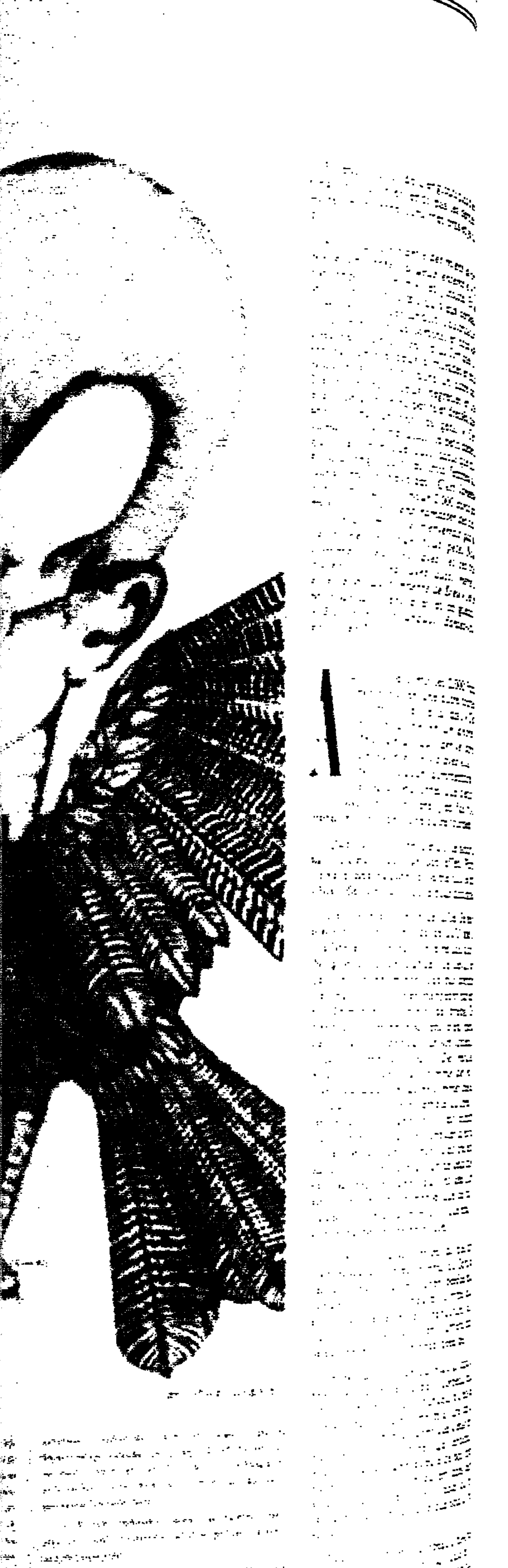


QUARANTIÈME ANNÉE – N° 12098 — MARDI 20 DÉCEMBRE 1983

AU SÉNÉGAL :

Troubles en Casamance : dix-neuf morts et quatre-vingts blessés

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

L'échec de M. Nakasone

M. Nakasone a perdu son pari. Les réactions provoquées dans le monde politique japonais – à l'intérieur du parti gouvernemental comme dans l'opposition – par la condamnation pour corruption de l'ancien premier ministre Tanaka avaient contraint le chef du gouvernement à organiser ces élections anticipées. Il se battait sur deux fronts.

Contre une opposition, d'abord, qui menait campagne sur le thème d'une moralisation des mœurs politiques et reprochait à M. Nakasone de ne pas s'être clairement désolidarisé de son « parrain » corrompu. Contre ce dernier, ensuite, dont la condamnation en justice n'avait guère entamé l'influence au sein du Parti libéral démocrate (P.L.D.), et qui avait refusé d'abandonner son siège de parlementaire – en dépit des discrètes démarches en ce sens du premier ministre.

Ce dernier perd sur les deux tableaux. Non seulement M. Tanaka a été triomphalement réélu dans sa propre circonscription – ce qui n'est pas vraiment une surprise – mais surtout le parti gouvernemental enregistre un grave recul de sa représentation, au point – inattendu pour la plupart des observateurs – de perdre la majorité qu'il détenait à la Diète.

C'est un échec personnel pour M. Nakasone, qui, loin de voir son autorité confirmée comme il l'espérait, va être immanquablement rendu responsable du revers subi par son parti. Il doit s'attendre que sa direction soit contestée avec un regain de vigueur par des chefs de factions qui, avant même la consultation, ne ménageaient pas les critiques à son endroit.

L'avenir est incertain dans la mesure où le P.L.D., pour se maintenir au pouvoir, devra conclure des alliances parlementaires avec des éléments centristes qui, sans aucun doute, poseront quelques conditions. C'est néanmoins à l'intérieur du parti gouvernemental que va se livrer la bataille principale sur le sort de M. Nakasone. Mais le temps presse, car un nouveau gouvernement, dirigé ou non par le même premier ministre, devra être présenté avant la fin du mois au Parlement.

Deux points peuvent être notés dans l'immédiat. Sur le plan intérieur d'abord, les électeurs japonais ont sanctionné la « politique de l'argent » qui gangrène les cercles du pouvoir et que l'affaire Tanaka n'a fait qu'exposer au grand jour. Ce sursaut de moralité rappelle celui qui avait suivi la révélation du scandale Lockheed en 1976 et constitue une réalité dont les partis et les factions devront désormais tenir compte.

A l'extérieur, d'autre part, M. Nakasone – ou son successeur – va être contraint à une prudence accrue. Depuis un an qu'il est au pouvoir, le premier ministre a entraîné son pays tambour battant dans une stratégie de solidarité accentuée avec le camp occidental, Etats-Unis en tête, sur le plan aussi bien militaire que diplomatique. Cette politique suscitait des réserves non seulement chez les militants japonais du « pacifisme », mais dans des milieux modérés, où l'on s'inquiétait de voir le Japon s'intégrer trop étroitement au dispositif « global » des Américains, au-delà des engagements que justifiait sa propre sécurité.

Surmonter ces résistances aurait supposé qu'une large victoire électorale apporte à M. Nakasone le poids d'un consensus populaire indiscutable. C'est l'inverse qui s'est produit. Les relations entre Washington et Tokyo risquent d'en souffrir.

(Lire nos informations page 5.)

Les bombardements israéliens retardent le départ des Palestiniens de Tripoli

La marine de Jérusalem a incendié un cargo à quai chargeant l'armement lourd de l'O.L.P.

De notre envoyée spéciale

En raison des bombardements navals israéliens du port de Tripoli, les cinq bateaux grecs chargés d'évacuer M. Arafat et quatre mille combattants palestiniens n'ont pas quitté dimanche, comme prévu, le port de Larcana, à Chypre, attendant que de nouvelles garanties de sécurité leur soient données. L'opération d'évacuation a donc été retardée. L'aviation israélienne a, d'autre part, pilonné ce lundi matin des « positions terroristes » à Bhamdoun et à Aley, à l'est de Beyrouth.

Tripoli. – L'incertitude régnait à Tripoli, en fin de matinée, le lundi 19 décembre, à propos de l'évacuation de M. Arafat et de ses quatre mille fidèles, après deux bombardements navals israéliens, en moins de vingt-quatre heures. Toutefois, laissant supposer un dénouement imminent, deux diplomates de l'ambassade de France à Beyrouth, dont l'attaché militaire, sont arrivés à Tripoli ce lundi matin pour y régler les derniers détails. M. Arafat les a rencontrés, ainsi que l'ambassadeur de Grèce, et il aurait reçu l'assurance que les navires grecs arriveraient dans la journée.

Vers cinq heures du matin, la ville a été secouée par trois vagues d'obus de marine visant l'extrémité nord du port d'El-Minah, où devaient s'amarrer les cinq bateaux grecs chargés d'évacuer, sous la protection de la marine française, M. Arafat et ses combattants. Le *My Chamm*, un bateau sans immatriculation venu au début de l'après-midi de dimanche s'accoster au quai, a été touché de plein fouet au château arrière et brûle dans le port.

FRANÇOISE CHIPAUX.

(Lire la suite page 4.)

Le gouvernement juge exemplaire l'accord conclu chez Talbot

Des divergences d'analyse apparaissent sur le terrain entre la C.G.T. et la C.F.D.T.

A peine élaborée pour Talbot, avec l'intention avouée d'en appliquer les principes aux autres secteurs en difficulté, la doctrine gouvernementale sur les mutations industrielles a été remise en cause sur le terrain. Les syndicalistes C.G.T. et C.F.D.T. de l'usine de Poissy ont en effet rejeté le compromis intervenu, même si ce lundi des divergences apparaissaient entre les deux organisations sur l'analyse de l'accord.

Le « *visage humain* » promis n'a sans doute pas la même apparence pour un travailleur licencié, usé prématurément par des travaux pénibles, déjà âgé, sans formation ni qualification particulières, parlant parfois mal le français, et pour les négociateurs des ministères des appareils syndicaux et de la direction de Peugeot.

La vérité doit de dire qu'il n'y a pas de bonne manière de licencier. Il était donc difficile pour un premier ministre socialiste de transformer quelque deux mille licenciements, près de sept mille suppressions d'emplois en une victoire. Pourtant, relayé sans fausse note par MM. Ralite et Bérégovoy, M. Mauroy y est presque parvenu. Il a su surtout forcer une solution au moment même où était soulignée l'indécision du gouvernement. Qui d'ailleurs pourrait refuser d'adhérer à l'idée d'une « *adaptation aux nécessités économiques dans le respect des hommes* » ?

Mais la doctrine avancée est d'abord l'objet d'un compromis typiquement français, ce qui en limite la portée. Un tiers de licenciements en moins, quelques primes de reclassement (en nature ou par le biais d'une réduction sur le prix d'un véhicule industriel), une formation presque entièrement payée par les pouvoirs publics, telles en sont les grandes lignes.

Voilà donc un accord qui pose autant de questions qu'il en résout.

BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 34.)

Les nouvelles propositions de M. Savary

Négociations bilatérales sur l'enseignement privé début janvier

M. Alain Savary devrait annoncer le mercredi 21 décembre, lors du prochain conseil des ministres, la méthode qu'il a retenue pour commencer à appliquer ses propositions sur l'avenir des relations entre enseignement privé et public. Des négociations bilatérales seraient proposées dès le début du mois de janvier aux différents partenaires. Elles déboucheraient sur des projets de textes modifiant notamment les modalités d'attribution des crédits d'Etat à l'enseignement privé, la participation financière des collectivités territoriales au fonctionnement de ces établissements et la titularisation dans la fonction publique d'enseignants du privé. Ces textes seraient soumis au Parlement à la session de printemps pour être appliqués à la rentrée 1984.

La déclaration que s'apprête à faire le ministre de l'éducation nationale pourrait couper court à la confusion provoquée par les récents propos du premier ministre, qui laissaient supposer un changement de cap de la part du gouvernement.

C'est en définitive le premier ministre et non le ministre de l'éducation nationale qui a dû « corriger sa copie ». M. Mauroy est, en effet, revenu le jeudi 15 décembre, au Sénat sur les propos qu'il avait tenus une semaine plus tôt – lors d'un dîner-débat. Propos tenus « *en fin de soirée (...) de façon cursive* », a-t-il expliqué comme pour s'excuser, – mais qui pouvaient être interprétés comme une déclaration de guerre. « *Le ministre de l'éducation nationale*, avait-il affirmé le 7 décembre, *n'a pas été entendu. Si bien qu'il a pratiquement retiré son texte (...). Le gouvernement va prendre ses responsabilités* ».

Maladresse ou propos délibéré ? Ce n'est pas la première fois que M. Mauroy semble un peu à l'écart dans le règlement de cet épineux dossier, pour lequel le ministre de l'éducation nationale, certes étroitement surveillé, bénéficie de la confiance du président de la République.

CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 10.)

AU JOUR LE JOUR

Autorisation

Après l'explosion d'une voiture piégée, samedi, devant un grand magasin de Londres, l'IRA a revendiqué l'attentat meurtrier en indiquant toutefois que l'opération n'avait « pas été autorisée » *par son conseil militaire.*

Cette précision signifie donc qu'il y aurait des massacres « autorisés » et des massacres qui ne le sont pas, des « bavures » du terrorisme, en quelque sorte.

Pour les victimes, la différence restera toujours mince entre une erreur sanglante et une horreur qu'on s'autorise.

BRUNO FRAPPAT.

La gauche entre archaïsme et modernisme

par J.-M. COLOMBANI

Archaïsme, modernisme : entre les deux, la gauche fait le grand écart. Elle s'est donné pour priorité de moderniser l'appareil industriel, d'assurer la mutation d'un âge industriel à un autre. mais elle conserve des objectifs d'emploi – tenir sur la « crête » des deux millions de chômeurs – qui s'accordent mal avec cette priorité et la contraignent à retarder, parfois, les échéances.

L'affaire Talbot, déjà, et, bientôt, les chantiers navals, la sidérurgie, l'imprimerie et le charbon : dans tous ces secteurs, la gauche doit d'abord gérer la crise, c'est-à-dire, grosso modo, faire le contraire de ce que le « peuple de gauche » attendait qu'elle fît. N'était-il pas convenu que la gauche n'avait d'autre fonction que de mettre, à intervalles brefs et irréguliers, de l'huile « sociale » dans les rouages de l'économie capitaliste ? Aujourd'hui, elle gère non seulement la crise, mais la durée, au moins celle d'une législature, et change de perspective : elle se veut « moderne ». Peut-elle l'être sans se perdre, c'est-à-dire sans laisser en chemin son identité et ses électeurs ?

Son identité est celle d'un culture de revendication et repose sur des thèmes (étatisme, productivisme) aujourd'hui battus en brèche : la complexité des sociétés industrielles et la crise posent le problème de la survie de l'État-providence et de la découverte d'un nouveau mode de croissance.

Ses électeurs, du moins les gros bataillons, sont issus des industries et des régions menacées ou en déclin : c'est particulièrement vrai pour le P.C., qu'il s'agissent de l'industrie lourde de la région parisienne, de la sidérurgie lorraine, du charbon du Nord-Pas-de-Calais. Dans le même temps, les secteurs de pointe voient naître une base sociale plus mouvante, électoralement incertaine.

Ce clivage s'est vérifié au niveau de l'audience syndicale, la C.G.T. étant mieux implantée dans les régions où dominent les vieilles industries de main-d'œuvre.

On comprend mieux, dans ces conditions, le pragmatisme du gouvernement, qui se tient à égale distance de ceux pour qui modernisation égale licenciements et de ceux pour qui gouvernement de la gauche égale mort des entreprises par le refus des licenciements.

(Lire la suite page 34.)

A L'ACADÉMIE ROYALE DE LONDRES

Le grand jeu vénitien

Quel banquet pour Christmas ! L'exposition de l'art de Venise au seizième siècle est de celles dont on a immédiatement envie d'écrire, en s'aidant d'une formule pompeuse, qu'elle restera dans le souvenir comme l'une des deux ou trois grandes manifestations du siècle.

Ces Britanniques sont incroyables. On savait qu'ils élaboraient quelque chose d'important, grâce aux liens privilégiés qu'ils ont depuis longtemps avec la reine de l'Adriatique. On était certain que ce serait, selon l'habitude, du beau travail, un ensemble bien tissé, sous la direction du professeur J.R. Hale, historien patenté de la Sérénissime.

On était loin de se douter qu'il s'agirait sous le titre passe-partout, « The Genius of Venice », d'une véritable « réunion au sommet » des plus grands maîtres, représentés par quelques-unes des plus belles œuvres qui existent au monde. Les larges salles de Burlington House sont aussitôt devenues comme une suite de sanctuaires dédiés à sept ou huit « grands », où la foule glisse lentement dans le silence attentif des grands jours – sauf, naturellement, ça et là des groupes bruyants de Français.

Initié ou non par l'étude ou le voyage, prévenu ou non par l'*aura* éternelle de Venise, docile ou non aux fêtes « culturelles » de l'époque, on découvre et on redécouvre avec bonheur. Sauf dans un ou deux cas où la tension faiblit, la réussite est à peu près totale.

On se demande, bien sûr, si tant d'œuvres rares et fragiles, comme certains Lotto, les Tintoret et surtout le sensationnel *Apollon et Marsyas*, de Titien, venu de Tchécoslovaquie, devaient courir les risques inhérents au transport et à l'accumulation. La réponse nous est donnée par Norman Rosenthal, le manager de l'Académie royale : « *Il faut le faire une fois par génération.* » Celle des années 80 a bien de la chance.

On soulignera d'abord l'intelligence et la simplicité de la conception (1). Avec cent soixante tableaux accompagnés de quatre-vingts dessins, soixante estampes, quarante pièces de sculpture, choisis pour se compléter et se répondre, le « grand siècle » vénitien se condense et s'expose. Tout est dominé ici par la volonté d'offrir une expérience visuelle plénière, intégrale. D'abord avec un accompagnement bien contrôlé de statuettes et de reliefs. Les figures peintes de Titien, de Savoldo, sont comme enveloppées, ou étroitement liées entre elles chez Lotto, chez Véronèse : regarder un relief ou un bronze exige un changement d'accommodation.

Le visiteur non averti ne songerait guère à rapprocher les reliefs blancs et lisses d'Antonio et de Tullio Lombardo des compositions giorgionesques ; en les disposant côte à côte, on a rendu manifestes les affinités, et la perception s'enrichit mieux encore en introduisant le merveilleux portrait tout en tons fauves d'Odoni par Lotto (1527, Vienne) et, plus loin, celui d'un collectionneur par Palma le Jeune (vers 1580, Birmingham), qui rappellent ainsi le goût vénitien pour la petite sculpture et l'usage constant des modèles antiques ou modernes par les peintres. L'attention est ainsi attirée sur le recours aux éléments sculptés, *fondus* dans la composition, aux statues de gabarit antique soudain revêtues de chair par Paris Bordone, par Tintoret. On n'opposera plus naïvement le sens pictural du Veneto à la plasticité romaine.

Même opération judicieuse pour les dessins et les estampes. Les Florentins ont toujours déclaré que Venise ignorait le dessin, et il est vrai qu'on n'a pas pour Giorgione ou Titien de gros portefeuilles à ouvrir. Mais enfin on peut produire, par exemple, pour un peintre comme Pordenone, vers 1530 rival de Titien à Venise même, un ensemble remarquable de dix dessins, la plupart à la sanguine et vibrants, pour compenser la faible présentation du peintre réduite à un tableau d'autel tout serré. Les figures bosselées du Tintoret à la pierre noire sont célèbres.

D'autres études présentées ici sont soit tranquillement élaborées : Carpaccio ; soit enlevées pour fixer le mouvement ou le jeu de la lumière : Titien, Sebastiano Luciani (son nom vénitien avant le surnom romain del Piombo) ; soit sautillant sur une même page d'un croquis expéditif à l'autre : Véronèse. Le dessin marque un temps d'attente en un aide-mémoire. Il aidait beaucoup comme toujours à la circulation des modèles.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 15.)

(1) *The Genius of Venice, 1500-1600*, quatorze études par des spécialistes anglais et italiens, catalogue sous la direction de Jane Martineau et Charles Hope, Royal Academy of Arts (jusqu'au 11 mars 1984. Fermé les 24 et 25 décembre).

Le Monde

idées

LU

« SEPT ANS D'AVENTURES AU TIBET », de Heinrich Harrer

L'incroyable épopée d'un alpiniste allemand

QUELQUES initiés avaient entendu parler de cet Allemand qui avait été le compagnon de jeunesse du dalaï-lama, son précepteur presque. Et pour cause : les souvenirs de Heinrich Harrer ont été publiés dès 1952 en allemand. Les voici pour la première fois en français, mais ils conservent, trente ans plus tard, la fraîcheur d'un des récits les plus captivants de la dernière guerre.

Août 1939 : un groupe d'alpinistes allemands, de retour des confins himalayens, se trouve bloqué dans les Indes britanniques dans l'attente d'un bateau qui, pour des raisons historiquement compréhensibles, est en retard sur l'horaire prévu. Dans les cinq minutes qui suivent la proclamation de l'état de guerre entre le Reich et le Royaume-Uni, les voici sous bonne garde des armées indiennes de Sa Majesté et en route pour le camp d'internement de Dehra-Dun — non loin de ces sommets qu'ils viennent d'explorer — où ils devraient normalement demeurer jusqu'à la fin des hostilités.

A en croire l'auteur, ce n'est pas essentiellement la volonté de rejoindre la patrie en guerre qui les pousse, ainsi que quelques-uns de ses compagnons, à passer de l'autre côté des barbelés. La liberté à laquelle ils aspirent s'assimile plutôt à ce rêve d'alpiniste d'atteindre le toit du monde, ces contrées mystérieuses de roc et de neige qui protègent Lhassa, d'atteindre enfin une capitale tibétaine pratiquement interdite.

Il faudra plusieurs tentatives d'évasion, chacune pourtant minutieusement préparée, pour que le petit groupe — réduit en fait à Harrer et à un seul compagnon — parvienne à atteindre la frontière tibétaine et se trouve hors de portée des patrouilles indo-britanniques qui le recherchent. Alors commence un itinéraire comme peu d'hommes ont pu en parcourir, jusqu'à leur terme au moins. C'est moins d'un mois avant le débarquement des alliés en Normandie que nos marcheurs pénètrent en territoire tibétain, et la guerre est terminée depuis plus de six mois lorsqu'ils entament leur ultime étape sur la route de Lhassa et aperçoivent à l'horizon les toits du Potala.

Entre-temps, une route de près de 2 000 kilomètres, traversant des cols à plus de 5 000 mètres d'altitude, coupée de haltes plus ou moins longues en milieu plus ou moins accueillant — le seul fait d'être étranger au Tibet vous met pratiquement hors la loi — rusant contre tous les dangers, l'inquiétante compagnie quelque temps des brigands khampas, mais aussi, presque constamment, la faim, le froid, un dénuement extrême. Cela, c'est l'aventure brute, celle à laquelle on a peine à croire, qui fera rêver quiconque a un jour imaginé de vivre l'impossible.

Arrivés à Lhassa au début de 1946, Harrer et son compagnon y demeurent jusqu'à la fin de 1950, date de l'arrivée des armées chinoises. L'aventure est ici d'une autre nature. L'art de la survie consiste désormais, non plus à lutter contre un environnement hostile, mais à se faire accepter dans l'une des sociétés les plus fermées du monde et d'où les intrus sont ordinairement chassés, dans les formes mais sans délai.

Nouveau miracle, nos Allemands déploient de tels trésors de diplomatie, d'ingéniosité, de bonne volonté que les voilà bientôt admis dans le cercle des plus hautes notabilités — et jusque dans l'entourage même du jeune dalaï-lama (il est alors âgé de moins de quinze ans) que Harrer initie aux plaisirs du cinéma, en même temps qu'il répond à ses innombrables questions sur un monde extérieur que le jeune souverain ne découvrira, beaucoup plus tard, que dans l'exil.

L'auteur est peut-être meilleur alpiniste que sociologue et sa description, au demeurant minutieuse, de tous les spectacles qu'offrent les rues de Lhassa nous laisse un peu sur notre faim quant aux ressorts internes de cette théocratie monarchique de traditions séculaires et qui vit ses derniers jours.

Harrer n'attend pas les Chinois et quitte Lhassa avant leur arrivée. Il ne voit qu'un « traité de dupes » dans l'accord qui autorise le gouvernement de Mao Zedong à assurer la défense et la représentation extérieure du Tibet tout en garantissant au dalaï-lama le libre exercice du pouvoir. Neuf ans plus tard — mais après quelques péripéties supplémentaires — la suite des événements ne lui a pas donné tort.

ALAIN JACOB.

* « *Sept ans d'aventures au Tibet* », de Heinrich Harrer, Arthaud, 293 p., 72 F.

Mort, le féminisme ?

par GISÈLE MOREAU (*)

SELON certains, après avoir fait les gros titres de l'actualité, le féminisme serait, aujourd'hui, « passé de mode ». Il n'aurait plus sa raison d'être, plus de combat à mener, plus d'authenticité, puisque récupéré par les syndicats, les partis, les institutions. Curieuse conception qui fait du mouvement des femmes une mode, un combat isolé du mouvement social, une revanche envers les hommes. Ce féminisme-là, il est vrai, a du plomb dans l'aile. Mais il est une autre façon de voir les choses qui considère comme un fait majeur de notre époque la volonté irréversible des femmes d'être les égales dans tous les domaines de la vie.

***

Loin d'être en régression, à mon avis, cette volonté devient plus profonde, plus déterminée. Elle s'exprime davantage à propos des questions fondamentales auxquelles les femmes sont confrontées : maîtrise de leur destin, conditions réelles de leur égalité dans le travail, le couple, la société. La volonté d'avoir un emploi, un vrai métier, une formation professionnelle, une promotion, n'est pas moins forte aujourd'hui qu'hier, bien au contraire. Ainsi, la grande majorité des jeunes filles entend bien mener une activité professionnelle. L'exigence de dignité, d'évolution des mentalités et des comportements, de rapports nouveaux fondés sur l'égalité, le désir de maîtriser la fécondité, sont de plus en plus partagés par les femmes.

A l'encontre de choix mutilants, réussite professionnelle ou vie familiale, elles veulent à la fois une profession intéressante, un couple qui marche, des enfants, une vie sociale riche. Elles attendent de la société qu'elle crée, comme c'est possible, les conditions de l'épanouissement de leur personnalité. Disant tout cela, il ne s'agit pas de décrire un nouveau « modèle », stéréotype de la femme libérée, mais plutôt d'éclairer ce que dit la volonté majoritaire. En tout cas, chacune, à sa manière, réclame les moyens de choisir librement son style de vie.

Comment, et à qui le disent-elles ?

***

Elles le disent par une participation accrue à la vie sociale et politique. Sans leur soutien, la gauche n'aurait pas gagné en 1981. Elles sont toujours présentes dans les luttes syndicales pour leur emploi, leurs salaires, leurs conditions de travail, actives dans les associations, les organisations les plus diverses. Les élections municipales ont vu un accroissement du nombre de candidates et d'élues, dont, d'ailleurs, le P.C.F. a été le principal artisan (1).

D'un autre côté, les arts et les lettres ne sont plus terres interdites, les romancières, les réalisatrices de films, les créatrices sont largement reconnues.

***

Avec ses objectifs spécifiques d'égalité, la lutte des femmes ne peut se situer « à part », dans une sorte de ghetto où certains se plaisent à vouloir l'enfermer. Etre plus nombreuses à lutter, à décider, serait-ce être récupérées ? La place des femmes serait-elle devenue suffisante dans les lieux de décision ? Poser la question, c'est y répondre ; le risque n'est certainement pas d'être « trop » dans les institutions, c'est le contraire qui est vrai. La démocratie y perd et les femmes aussi.

L'héritage de la droite est si lourd : les femmes forment la majorité des chômeurs, elles ont les plus bas salaires, l'écart des rémunérations entre hommes et femmes est de 33 % ; 80 % des ouvrières sont O.S., les filles ne sont orientées que dans trente filières sur trois cents. L'égalité reste à conquérir.

Certes, avec le gouvernement de gauche, il y a de réels points d'appui pour aller de l'avant : la loi pour le remboursement de l'I.V.G., le projet de loi antisexiste, les mesures pour la formation professionnelle des jeunes filles, les mesures en faveur des femmes dans la fonction publique, la loi pour l'égalité professionnelle. Mais tout est loin d'être résolu ; de graves problèmes demeurent, essentiels pour les femmes, pour leur égalité.

Evoquons-en deux des plus aigus. Le pouvoir d'achat : de quelle égalité parler pour celles qui se demandent avec angoisse comment boucler le budget du mois. L'emploi : il se pose avec force en raison de la poursuite de la politique de casse industrielle du patronat et de l'absence de formation professionnelle des femmes. Or c'est une question centrale pour la transformation de la condition féminine, mais aussi pour le progrès de toute la société, pour le développement du pays. Pour obtenir les changements qu'elles ont choisis en 1981, les femmes doivent faire entendre leur voix. Cela demeure indispensable : c'est la clé de la réussite.

Mort, le féminisme ?... Allons donc ! Il est toujours vivace. Il reste encore tant de choses à faire pour que les femmes soient enfin libres et égales.

(*) Secrétaire du Comité central du P.C.F., auteur de *Libres et égales*, Editions sociales 1983.

(1) 34 % de candidates dans les villes de plus de 30 000 habitants.

LETTRES AU Monde

Les élèves du « troisième type »

Nos vénérables anciens de l'ENA ont eu le réveil difficile. Un an après le vote de la loi décidant d'un troisième concours d'entrée, on les a entendus soudain émerger, bruyamment, d'une sieste qui ne les a pas aidés à digérer la nouvelle sauce énarchique.

Or les textes sont aujourd'hui en vigueur, et les élèves du « troisième type » nous ont rejoints à l'école. Leur expérience, leurs compétences, interdisent de les mettre au ban de la fonction publique. Si l'on doit faire un reproche à la troisième voie, ce n'est pas celui de se démarquer des deux autres. L'organisation de leur scolarité (enseignements, stages, classement), ne modifie en rien les principes traditionnels de formation des administrateurs. Elle en reprend même les tics.

Car, en vérité, le mal dont souffre l'ENA n'est pas de mal sélectionner, mais au contraire d'être polarisée sur sa fonction de notation. Certes, le classement pousse les élèves à travailler, mais il les oblige aussi à subir des enseignements réduits à un plus petit dénominateur commun, seul susceptible, en rendant les examens accessibles à chacun de ne léser personne. Une telle formation, sans lien avec les carrières futures, uniforme, alors que les origines des élèves sont très hétérogènes, ne peut répondre aux besoins d'une administration moderne. Mais pour qu'une évolution soit possible en ce domaine, une réduction des inégalités de primes et de carrières à la sortie est nécessaire : elles sont telles, actuellement, que toutes les énergies — des élèves et de la direction — sont polarisées autour du classement.

L'ENA cultive les bienfaits de la compétition. Mais en applique-t-elle les règles dans toute leur rigueur ? Curieuse concurrence en tout cas, que celle qui débouche sur monopoles, castes et privilèges. La réforme de l'ENA reste à faire.

MICHEL LOUIS,
section C.F.D.T. de l'ENA.

« Le détenu est comme un ressort »

M. Gustave Kars, de Paris, qui assure un enseignement par correspondance aux prisonniers, nous adresse la lettre suivante d'un de ses élèves :

Le 4 novembre, j'ai reçu une réponse négative à ma demande de mise en liberté conditionnelle. Aucune explication. J'en ai donc encore au moins pour 9 mois et ça m'inquiète pour ma mère. Elle m'attendait. Pour moi, ce n'est pas grave...

Ceux qui sont dehors pensent nous réconforter par leurs lettres, leurs visites, et c'est vrai sur le moment, mais ça ne dure pas longtemps et la chute est plus dure. Combien de détenus « craquent » après une visite au parloir ou la réception d'une lettre !

Par ailleurs, il est dangereux de trop se renfermer sur soi-même, de ruminer. On sait ce que ça donne à la sortie : Roussel et la tuerie d'Avignon. Le détenu est comme un ressort qui se comprime un peu plus tous les jours et qui, lâché dans la nature, se détend d'autant plus qu'il a été plus comprimé. Les imbéciles qui disent « si on ne l'avait pas relâché... » ne pensent pas que, peut-être, si on l'avait relâché plus tôt, il y aurait eu moins de morts, et que, si on l'avait relâché plus tard, il y en aurait eu peut-être plus. On ne pourra jamais faire de statistiques comparatives entre les dégâts causés par les remis en liberté et les dégâts qu'ils auraient causés s'ils avaient été remis plus tôt ou plus tard. A mon avis, il n'y a aucun doute : la société perd beaucoup à retarder la remise en liberté. Ce n'est pas en enfermant un chien qui a mordu qu'on lui enlèvera cet instinct.

Je n'en suis pas là. Mais je vois, j'entends autour de moi. Et c'est sûr : on se trompe.

Baader et Badinter

A l'occasion d'un récent débat, le général Bigeard, député d'une circonscription du ressort de notre cour d'appel, n'a pas hésité à assimiler « la bande à Badinter » à « la bande à Baader ». Nous estimons qu'il serait lâche de nous taire et nous croyons devoir dénoncer cet amalgame odieux et inique, sans manquer pour cela à notre obligation de réserve.

Si Robert Badinter fut naguère un procureur redoutable pour ses adversaires, nul n'est tenu d'adhérer à ses thèses, et une certaine éthique s'impose à ses détracteurs, même s'ils sont représentants de la nation. La campagne d'injures et de calomnies dirigée contre le garde des sceaux, la haine que d'aucuns lui portent, ne peuvent, si l'on n'y prend garde, qu'affaiblir la justice et ne visent qu'à la discréditer. Nous constatons aussi avec tristesse que ces méthodes s'apparentent à celles qui furent utilisées jadis, pour l'abattre, contre un ministre de la Troisième République.

PIERRE ESTOUP,
MARC MERLE,
Magistrats.
LÉDA OBERLECHNER,
Greffier en chef.
(Nancy.)

La folie de la dislocation de l'empire austro-hongrois

A propos de la « Réponse à Max Gallo » de M. Borisaljevic (*le Monde* du 22 novembre) je vous rappelle que l'assassin de l'archiduc François Ferdinand et de son épouse, la duchesse de Hohenberg, du nom de Princip, était un jeune Serbe, agissant d'accord avec un groupe « nationaliste » pour les Serbes, terroriste pour l'autre camp. La responsabilité de l'attentat incombait à des milieux dirigeants serbes et russes adeptes d'un programme panslaviste qui voulait réunir tous les Slaves. L'Angleterre n'a pas accepté l'invasion argentine aux Malouines, la France n'a pas laissé assassiner ses parachutistes par des terroristes chiites. Je ne vois pas pourquoi l'Autriche-Hongrie aurait accepté l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand.

M. Borisaljevic écrit : « *En 1914, l'armée a vaillamment résisté toute seule à l'envahisseur austro-hongrois et prussien.* » Elle n'était nullement toute seule puisque, dès les premières semaines, les armées française, russe, anglaise, entrèrent en guerre à ses côtés. Bien longtemps avant M. Max Gallo, des personnalités comme Anatole France, Jacques Bainville, etc., constatèrent que la dislocation de l'empire austro-hongrois fut une folie. Si l'on permettait aux « frères » libérés par les Serbes de s'exprimer librement, ils préféreraient certainement l'époque des Habsbourgs à la situation actuelle.

HANS KATZER.
(Paris.)

Amalgame

Dans le point 11 de sa mise au point (*le Monde*, du 27-28 novembre); M. Max Gallo pratique l'amalgame entre « ceux qui nient l'holocauste » et ceux pour qui *le Journal d'Anne Frank* est une fabrication ».

Cet amalgame risque d'induire vos lecteurs en erreur : Pierre Vidal-Naquet a écrit dans *Esprit* (sept. 1980) et dans *Regards*, de Bruxelles (7 nov. 1980) qu'il ne croit pas à l'authenticité du *Journal d'Anne Frank* tel qu'il nous est présenté. Or il croit à l'holocauste.

Pour ma part, sans avoir jamais rien écrit sur l'holocauste, je viens de publier, dans *les Grands Truquages de l'histoire* (J. Grancher éd.), que vous avez signalé le 7 octobre 1983, une étude sur les conditions dans lesquelles *le Journal d'Anne Frank* a été rédigé et publié : le faux y est démontré notamment par des photos des différents types d'écriture attribués à la malheureuse jeune fille morte en 1945, et surtout par l'évocation des notes surchargeant le manuscrit : de la même écriture que celui-ci, elles ont été écrites à l'encrede stylo à bille, apparue sur le marché après 1950 ! Je publie même les fac-similés des expertises officielles.

Paru en septembre et largement diffusé, mon livre a fait l'objet de nombreux comptes rendus de presse et de deux émissions de télévision. Or ma démonstration n'a suscité aucune réfutation, ni de l'éditeur du faux journal, ni des héritiers de la jeune fille, ni des administrateurs de la Fondation Anne-Frank à Amsterdam.

HERVÉ LE GOFF.
(La Celle-Saint-Cloud.)

La toge paillarde

Un professeur honorable, une agrégée de l'Université, enseignant dans notre U.E.R. de droit inestimable, nous a demandé, en signe de protestation à la loi Savary aussi bien que pour critiquer la « mollesse » du Syndicat des professeurs autonomes, d'entonner avec elle un chant paillard aux allures libertines, profondément irrespectueux et méprisant, dont je vous donne par souci de vérité la version intégrale :

Savary si tu savais
Ta réforme, ta réforme
Savary si tu savais
Ta réforme où on se la met
Au cu(l). Au cu(l)
Aucune hésitation
(au refrain).

Qu'un professeur, en toge, au micro, se permette une telle bassesse peut surprendre.

P. M.
(Toulouse.)

Les lumières de la ville

Dans un hameau de Corrèze, un couple laissait mourir ses enfants à la naissance. Combien en a-t-il enterrés ainsi, entre la fosse d'aisances et le fumier de la ferme ? Neuf ? Peut-être plus qu'il ne sait compter.

Dans les hôpitaux des villes, il se pratique chaque jour des interruptions de grossesse. Combien ? Des dizaines ? Des centaines ? Les fœtus, je suppose, sont incinérés.

Dans le secret de certains laboratoires, des équipes de chercheurs se livrent à toutes sortes de manipulations destinées à rendre la vie plus docile à des projets dont on pourrait se demander qui aura le privilège de les concevoir ou le droit de les faire avorter.

Mais, sur ce qui se prépare dans ces laboratoires, on ne doit se poser aucune question : nous pénétrerons les yeux bandés, en toute confiance, dans le meilleur des mondes.

Dans les hôpitaux des villes, tout est clair : l'interruption volontaire de grossesse est l'expression d'une conquête culturelle et sociale. Elle libère les femmes d'une servitude : celle de subir la vie qu'elles donnent, et leur rend la souveraineté sur leurs propres corps.

Dans ce hameau de Corrèze, tout est obscur : le couple infanticide traînait son existence en lisière de ces zones nocturnes où la conscience et l'instinct se mêlent encore. Il faisait ce que font beaucoup de mammifères : comme les lapins, il rejetait les petits qu'il n'était pas capable de nourrir.

Alors, coupable, le couple infanticide de ce hameau de Corrèze ? Coupable, sans doute, mais de quoi ?

Coupable de n'avoir possédé ni voiture, ni télé, ni radio, et l'eau courante seulement dans la cave. Coupable de n'avoir pas été en ville s'informer du déroulement de l'histoire. Coupable de n'avoir connu, pour maintenir le pauvre équilibre de la vie, que la loi des origines : celle des animaux. Coupable de n'avoir été qu'un frustre produit de la nature. Coupable d'arriération mentale.

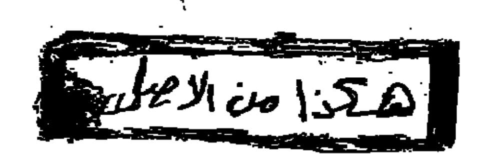
Ce couple sera donc jugé, condamné et mis en cage.

Il avait juste gardé la part de vie à laquelle il était capable de subvenir : deux enfants. La mère les habillait bien. Les jours d'intempérie, elle les abritait sous un parapluie pour les conduire à l'arrêt du car scolaire.

Ces deux enfants vont être remis à la société civilisée : s'interroge-t-elle sur leur bonheur ? Elle n'a pas à le faire : peut-être ces deux enfants connaîtront-ils le temps où le bonheur et les raisons de vivre et de mourir seront délivrés à chacun par les laboratoires, en cachets et piqûres.

La vie est sacrée ; voilà ce que leurs parents ignoraient. Quant à eux, puissent-ils, entre deux pilules de bonne conscience unanime, pressentir assez les cruelles contradictions de l'univers dans lequel ils auront grandi, pour conserver à la mémoire de leur mère et de leur père, un peu de tendresse. A cause du parapluie.

J.-F. COLLINET,
magistrat (Paris).



...minisme ?

...lumières de la ville

Le Monde

étranger

EUROPE

Grande-Bretagne

TOUT EN INDIQUANT QU'ELLE NE L'A PAS COMMANDITÉ

L'IRA provisoire revendique l'attentat qui a fait 5 morts et 91 blessés à Londres

L'IRA provisoire a revendiqué l'attentat commis samedi 17 décembre devant les grands magasins Harrods à Londres, tout en précisant qu'il était le fait de volontaires n'ayant pas reçu d'autorisation de la part du conseil armé de l'organisation terroriste. Le dernier bilan s'établit à cinq morts et quatre-vingt-onze blessés.

Les réactions du premier ministre de Grande-Bretagne et de celui de la République d'Irlande, et les messages qu'ils ont échangés à l'occasion de la libération de l'homme d'affaires anglais enlevé par l'IRA (*le Monde* daté 18-19 décembre) et de l'explosion de la voiture piégée devant Harrods, illustrent la détermination commune de Londres et de Dublin face au regain d'activité de l'armée républicaine irlandaise.

« Un crime contre Noël... »

De notre correspondant

Londres. – « *C'est un crime contre l'humanité...* », a déclaré Mme Margaret Thatcher, en précisant aussitôt : « *... et un crime contre Noël* ». En stigmatisant ainsi l'attentat, le premier ministre a certainement traduit l'émotion et le choc ressentis par un très grand nombre de Britanniques. Qui songerait à lui reprocher cette emphase dans un pays où la fête de Noël revêt tant d'importance ?

Lors de l'explosion, il y avait, selon la police, plus de dix mille personnes dans le grand magasin le plus prestigieux du monde, Harrods. Dans tous les quartiers commerçants de Londres, des millions de clients se bousculaient. C'était « le » jour de pointe de l'année, celui où tous les records de vente sont battus, le samedi du dernier week-end avant Noël. Les auteurs de l'attentat le savaient. Ils ont frappé à l'un des moments les plus symboliques de la vie britannique. Les dirigeants de Londres mesurent eux aussi la portée et la gravité de ce geste fou.

Après avoir consulté l'état-major de Scotland Yard, le directeur d'Harrods a annoncé avec une certaine fierté, dimanche soir, que le magasin rouvrirait ses portes ce lundi matin à l'heure habituelle – comme si de rien n'était, ou presque, puisque 10 % des rayons de l'établissement ont subi des dommages qui ne pourront être réparés avant plusieurs semaines. Alors que le quartier de Knightsbridge était encore entièrement bouclé par la police, une partie des six mille employés d'Harrods ont travaillé dimanche pour remettre de l'ordre partout où cela était possible, et, dans la soirée, la célèbre façade rose de ce temple du commerce était de nouveau illuminée comme à l'accoutumée. Il s'agit là d'une politique délibérée.

Renforcer la sécurité

Après s'être entretenu avec Mme Thatcher, M. Leon Brittan, ministre de l'intérieur, a déclaré : « *Bien sûr, la sécurité va être encore renforcée, pour autant que cela soit possible... Mais il faut se rendre compte que si nous arrêtions d'aller dans les magasins, nous accorderions aux terroristes la victoire qu'ils attendent et que nous ne voulons pas.* » C'est clair : pas question de remplacer l'« état de fête » par un quelconque état de siège.

Il est de toute façon difficile d'augmenter considérablement le dispositif de sécurité à Londres et dans le reste du pays – à moins d'imposer des restrictions dont l'efficacité serait douteuse, – car depuis plusieurs jours l'essentiel des forces de police de la capitale étaient en alerte. On s'attendait, comme chaque année à même époque, à une offensive de l'IRA, « *une campagne de Noël* », selon l'expression maintenant consacrée par l'expérience, et plus encore cette année puisque la situation s'est détériorée en Irlande du Nord. Quelques jours plus tôt, le 13 décembre, non loin de Knightsbridge, dans un quartier de Kensington tout aussi animé, une bombe avait été découverte à temps.

Une pluie de verre...

Pour la police, bien que l'IRA n'ait pas revendiqué l'attentat, il s'agissait de sa part d'un avertissement, d'autant que l'organisation clandestine était de toute évidence responsable de l'explosion qui avait blessé trois soldats près d'une caserne au sud de Londres, le 10 décembre. Scotland Yard avait demandé aux Londoniens de faire preuve de la plus grande vigilance.

Malgré les apparences, le système mis en place par la police a relativement bien fonctionné. Samedi, à 12 h 44, un organisation charitable reçoit une communication téléphonique anonyme indiquant qu'une voiture piégée se trouve devant Harrods, que deux bombes ont été placées à l'intérieur du magasin et que d'autres engins explosifs l'ont été ailleurs dans Londres. (Les dernières indications s'étant révélées fausses, les enquêteurs estiment qu'il s'agissait de perturber les recherches « *afin de faire le plus grand nombre de victimes* ».) Le message est précédé d'un nom de code qui confirme que c'est bien l'IRA qui en est l'auteur. Aussitôt, des dizaines de policiers, plus une unité de la brigade antiterroriste viennent s'ajouter à la centaine de leurs collègues qui patrouillent déjà en permanence dans le secteur.

Pendant que les vérifications commencent autour du bâtiment, à l'intérieur le personnel est discrètement prévenu par une phrase convenue, diffusée sur le circuit de sonorisation. On recherche tout objet suspect, mais en vain. L'ordre d'évacuer le magasin n'est pas donné la police s'en est félicité, ensuite ; car, si l'évacuation avait débuté immédiatement, des dizaines, voire des centaines, de personnes se seraient trouvées sur le trottoir à proximité de la voiture piégée à l'instant de l'explosion. Celle-ci s'est produite à 13 h 21 tandis qu'un groupe de policiers s'approchaient du véhicule garé en double file.

La déflagration, entendue dans une grande partie de la ville a complètement détruit les vitrines sur plusieurs centaines de mètres. C'est d'une pluie de verre brisé qu'ont été victimes la plupart des blessés : quatre-vingt-onze dont une vingtaine étaient encore hospitalisés lundi matin. Deux policiers, un homme et une femme, et trois passants qui étaient les plus proches de l'Austin 1100 bourrée d'explosif ont été tués sur le coup ou sont morts pendant leur transfert à l'hôpital.

Une très importante récompense (250 000 livres soit près de 30 millions de francs) a été offerte par un industriel pour tout renseignement permettant de découvrir les coupables. Les enquêteurs savent que leur tâche ne sera pas facile. Mais un ou plusieurs des auteurs des différents attentats commis en Angleterre au cours des années 70 ont été arrêtés et l'un des hommes soupçonnés d'avoir participé à une des plus graves séries d'attentats commis par l'IRA en 1981 a été inculpé le mois dernier.

Dissenssions au sein de l'IRA ?

Presque tous les journaux condamnent en termes extrêmement sévères cette nouvelle opération de l'IRA. Dans son éditorial, le *Sunday Times* dénonce cet acte de « *barbarie* » et de « *sauvagerie* » avant de s'en prendre tout particulièrement à ceux qui tentent de « *comprendre* » les extrémistes irlandais. Ce journal cite à ce propos, avec colère, les citoyens américains d'origine irlandaise qui apportent un soutien financier, directement ou indirectement, à l'IRA, mais aussi les membres du parti travailliste qui, l'an dernier, ont reçu à une conférence à Londres M. Gerry Adams, leader du Sinn Fein, branche politique de l'IRA « provisoire ». Le *Sunday Times* fustige ceux qui, selon lui, ont eu la faiblesse de croire que le parti pourrait, après ses récents succès électoraux, abandonner progressivement le terrorisme (*le Monde* du 3 décembre).

La police et le gouvernement n'ont pas voulu prêter attention au communiqué diffusé par l'IRA « provisoire » dimanche soir. L'organisation reconnaît que certains de ses hommes sont responsables de l'attentat mais précise qu'ils n'avaient pas reçu « *l'autorisation du conseil militaire* ». Elle ajoute qu'elle veillera à ce que « *ce genre d'opération ne se reproduise plus* ». Le ministre de l'intérieur a déclaré, lundi matin, qu'il fallait traiter de pareilles messages avec « *mépris* » car ils n'ont d'autre but que de rassurer les sympathisants les moins durs du Sinn Fein, ceux qui sont précisément séduits depuis peu par le tournant « politique » pris par le mouvement. Mais certains observateurs estiment que ce communiqué pourrait confirmer qu'il existe actuellement des querelles intestines graves au sein du mouvement républicain, entre des dirigeants de la branche militaire et ceux de la branche politique dont les nouvelles orientations sont contestées.

FRANCIS CORNU.

Les précédents attentats de l'IRA en Grande-Bretagne

Voici les principaux attentats commis par l'IRA hors de l'Irlande du Nord depuis 1974

– 17 JUIN 1974 : Bombe aux Communes (11 blessés).

– 17 JUILLET 1974 : Bombe à la Tour de Londres (1 mort, 29 blessés).

– OCTOBRE - NOVEMBRE 1974 : Série d'attentats dans les pubs, à Guilford, Woolwich et Birmingham (28 morts, 180 blessés au total).

– 25 NOVEMBRE 1974 : Bombes dans deux gares de Londres (20 blessés).

– DÉCEMBRE 1974 : Bombes dans des grands magasins, boîtes aux lettres et centraux téléphoniques (plusieurs dizaines de blessés).

– 23 décembre 1974 : L'appartement de l'ancien premier ministre Edward Heath est dévasté par une explosion.

– OCTOBRE 1975 : Une bombe placée sous la voiture d'un député à Londres tue un médecin.

– MARS 1979 : Le député conservateur Airey Neave, ami personnel de Mme Thatcher, est tué par l'explosion de sa voiture dans le parking du Parlement.

– 27 AOUT 1979 : Lord Mountbatten est tué, avec les personnes qui l'accompagnaient, par une bombe posée dans son bateau, au large des côtes irlandaises. Dix-huit soldats britanniques sont tués par une autre explosion.

– HIVER 1980 : Plusieurs bombes explosent à proximité de casernes à Londres, ne causant que des dégâts matériels.

– OCTOBRE - NOVEMBRE 1981 : Cinq attentats à Londres font trois morts et plusieurs blessés. Le premier visait un car de soldats, le second un général des Royal Marines, le troisième un restaurant d'Oxford Street, le quatrième la résidence du ministre britannique de la justice, et le dernier une caserne.

– 20 JUILLET 1982 : Onze morts et 51 blessés dans deux attentats à Hyde Park et Regent Park à Londres.

– 10 DÉCEMBRE 1983 : Une bombe explose dans une caserne de l'artillerie royale de Woolwich dans le sud de Londres faisant quatre blessés. L'action avait été revendiquée par l'Armée de libération écossaise, proche de l'INLA.

– 13 DÉCEMBRE 1983 : La police déclenche préventivement l'explosion d'une bombe découverte à Kennsington street, une des rues les plus commerçantes de la capitale. Un second engin est découvert dans une boutique proche.

– 13 DÉCEMBRE : Une seconde explosion détruit à Oxford une cabine téléphonique.

LES AUTORITÉS DE DUBLIN ENVISAGENT D'INTERDIRE LE SINN FEIN

(De notre correspondant)

Dublin. – M. Garret FitzGerald a déclaré qu'il est temps d'envisager l'interdiction du Sinn Fein, branche politique de l'IRA provisoire. Au cours de la libération de l'homme d'affaires de Dublin M. Don Iidey, pour qui les « provos » avaient demandé une rançon de 5 millions de livres, deux membres des forces de l'ordre, dont un soldat, avaient été tués. C'est la première fois depuis la fondation de l'Etat qu'un militaire est assassiné par des terroristes alors que depuis dix ans, la police a perdu plusieurs de ses membres. L'IRA a, en général, évité la confrontation avec des forces de l'ordre du Sud, craignant la réaction hostile de la population. Selon M. FitzGerald, le Sinn Fein se veut un parti politique tout en couvrant des crimes contre la population civile.

Les gouvernements successifs de Dublin ont, jusqu'à présent, adopté à l'égard du Sinn Fein une attitude similaire à celle de Londres, consistant à ne pas pousser l'organisation nationaliste dans la clandestinité totale. Mais le meurtre des deux représentants des forces de l'ordre et l'attentat de Londres où vit une nombreuse communauté irlandaise ont soulevé une vague d'émotion et de colère à travers le pays. Le soutien sur lequel compte le Sinn Fein pour consolider sa base politique dans le sud de l'île a été sérieusement ébranlé. – J.M.

R.F.A.

Pour protester contre les Pershing

DES ÉCRIVAINS APPELLENT LES JEUNES A REFUSER LE SERVICE MILITAIRE

Heilbronn (*A.F.P., A.P.*). – Une centaine de manifestants pacifistes, parmi lesquels l'écrivain ouest-allemand Günther Grass, l'ancien ministre social-démocrate Erhard Eppler et le pasteur Heinrich Albertz, ont bloqué, samedi 17 décembre, pendant deux heures, l'accès principal de la base américaine de Heilbronn-Waldheide (sud de la R.F.A.), un des sites présumés des fusées américaines Pershing-2.

M. Grass et plusieurs écrivains ont rendu public un appel demandant aux jeunes Allemands de refuser de faire leur service militaire pour protester contre les armes nucléaires. Cet appel a été adopté à l'unanimité par une trentaine d'écrivains réunis à Heilbronn à l'initiative de la section littéraire de l'Académie des beaux-arts de Berlin-Ouest. « *Nous devons envisager de nouvelles formes d'opposition aux missiles à l'Est et à l'Ouest* », a déclaré M. Grass.

Pologne

APRÈS L'ÉCHEC DES MANIFESTATIONS DU 16 DÉCEMBRE

Les autorités se gardent de tout triomphalisme

De notre envoyé spécial

Varsovie. – Les autorités de Varsovie célèbrent avec une remarquable discrétion leur succès du vendredi 16 décembre, à savoir le faible écho rencontré par l'appel de la commission provisoire de coordination (T.K.K.) de Solidarité à manifester ce jour-là dans la rue en hommage aux morts de 1970 et de 1981.

Pas un mot de commentaire dans la presse centrale ou à la télévision pendant deux jours entiers. *Trybuna Ludu*, l'organe du parti, publie seulement une brève information sur les cérémonies officielles organisées sur le littoral de la Baltique, en ajoutant que « *les habitants de Gdansk et Gdynia ont pu déposer individuellement pendant toute la journée des fleurs devant les monuments aux victimes* ». Que ce soit une contre-vérité flagrante n'a apparemment aucune importance : il ne s'agit pas d'insister sur la défaite de l'adversaire, mais de prouver sa non-existence.

Le « succès » du pouvoir n'est certes pas complet. Le spectacle des rues littéralement envahies de policiers n'est pas un signe convaincant de normalisation. Faut-il s'étonner que les ouvriers sortent dans le calme du chantier Lénine quand on sait qu'ils défilent entre deux rangs de policiers en tenue de combat, tandis qu'un haut-parleur diffuse à satiété un communiqué appelant à « *rentrer immédiatement chez soi pour éviter de mettre en danger sa santé ou sa vie* » ? Quand on sait aussi que participer à une « manifestation illégale » peut valoir trois ans de prison ? Ou faut-il plutôt s'étonner qu'en dépit de tout quelques manifestations plus ou moins embryonnaires aient été tentées dans diverses villes avec leur conséquence habituelle : les arrestations (par exemple à Ursus, celle de Bogdan Bujak, frère du principal dirigeant de la clandestinité).

La T.K.K. avait bel et bien appelé à manifester, et cet appel, peu diffusé, a été très peu suivi. M. Walesa, qui n'approuvait guère cette initiative, affiche à présent sa solidarité et assure que la T.K.K. « *n'a pas perdu* » et qu'« *il ne peut être question d'une défaite des travailleurs* ». Mais bien des gens se demandent à Varsovie si les dirigeants clandestins n'auraient pas mieux fait de renoncer à cette tactique de manifestations « pour l'honneur ».

La T.K.K., composée actuellement de quatre membres, a déjà connu des échecs et a pu s'en relever. D'ici au 1er et au 3 mai 1984, les prochaines dates sensibles du calendrier polonais, elle dispose de plusieurs mois (si ses membres échappent aux arrestations) pour reconsidérer son action.

Entre-temps, les réactions aux hausses de prix alimentaires constitueront sans doute un test plus significatif de l'attitude de la population, même si aucune explosion spectaculaire n'est prévisible. La « consultation » organisée sur ces hausses de prix par les autorités, sous forme d'enquêtes et de lettres, semble d'ailleurs se prolonger, et les décisions ne devraient pas intervenir avant la mi-janvier au plus tôt. Les Polonais ont une seule certitude : on a annoncé, samedi 17 décembre, que la viande, le beurre, les graisses, le sucre, le chocolat, la farine, les céréales et le lait en poudre resteront strictement rationnés l'an prochain. Ils pourront se réconforter en voyant sur les écrans de télévision les images des « soupes populaires » dont devraient se satisfaire un nombre croissant d'Américains. Et, accessoirement, en apprenant par la lecture de l'organe de l'armée, *Zolnierz Wolnosci*, que « *la France qui s'enorgueillit de sa démocratie est réputée avoir la police la plus brutale d'Europe...* »

JAN KRAUZE.

Tchécoslovaquie

Les bons missiles et les mauvais

Prague (*A.F.P.*). – Des citoyens tchécoslovaques, regroupés au sein d'un « comité préparatoire des syndicats libres », demandent, dans une lettre adressée aux syndicats officiels et dont une copie est parvenue au bureau de l'A.F.P. à Prague, qu'un référendum soit organisé sous contrôle international dans tous les pays d'Europe où doivent être installés des missiles. Reprochant aux syndicats officiels d'avoir condamné les missiles américains mais approuvé les engins que l'U.R.S.S. a commencé d'installer en Tchécoslovaquie, ce texte déclare : « *Personne ne peut faire croire que seules les armes américaines sont mauvaises et apportent la mort et que les missiles soviétiques sont bons parce qu'ils nous protègent.* » Le texte évoque « *la perte de terres agricoles et les menaces sur l'eau, déjà polluée dans une grande partie de la Bohème par l'extraction de l'uranium* » et appelle à la création de « *cellules informelles* » parmi les travailleurs pour « *unifier les opinions critiques des citoyens sur les questions fondamentales de notre vie, et d'abord celle de la guerre et de la paix.* »

[Il y a quelques jours, *l'Etoile rouge*, organe de l'armée soviétique, avait admis que l'annonce du début des travaux, puis de leur « accélération », pour l'installation de missiles « tactico-opérationnels » de l'armée rouge dans les pays alliés, faisait problème dans une partie de l'opinion. Le journal accusait notamment les Etats-Unis et l'OTAN de chercher à « *susciter chez les peuples européens, et notamment ceux de R.D.A. et de Tchécoslovaquie, une réaction négative aux décisions de l'Union soviétique* » et de miser à cette fin « *sur la jeunesse des pays socialistes qu'ils essayent d'inciter à s'opposer au déploiement des fusées* ».]

EUROPE

LES CONGRÈS DES PARTIS COMMUNISTES IBÉRIQUES

PORTUGAL : unanimité derrière M. Cunhal

De notre correspondant

Lisbonne. — Le dixième congrès du parti communiste portugais, qui s'est achevé le dimanche 18 décembre à Porto, a eu lieu, comme les précédents, sous le signe de l'unanimité. C'est à l'unanimité que M. Alvaro Cunhal a été réélu au poste de secrétaire général par les 2 098 délégués présents. C'est encore à l'unanimité que toutes les résolutions politiques ont été adoptées. Les dirigeants expliquent : *« Le congrès avait été précédé d'une très large discussion à la base ; plus de deux mille propositions d'amendement avaient été acceptées et incorporées dans les textes soumis au vote. »*

Le P.C. a durement attaqué la coalition socialiste-« social démocrate » actuellement au pouvoir. Il s'est prononcé en faveur d'un gouvernement de « salut national » constitué par des « démocrates et des patriotes ». Il a souhaité la création d'un nouveau parti susceptible d'occuper l'espace politique du P.S. Dans la perspective de l'élection présidentielle de 1985, les communistes annoncent d'ores et déjà que le socialiste Mario Soares n'aura pas leur vote. Aussi envisagent-ils une *« candidature démocratique »* capable de *« déclencher la dynamique qui a été à l'origine de la réélection du général Eanes en 1980 »*.

En matière internationale, le P.C.P. a réaffirmé son alignement sur les thèses de Moscou, notamment à propos de la paix et du désarmement. En présence d'un invité de marque très attentif, M. Mikhaïl Gorbatchev, membre du bureau politique et du secrétariat du P.C. de l'U.R.S.S., il a refusé, une fois de plus, toutes les théories eurocommunistes. L'exemple espagnol, largement évoqué dans les couloirs du congrès, a renforcé d'ailleurs la conviction des communistes portugais. *« C'est grâce à notre cohérence idéologique,* disent-ils, *que nous sommes devenus la principale force de l'opposition. »* Ayant recueilli un cinquième des suffrages lors des dernières élections municipales, occupant 44 des 250 sièges au Parlement, le P.C.P. se dit *« en pleine progression »*. Depuis le dernier congrès, il aurait enregistré 36 000 nouvelles adhésions, le total de ses effectifs s'élevant actuellement à 200 000.

M. Alvaro Cunhal règne sur l'appareil. Elu pour la première fois à la tête du parti en 1961, M. Cunhal a fêté récemment son soixante-dixième anniversaire. Sa succession poserait-elle des problèmes ? *« Non »*, répondent fermement les communistes. La question a été abordée au congrès par le secrétaire général lui-même : *« Etant donné le haut niveau de travail collectif déjà atteint,* a-t-il déclaré, *nous considérons que toutes les conditions sont réunies pour qu'il n'y ait pas de perturbations dans la vie du parti au moment où la nécessité de remplacer le camarade qui exerce actuellement les fonctions de secrétaire général s'imposera. »*

JOSÉ REBELO.

ESPAGNE : courte majorité pour M. Iglesias

De notre correspondant

Madrid. — Le XIe congrès du P.C.E. s'est terminé le dimanche 18 décembre, à Madrid, après quatre jours de débats souvent âpres. Les partisans de l'actuel secrétaire général, M. Iglesias, et ceux de son prédécesseur, M. Santiago Carrillo, n'ont pas véritablement réussi à se départager.

Les premiers l'ont emporté d'une courte tête. M. Iglesias disposera d'une majorité de près de 70 % dans le nouveau comité central qui l'a réélu à la tête du parti par 69 voix contre 31 et 2 abstentions. Mais son rapport d'activité n'a été approuvé que de justesse par 386 contre 376 et 25 abstentions. Une majorité aussi faible, sans précédent dans l'histoire du mouvement communiste espagnol, est un « désaveu moral », selon M. Carrillon qui ne s'estime pas battu.

Le nouveau comité central réussira-t-il à mettre fin aux luttes intestines qui déchirent le P.C.E. et lui ont fait perdre cent vingt mille militants, soit les deux tiers de ses effectifs depuis 1977 ? Malgré la volonté d'intégration manifestée par les fidèles de M. Iglesias et malgré les déclarations de M. Carrillo, affirmant qu'il n'entendait nullement faire sécession, l'accord entre les deux tendances semble difficile.

Quelle attitude doit adopter le P.C.E. face au premier gouvernement de gauche de l'Espagne depuis la guerre civile ? Les communistes peuvent-ils maintenir une politique d'équidistance à l'égard des deux blocs en période de tension internationale ? Quelle structure doit adopter un parti communiste dans un pays d'Europe occidentale ? Autant de questions auxquelles les deux tendances ont apporté des réponses bien différentes.

M. Carrillo et ses partisans considèrent que le P.C.E. est allé trop loin dans sa rénovation, causant le désarroi dans son électorat traditionnel. Le parti, selon eux, doit donc « récupérer ses symboles », marquant davantage ses distances à l'égard du gouvernement socialiste et affirmant plus clairement son appartenance au mouvement communiste international.

« Si la politique internationale des socialistes est atlantiste et si leur politique économique et sociale est de est de type libéral conservateur, plus dur à l'égard des travailleurs que celle de leurs prédécesseurs, ne peut-on pas dire que le gouvernement actuel est plus à droite que le précédent ? a demandé M. Carrillo à la tribune du congrès. Le P.C.E. a commis une erreur, a-t-il ajouté, en agissant comme si les socialistes étaient disposés à une alliance alors qu'ils ne cherchaient en fait qu'à récupérer l'électorat communiste.

Ce langage n'a guère convaincu les partisans de M. Iglesias pour qui les communistes doivent éviter les dangers du *« retour au ghetto »*. *« Il ne faut pas se tromper d'ennemi »*, affirmait l'un d'eux en soulignant que le P.C.E. pouvait difficilement occuper l'espace perdu au profit des socialistes en tombant dans le radicalisme verbal et en rejetant en bloc toutes les sanctions du gouvernement.

Au chapître des problèmes internationaux, M. Iglesias s'est vu reprocher par ses adversaires sa critique globale de la politique des blocs. De nombreux orateurs ont défendu des thèses plus conformes à la tradition attribuant à *« la crise du capitalisme »* la tension internationale et soulignant le *« caractère positif »* des propositions de paix de l'Union soviétique.

Plus profondes encore sont les divergences sur la crise interne du parti. Mis directement en cause par ses adversaires, M. Carrillo s'est refusé à ouvrir le débat sur les innombrables expulsions faites par le P.C.E. sous sa direction, préférant attribuer à des causes externes le déclin du parti.

M. Iglesias, en revanche, a défendu la thèse d'une rénovation accélérée et demandé le retour au bercail communiste de tous ceux qui l'avaient quitté volontairement ou non à l'époque de M. Carillo. Sa tâche s'annonce toutefois difficile : les propositions les plus novatrices présentées par ses partisans comme la limitation de la durée du mandat du secrétaire général ou la suppression dans les statuts du concept de discipline ont été rejetées de justesse par le congrès. M. Iglesias devra faire preuve de prudence s'il veut recoller les morceaux épars.

THIERRY MALINIAK.

U.R.S.S.

Selon « Newsweek »

M. ANDROPOV SOUFFRIRAIT D'UNE GRAVE MALADIE RÉNALE D'ORIGINE DIABÉTIQUE

M. Youri Andropov souffrirait d'une grave maladie des reins appelée néphropathie diabétique, selon une *« source médicale soviétique bien informée »* que cite le magazine *Newsweek* ce lundi 19 décembre.

M. Andropov, qui n'a plus été vu en public depuis le 18 août, se trouverait dans un hôpital de la banlieue de Moscou, réservé aux plus hauts dirigeants du régime, poursuit le magazine américain. Il serait capable de se déplacer, mais ses médecins ne souhaiteraient pas le voir reprendre immédiatement ses activités. M. Andropov se remettrait lentement d'une longue crise provoquée par sa maladie. Il devrait subir périodiquement des séances de dialyse destinées à purifier son sang, une fonction que ses reins ne remplissent plus. Une transplantation rénale aurait été envisagée, puis abandonnée, ses médecins craignant que le malade soit incapable de supporter l'opération.

[Les atteintes rénales (néphropathie) qui accompagnent parfois l'évolution d'un diabète ne constituent que l'une des conséquences possibles des lésions vasculaires multiples notées chez certains diabétiques. L'insuffisance rénale est due, dans ces cas, comme les troubles de la vue, à l'atteinte des micro réseaux vasculaires du rein ou de la rétine. Nous avions indiqué (*le Monde* du 8 novembre) que M. Andropov présentait des signes évidents de dégradation vasculaire du tronc cérébral, se manifestant notamment par des tremblements et une semi-paralysie gauche. L'atteinte rénale n'est que l'un des aspects de ces lésions vasculaires généralisées. — Dr E. L.]

PROCHE-ORIENT

Les bombardements israéliens retardent le départ des Palestiniens de Tripoli

(Suite de la première page.)

Quatre heures après ce coup au but, les pompiers libanais s'activaient toujours pour tenter d'éteindre l'incendie. Quatre autres bateaux qui avaient déjà été incendiés par les combats entre loyalistes et dissidents ont, d'autre part, été atteints et coulés par les tirs de la marine israélienne. Celle-ci a frappé avec une très grande précision ses objectifs tout au long du quai d'embarquement. Aucun des onze membres de l'équipage du *My Chamm* n'a été blessé.

Alors que tout semblait déjà prêt pour un départ des Palestiniens et que le calme régnait à Tripoli, la marine israélienne était déjà entrée en action dimanche vers 16 h 30, tirant huit obus sur des entrepôts dans la partie nord d'El-Minah. Les vedettes israéliennes, qui s'étaient approchées suffisamment du port pour être visibles, se sont ensuite immédiatement scindées en deux groupes pour éviter la riposte.

Alors que les promeneurs, nombreux sur les jetées au coucher du soleil, se précipitaient en courant vers des abris, les camions transportant les pièces de D.C.A. palestinienne fonçaient à chaque extrémité du port et envoyaient dans un bruit d'enfer des salves de katioucha vers le large.

Les bombardements israéliens, qui ont duré environ un quart d'heure à chaque reprise, ont visé la partie du port où se trouve l'essentiel des défenses palestiniennes et où étaient à peine dissimulés dans des entrepôts deux chars et des canons anti-aériens. Il semble bien que le bateau touché ce lundi matin devait servir à embarquer discrètement des armes lourdes que, aux termes de l'accord passé avec les Nations unies sur l'évacuation de Tripoli, les Palestiniens devaient abandonner.

Or, à plusieurs reprises, les responsables de l'O.L.P. avaient laissé entendre qu'ils ne laisseraient pas leurs armes lourdes dans la ville pour ne pas donner aux Syriens de prétexte pour envahir Tripoli. Ils avaient, d'autre part, déclaré qu'ils se *« débrouilleraient par leurs propres moyens »* pour évacuer cet armement. Toutefois, ce lundi matin, M. Arafat s'est dit décidé à le *« laisser à l'armée libanaise »*.

Le premier bombardement de dimanche après-midi, avait d'ores et déjà compromis l'opération prévue pour ce lundi, et l'ambassadeur de Grèce, qui était venu à Tripoli pour assister au départ de M. Arafat, regagnait Beyrouth après s'être entretenu avec les autorités libanaises et avec le chef de l'O.L.P.

En début de soirée, deux avions volant à basse altitude franchissaient le mur du son au-dessus de la ville. Tripoli était alors plongée dans une obscurité totale où seule la pleine lune permettait de distinguer des combattants aux aguets autour des permanences de l'O.L.P. installées dans des ruelles, derrière l'ancien caravansérail du port. Les bombardements de la marine israélienne montrent que Jérusalem n'a pas renoncé, sinon à empêcher, du moins à retarder au maximum, le départ des combattants de l'O.L.P.

Tout avait pourtant bien commencé, et dans la matinée du dimanche les membres des forces de sécurité intérieures (F.S.I.) libanaises, chargés d'assurer la sécurité au moment de l'embarquement des combattants palestiniens, étaient arrivés à Tripoli. A Zahrié, où se trouve le Q.G. de M. Arafat, c'était l'animation des veilles de départ. Partout des portraits du chef de l'O.L.P. étaient collés sur les murs des immeubles et les voitures des combattants en étaient recouvertes. Le long de l'avenue qui mène de Zahrié au port de Tripoli, le visage souriant de M. Arafat était apposé sur chaque arbre. Toute la journée de dimanche, des camionnettes transportant des valises ont fait la navette entre la ville et le port, alors que les combattants sans affectation en première ligne affluaient aux nombreux points de regroupement. *« En raison d'une possible attaque israélienne, nos troupes resteront très dispersées jusqu'au dernier moment »*, disait un responsable de l'O.L.P. Face aux dissidents soutenus par la Syrie, les premières lignes de l'O.L.P. étaient renforcées et les combattants loyalistes restaient sur leurs gardes.

Malgré un apparent désordre et une grande nervosité, le départ semblait très bien organisé par les Palestiniens. Muni d'une liste de ce qu'il devait emporter ou laisser (notamment alcool ou drogue), chaque combattant se présentait devant un responsable avant de faire enregistrer ses bagages. Sur chaque valise, une étiquette rouge indiquait le nom, le grade et l'unité du partant. La police militaire palestinienne, béret et brassard rouges, veillait au bon déroulement des opérations. Dans une école, cent cinquante personnes, femmes et enfants, se préparaient aussi au départ. Une centaine de familles doivent, en effet, quitter Tripoli avec les combattants. Ce sont souvent les proches des militaires les plus en vue qui ne peuvent rester dans les camps de Baddaoui et de Nahr-El-Bared pour des raisons évidentes de sécurité. Dans le centre social ouvert par l'O.L.P. depuis son repli sur Tripoli, c'était presque l'émeute pour obtenir des petites cartes plastifiées de la Palestine où figure le portrait du chef de l'O.L.P. Beaucoup de familles venues de tous les camps palestiniens du Liban se rassemblaient pour dire un nouvel au revoir à leurs parents.

Ce lundi matin, nul n'était en mesure de dire quand pourront partir M. Arafat et ses combattants. Un chose paraît évidente : l'évacuation ne pourra s'effectuer dans la journée de ce lundi. En effet, pour des raisons de sécurité, les bateaux grecs à Chypre accosteront, un par un avant de regagner le large, où ils resteront pendant toute la durée de l'opération sous la protection de la marine française. De toute façon, compte tenu du nombre des combattants, l'embarquement exigerait environ vingt-quatre heures.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Jérusalem continue à entretenir le doute sur ses intentions

De notre correspondant

Jérusalem. — Comme on s'y attendait, le gouvernement de M. Shamir a décidé de montrer jusqu'au bout sa force aux loyalistes de l'O.L.P. pour rappeler à M. Arafat, aux pays occidentaux et à ses propres citoyens qu'il n'accepte qu'à contre cœur de laisser se dérouler une opération d'évacuation parrainée par les Nations unies.

Au terme d'un conseil des ministres dominical long de sept heures dont l'essentiel a été consacré à la situation au Liban, le porte-parole du gouvernement, M. Dan Meridor, a rappelé l'hostilité d'Israël à cette évacuation tout en précisant que cela *« ne signifie pas qu'il s'y opposera »*. M. Meridor a souligné que Jérusalem était *« fidèle à ses options en luttant contre le terrorisme »* et regretté *« que le gouvernement français aille à l'encontre de cette attitude »*. Le ministre de la défense, M. Moshe Arens, avait déclaré samedi : *« Les forces navales israéliennes ont les moyens d'empêcher l'évacuation si elles le souhaitent. »*

Les raids de la marine et les menaces des autorités ont contribué à alimenter les craintes des équipages des cinq navires grecs chargés de l'évacuation. On relève avec intérêt à Jérusalem le fait que les capitaines de ces bateaux ont eu des réunions impromptues dimanche soir à Larnaca avec l'état-major du porte-avions *Clemenceau*. Selon un responsable du port cité par le *Jerusalem Post*, les équipages souhaitent avant de rallier Tripoli recevoir des assurances supplémentaires quant à la non-intervention de la marine israélienne.

M. Arafat et ses hommes, estime-t-on ici, ne pourront vraiment se sentir tirés d'affaire que si les bateaux français viennent jeter l'ancre juste devant le port de Tripoli et assurent ensuite la « couverture » des cargos grecs arrivés dans leur sillage. Cette présence devrait dissuader la flotte israélienne d'intervenir, mais on ne peut évidemment exclure d'avance tout incident franco-israélien.

D'autre part, selon la radio de Jérusalem, M. Rumsfeld, envoyé spécial du président Reagan au Proche-Orient, qui s'est entretenu dimanche avec le président égyptien Moubarak, se rendra à Bagdad après une visite en Arabie Saoudite. Ce sera le premier séjour d'un haut responsable américain en Irak depuis la rupture des relations diplomatiques entre les deux pays il y a seize ans.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

• *Un appel de la Ligue libanaise des droits de l'homme.* — Me Mohsen Slim, avocat chiite libéral de Beyrouth et président du Comité libanais pour la sauvegarde de la Constitution et des libertés (Ligue libanaise des droits de l'homme), vient de lancer un appel, appuyé par la Fédération internationale des droits de l'homme, pour que se rencontrent au Luxembourg, début 1984, des représentants de toutes les communautés libanaises.

Les Libanais soupçonnent Washington de vouloir retirer ses « marines »

De notre correspondant

Beyrouth. — Rien n'est plus en mesure de rassurer les Libanais depuis que les milieux officieux américains distillent des *« fuites »* concordantes relayées par les agences de presse, annonçant que les Etats-Unis n'attendent plus que l'occasion d'une *« sortie honorable »* pour se dégager du Liban.

Lorsque le président Reagan a prononcé, le vendredi 16 décembre, sa *« petite phrase »*, selon laquelle il retirerait ses « marines » de Beyrouth *« si l'effondrement complet de l'ordre rendait inutile la recherche d'une solution »* (*le Monde* du 16 décembre), on en déduit à Beyrouth que Washington préparerait son désengagement. Les confidences de hauts fonctionnaires anonymes du département d'Etat ont vite fait de nourrir ces craintes.

Non que l'intervention américaine ait été particulièrement bénéfique pour la pacification du Liban, mais parce qu'un départ des « marines », et, dans leur sillage, celui des autres contingents de la force multinationale, constituerait pour les Libanais un nouveau saut dans l'inconnu.

Les tirs des navires américains, le dimanche 18 décembre, contre des positions syriennes en montagne, suite aux tirs de missiles contre deux F-14 en mission de reconnaissance, n'ont nullement dissipé la crainte d'un éventuel « lâchage » de Washington. D'autant que les efforts diplomatiques visant à rétablir la concorde au Liban ne paraissent pas faire de progrès.

En effet, la réunion de dimanche à Damas des ministres des affaires étrangères de Syrie, d'Arabie Saoudite et du Liban, consacrée à la crise libanaise, n'a pas débouché sur une entente. La Syrie continue à exiger l'abrogation de l'accord libano-israélien du 17 mai 1983, alors que les autorités de Beyrouth estiment qu'elles peuvent offrir, au maximum, le *« gel »* de l'accord. Les trois ministres sont convenus de se retrouver au début de janvier, ce qui renvoie d'autant la deuxième phase de la conférence interlibanaise de Genève.

A Saïda, une embuscade qui a fait deux blessés au sein d'une patrouille israélienne visée et un tué parmi les passants du fait de la riposte, a encore accru la tension dans cette région. Malgré le repli sur le fleuve Awali, qui était censé garantir leur sécurité, et le contrôle draconien des passages qui y a été institué, les troupes israéliennes sont, après un court répit, de nouveau soumises à un harcèlement aussi intense et régulier qu'auparavant. On parle maintenant au sud d'un nouveau retrait israélien sur un autre fleuve, le Zahrani, dans des conditions aussi désastreuses que le précédent. Israël est accusé d'avoir mis face à face, dans cette zone, les *« forces libanaises »* (chrétiennes) d'une part, et les miliciens chiites d'Amal, de l'autre, de la même manière qu'il avait opposé les druzes aux chrétiens à Aley et dans le Chouf.

LUCIEN GEORGE.

Le Koweït accuse implicitement l'Iran d'être impliqué dans les récents attentats

Le Koweït a annoncé, le dimanche 18 décembre, l'arrestation de dix personnes tenues pour responsables des sept attentats à l'explosif du lundi 12 décembre et a implicitement mis en cause l'Iran dans la préparation de ces actions, qui ont fait, au total, six morts et une soixantaine de blessés.

Après le conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement koweïtien, M. Abdel Aziz Hussein, a indiqué que ces dix personnes — sept Irakiens et trois Libanais — avaient fait des *« aveux complets »* de leur responsabilité dans les attentats et qu'elles appartenaient toutes au mouvement d'opposition irakien Al Daawa. Les dix accusés comparaîtront, ce lundi 19 décembre, devant la Haute Cour de sûreté de l'Etat, a-t-il précisé.

« Nous savons tous, a déclaré le ministre koweïtien, *où le parti Al Daawa a trouvé aide et assistance pour commettre ces attentats. »* Plusieurs des dirigeants du parti Al Daawa — dont la majeure partie des militants sont chiites — résident à Téhéran, et c'est là que sont publiés les communiqués du mouvement.

Le porte-parole a encore indiqué que des armes avaient été découvertes aux domiciles des auteurs présumés des attentats. Parmi ces armes figurent notamment des bazookas, des grenades et des systèmes d'horlogerie. Elles ont été introduites au Koweït par *« voie de mer »*, dissimulées dans des tuyaux à l'intérieur de barils de gazole, a-t-il ajouté.

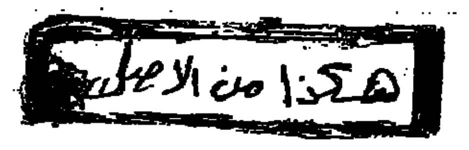
A Téhéran, la presse a fait état, dimanche, de l'arrestation au Koweït du responsable des écoles iraniennes dans l'Emirat, M. Mahmoud Eslami, ainsi que de deux fonctionnaires et d'un domestique dont les noms n'ont pas été précisés. *« Suite à l'action sauvage de la police de Koweït à l'égard des iraniens,* écrit le quotidien *Kayhan, le chargé d'affaires de Koweït à Téhéran a été convoqué samedi au ministère iranien des affaires étrangères. »*

Le chargé d'affaires koweïtien, M. Kazem Mouareff, avait déjà été convoqué le 15 décembre au ministère à Téhéran, soit trois jours après les sept attentats à Koweït.

A New-York, l'ambassade d'Iran auprès des Nations unies, a démenti catégoriquement que son pays ait été impliqué dans les attentats du Koweït. M. Khorassani, qui répondait aux questions de la chaîne de télévision ABC, a ajouté que son gouvernement se refusait néanmoins à condamner les récents attentats à Beyrouth et à Koweït, car ces attentats *« ne peuvent pas être dissociés d'actions terroristes commises par les Etats-Unis au Liban »*.

Par ailleurs, dans une déclaration à l'hebdomadaire *Newsweek*, le général Tlass, ministre syrien de la défense affirme que ce sont des *« nationalistes libanais »* qui ont lancé les attaques contre les troupes américaines, françaises et israéliennes au Liban. *« Les Américains disent toujours que ce sont des Iraniens, ou des gens soutenus par l'Iran, mais si les Iraniens étaient capables de mener de telles actions, ils les auraient aussi menées contre Bagdad »*, avance le général Tlass.

Le ministre syrien fait valoir, d'autre part, que son pays dispose de *« commandos kamikazes »* capables d'intervenir contre la flotte américaine au large du Liban *« si les Etats-Unis continuaient à attaquer les forces syriennes »*. — (A.F.P.)



DIPLOMATIE

AU « GRAND JURY R.T.L. - LE MONDE »

M. Gaston Thorn regrette le manque de pouvoirs de la Commission des Communautés

M. Gaston Thorn, président de la Commission des Communautés européennes, était, dimanche 18 décembre, l'invité de l'émission « Grand Jury R.T.L. - *le Monde* ». A propos de l'échec du Conseil européen d'Athènes, il a notamment déclaré : « *Il est à craindre que les dix chefs d'Etat et de gouvernement n'aient quelque peu sous-estimé l'enjeu de ce sommet. Chacun est rentré à la maison un peu trop facilement heureux car personne n'avait abdiqué (...). Dans l'histoire, le perdant, c'est l'Europe. J'espère que, après le sommet d'Athènes, chacun des dix antagonistes ou participants se rendra compte qu'il faut apporter plus du sien pour sortir de la crise.* »

Interrogé sur le rôle de la Commission des Communautés dans le fonctionnement des institutions de la C.E.E., M. Thorn a estimé : « *La Commission est responsable (...). Toutes les propositions ont été mises sur la table. Hélas, la situation est abominable : vous êtes le moteur de la Communauté, vous avez le monopole des propositions, mais vous n'êtes pas à même de forcer la décision. N'importe qui peut vous bloquer. C'est une situation qui est démoralisante au possible (...). C'est là que le mot magique de « démission » revient. La démission, on la donne une fois, mais pas deux. Elle constitue une bonne nouvelle le jour même de son annonce. Mais le jour suivant, elle ajoute à la pagaille et ne résout aucun des problèmes. Je ne pense pas, au cas où le Parlement européen ne se ferait pas obéir sur tel ou tel point, que le problème soit résolu avec la démission des quatre cent trente-quatre députés. Au moment où l'Europe est en crise, il faut que l'institution la plus communautaire assume ses responsabilités et maintienne le cap. C'est ce que notre Commission a décidé. Si l'on essayait de nous faire faire quelque chose que, en tant que gardien du traité, nous ne devrions pas faire, en ce qui me concerne, je n'hésiterai pas à franchir le pas.* »

S'agissant du rôle et du fonctionnement du conseil européen, le président de la Commission a ajouté : « *Un conseil composé d'un chef d'Etat et de neuf chefs de gouvernement ne peut, en deux jours, résoudre trente questions amassées au cours de deux ou trois années. (...) Nous devrions savoir que toutes ces personnalités – et c'est normal – ne peuvent lire que des notes de couverture concernant tous ces dossiers et qu'ils sont là, quant à eux, pour donner des orientations et exercer les arbitrages politiques, mais pas pour résoudre les questions techniques* ».

Après avoir rendu hommage au rôle de M. Papandréou et de la présidence grecque de la Communauté qui s'achèvera le 31 décembre, M. Thorn a ajouté, à propos de la présidence française qui s'ouvrira aussitôt après : « *Le succès d'une présidence, c'est le succès de l'Europe, et donc le succès de la Commission. Nous ne faisons pas le choix entre les présidences, au contraire ! Je trouve que là aussi, il y a un certain abus dans ce rôle exagéré qu'on attribue aux différentes présidences. (...) Je crois que dans l'intérêt de la réussite il faudrait un peu désacraliser et dénationaliser les présidences, pour ne pas en faire une question de rivalité entre nations par Communauté interposée. Cela dit, la France étant à la base des traités, est particulièrement bien placée à un moment crucial pour en rappeler les origines. (...) Mais très franchement – et ce n'est pas une boutade – je pense que l'Europe serait mieux servie si la Commission avait la présidence.* »

M. Thorn a, par ailleurs, estimé que le risque de voir les prochaines élections européennes prendre un caractère essentiellement national constituait pour l'Europe « *un grand danger* ». Il s'est, en outre, « *farouchement* » en faveur de l'augmentation des ressources propres de la C.E.E.

A propos de l'élargissement de la Communauté, M. Thorn a ajouté : « *Ce ne serait un cadeau pour personne, et certains l'ont dit à Athènes, que de faire l'élargissement dans le malentendu, dans le doute. Il faut clarifier les problèmes entre nous. Il faut dire quelle est la Communauté que nous voulons, et il faut alors, toutes choses étant bien pesées, que l'on s'attaque à la dernière phase de la négociation et à l'élargissement.* »

Après la décision de M. Pierre Werner, président du gouvernement luxembourgeois qui a annoncé, samedi soir, qu'il ne se représenterait pas aux élections de juin 1984, M. Thorn a indiqué qu'il n'envisageait pas de briguer sa succession à la tête du cabinet, après le scrutin législatif qui aura lieu dans le Grand-Duché en même temps que les élections européennes. « *Je n'ai qu'une chose à dire*, a-t-il précisé. *J'ai accepté la présidence des Communautés européennes jusqu'à janvier 1985. C'est un mandat qui m'honore et qui prend tout mon temps, et je m'y consacrerai jusqu'au bout.* »

A TRAVERS LE MONDE

Maurice

• REJET DU PROJET DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE. – Le projet d'amendement de la Constitution, visant à faire de l'île Maurice une république à l'intérieur du Commonwealth (*le Monde* daté 2-3 octobre), a été rejeté, samedi 17 décembre, par le Parlement, le gouvernement de Sir Anerood Jugnauth n'ayant pu obtenir la majorité des trois quarts des voix nécessaires à l'adoption de ce texte. Ce projet prévoyait notamment la création d'une présidence et d'une vice-présidence de la République. Son rejet est dû à l'abstention de l'opposition, conduite par M. Paul Béranger, dont les amendements au texte gouvernemental (transfert de pouvoirs du premier ministre au président de la République et suppression du poste de vice-président de la République), avaient été préalablement rejetés par le gouvernement. – *(A.F.P.)*

Tchad

M. HISSÈNE HABRÉ A BANGUI. – Le président tchadien a quitté N'Djamena, dimanche 18 décembre, pour Bangui afin d'y négocier la réintégration de son pays au sein de l'UDEAC (Union douanière des Etats de l'Afrique centrale), dont le Tchad s'était retiré en 1968. Le dix-neuvième sommet de l'UDEAC s'ouvre, en effet, ce lundi dans la capitale centrafricaine.

AFRIQUE

Algérie

Alors que s'ouvre le V[e] congrès du F.L.N.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE PORTE DE TRENTE ET UN A QUARANTE-HUIT LE NOMBRE DES WILLAYAS

(De notre correspondant.)

Alger. – Quelque 5 000 délégués assistent à la séance inaugurale du V[e] congrès du F.L.N. à Alger, ce lundi 19 décembre. Environ la moitié sont des élus de la base. Les organisations de masse, les unions professionnelles et l'Amicale des Algériens en France sont représentées. Siègent aussi plusieurs centaines de militants représentant l'armée en tant que telle, la haute administration, les membres des commissions du parti et le comité central. Celui-ci a tenu dimanche son ultime session dans sa composition d'avant le congrès, dont il a mis au point l'ordre du jour. Le président Chadli a rendu hommage au travail collectif de la plus haute instance du F.L.N., dont tous les membres ne retrouveront évidemment pas leur siège (*le Monde* daté 18-19 décembre).

A la veille du congrès, l'hebdomadaire « *Révolution africaine* », publié par le parti, a révélé le nombre actuel des militants du F.L.N. : 258 702 contre 209 733 en 1980. Cette augmentation représente seulement 1/3 des candidatures présentées : 155 000 au total. « *Dans la même période*, précise *Révolution africaine, le nombre des étudiants est passé de 2 564 à 3 782 et les cadres de 17 965 à 19 877. Pour les professions libérales, il y a une diminution.* » La représentation de celles-ci est passée de 20 854 à 20 663.

Selon les statistiques du parti, 52 000 membres ont entre dix-huit et trente ans et 72 000 entre trente et un et quarante ans. La plupart des cadres dirigeants du F.L.N. tirent leur légitimité de la lutte de libération nationale. Un renouvellement est inévitable à moyen terme : 60 % des Algériens, étant âgés de moins de vingt ans, n'ont pas connu cette époque.

Juste avant le congrès, l'Assemblée nationale populaire a adopté un projet de loi sur l'organisation territoriale qui modifie un découpage administratif datant de 1974 et crée 17 willayas (départements) supplémentaires. Au lendemain de l'indépendance il y avait 15 willayas pour 8 millions d'habitants. En 1974, 16 willayas supplémentaires furent créées. Aujourd'hui, avec plus de 20 millions d'habitants, l'Algérie se prépare à de nouveaux équilibres régionaux avec un découpage de 48 willayas.

La loi adoptée vendredi vise à une plus grande maîtrise du développement local et à une meilleure répartition de la population. « *Les services de la planification*, a déclaré le ministre de l'intérieur, *envisagent pour les prochaines années de favoriser l'installation de 300 000 habitants dans les régions insuffisamment développées et sous peuplées.* » En principe, ce nouveau découpage territorial sera effectif dès 1985, année de départ du prochain plan quinquennal.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Angola

• RAID AERIEN SUD-AFRICAIN. Selon l'agence angolaise de presse ANGOP, dix-sept Mirage sud-africains ont attaqué les forces angolaises, samedi 17 décembre, dans la région méridionale de Mulondo (province de Huila). Ce raid, qui aurait fait, d'après ANGOP, « *plusieurs morts et blessés* », a eu lieu à 300 kilomètres à l'intérieur du territoire angolais. – *(A.F.P.)*

ASIE

Japon

Le parti gouvernemental perd la majorité à la Diète

De notre correspondant

Tokyo. – Le parti Liberal Démocrate japonais (P.L.D.) et tout particulièrement son président t premier ministre, M. Yasuhiro Nakasone, ont subi, un grave revers aux élections générales pour le renouvellement de la Diète. Ces élections, axées par l'opposition sur le thème de la moralisation des pratiques politiques de la majorité, sont marquées en revanche par un retour en force du parti Komeito (centriste d'influence boudhiste), un regain de popularité des socialistes et un fort pourcentage d'abstentions qui semblent avoir surtout joué au détriment de la majorité. En fait, on revient grosso modo en ce mois de décembre 1983 aux équilibres établis entre les principales formations politiques japonaises en 1976 après la première révélation du scandale Tanaka et avant que la vague de symphatie consécutive à la mort du premier ministre Ohira, pendant la campagne électorale de 1980, ne vienne rehausser la côte du P.L.D.

Paradoxalement, celui qui symbolise la perversion du système démocratique par l'argent et qui vaut à son parti de sérieux dérapages électoraux depuis 1976, M. Tanaka lui-même, sort renforcé de l'épreuve. L'ancien premier ministre, condamné en octobre dernier à 4 ans de prison pour corruption, obtient dans sa circonscription un score sans précédent, qui prend des allures de raz de marée (plus de 200 000, contre 50 000 à son plus proche adversaire). C'est, rappelons-le, en raison des interminables démêlés juridico-politiques de l'ancien premier ministre que la chambre basse avait été dissoute au début du mois.

Plus de 84 millions d'électeurs étaient appelés, dimanche, à choisir entre quelque 850 candidats s'affrontant dans 130 circonscriptions pour 511 sièges. La formation conservatrice, agglomérat de factions qui monopolisent le pouvoir depuis la fin de la guerre, comptait 286 sièges au moment où M. Nakasone avait fini par se résoudre à dissoudre l'assemblée. Elle n'en obtient aujourd'hui que 250, soit un recul de 36 sièges. Elle perd du même coup la majorité absolue et, *a fortiori*, celle des 270 sièges qu'elle avait cru pouvoir maintenir et qui lui assuraient automatiquement le monopole du contrôle de toutes les commissions de la chambre.

Trois ministres du cabinet sortant, ceux de la défense, du travail et de l'éducation (trois secteurs à problèmes ou sujets à controverses) n'ont pas été réélus. Plus grave encore, la majorité ne perd pas seulement dans les villes traditionnellement moins conservatrices et plus rompues que le monde rural à l'exercice démocratique, mais également dans certaines campagnes

Dans la majorité même les pertes entre les divers clans politiques se répartissent comme suit : la faction Tanaka, la plus forte, passe de 65 à 60 sièges, celle de l'ancien premier ministre, M. Suzuki, chute de 12 sièges (de 61 à 49), celle du premier ministre actuel, M. Nakasone, passe de 47 à 40, celle de M. Fukuda passe de 46 à 40, et enfin celle de M. Komoto tombe de 30 à 28 sièges.

Du côté de l'opposition, le parti socialiste et le Komeito (centriste) apparaissent, avec les démocrates-sociaux, comme les grands bénéficiaires de cet échec des conservateurs. Le premier obtient 112 sièges (contre 101) lors de la dissolution ; le deuxième, 58 (contre 34) et les derniers, 38 (contre 32). Ces partis, alliés pour la circonstance, avaient fait essentiellement campagne contre la corruption du monde politique, en général, et contre l'influence de M. Tanaka sur le P.L.D., sur le premier ministre et sur le gouvernement. Le parti socialiste avait en outre dénoncé ce qu'il considère comme les visées militaristes de M. Nakasone, encouragées par M. Reagan.

Parmi les perdants de l'opposition se trouvent le parti communiste, qui perd 3 sièges (26 contre 29) et le nouveau Club libéral, qui en perd (8 contre 12). Les indépendants sont au nombre de 16. Il est fort possible que 9 d'entre eux, à commencer par M. Tanaka, qui a fait campagne sous cette étiquette, s'allient au parti conservateur pour lui permettre d'atteindre de justesse la majorité absolue. Enfin le niveau élevé des abstention (32 %) reflète le nombre croissant de ceux qui sont aussi peu enthousiasmés par les promesses de l'opposition qu'ils sont lassés des pratiques de la majorité.

Le premier enseignement à tirer de ces résultats est qu'une fois de plus chacun s'est trompé, et lourdement : sondeges, majorité, administration, diplomates et journalistes. Jusqu'à dimanche les uns et les autres, à de rares exceptions près, prédisaient avec confiance que le score de la majorité oscillerait autour de 270 sièges. Beaucoup reflétaient ainsi les vues d'une administration élitiste et souvent aussi arrogante en matière de relations humaines que cynique en politique, se refusant à tenir compte des sentiments de lassitude, de réprobation et même de dégoût d'une partie de l'électorat japonais à l'égard de ses dirigeants.

Le second enseignement est que les tensions ne vont pas manquer au sein de l'Assemblée et de la majorité elle-même, et on voit mal comment la crise politique pourrait être évitée. Les adversaires du premier ministre n'ont pas caché qu'ils mettraient en cause sa responsabilité (et donc sa tête politique), si le parti n'atteignait pas la barre des 270 sièges. Le triomphe de M. Tanaka chez lui et la déroute de celui qui était venu le défier, M. Nosaka, ne vont pas arranger les choses dans la mesure où ils risquent d'être prises par l'intéressé comme une « absolution populaire » de ses crimes et par ses adversaires comme une nouvelle provocation.

Enfin, si M. Nakasone devait céder sa place, cela serait aussi un revers pour tout ceux qui, à l'étranger, attendent qu'il entraîne plus avant le Japon dans la voie de responsabilités internationales – politiques, économiques et militaires – accrues. Américains, Européens de l'Ouest et même Chinois – qui apprécient le langage et le style de gouvernement de cet homme, – auraient sans doute beaucoup à perdre à son départ. Il n'en reste pas moins que l'électorat japonais vient de se montrer moins impressionné qu'on ne s'y attendait par son bilan politique et par sa rhétorique en matière de diplomatie et de défense. Il paraît plutôt avoir sanctionné les manquements à une démocratie que l'Occident lui-même a imposée au Japon.

R.-P. PARINGAUX.

AMÉRIQUES

Nicaragua

DES BRIGADES INTERNATIONALES ?

Une conférence européenne de solidarité avec le Nicaragua, les peuples d'Amérique centrale et pour la paix, réunissant, les 17 et 18 décembre à Paris, quelque cinq cents hommes politiques, syndicalistes, universitaires, artistes et intellectuels de quatorze pays d'Europe de l'Ouest, a condamné la politique « déstabilisatrice » des Etats-Unis au Nicaragua.

Dans une résolution, qui sera présentée au secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, et au président de la Chambre des représentants des Etats-Unis, M. Thomas O'Neill, les participants condamnent la « *vaste tentative de déstabilisation du gouvernement du Nicaragua par l'administration Reagan* ». Ils y manifestent leur soutien aux démarches de paix du groupe de Contadora (Colombie, Mexique et Venezuela).

Plusieurs orateurs, dont le dirigeant « vert » ouest-allemand, M. Gunter Hopfenmuller, ont proposé l'envoi de « brigades internationales » au Nicaragua, qui participeraient notamment à des « *tours de garde* » aux frontières du pays « *pour que les Etats-Unis sachent qu'ils risquent de tirer sur des civils Américains, Hollandais, Allemands...* ».

Dans un message à la conférence, le secrétariat du parti socialiste français a « *réprouvé toutes les tentatives de déstabilisation faites à l'encontre du gouvernement nicaraguayen, tant de la part des Etats-Unis que des groupes armés* ».

Brésil

Les deux prêtres français détenus ont été libérés

Brasilia *(A.F.P.)*. – Les prêtres français Aristide Camio et François Gouriou, condamnés par la justice militaire brésilienne à dix ans et huit ans de prison pour « subversion », sont libres depuis le samedi 17 décembre.

Bénéficiant de la nouvelle loi de sécurité nationale (L.S.N.) qui réduit les peines pour les atteintes à la sûreté de l'Etat, les deux prêtres ont été libérés sur décision du tribunal supérieur militaire (S.T.M.). Mais une heure après, alors qu'ils célébraient leur libération au siège de la conférence nationale des évêques du Brésil (C.N.B.B.), le ministre de la justice, M. Abi Ackel, décidait de les faire remettre en prison préventive en attendant la fin de la procédure d'expulsion prise à leur égard. Trois heures après, il annulait cet ordre.

Arrêtés le 31 août 1981 et accusés d'avoir incité un groupe de paysans sans terre à attaquer une patrouille de police en Amazonie orientale, ils avaient été condamnés en juin 1982 pour « incitation à la subversion et à la lutte des classes ». Aux termes de la nouvelle loi, les treize auteurs de l'embuscade, qui avait fait un mort, ont également été libérés samedi.

• *Levée des mesures d'urgence à Brasilia.* – Les mesures d'urgences décrétées à Brasilia, le 19 octobre, par le gouvernement pour « *préserver l'ordre public* » ont été rapportées dimanche 18 décembre. Elles avaient été décidées pour soixante jours, pour « *soustraire les parlementaires à la pression de manifestations éventuelles* » lors du vote d'un décret-loi de la présidence limitant à 80 % de la hausse de l'indice des prix le réajustement semestriel des salaires.

Le Monde

politique

Les élections législatives partielles

C'était le dernier dimanche électoral de l'année, un dimanche d'héritages. Deux héritages réussis : le siège laissé vacant dans la première circonscription du Lot par M. Maurice Faure, devenu sénateur, est revenu à son successeur désigné, M. Bernard Charles (M.R.G.) ; celui du canton de Strasbourg-VIII est allé au fils du conseiller général décédé, Armand Busse.

Un héritage raté dans le Morbihan : le siège de la deuxième circonscription, laissé vacant par M. Christian Bonnet, n'est pas revenu à M. Naël (U.D.F.). Les électeurs de cette circonscription n'ont pas suivi les conseils du « légataire », maire de Carnac, qui avait recommandé de voter pour le maire d'Auray, candidat officiel de l'opposition.

Désavouant le choix des instances nationales de l'U.D.F. et de l'ancien ministre de l'intérieur, ils ont préféré manifester un soutien franc et massif à M. Aimé Kergueris, maire de Plouhinec, ancien suppléant de M. Bonnet, qui a déjà siégé à l'Assemblée nationale de 1978 à 1981.

Le nouveau député du Morbihan, qui avait maintenu sa candidature en dépit des pressions du maire de Carnac, a fait savoir qu'il demandera des *« explications »* à l'U.D.F. *« En fonction des réponses qui me seront apportées, je siégerai,* a-t-il déclaré, *comme U.D.F. ou comme non-inscrit. »*

Dans le Lot, la majorité conserve son siège, même si elle perd des points (— 18,03 points par rapport au scrutin de 1981 ; — 16,42 points par rapport à celui de 1978). Au-delà des amertumes et des rancœurs, la gauche s'est mobilisée et les reports des voix socialistes et communistes du premier tour se sont bien effectuées. C'est une victoire pour la gauche, c'est surtout une victoire pour le M.R.G. qui a fait la preuve qu'il pouvait exister après M. Maurice Faure.

Son succès le met dans une position de force plus grande dans la tentative de constitution d'un centre gauche plus étoffé avec les radicaux valoisiens dissidents, dans la perspective des élections européennes.

NADINE AVELANGE.

LOT : L'héritage radical assuré

Le « légataire universel » de M. Maurice Faure assurera bien la succession. M. Bernard Charles, trente-cinq ans, pharmacien-chef de l'hôpital de Cahors et candidat M.R.G., a été élu, dimanche 18 décembre, député de la très particulière première circonscription du Lot. Avec 52,44 % des suffrages exprimés, le représentant de la majorité, unie au second tour, l'a emporté face à M. André Carle (R.P.R.), candidat unique de l'opposition, qui rassemble sur son nom 47,55 % des voix.

Cette victoire d'un radical de gauche, venant après trente-deux ans de règne fauriste dans le département, était prévisible, au terme du premier tour, le 11 décembre dernier. Arrivé en tête des candidats de gauche, M. Bernard Charles, successeur désigné de M. Maurice Faure, possédait les meilleures chances de l'emporter. D'abord parce qu'il bénéficiait de l'appui, tout de même essentiel, de M. Maurice Faure et de celui, non moins important, de la très rdicale *Dépêche de Toulouse*. Ensuite parce que ce radical de gauche, au profil sensiblement différent de celui de son illustre prédécesseur, aura su, après de timides débuts, conduire une excellente campagne. Jouant à fond de ses atouts propres — la jeunesse, une très bonne implantation dans la vie associative locale — M. Bernard Charles ne s'est pas essayé à apparaître pour ce qu'il n'était pas, un bébé Faure, mais s'est limité à une sage démonstration d'un radicalisme nouvelle manière : pararocardien plutôt que pseudo-fauriste.

Enfin, troisième atout, lui aussi essentiel, M. Bernard Charles, après un premier tour essentiellement consacré à la recherche des voix « faueristes », a su apparaître au second tour comme le véritable candidat de la gauche unie. Nécessité faisant loi, surmontant les blessures d'amour-propre et les désillusions du premier tour, les autres candidats de gauche, MM. Baldy (P.S.) et Thamier (P.C.), ont parfaitement joué le jeu du désistement. Leur électorat a suivi.

Même s'il est vrai que cette mobilisation des abstentionnistes a davantage profité au candidat de l'opposition, M. André Carle (R.P.R.). Celui-ci a en effet amélioré son score du premier tour de plus de 3 500 voix. Au-delà du désistement en sa faveur de M. René Laur (679 voix le 11 décembre), la progression est sensible, quoique insuffisante. Peut-être démontre-t-elle seulement que le candidat du R.P.R. a été, au bout du compte, victime de l'ambiguïté de sa propre campagne. « Fauriste » avant le premier tour, jouant du flou radical, M. Carle est devenu, avant le deuxième tour, un oppositionnel « dur », menant une offensive beaucoup plus politique.

Cette métamorphose, non seulement aura été dangereuse, mais aura été insuffisante pour inverser un rapport de forces défavorable. Il restera à M. Carle la satisfaction d'avoir fait très sensiblement progressé l'opposition dans la circonscription, où elle passe d'un total d'environ 29,5 % des suffrages en 1981 à 47,55 % cette fois-ci. Une progression de 18 points et donc, par ricochet, un recul parallèle de la majorité.

P.G.

MORBIHAN : un désaveu infligé aux instances nationales de l'U.D.F. et à M. Bonnet

Le maire de Plouhinec, M. Aimé Kerguéris, vice-président du conseil général, l'emporte largement dans la deuxième circonscription du Morbihan, où un duel fratricide l'opposait à l'autre candidat de l'U.D.F., M. Michel Naël, maire d'Auray et candidat officiel de l'opposition, arrivé pourtant en tête du ballotage au terme du premier tour de scrutin.

L'ancien suppléant de M. Christian Bonnet regagnera donc le Palais Bourbon, où il avait déjà siégé de 1978 à 1981 quand le maire de Carnac occupait les fonctions de ministre de l'intérieur. Sa victoire est très nette : M. Aimé Kerguéris recueille 58,90 % des suffrages exprimés et 10 817 voix de plus que le 11 décembre, alors qu'il y a eu 4 253 votants de moins. Il a bénéficié non seulement d'un bon report des suffrages obtenus au premier tour par son cousin, M. Joseph Kerguéris, maire de Landévant et animateur départemental des Clubs Perspectives et Réalités, qui s'était désisté en sa faveur, mais aussi du report des suffrages recueillis par M. Jean-Marie Le Pen qui, lui, n'avait donné aucune consigne de vote. Son rival, M. Naël, n'a obtenu que 2 339 voix de plus qu'au premier tour.

Le maire d'Auray, principale localité de la circonscription, a été desservi par l'attitude des instances nationales du R.P.R. qui, conformément à un accord passé avec l'état-major national de l'U.D.F., l'avaient soutenu jusqu'au 11 décembre avant de déclarer leur *« neutralité »* entre les deux tours.

M. Aimé Kergüéris, pour sa part, était appuyé par les dirigeants R.P.R. de la circonscription, son suppléant, M. Eugène Le Couviour, étant d'ailleurs membre du mouvement chiraquien. Son élection constitue donc un désaveu infligé aux instances nationales de l'U.D.F. ainsi qu'à M. Christian Bonnet qui avait appelé à voter pour M. Naël, sans toutefois mener campagne en sa faveur.

Dans leur majorité, les électeurs ont exprimé leur confiance au maire de Plouhinec, apprécié notamment dans les milieux agricoles. En cela, ils n'ont pas suivi l'ancien ministre de l'intérieur. Elu sénateur, ce dernier n'avait jamais expliqué publiquement pourquoi il n'avait pas choisi comme dauphin son ancien suppléant, qui apparaissait pourtant comme son héritier légitime.

Né le 3 juin 1940 à Plouhinec, M. Aimé Kerguéris est conseiller municipal de cette commune depuis 1965, maire depuis 1971 et conseiller général du canton de Port-Louis depuis 1973. Cet agriculteur est père de cinq enfants.

A.R.

LOT (première circonscription)

PARTIS	18 DÉCEMBRE 1983			11 DÉCEMBRE 1983			14 JUIN 1981			19 MARS 1978			12 MARS 1978		
	Inscrits 62 104 Votants 48 730 Abst. 21,53 % Suf. exp. 47 728			Inscrits 62 109 Votants 44 641 Abst. 28,12 % Suf. exp. 43 710			Inscrits 60 752 Votants 45 980 Abst. 24,31 % Suf. exp. 45 085			Inscrits 58 982 Votants 50 638 Abst. 14,14 % Suf. exp. 49 363			Inscrits 58 989 Votants 50 575 Abst. 14,26 % Suf. exp. 49 629		
	Voix		%	Voix		%	Voix		%	Voix		%	Voix		%
M.R.G.	B. Charles	25 029	52,44	B. Charles	9 962	22,79	M. Faure	25 803	57,23	M. Faure	30 046	60,86	M. Faure	20 468	41,24
R.P.R.	A. Carle	22 699	47,55	A. Carle	18 975	43,41	J. Amin	9 976	22,12	A. Danga	19 317	39,13	A. Danga	11 635	23,44
P.S.				M. Baldy	7 020	16,06									
P.C.				H. Thamier	5 527	12,65	J.-P. Valla	5 971	13,24				Y. Arenes	8 540	17,20
U.D.F.							J. Derrelle	3 335	7,39						
Écol.				P. Costes	1 490	3,40							M. Legrand	3 104	6,25
Div. d.				R. Laur	679	1,55							J.-B. Costes	4 922	9,91
L.O.													L. Degorge	960	1,93
Ind.				P. Coulere	57	0,13									

MORBIHAN (deuxième circonscription)

PARTIS	18 DÉCEMBRE 1983			11 DÉCEMBRE 1983			14 JUIN 1981			12 MARS 1978		
	Inscrits 67 129 Votants 36 978 Abst. 44,91 % Suf. expr. 33 529			Inscrits 67 138 Votants 41 231 Abst. 38,58 % Suf. expr. 40 628			Inscrits 65 472 Votants 48 490 Abst. 25,93 % Suf. expr. 47 955			Inscrits 63 340 Votants 52 814 Abst. 16,61 % Suf. expr. 52 162		
	Voix		%	Voix		%	Voix		%	Voix		%
U.D.F.	A. Kergueris M. Naël	19 749 13 780	58,90 41,09	M. Naël A. Kergueris J. Kergueris	11 441 8 932 6 281	28,16 21,98 15,45	C. Bonnet	29 996	62,55	C. Bonnet	32 303	61,92
P.S.				P. Baudic	6 296	15,49	P. Baudic	14 335	29,89	B. Le Nilliot	8 888	17,03
F.N.				J.-M. Le Pen	4 884	12,02						
P.C.				R. Mory	2 177	5,35	R. Mory	3 623	7,55	R. Mory	6 018	11,53
Ecol.										M. Le Corvec	3 395	6,50
L.O.										Mme C. Batisse	906	1,73
U.D.B.				B. Guérin	617	1,51				D. Dolle	652	1,24
C.C.A.							E. Le Proust	1	0,00			

M. Roland Dumas nommé ministre des affaires européennes

M. André Chandernagor ayant quitté le gouvernement pour devenir premier président de la Cour des comptes, le chef de l'État avait le choix entre deux logiques. L'une consistait, en supprimant le poste du ministre délégué chargé des affaires européennes qu'occupait M. Chandernagor, à accroître les prérogatives de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, spécialiste confirmé de l'Europe. L'autre répondait au souci de créer un ministère à part entière.

La seconde a prévalu. M. Roland Dumas, dont la nomination a été annoncée dimanche 19 décembre, sera ministre et non pas, comme M. Chandernagor, ministre délégué. A ce titre, il siégera chaque mercredi au conseil réuni à l'Élysée, alors que M. Chandernagor n'y était convié que lorsqu'un dossier traité le concernait directement.

Le choix de M. Dumas manifeste cependant que l'on peut accroître, dans la forme, l'importance de la charge et réduire, de fait, l'autonomie de celui qui l'assume. M. Dumas est un ami personnel de M. Mitterrand depuis la Résistance. L'amitié qui le lie au président de la République, l'envergure plus politique que technocratique de M. Dumas, laissent supposer que l'on a recherché la symbiose la plus parfaite possible entre l'Elysée et l'homme qui sera chargé des affaires européennes au moment où la France assure la présidence de la Communauté européenne.

M. Dumas, chargé dans le passé de missions délicates par M. François Mitterrand, notamment auprès du colonel Kadhafi et du président Bongo, devrait logiquement continuer de s'inscrire dans cette tradition de relais politique et personnel.

Une telle analyse suscite des interrogations et un certain trouble dans les milieux diplomatiques. Il est évident que, si M. Claude Cheysson était totalement écarté, formellement ou dans les faits, d'un dossier qu'il connaît parfaitement, cela serait interprété comme un désaveu. Il s'agit également de savoir comment la machine diplomatique du Quai d'Orsay sera mise au service de M. Dumas.

J.-Y. L.

L'avocat-messager du président

A soixante et un ans, M. Roland Dumas, né à Limoges le 23 août 1922, maintient la survivance de cette tradition de la République d'autrefois dans laquelle les avocats occupaient une place privilégiée, menant de pair une carrière professionnelle et une carrièrepolitique. Ce goût confondu de la défense et de la vie publique peut s'expliquer par une jeunesse qui, dès les années 40, fut confrontée avec le temps de la Résistance et se trouve conduite à la nécessité des engagements. La mort du père, fusillé par les Allemands à Brantôme (Dordogne), marqua le jeune homme qui de son côté particpa lui aussi à la lutte clandestine contre l'occupant.

La libération venue, les études achevées, M. Roland Dumas, inscrit en 1950 au barreau de Paris, appartient aussi à ce petit parti, l'U.D.S.R., qui tient sa place au temps de la IV[e] République, dont François Mitterrand est le président. Lorsqu'en 1956 M. Roland Dumas est élu député U.D.S.R. de la Haute-Vienne, son premier mandat parlementaire, on connaît déjà l'avocat qui a assisté, à Limoges, Georges Guingouin dans les démêlés que connaît ce chef de maquis devenu commissaire de la République pour une série d'actions accomplies dans le cadre de l'« épuration » en Haute-Vienne.

On va le retrouver dès lors dans la plupart des grandes affaires politico-judiciaires. Ce sera d'abord aux côtés de M[e] Paul Baudet pour la défense de Jean Mons, secrétaire général de la défense nationale impliqué dans l'« affaire des fuites », une affaire qui vise aussi François Mitterrand et Pierre Mendès France. Cette séquelle considérable de la première guerre d'Indochine réglée, — Jean Mons a été acquitté, — M[e] Roland Dumas s'engagera encore pour la défense des membres du « réseau Jeanson » poursuivis pour aide au F.L.N. algérien.

Par la suite, l'avocat, maintenant affirmé, apparaîtra dans tous les dossiers brûlants de son temps. Il sera aux côtés de François Mitterrand dans la ténébreuse « affaire de l'Observatoire », née d'un attentat dont M. Mitterrand se déclare victime. Il est partie civile pour la famille de Mehdi Ben Barka contre les auteurs de l'enlèvement, en plein Paris, du leader de l'opposition marocaine. Partie civile encore dans l'affaire Markovitch, exploitée alors contre Georges Pompidou, dont Roland Dumas est aujourd'hui le premier à dire que les rumeurs lancées contre l'ancien premier ministre étaient sans fondement. Avocat du *Canard enchaîné*, il se bat en vain pour obtenir des poursuites contre les poseurs de micros à cet hebdomadaire. Le voilà encore sur la brèche dans l'affaire de Broglie où il défend l'ancien policier Guy Simoné.

Ainsi se conforte un renom.

L'homme politique ne se fait cependant pas oublier. En juin 1958, le député U.D.S.R. de la Haute-Vienne ne votera pas l'investiture de Charles de Gaulle, rappelé aux affaires après le 13 mai d'Alger. Il participe à la fondation de la Convention des institutions républicaines. Chaque grande date de l'histoire de l'opposition le trouve présent.

Ses liens d'amitié avec M. Mitterrand se sont renforcés. Après la victoire du 10 mai 1981, c'est Roland Dumas que l'on voit au premier rang des fidèles lors de la cérémonie au Panthéon. Alors va venir pour le député du P.S. de la Dordogne élu en juin, le temps des missions confidentielles en Afrique de cet « envoyé » au visage avenant, à la coiffure romantique, à l'humour malicieux. L'avocat habile se révèle habile diplomate.

Le 4 décembre au « Grand Jury-R.T.L.-*le Monde* », M. Dumas, à qui l'on demandait s'il avait une ambition ministérielle, répondait : *« Mon ambition pour le moment est d'être utile et d'être utile en particulier au gouvernement et au président de la République auquel me lie une grande affection (...). Si demain, il me fait la confiance de m'appeler ailleurs, j'accepterai volontiers »*.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

Une élection cantonale

BAS-RHIN : canton de Strasbourg-VIII (2[e] tour).

Inscr., 14 762 ; vot., 4 881 ; suffr. expr., 4 703. MM. Hervé Bussé, U.D.F.-C.D.S., 3 423, ELU ; André Bord, R.P.R., 1 280.

[Il s'agissait de pourvoir le siège laissé vacant par le décès d'Armand Bussé, U.D.F.-C.D.S., qui avait été élu au second tour du scrutin de mars 1979 avec 2 654 voix contre 2 631 à M. Bernard Loeffler, R.P.R., pour 5 285 suffrages exprimés, 6 064 votants et 13 725 électeurs inscrits.

M. André Bord n'a pas réussi à reprendre le siège qu'il avait occupé de 1961 à 1979.

M. Hervé Bussé, fils du conseiller général décédé, qui bénéficiait du soutien de M. Marcel Rudloff, C.D.S., sénateur et maire de Strasbourg, et de M. Daniel Hoeffel, C.D.S., président du conseil général, recueille 72,78 % des suffrages exprimés. Il ancre ainsi fortement le C.D.S. dans ce canton que son père avait conquis en 1979 avec 23 voix d'avance et 50,21 % des suffrages exprimés.]

MM. Edgar Faure et Maurice Faure se proposent de reconstituer une « école de pensée radicale »

MM. Edgar Faure et Maurice Faure ont choisi d'attendre les résultats du deuxième tour de l'élection législative partielle du Lot — qui a vu le sucès de M. Bernard Charles (M.R.G.) — pour rendre public le texte sur lequel ils travaillent, avec d'autres personnalités de la « famille » radicale, depuis le mois de septembre.

Dans ce texte, dont nos éditions du 30 novembre contenaient de larges extraits, ils soulignent notamment la nécessité de *« décrisper »* la vie politique française en établissant un *« nouveau système de relations entre les deux ensembles de la majorité et de l'opposition »*. Ils envisagent *« la possibilité de reconstituer une école de pensée s'attachant à l'inspiration idéologique, à l'approche évolutive et à la méthodologie médiatrice du radicalisme »*. Cependant si, dans une première rédaction, ils estimaient que *« proposer une réunification structurelle du parti* [radical] *serait aujourd'hui une entreprise chimérique »*, ils écrivent maintenant : *« Proposer une ressoudure structurelle des deux fractions n'apparaît pas comme l'approche immédiate du problème »*. Une nuance qui devrait satisfaire M. Olivier Stirn, signataire du texte, qui fut, dans sa course à la présidence du parti radical valoisien, l'apôtre de la réunification de la famille radicale.

Vingt trois personnalités ont signé, qui appartiennent pour un tiers au radicalisme valoisien, pour un tiers au M.R.G. et, pour un autre tiers, sont appelées « radicaux extérieurs ».

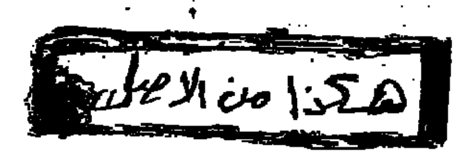
Outre MM. Edgar Faure, sénateur (gauche dém.) du Doubs, et Maurice Faure, sénateur (gauche dém.) du Lot, auxquels s'est joint M. Jacques Pelletier, président du groupe de la gauche démocratique du Sénat, il s'agit, pour le parti radical, de MM. Olivier Stirn, député du Calvados, Gabriel Péronnet, président d'honneur des radicaux valoisiens, Pierre Jeambrun, sénateur du Jura, Yann Gaillard, conseiller général, et Manuel Diaz, conseiller de Paris (ex-M.R.G.) ; M. Paul Granet, vice-président du parti radical, qui figurait dans cette équipe à la fin du mois de novembre a, lui, décidé de se retirer.

Pour le Mouvement des radicaux de gauche, il s'agit de MM. Josy Moinet, sénateur de la Charente-Maritime, François Giacobbi, sénateur de la Haute-Corse, François Abadie, sénateur des Hautes-Pyrénées et ancien secrétaire d'Etat dans les deux premiers gouvernements de M. Mauroy, Jacques Maroselli, maire de Luxeuil (Haute-Saône), et Pierre Chaussade, ancien préfet, conseiller général. Enfin, pour les radicaux « extérieurs », il s'agit de M[me] Micheline Bleynie, secrétaire générale du Nouveau contrat social, qu'anime M. Edgar Faure, Jacqueline Morand-Deviller, professeur de droit à Paris, des recteurs Gérald Antoine, Frédéric Berthet, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, de MM. Georges Berthoin, président européen de la Commission trilatérale, Alain Cotta, économiste, Geortes Denizet, membre du Conseil économique et social, Pierre Marion, ancien directeur général de la sécurité extérieure (ex S.D.E.C.E.), aujourd'hui président d'Aéroport de Paris, Jacques Robert, président de l'université de Paris-III, et Jean-Louis Vullierme, directeur du centre d'études politiques de l'Ecole normale supérieure.

Invités, lundi 19 décembre, du journal d'Antenne 2 midi, MM. Maurice Faure et Edgar Faure devaient préciser le sens de leur démarche et leurs ambitions, et peut-être évoquer l'idée d'une liste de centre gauche lors des élections européennes. L'équipe qu'ils ont constituée pourrait servir d'ossature à une telle initiative. Elle dépend encore, toutefois, de l'attitude de l'opposition, dont on ne sait si elle présentera une ou deux listes en juin 1984.

M. Jean-Michel Baylet, président du M.R.G., est favorable à une liste de centre gauche. Il a été, tout comme M. André Rossinot, tenu informé de cette démarche des « deux Faure ». Mais si le responsable des radicaux de gauche multiplie les appels à l'ouverture au centre, le président des radicaux valoisiens veut rester, comme son prédécesseur M. Didier Bariani, *« fermement ancré dans l'opposition. »*

C.F.-M.



A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Budget 1984 : plusieurs aménagements en deuxième lecture

L'Assemblée nationale a terminé, samedi 17 décembre, l'examen en deuxième lecture du projet de loi de finances pour 1984. L'opposition s'est prononcée contre ce budget que la majorité a adopté. Pour l'essentiel, les députés ont rétabli le texte tel qu'ils l'avaient voté en première lecture, les modifications introduites par le Sénat changeant, pour la plupart profondément, le contenu du projet de budget.

Néanmoins, plusieurs aménagements ont été apportés au texte à l'occasion de cette deuxième lecture. Ces modifications sont le plus souvent celles qu'avait annoncées M. Henri Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé du budget, lors du début de l'examen du texte en deuxième lecture, jeudi 15 décembre (*le Monde* du 16 décembre). Ces modifications n'affectent pas le montant du déficit budgétaire.

● **Provision pour investissements.** – L'Assemblée n'a pas retenu les modification introduites par le Sénat (*le Monde* du 24 novembre) au dispositif gouvernemental visant à réduire la provision pour investissements liée au montant de la réserve spéciale de participation que les sociétés peuvent constituer en franchise d'impôt. M. Emmanuelli n'a pas réussi à convaincre les députés socialistes de revenir au texte initial. L'Assemblée a finalement adopté un amendement présenté par M. Christian Pierret, rapporteur général de la commission des finances. Cet amendement permettrait aux entreprises qui ont conclu des accords dérogatoires de participation avant le 1er octobre 1973 (c'est-à-dire celles qui sont allées au-delà des obligations légales) d'échapper à cette réduction. En contre partie, pour les autres entreprises, le montant de cette provision en franchise d'impôt passera de 25 % à 12 % (au lieu de 12,5 %) de la réserve spéciale de participation.

● **Sociétés coopératives ouvrières de productions (SCOP).** – L'Assemblée a adopté un amendement du gouvernement visant à faciliter la transformation des sociétés existantes en SCOP.

● **Mesures visant à renforcer les fonds propres des entreprises.** – L'Assemblée a retenu certaines des modifications apportées par le Sénat au texte gouvernemental afin de renforcer l'effet incitatif prévu par le texte. Les intérêts versés aux associés au titre des sommes placées en compte courant dans leur entreprise pourront en particulier produire des intérêts dès la première année et non plus seulement au bout de cinq ans.

● **Taxe foncière sur les propriétés bâties.** – Tout au long de la discussion budgétaire, l'article 13 du projet de loi de finances qui supprimait l'exonération de longue durée de la taxe foncière aura constitué une pomme de discorde entre le gouvernement et sa majorité (*le Monde* des 15, 23 et 24 octobre). En première lecture, les députés avaient obtenu que l'exonération, dans la majeure partie des cas, soit limitée à quinze ans et non plus supprimée. A l'occasion de la deuxième lecture, les députés ont souhaité que les logements locatifs appartenant au deuxième secteur de la loi Quilliot (et notamment ceux construits par des sociétés d'économie mixte, auxquelles participent les collectivités locales) restent au régime antérieur comme c'est le cas pour les H.L.M.

La réduction de la durée d'exonération aurait abouti pour les collectivités locales, à une hausse des charges, et donc, des loyers. Au terme d'âpres négociations, portant notamment sur les compensations financières de cette mesure, les députés socialistes ont obtenu que le gouvernement dépose un amendement qui stipule que les logements construits par des sociétés d'économie mixte dans lesquelles les collectivités locales « *ont une participation majoritaire lorsqu'ils ont été financés à l'aide de primes ou de prêts bonifiés, du Crédit foncier de France, ou de la Caisse centrale de coopération* » *soient maintenus en dehors du champ d'application de l'article 13.*

Les logements construits par les filiales à participation majoritaire de la Caisse des dépôts et consignations, qui font aussi partie du deuxième groupe, ne bénéficient pas de ce maintien, contrairement à ce qu'auraient souhaité les députés qui ont néanmoins salué le « *progès sensible* » ainsi réalisé. Le P.C.F. s'est abstenu sur le vote de l'article 13, comme il l'avait fait lors de la première lecture.

Cette mesure devrait porter sur environ soixante-cinq mille logements et entraîner un manque à gagner d'un centaine de millions de francs. Ce manque à gagner sera compensé par une nouvelle augmentation des droits de timbre, après celle qui est destinée à financer en partie la concession faite par le gouvernement sur les assurances mutuelles agricoles.

● **Impôt sur les grandes fortunes (I.G.F).** – En première lecture, l'Assemblée avait voté un amendement communiste qui supprimait l'exonération de l'impôt sur les grandes fortunes, au titre de l'outil de travail, pour les propriétaires de biens agricoles les louant à long terme à des locataires non membres de leur propre famille, ainsi que pour certains groupements fonciers agricoles (GFA). Cette suppression, logique puisque ces biens ne représentent pas l'outil de travail du propriétaire, est néanmoins en contradiction avec la politique gouvernementale d'incitation fiscale à l'installation de jeunes agriculteurs sur des terres prises en baux à long terme, et à l'investissement dans le foncier (*le Monde* du 26 octobre). En deuxième lecture, l'Assemblée a rétabli l'exonération à 75 % lorsque la valeur de ces biens n'excède pas 500 000 F par redevable, et à 50 % au-delà.

● **Taxe spéciale sur les conventions d'assurance.** – La commission des finances a fait voter, avec l'accord du gouvernement, l'exonération de cette taxe spéciale pour les contrats conclus avec les assurances mutuelles agricoles et couvrant les biens « *exclusivement nécessaires* » au fonctionnement des exploitations agricoles, ainsi que les contrats d'assurance-maladie complémentaire. Cette victoire du « lobby agricole » du P.S., qu'il n'avait pu obtenir en première lecture (*le Monde* daté 23 et 24 octobre et du 19 novembre), sera compensée financièrement, d'une part par une augmentation de taxes et de droits de timbre – les cartes d'identité et les passeports, qui n'avaient pas été touchés par l'augmentation votée en première lecture, passent cette fois respectivement de 100 à 105 F et de 315 à 335 F, – d'autre part par une nouvelle augmentation de l'imposition au titre de l'IGF des bons anonymes.

Le taux de ce prélèvement était passé en première lecture de 1,5 % à 1,75 % afin de gager en partie les modifications apportées alors à l'article 13 (*le Monde* des 23 et 24 octobre). Ce taux sera maintenant de 2 %.

Dans les couloirs de l'Assemblée, le rapporteur général de la commission des finances a exprimé des réserves sur cette nouvelle augmentation qui risque, selon lui, en décourageant les acquéreurs de ces bons, de créer des problèmes de trésorerie à l'Etat. Selon le rapporteur général, les bons à trois mois produiront désormais des taux d'intérêt négatifs.

● **Vignette sur les automobiles.** – Un compte spécial du Trésor ouvrant des avances mensuelles de l'Etat aux départements est créé afin de permettre à ceux-ci de faire face aux charges d'aide sociale et de santé. En effet, le produit de la vignette, dont le transfert aux départements constitue la contrepartie de ce transfert de charges, n'est encaissé qu'en une fois, en fin d'année. Ce compte d'avance est doté de 7,2 milliards de francs. L'opposition comme la majorité avaient souhaité la création de ce compte.

● **Taux de prélèvement sur le Loto.** – Le taux du prélèvement sur le produit du Loto est maintenu à 2 %. En contrepartie, une subvention exceptionnelle de 25 millions de francs est accordée au Fonds national pour le développement du sport (F.N.D.S.), qui tire une partie de ses ressources de ce prélèvement.

● **Fiscalité agricole.** – L'Assemblée a adopté quelques amendements améliorant, par rapport à la première lecture, les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité agricole.

● **Garanties des contribuables en matière de contrôles fiscaux.** – L'Assemblée a adopté un amendement socialiste renforçant, par rapport à la première lecture, la protection des contribuables en cas de perquisition des agents des impôts (*le Monde* des 20 et 21 novembre).

D'une part, les agents devront être autorisés à perquisitionner par une ordonnance du tribunal de grande instance ou du juge d'instruction. Aux termes du texte voté en première lecture, cette autorisation pouvait être également accordée par un simple juge du tribunal d'instance. D'autre part, ces perquisitions devront s'opérer en présence du contribuable ou de son représentant, ou de deux témoins. Enfin, cet amendement renforce les procédures de contrôle sur l'utilisation des informations ainsi recueillies.

● **Anciens combattants.** – Les pensions militaires d'invalidité et de retraite se voient accorder 1 point de rattrapage sur le « rapport constant », à compter du 1er novembre 1984.

J.-L. A.

La définition des compétences des conseils régionaux d'outre-mer provoque une nouvelle querelle sur la constitutionnalité des choix gouvernementaux

L'Assemblée nationale a commencé, lundi matin 19 décembre, en première lecture, l'examen du projet de loi fixant les compétences des conseils régionaux des départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) dont les membres ont été, pour la première fois, élus au suffrage universel en février 1983. Chacune de ces nouvelles assemblées régionales ayant le même champ d'action géographique que chacun des conseils généraux, à cause du caractère monodépartemental des quatre anciennes colonies concernées, le gouvernement veut donner aux conseils régionaux les moyens législatifs de « *préparer le long terme* » tandis que les conseils généraux auront à charge de « *gérer le quotidien* ».

Pour éviter la concurrence de la région avec le département, il propose d'attribuer aux exécutifs régionaux des « *blocs homogènes de compétences* », par exemple, en matière d'éducation, une responsabilité totale en ce qui concerne les établissements du second degré (construction, entretien, fonctionnement, définition des activités éducatives complémentaires) et, en matière de transports, la responsabilité des transports scolaires et de tous les réseaux non urbains.

En outre, le projet de loi prévoit de transférer aux régions les pouvoirs exceptionnels dont disposent jusqu'à présent, dans les DOM, les conseils généraux. Les régions pourront notamment fixer les règles d'assiette, de perception et de taux des droits d'octroi de mer perçus sur tous les produits, français et étrangers, pénétrant dans ces départements. Elles pourront même fixer un taux additionnel à cet octroi de mer, à condition, toutefois, que celui-ci n'excède pas 1 %. Quant aux conseils généraux, ils disposeront des pouvoirs du droit commun.

Selon le secrétariat d'Etat aux DOM-TOM, l'ensemble des dispositions financières nouvelles se traduira sur les budgets départementaux par une diminution de recettes de l'ordre de 7 % alors que les ressources des régions seront multipliées par cinq par rapport à la situation actuelle.

La version initiale du texte gouvernemental avait été jugée très insuffisante par le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. C'est la raison pour laquelle la discussion du projet de loi n'a pas commencé le lundi 12 décembre comme cela avait été décidé dans un premier temps (*le Monde* daté 11-12 décembre). Après une semaine de réflexion et de négociations, le gouvernement et les députés socialistes sont parvenus à un compromis, avec l'accord du bureau exécutif du P.S., devant lequel le secrétaire d'Etat, M. Georges Lemoine, est venu s'expliquer le jeudi 15 décembre. M. Lemoine, qui avait protesté contre les nouveaux délais demandés par la commission des lois, a obtenu que l'examen de son texte soit engagé avant la fin de l'année.

En contrepartie, le secrétaire d'Etat a accepté de prendre en considération plusieurs des amendements proposés par son parti. Ces modifications, qui visent à accroître davantage encore les compétences des régions, résultent des pressions exercées notamment par le parti socialiste guyanais, par le député socialiste de la Réunion, M. Wilfrid Bertile, et par le député communiste de la Guadeloupe, M. Ernest Moutoussamy.

La commission des lois de l'Assemblée nationale a ainsi décidé d'aller plus loin que le gouvernement ne le souhaitait dans plusieurs secteurs de compétences : l'agriculture, les transports, l'audiovisuel, la santé, l'emploi, les aides à l'industrie. Elle propose notamment la création, contre l'avis du ministère de l'agriculture, dans chaque région, d'un office d'aménagement rural et de développement agricole et forestier, ainsi que celle d'un office de transports aériens et maritimes. Elle a estimé également que les conseils régionaux doivent avoir compétence en matière de développement industriel. Elle a aussi adopté un amendement soumettant à l'approbation des conseils régionaux les cahiers des charges des sociétés régionales de radio et de télévision. En revanche, la commission des lois n'a pas repris à son compte plusieurs des propositions de M. Moutoussamy tendant à étendre au maximum les pouvoirs des conseils régionaux afin de réduire à la portion congrue ceux des conseils généraux. En revanche, le rapporteur, M. Jean-François Hory, (app. P.S., Mayotte), semble avoir renoncé, pour sa part, à demander que les conseils régionaux aient la possibilité de porter éventuellement à 2 % le taux additionnel à l'octroi de mer.

Cette discussion donne lieu à une nouvelle controverse sur la constitutionnalité des choix gouvernementaux. M. Michel Debré, député R.P.R. de la Réunion, a soulevé l'exception d'irrecevabilité, en arguant que le projet de loi est contraire à la Constitution parce qu'il vise, selon lui, à placer les assemblées départementales sous la tutelle des assemblées régionales et à enlever aux départements, sous prétexte de clarification, certaines compétences de droit commun.

L'opposition accuse la majorité de chercher à revenir, par des biais, à une variante de l'assemblée unique, alors qu'une telle orientation a été sanctionnée par le Conseil constitutionnel en décembre 1982. La majorité réfute cette analyse, mais il appartiendra sans doute aux neuf sages du Palais-Royal de trancher à nouveau le différend.

ALAIN ROLLAT.

Propos et débats

M. Léotard : je resterai à la maison

François Léotard, secrétaire général du P.R., a parlé, vendredi 16 décembre, de la possibilité d'une liste unique du R.P.R. et de l'U.D.F. aux élections européennes. M. Léotard a affirmé : « S'il y a liste unique, je resterai à la maison. Je préfère être battu sur mes idées qu'élu avec celles des autres. »

M. Pons : abstention = trahison

« Pour un responsable politique, s'abstenir, c'est une désertion, pour ne pas dire une trahison », *a déclaré M. Pons, samedi 17 décembre à Marseille, répondant aux déclarations faites la veille par M. François Léotard, secrétaire général du P.R.* « S'il y a une liste unique, *a aussi affirmé M. Pons,* cela voudra dire qu'il y a eu un accord entre les instances nationales du R.P.R. et de l'U.D.F. La règle en démocratie est que la minorité s'incline devant la majorité. M. Léotard commettrait donc une entorse à cette règle, et c'est regrettable. »

M. Jospin : bizarre

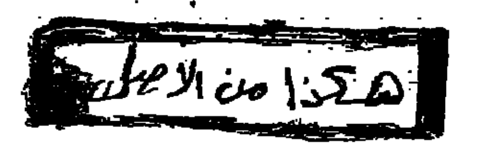
M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., dans un entretien avec le Journal du Dimanche *du 18 décembre, déclare à propos des critiques de M. Georges Marchais contre la politique industrielle du gouvernement :* « Quand j'entends juste après *[le sommet P.S.-P.C. du 1er décembre]* Georges Marchais critiquer le gouvernement, ça fait bizarre. (...) La cohésion majoritaire (...) est nécessaire pour réussir. Il me semble que ce souci devrait inspirer tous ceux qui appartiennent à la majorité. (...) Au P.C. de faire preuve de logique. »

La pointe de la technologie pour sonder les profondeurs. Agip.

Plus l'on creuse en profondeur pour trouver et produire du pétrole ou du gaz, plus la technologie que l'on doit mettre en jeu devient sophistiquée. Pour atteindre par exemple des sources d'énergie à plus de 7.000 mètres de profondeur sous terre, ou sous une couche d'eau de plus de 1.500 mètres offshore, il faut une technologie de pointe: la technologie d'Agip. Faites donc appel à Agip si vous cherchez une compagnie pétrolière de tout premier rang, hautement performante et de stature internationale. Née en 1926, Agip est aujourd'hui une des dix plus grandes compagnies pétrolières du monde, une compagnie qui dispose d'un riche patrimoine humain et technologique, dont les investissements en jeu atteignent quelque 1,7 milliard de dollars et qui réalise régulièrement tous les ans des bénéfices élevés. Forte d'une solide structure sur le plan économique et opérationnel, de son riche bagage d'expérience et de ses remarquables performances, Agip travaille avec les plus grandes compagnies pétrolières du monde au sein de 180 joint-venture. Agip exerce son activité dans 30 pays différents et sur tous les continents du globe, en Europe comme en Afrique, au Moyen et en Extrême-Orient, en Amérique et en Australie, contribuant efficacement, par une recherche quotidienne, systématique, en profondeur, à la solution des problèmes énergétiques du monde.



Recherche en profondeur. Réussite au sommet.



Le Monde

régions

Ile-de-France — MÉDECINE EN CHANTIER

Des mastodontes plus hospitaliers

L'HOPITAL, c'est toujours un peu la prison. On ne s'appartient plus. Le malade s'offre, pour le meilleur et pour le pire, à la science médicale et à ceux qui la servent. Il dépend totalement des autres, médecins, infirmières, filles de salle, voisins de chambre, visites, celles qu'il attend, celles qu'il subit. Pour le reclus, c'est la tyrannie des pendules, un temps qu'il ne maîtrise plus, qui ne s'écoule plus au rythme du monde extérieur.

Pas moyen d'échapper au lieu imposé : la chambre, le couloir, le paysage par la fenêtre. Pour le malade, pour les visiteurs, pour ceux qui viennent en simple consultation, la forme de l'hôpital, ses accès devraient être un élément de réconfort, une incitation à guérir. L'architecture hospitalière, médecine par les sens.

La plupart du temps, on est loin de cet idéal. Au mieux, les hôpitaux récents offrent un confort standardisé, des matériaux nets, des couleurs fraîches. Mais les symboles ont été gommés sans être remplacés par d'autres. On ne bâtira plus, comme au dix-neuvième siècle, une composition raide et froide avec, face à l'entrée, à Lariboisière par exemple, une église aussi menaçante qu'elle se veut protectrice. On évitera aussi le genre bateau de guerre de l'hôpital Beaujon, qui dresse à Clichy sa masse noire, incontournable.

Obnubilés par des problèmes fonctionnels qu'on prétendait voir résolus par des spécialistes (la même formule répétée à l'infini), les constructeurs n'avaient pas eu, ces dernières années, le souci d'inventer un espace propre à l'hôpital. Comme pour d'autres bâtiments publics, la gare, la mairie, le bureau de poste, le collège, la forme a été banalisée. Et le hall d'un hôpital moderne, par exemple Bichat (dix-huitième arrondissement), peut ressembler à la salle d'attente d'un aéroport dans laquelle on s'étonnerait de voir des gens errer en pantoufles et en robe de chambre.

Comment faire ? A quoi doit ressembler un hôpital ? Accueillant et rassurant, solennel et familier, commode pour le personnel et pour les « clients », ouvert sur la vie normale et présent dans la ville, à sa juste place. Au-delà d'une architecture de style, signée, qu'on plaquerait sur des machines à guérir fonctionnelles, les chantiers de l'Assistance publique à Paris, en cours ou en projet, ont l'ambition de répondre aussi à ces questions.

En avance sur l'habitude du ministère de la santé qui ne faisait confiance qu'à un petit nombre d'architectes spécialisés, ses projets sont le résultat d'une politique active de concours menée depuis plusieurs années (*le Monde* du 29 juin 1982). Cette administration a eu le souci de faire appel à des professionnels d'inspirations très différentes, aussi bien pour de petits équipements que pour les deux mastodontes qui restent à construire dans l'enceinte de Paris : l'hôpital pour enfants Robert-Debré, porte du Pré-Saint-Gervais, dans le dix-neuvième arrondissement, attribué à Pierre Riboulet et dont on commence les fondations, l'hôpital du quinzième arrondissement, sur les terrains Citroën, dont l'architecte, Aymeric Zublena, vient d'être désigné après un concours en deux phases.

A quarante-sept ans, Zublena a surtout construit des logements et des bureaux dans les villes nouvelles (il avait fait un projet remarqué pour le musée de La Villette). Son expérience du milieu hospitalier est très ponctuelle : il vient de transformer le bloc chirurgical de l'hôpital Brousse sans en interrompre le fonctionnement.

Situé en bordure du boulevard Victor, perpendiculaire à la Seine, le terrain de l'hôpital du quinzième arrondissement était très ingrat, au point que trois des quatorze architectes invités au premier tour renoncèrent à concourir. En bordure du parc qui sera aménagé dans ce nouveau quartier, le futur hôpital aura le défaut majeur de recevoir soleil et bruit du même côté. Le projet retenu prend acte de cette fatalité : il tourne le dos au boulevard périphérique (et donc au sud) et s'ouvre vers le parc, au nord. La longue façade linéaire est brisée quatre fois par un léger mouvement de retrait, pour attraper un peu le soleil du matin.

Les quatre projets

A l'intérieur, ce dispositif permet aussi de rompre la monotonie d'un trop long couloir en quatre séquences plus courtes, légèrement obliques, éclairées par le jour.

Des bâtiments bas destinés aux laboratoires et aux consultations ouvrent sur des patios côté parc. Mais on ne comprend pas bien pourquoi les batteries d'ascenseurs ne sont prévues qu'aux deux extrémités, distantes de 100 mètres. Le jury a, dit-on, aimé l'esthétique de ce projet, pourtant assez banale et sans grand caractère, et l'a préféré à d'autres qui auraient été d'un fonctionnement plus immédiatement satisfaisant.

Les quatre projets en lice étaient très différents : Andrault et Parat avaient alterné des bâtiments épais autour de quatre cours profondes ; Rémi Butler avait proposé un collage désaxé de grands volumes reliés par des charpentes métalliques (souvenir d'usines) autour d'un grand jardin d'hiver, tandis que Claude Vasconi traçait une barre rigoureuse et brutale, fendue perpendiculairement par quatre ailes en équerre et conclue par un monumental hall d'entrée triangulaire.

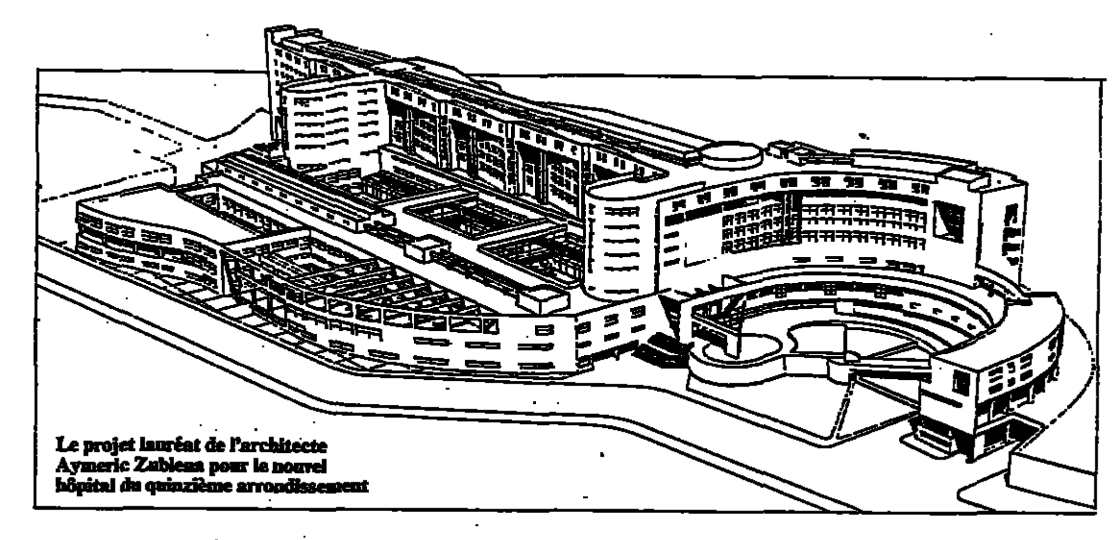
Une grande diversité de réponses architecturales avait été aussi constatée pour l'hôpital d'enfants Robert-Debré (436 lits), dans le dix-neuvième arrondissement. Terrain difficile, là encore : bordé par le boulevard périphérique (décidément !) et l'avenue de la Porte-du-Pré-Saint-Gervais, tout aussi bruyante, c'est un vaste triangle fortement pentu, accolé aux réservoirs d'eau des Lilas.

L'architecte Pierre Riboulet a « travaillé » le site pour en tirer parti. Un bâtiment technique très fermé, une muraille, doit arrêter le bruit du boulevard périphérique et protéger l'édifice principal qui dessinera une ample courbe avec une série de terrasses étagées comme le relief d'une ville arabe, tournées vers le sud. Une longue galerie vitrée (250 mètres de long) court à travers l'immeuble. Pour en faire une véritable « rue intérieure », l'architecte y a placé tous les services largement ouverts au public. Dans les étages, il a le souci de dessiner des lieux assez variés, de ne pas oublier que les malades ici seront des enfants.

Après trois ans d'études détaillées (Riboulet dessine tout lui-même, minutieusement, ce qui est assez rare), une réduction de 10 % environ des surfaces demandées au départ a été exigée par le ministère. Pendant un an, des négociations précises ont été menées avec les services : « *La procédure du concours empêche que ce dialogue ait lieu avant* », regrette l'architecte. Mais le projet est resté fidèle au parti initial : « *Si l'idée n'est pas suffisamment forte au départ pour encaisser tous les contrôles, toutes les discussions, elle s'effondre en chemin. Il faut avoir de la force, pas celle du diktat, mais la force de la conviction.* »

Autour de l'église Sainte-Marie-Médiatrice, sur ce terrain où se rassemblaient naguère les gitans, on a commencé de battre les pieux. Dans trois ans, si tout se passe bien, une crèche et un bâtiment d'échelle modeste accueilleront les enfants malades et leurs familles, non loin du métro, à l'entrée d'un hôpital panoramique... Une façon aimable et chaleureuse de tenir sa place dans la ville.

MICHÈLE CHAMPENOIS.



Le projet lauréat de l'architecte Aymeric Zublena pour le nouvel hôpital du quinzième arrondissement

PORTRAIT

Le directeur de l'Hôtel-Dieu face à ses « patrons »

A VINGT-HUIT ans, il est nommé directeur de l'Hôtel-Dieu de Paris, un fait sans précédent dans les annales des hôpitaux français. A trente-cinq ans, il préside en outre le puissant syndicat des cadres hospitaliers, qui vient par un coup d'éclat – et une lettre du président de la République – de revendiquer la légalisation de l'autorité des directeurs d'hôpitaux sur les médecins.

Pourquoi, comment, devient-on, si jeune, à la fois le titulaire d'une charge aussi lourde et le symbole d'un nouveau rôle social ? Gérard Vincent s'explique, dans son bureau sans faste d'où l'on entend, tout proche, le bourdon de Notre-Dame. A quelques mètres de là, promeneurs et touristes flânent sur le parvis. A quelques mètres aussi vit le plus vieil hôpital de Paris, rénové, restauré, symbole vivant des hôpitaux de la capitale où le modernisme – tout récent – tente d'apprivoiser la tradition.

« *Avant tout*, dit Gérard Vincent, *je suis un provincial. Mes origines sont la Savoie, les montagnes de l'Isère qui ont environné mon enfance, Sciences-Po à Grenoble, et le goût du service public.* » Le secteur public, comment le servir au mieux sans sombrer dans le morne ennui d'un ministère ou d'une préfecture ? « *J'ai passé le concours de l'Ecole nationale de la santé publique, à Rennes* », d'où sortent aujourd'hui tous les cadres hospitaliers. Trois ans d'études et d'expérience pratique. Tout de suite il est nommé membre de l'équipe de direction de l'un des centres hospitaliers les plus vétustes de la capitale, le groupe Bichat-Claude-Bernard, aujourd'hui pratiquement reconstruit.

« *C'est là*, dit Gérard Vincent, *que j'ai reçu mon premier « choc », comme membre d'une équipe de direction. Un jour, je suis appelé en urgence par l'un des chirurgiens de l'hôpital. J'arrive en courant, persuadé qu'un événement grave s'était produit. Ce chirurgien m'a fait attendre dix minutes, puis est sorti de la salle d'opération portant son masque, son calot, ses gants, ses bottes, pour me faire une scène parce que la machine à café du bloc opératoire était en panne. J'ai commencé à comprendre l'ampleur du travail à accomplir...* »

Travail de pionnier

Peu de temps après, il est nommé adjoint au directeur dans l'un des hôpitaux flambant neufs que l'Assistance publique de Paris a fait édifier dans la ceinture de la capitale pour « désencombrer », comme elle dit, les hôpitaux parisiens. C'est l'hôpital Antoine-Béclère, à Clamart. Il y reste quatre ans. « *J'y ai pris le goût*, dit-il, *d'une intense collaboration entre la direction d'un établissement de soins et ses médecins. A cet égard, cet hôpital a accompli un travail de pionnier.* »

Ce goût ne le quittera plus. Dès son arrivée à l'Hôtel-Dieu, en 1977, il affirme sa conception de l'autorité directoriale. « *Mais il y a tout un courant à remonter*, dit-il : *à l'heure actuelle, les hôpitaux ne sont pas gérés. Ils sont administrés.* » « *En réalité*, ajoute-t-il, *le monde hospitalier tout entier – et l'on pourrait dire : Médecins et directeurs, même combat – est confronté à un défi : il nous faut à la fois et impérativement intégrer l'innovation et respecter une enveloppe financière qui va cesser d'augmenter.* »

C'est la quadrature du cercle, en effet. Il faut acquérir des méthodes nouvelles de diagnostic et de soins, c'est-à-dire rester ouvert à l'innovation, mais le tout à budget constant. C'est-à-dire redéployer, littéralement, les moyens de l'hôpital, le moderniser, développer les traitements à domicile, éviter la sclérose, les yeux fixés sur une enveloppe budgétaire qui, pour être désormais « globale », comme le veut la loi, n'en sera pas moins limitée d'autorité.

Qui va procéder à ces affectations, à cette répartition, qui va mener ces arbitrages, sinon une véritable équipe collégiale où travailleront ensemble administrateurs et médecins ?, demande Gérard Vincent.

Tout a changé aujourd'hui. La médecine est devenue à la fois ultra-technique, efficace, dispendieuse. Le corps des administrateurs hospitaliers en trois décennies s'est transformé. De « superéconomes », ils sont devenus de réels gestionnaires solidement formés. Il faut, dit Gérard Vincent, « *un chef d'orchestre* ».

Ce chef d'orchestre, les musiciens – les médecins – sont-ils prêts à lui laisser sa baguette ? Rien n'est moins sûr. Certes, la nouvelle version du texte soumis au Parlement précise que l'autorité des directeurs d'hôpitaux s'exercera « *dans le respect de la déontologie médicale et de l'indépendance* » professionnelle des praticiens. La précision suffira-t-elle aux médecins ? Peut-être, s'ils admettent qu'il y a là un débat quasi académique. Sûrement pas, si de part et d'autre ce conflit devient symbolique d'un affrontement de pouvoirs.

Quoi qu'il en soit, conclut, flegmatique, Gérard Vincent, « *notre but est d'abord de faire évoluer l'hôpital public* ». A l'Hôtel-Dieu, le terme d'évolution n'a rien d'une abstraction. On vient d'y découvrir, en construisant au sous-sol une nouvelle salle d'opération, des vestiges antiques ; on y croise toujours bon nombre de policiers, car la célèbre salle Cusco héberge son lot quotidien de détenus et de prévenus. Mais, on y pratique aussi la médecine de l'avenir, sans conflits quotideins.

Symbolique, en tout cas, est le combat calme et résolu que mène Gérard Vincent. Représentatif d'une nouvelle génération de serviteurs du service public, il n'entretient pas, pourtant, le style d'autorité quasi cléricale qu'imposaient à ses prédécesseurs – les évêques et les chanoines de Paris – les murs de l'hôpital. « *Pourtant*, dit-il en riant, *mon fils, âgé de cinq ans, s'est exclamé en entrant pour la première fois à l'Hôtel-Dieu :* « Mais, c'est une église ! »

CLAIRE BRISSET.

CHIFFRES

Plutôt en bonne santé

COMMENT vont les habitants de l'Ile-de-France ? Assez bien si l'on en croit l'étude réalisée par la direction régionale des affaires sanitaires et sociales.

L'espérance de vie ne cesse de croître. En 1961, les femmes pouvaient compter sur 74,8 années de bons et loyaux services, les hommes se satisfaisaient de 68 ans tout rond. En 1976, dernières statistiques connues, ces chiffres étaient respectivement de 77,4 et 70 ans. Les constatations de ces dernières années devraient prochainement laisser apparaître de nouveaux progrès.

La santé des habitants de la région parisienne fait l'objet de l'attention de 37 000 médecins, qui peuvent compter sur l'existence de 106 000 lits d'hôpitaux publics et privés. Ils ont eu à traiter en 1982, au titre des affections de longue durée, quelque 137 377 malades. Les patients souffrant de maladies cardio-vasculaires étaient les plus nombreux : 29 000. Les maladies mentales qui ont touché près de 23 000 personnes viennent au second rang, juste devant les tumeurs malignes. Très loin derrière, les Parisiens souffrent encore des os et des articulations (9 136), du diabète sucré (7 290), des maladies hypertensives (6 356), des maladies du systèmes nerveux et des organes des sens (4 627) et enfin de la bronchite, de l'emphysème ou encore de l'asthme (4 137). Ces affections individualisées sont toutes en diminution à l'exception de la tuberculose (+ 1,5 %) et des maladies des os et des articulations (+ 4,3 %).

13 600 personnes ont été, l'an passé, admises par la Sécurité sociale au titre de l'invalidité – sujets présentant une incapacité d'au moins 66 %. Près de 60 % d'entre elles sont incapables d'exercer une profession quelconque pour des raisons principalement mentales (31 %) ou dues à des affections des os et des articulations (18 %). Le total des invalides en Ile-de-France s'est ainsi établi à 105 703 en 1982.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles ont légèrement diminué de 0,4 % en s'établissant à 238 537 cas. Cependant, les accidents les moins graves sont passés de 65 % du total en 1974 à 70 % en 1982. 1 228 maladies professionnelles ont été recensées par les services de santé. Elles ont pour causes principales les ciments (16,29 %) et les bruits industriels (11,48 %).

Plus de 23 000 femmes, dont 8 600 à Paris, ont demandé à bénéficier de l'interruption volontaire de grossesse au premier semestre de 1983, ce qui porte le total en année pleine à près de 50 000 femmes. Ce chiffre doit être pris avec précaution lorsque l'on sait que le nombre d'avortements déclarés est inférieur à celui d'I.V.G. effectivement réalisées.

Pour toutes ces raisons, la sécurité sociale d'Ile-de-France a dû régler, en 1982, 47 millions d'indemnités journalières au titre de la maladie. Ce chiffre, rapproché de la population régionale qui est de 10 millions de personnes, nous donne une moyenne de près de 5 jours de maladie par habitant. Les caisses ont aussi versé 10,7 millions d'indemnités journalières en raison de maternité, et 7,6 millions au titre des accidents de travail, soit un peu moins d'un jour d'arrêt par habitant.

Une étude sur le classement des régions en fonction de leur taux de mortalité montrait que l'Ile-de-France occupait la 17e place (sur 22) pour les hommes et la 20e place pour les femmes en 1975, la mortalité étant ici inférieure à la moyenne nationale, deux sexes confondus. 81 738 causes médicales de décès ont été recensées. La première est due aux maladies de l'appareil circulatoire (26 943), puis viennent les tumeurs (22 529), les états morbides mal définis (6 938), les causes extérieures de traumatismes et empoisonnements (6 224), les maladies de l'appareil digestif (5 073) et les maladies de l'appareil respiratoire (4 575). Ces chiffres sont rassemblés tous âges confondus.

OLIVIER SCHMITT.

Le Monde

société

SCIENCES

POLÉMIQUE AUTOUR DU SOLEIL

Des chercheurs contestent la découverte d'ondes gravitationnelles

L'annonce par le Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) de la découverte d'ondes gravitationnelles déclenchant des vibrations sur le Soleil (*le Monde* du 12 octobre) a fait quelque bruit dans le Landerneau des astronomes. Après les réserves exprimées par plusieurs spécialistes, le C.N.R.S. a dû publier un nouveau communiqué, plus réservé.

« *Pour la première fois,* indiquait le communiqué controversé, *la relation causale entre un émetteur et un détecteur vient confirmer entièrement la réalité des ondes gravitationnelles prédites par la théorie d'Einstein généralisée.* »

L'existence d'ondes gravitationnelles dérive, en effet, des travaux d'Einstein sur la relativité, mais leur détection est incroyablement difficile. Ce qui a été observé est une coïncidence entre des phénomènes se produisant dans un astre assez mystérieux, Geminga, et des *vibrations observées à la surface* du Soleil. Geminga est relativement proche du Soleil : des observations récemment faites au télescope C.F.H. (Canada-France-Hawaï) indiquent que sa distance est supérieure à une quinzaine d'années-lumière. C'est, d'autre part, une étoile obscure, presque invisible par des moyens optiques, mais que l'on a pu détecter par les rayons gamma qu'elle envoie en abondance. L'analyse des fréquences auxquelles sont émis ceux-ci indique que Geminga pourrait aussi émettre des ondes gravitationnelles, exactement au bon rythme pour faire vibrer le Soleil, comme cela est observé.

La compétition entre chercheurs

Des astronomes ont opposé divers arguments. Le principal est la faiblesse des ondes gravitationnelles que le Soleil peut recevoir de Geminga. Il s'en faut apparemment de plusieurs ordres de grandeur que ces ondes puissent déclencher des vibrations aussi amples que celles qu'on observe sur le Soleil. Cet argument peut être tourné en admettant qu'il existe un mécanisme d'amplification interne au Soleil, et d'autres études de physique solaire suggèrent l'existence d'un tel mécanisme. Mais cela ne lève pas toutes les objections des spécialistes des ondes gravitationnelles qui paraissent unanimement sceptiques.

Des bruits curieux ont circulé. Il faut dire que les moyens mis à la disposition des chercheurs sont limités et que la compétition est vive. Mais cela n'autorise pas toutes les allégations.

Le conflit tient en partie au caractère multidisciplinaire de l'affaire. L'annonce est le fait de spécialistes de la physique solaire — ou de celle des rayons gamma, — qui connaissent sans doute moins bien la théorie des ondes gravitationnelles. Les spécialistes de celles-ci sont moins au fait de la physique solaire. Depuis dix ans, ils ont déployé des trésors d'ingéniosité afin de fabriquer des appareillages assez sensibles pour déceler ces ondes, sans succès probant. Cela les pousse à une saine méfiance quand d'autres annoncent avoir trouvé des ondes gravitationnelles dans le Soleil. Mais c'est souvent la mise en commun *d'informations obtenues dans* plusieurs disciplines qui engendre les progrès marquants.

Cette controverse pose d'autres questions : celle du rôle que peut jouer la presse par rapport à l'évolution de la recherche scientifique et celle du comportement du chercheur vis-à-vis des médias. Certains chercheurs estiment que la plus grande prudence est de mise avec les journalistes, que l'information doit être réservée à la communauté scientifique et n'en doit sortir que sérieusement analysée, voire filtrée. C'est interdire pour des mois ou des années au public, qui finance une recherche dont l'utilité ne lui paraît pas toujours évidente, l'accès à la connaissance. Une connaissance qui l'intéresse, même s'il n'a pas une formation qui lui permette d'en apprécier les détails. Connaissance désintéressée, qui est, au fond, la seule justification de la recherche fondamentale, même si elle est efficace à long terme. D'ailleurs, il n'y a pas que le grand public qui soit frustré. D'une discipline à l'autre, les chercheurs écrivent dans des revues différentes, et il s'est déjà produit qu'un article de journal apprenne à l'un d'eux ce que fait son voisin.

Mais une attitude moins frileuse fait prendre des risques. Une découverte scientifique n'est certaine que lorsqu'elle a été corroborée par des expériences de contrôle, qui, dans le cas présent, peuvent être impossibles avant plusieurs années. Lorsqu'il est raisonnablement convaincu d'avoir obtenu un résultat, lorsqu'il a fait les contrôles qui sont à sa *portée, un chercheur ne doit-il* pas s'exprimer ? *« La modestie sied au savant, mais non aux idées qui l'habitent et qu'il doit défendre »,* écrivait Jacques Monod.

MAURICE ARVONNY.

LA LEÇON INAUGURALE DE M. PHILIPPE NOZIÈRES AU COLLÈGE DE FRANCE

Ordre et désordre de la matière

Titulaire d'une nouvelle chaire de physique statistique au Collège de France, M. Philippe Nozières a prononcé, le 16 décembre, sa leçon inaugurale. Une occasion pour lui de rappeler que cette discipline est née d'un conflit, opposant la physique microscopique, qui se situe au niveau des atomes et reste essentiellement réversible, et la physique macroscopique, qui se place à l'échelle humaine, où l'on ne peut pas remonter le temps, et qui est, de ce fait, foncièrement irréversible.

« *La physique statistique,* explique M. Nozières, *veut expliquer le comportement global de la matière à partir des lois atomiques sous-jacentes, établir un pont entre deux domaines apparemment disjoints. La tâche est difficile, car il faut répondre à deux questions contradictoires : comment l'ordre peut-il naître du chaos, comme dans la cristallisation où les atomes adoptent spontanément un arrangement régulier, et, inversement, pourquoi un état ordonné retourne-t-il parfois au chaos — témoins ces écoulements paisibles qui soudain deviennent turbulents ?* »

Pour démonter les mécanismes, expliquer le pourquoi et le comment, cette physique doit mettre de l'ordre dans une collection de phénomènes disparates, dégager des concepts unificateurs qui auront noms « stabilité », « relaxation », « diffusion », etc., souligner les profondes analogies entre des domaines *a priori* très différents.

« *Equilibre* », « *désordre* », tels sont les mots-clés de la thermodynamique, cette science ancienne mais qui reste « *quelque peu mystérieuse* », et à qui l'interprétation statistique donne son sens. Toute description précise d'un système macroscopique étant impossible, on assigne à chaque État une probabilité en variant soit les conditions initiales, soit l'environnement. Toute quantité physique est alors caractérisée par une valeur moyenne et des fluctuations. Telle est la démarche adoptée en thermodynamique réversible, physique décrivant des états d'équilibre (comme les cristaux) où la variable temps n'intervient pas. Telle est aussi la voie suivie en thermodynamique irréversible, « *étude beaucoup plus générale de l'évolution d'un système hors d'équilibre, de son histoire, de ses errances.* »

Telle est enfin la méthode utilisée pour décrire les systèmes maintenus loin de leur état d'équilibre — comme le sont les volutes de fumée que la moindre perturbation amène à prendre des formes complètement différentes — où des instabilités peuvent entraîner le milieu vers un chaos total.

« *On entre ici,* explique M. Nozières, *dans le domaine de la physique non linéaire, où la variété et le rêve règnent en maîtres.* »

Pour comprendre tous ces phénomènes fort complexes, il faut simplifier. « *La physique statistique le fait par nécessité, et c'est son charme !* » M. Nozières est également séduit par la diversité des applications de la discipline qu'il enseigne : « *De l'atome au tas de sable, du flocon de neige aux étoiles, la même dialectique de l'ordre et du désordre se retrouve sous des formes diverses, mais conceptuellement voisines.* »

ELISABETH GORDON.

FAITS DIVERS

LE PLAN ORSEC A L'ÉPREUVE D'UN SÉISME FICTIF EN HAUTE-SAONE

Et si la Terre avait tremblé à Belfort ?

De notre envoyé spécial

Lure (Haute-Saône). — La direction de la Sécurité civile avait flatté notre goût de la catastrophe : l'erreur est peut-être là. Dans cette sorte de bande-annonce alléchante, contenue dans les dossiers de presse et les communiqués, promettant la disparition, comme si nous y étions, de Belfort et de sa proche région, mises à bas, vendredi 16 décembre à 22 h 15, par un séisme de magnitude 7,5.

L'erreur, sans doute, dans cette présentation chic et choc, d'une nuit de fin du monde au scénario hyperréaliste: Trois mille cinq cents morts, vingt-cinq mille blessés dont, on vous en avertissait, mille cinq cents allaient mourir, faute de soins, dans les deux heures qui suivaient le tremblement de Terre. Un train, chargé de produits toxiques, déraillait en gare de Giromagny (Territoire de Belfort), des ponts, des centaines d'immeubles effondrés, un millier d'ensevelis... Bref, avec ses scènes d'horreur et de panique, toute une région, coupée du monde, ses propres moyens de communication et de secours inutilisables.

La Sécurité civile, pour le premier plan Orsec national de grande ampleur, voulait séduire notre imagination, puiser pour le succès de l'opération Vosges 83, dans notre banque de fantasmes et d'images déjà vues, les tremblements de Terre d'El-Asnam (Algérie), du Frioul et de Naples (Italie), les attentats récents de Beyrouth, souvent évoqués à Lure pendant deux jours, assurant le lien de parrainage, la part du vrai dans cette histoire fausse.

Le spectacle, c'était prévisible, s'est révélé n'être qu'une simple répétition assez imprécise, avec ses tâtonnements et ses absences de tension. Est-ce parce que les sentiments, les gestes de l'urgence ne se simulent pas qu'est née cette impression de déception générale ? Cette grogne, des observateurs aux acteurs eux-mêmes, comme si on avait la sensation d'avoir été floué ? Les critiques adressées à ce plan Orsec sont, en tout cas, trop sévères.

Querelles

Quatre heures pour qu'un brûlé, oublié dans une galerie du fort de Bessancourt (Haute-Saône) soit repéré par les chiens et évacué ? Beaucoup trop, ont jugé, badauds, visiteurs, journalistes et sauveteurs. Des difficultés de transmission entre le poste de commandement mobile, installé sur l'aérodrome de Lure-Malbouhans et les chantiers de secours ? Inadmissible ! Des retards au décollage des Transall de l'armée de l'air ? Scandaleux !

Avec les heures, ce week-end de catastrophe, est devenu le champ à ciel ouvert de trop nombreuses querelles. Les médecins s'en prenant aux sapeurs, les militaires aux civils, les observateurs à ce spectacle qui ne tenait pas toutes ses promesses. Pour apaiser les non-participants, il aurait, sans doute, fallu actionner les sirènes hurlantes dans la nuit, orchestrer la panique de la population. Mais les ordres du gouvernement étaient stricts : interdicion formelle de troubler la quiétude dominicale de Belfort et de sa région. L'essence des quatre cents véhicules engagés et les heures de vol des avions, des Hélicoptères ava été limités par souci d'économie.

Pour la sérénité des sauveteurs, ensuite, la direction de la société civile aurait sans doute dû mieux préciser ses objectifs. Les ambulanciers privés de belfort, les samu non invités, pour la plupart, à participer à l'exercice n'auraient sans doute pas protesté. ce plan ORSEC avait été organisé pour tester les nouveaux moyens de commandement à l'échelon national, une antenne du CODISC de Levallois-perret étant installés comme « *P.C. ayancé* ».

C'était l'« *amont* », les ordres de mobilisation, la remontée des colonnes mobiles, les transmissions que le préfet Rouanet, directeur de la sécurité civile et M. Georges Lefèvre, chef des opérations, souhaitaient voir revus et corrigés. Et beaucoup moins ce que le public voulait voir, les secours dans les immeubles, les changements des brancards à bord des hélicoptères, les soins donnés aux faux blessés.

Une liaison satellite

Sur le plan du commandement, les responsables de l'opération ont reconnu que le dispositif mis en place s'était révélé relativement lourd, essentiellement à cause du chevauchement des responsabilités. Mais étaient testés à Lure, pour la première fois, les éléments les plus modernes de sauvetage, des structures qui remplaceront peu à peu les systèmes anciens des secours par « *zones de défense* » : des unités mobiles contenant les transmissions et qui permettent de joindre tous les centes de secours du territoire national, ainsi qu'une liaison par satellite et des techniques d'hébergement.

Pour ces expérimentations, les responsables de l'opération sollicitent la bienveillance, les responsables de l'opération sollicitent la bienveillance du jury. « *Nous avons voulu tester nos moyens sans complaisance* », a expliqué M. Rouanet. Quatre-vingt-dix contrôleurs ont surveillé, deux jours dutrant, des centaines de sauveteurs, les liaisons radio, relevant les temps d'intervention, interrogeant pour un même cas étudié, blessés et sapeurs pompiers. De son côté, M. haroun Tazieff, commissaire auprès du premier ministre, chargé dfde l'étude des risques naturels, a pris des notes, gardant ses commentaires pour un rapport qui sea remis cette se-maine à M. Pierre Mauroy.

La direction de la sécurité civile mesure les faiblesses d'une telle opération. Elle ne s'attendait pas à ce que les spectateurs, voire certains acteurs de sa mise en scène se montrent aussi exigeants pour une première simulation à l'échelle nationale. « *Les esprits,* en a déduit un colonel des sapeurs pompiers, *sont en avance.* »

PHILIPPE BOGGIO.

FIN DE SEMAINE TRAGIQUE EN EUROPE

● MADRID : quatre-vingt-deux morts

L'incendie qui a détruit, samedi 17 décembre, vers 5 heures du matin le dancing Alcala-20, en plein centre de Madrid, a provoqué la mort de quatre-vingt-deux personnes. Une vingtaine de blessés ont été hospitalisés.

Quatre des cinq propriétaires de l'Alcala-20 ont été entendus et placés sous garde à vue par le juge d'instruction, qui a recueilli de nombreux témoignages sur les circonstances de l'accident. Selon plusieurs survivants, les issues de secours étaient fermées. Toutefois, l'Alcala-20, ouvert depuis six mois, avait obtenu, en septembre, un agrément du collège des architectes de Madrid.

Le feu se serait déclaré sous une scène de danse éclairée par des spots. Un court-circuit serait à l'origine du sinistre. Très rapidement, le rideau de scène s'est enflammé et les décorations en plastique ont dégagé une épaisse fumée toxique. La plupart des victimes sont mortes étouffées. Une trentaine de jeunes survivants ont décidé de porter plainte contre les propriétaires de l'Alcala-20. Ils affirment que plusieurs extincteurs étaient vides et que le nombre des personnes qui se trouvaient dans l'établissement dépassait la capacité de celui-ci.

● AMSTERDAM : un suspect est entendu par la police

Le bilan définitif de l'incendie criminel qui a ravagé, dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17 décembre, la salle de jeux d'un sex-club de Walletjes, le « quartier chaud » d'Amsterdam (Pays-Bas), s'élève à treize morts (six femmes et sept hommes), cinq blessés graves et des blessés légers dont le nombre exact n'a pas été communiqué.

La police néerlandaise a interpellé, peu après le drame, un ressortissant israélien d'origine soviétique, âgé de trente-six ans. Cet homme, dont l'identité n'a pas été révélée, est très probablement, selon les enquêteurs, l'auteur de l'incendie. Le suspect, ont indiqué les policiers, courtisait sans succès une employée de l'établissement où il avait lui-même été employé pendant quelques semaines, avant d'être licencié en raison de son comportement à l'égard de la jeune femme. Il aurait agi par vengeance contre son ancien employeur.

● GÊNES : un autocar tombe dans un ravin

Trente-quatre personnes ont trouvé la mort, dimanche 18 décembre, dans l'accident d'un autocar qui circulait sur l'autoroute italienne reliant la ville de La Spezia à celle de Gênes. Le véhicule, à bord duquel une quarantaine de marins italiens avaient pris place pour assister à un match de football, se rendait à Turin lorsqu'il a dérapé sur la chaussée et basculé dans le vide.

Selon certains témoignages, l'autocar, au moment de l'accident, roulait à allure soutenue sur un viaduc inondé par un véritable déluge. A la suite d'une fausse manœuvre, l'autocar a heurté le rail de sécurité sur sa droite. Déporté sur sa gauche, le véhicule a alors défoncé la glissière séparant les deux chaussées, puis le rail de sécurité de l'autre voie avant de s'écraser 70 m plus bas.

ÉDUCATION

Les nouvelles propositions de M. Savary

(Suite de la première page.)

L'un et l'autre, soucieux de ne pas aggraver la fracture de la société française, savent que le sujet ne se réduit pas à une ligne de partage entre les électeurs de la majorité et de ceux l'opposition.

Peu importe à la limite les raisons qui ont animé les paroles maladroites du premier ministre, que lui-même a été amené à démentir devant les sénateurs. C'était compter sans la ténacité du ministre de l'éducation nationale, qui n'a jamais eu l'intention — comme il l'a répété à plusieurs reprises devant le Parlement — de renoncer aux propositions qu'il a faites le 18 octobre. Pas plus aux orientations qu'aux modalités et, notamment, au principe d'ouvrir des négociations.

Avant même d'obtenir la réponse de ses partenaires, M. Savary était, comme eux, conscient qu'il serait impossible de les réunir tous autour d'une même table. C'est pourquoi il devrait les inviter à participer, dès le début du mois de janvier, à des négociations bilatérales — et non globales — sur les questions qui concernent soit les uns, soit les autres. Ces négociations s'achèveraient à la fin du mois de février, afin de laisser ensuite au ministre de l'éducation nationale et à son administration, le temps de mettre en forme les dispositions qui seront soumises au Parlement dès la session de printemps. C'est à cette méthode préconisée par M. Savary que le premier ministre s'est en définitive rallié.

Les textes législatifs et réglementaires qui feront l'objet des négociations et dont les différents partenaires auront connaissance dans les jours qui viennent, ne seront pas *simplement à prendre ou à laisser.* Conformément à la procédure et au calendrier définis le 18 octobre, les premières mesures mises en chantier devraient être choisies parmi les problèmes que le ministre avait classés dans le premier groupe de difficultés. Celui, écrivait-il, qui « *correspond à des actes ou à des décisions de gestion importants à effet immédiat, mais dont l'examen ne porte pas le débat au plan des principes généraux* ».

Cinq mesures

Au cours de cette première étape, les travaux porteraient sur cinq mesures applicables dès la rentrée 1984. Trois sont du domaine législatif :

● Les crédits budgétaires consacrés à l'enseignement privé sous contrat, crédits limitatifs traités en parité avec ceux de l'enseignement public ;

● La participation financière des collectivités territoriales au fonctionnement des établissements privés et la création d'établissements d'intérêt public (E.I.P.), nouvelle entité juridique réunissant à un autre niveau que celui des établissements scolaires les différents partenaires (Etat, collectivités publiques et associations responsables d'établissements). L'E.I.P. devrait faire l'objet d'une expérimentation limitée géographiquement à la prochaine rentrée ;

● La titularisation dans les corps correspondants de l'enseignement public, et sur place, par volontariat, des personnels enseignants du privé.

Deux autres mesures ne nécessiteraient que des textes réglementaires :

● La carte scolaire, c'est-à-dire, d'une part, l'harmonisation des ouvertures et fermetures de classes dans l'enseignement privé sous contrat, d'autre part, l'assouplissement de la procédure d'inscription des élèves dans les établissements publics ;

● L'application de la réforme des collèges à l'ensemble du système éducatif français et donc aux établissements privés sous contrat.

Cette première phase, au cours de laquelle le ministre de l'éducation nationale sera surtout amené à rencontrer ses partenaires de l'enseignement privé, traduit la double volonté manifestée dans ses propositions du 18 octobre : réduire progressivement les différences entre les deux types d'enseignement et, surtout, rénover l'ensemble du système éducatif en utilisant les moyens que peut offrir la décentralisation.

Mais le ministre n'a pas encore étalé toutes ses cartes.

CATHERINE ARDITTI.

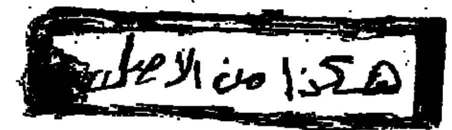
Un an déjà

C'était le 20 décembre 1982. Après un an de consultations, M. Alain Savary rendait publiques les propositions du gouvernement pour l'ouverture de négociations avec les représentants de l'enseignement public et de l'enseignement privé. Visant la *« rénovation d'ensemble du système national d'enseignement »* et *« la réduction sans heurt du dualisme »* scolaire, le ministre proposait que des négociations s'engagent sur six propositions. Celles-ci prévoyaient notamment l'insertion du secteur d'enseignement au sein du service public sous la forme juridique nouvelle de l'établissement d'intérêt public (E.I.P.) géré par un conseil d'administration tripartite (Etat-collectivités locales-association propriétaire des locaux). La rénovation, l'assouplissement et la généralisation de la carte scolaire, le développement de la responsabilité et de l'identité des établissements (publics comme privés) et l'harmonisation des statuts des personnels figuraient parmi les sujets de discussion suggérés par M. Savary.

Après avoir refusé de négocier sur les seules propositions du ministre et annoncé des contre-propositions, les responsables de l'enseignement catholique réclamaient *« des garanties explicites »* préalables à toute reprise du dialogue. Prenant acte de l'impossibilité d'ouvrir les négociations avant les élections municipales, M. Savary décidait alors de retirer le débat de la place publique et annonçait l'ouverture de *« contacts directs »* acceptés aussitôt par la commission permanente de l'enseignement catholique.

Le 12 juillet 1983, le ministre mettait fin à cette phase de rencontres et annonçait pour septembre de nouvelles propositions.

En fait, M. Savary ne remettra sa « copie » que le 18 octobre. Elle précise les objectifs généraux du gouvernement et propose un calendrier de discussions échelonné selon trois degrés et difficultés. L'insertion du secteur privé dans le service public n'est plus évoquée. Une semaine plus tard, le comité national d'action laïque refuse l'ouverture de négociations sur ces bases et demande que ce texte soit modifié dans le sens de l'*« unification laïque du système éducatif »*. Le 12 novembre, en revanche, l'enseignement catholique se déclarera prêt à négocier, tout en jugeant *« ambiguës »* les orientations et les objectifs des propositions de M. Savary.



ÉPREUVE D'UN SÉISME FICTIF EN HAUTE-SA…

… avait tremblé à Belfo…

FIN DE SEMAINE TRAGIQUE EN …

● MADRID : quatre-vingt-deux morts

● AMSTERDAM : un suspect est entendu …

● GÊNES : un autocar tombe dans un ravin

… propositions de M. Savar…

Un an déjà

EN BREF

Le ministre, le maire et le logement à Paris

Entre M. Chirac, maire de Paris, et M. Quilès, son challenger malheureux devenu récemment ministre de l'urbanisme et du logement, la partie de bras de fer continue. Tirant parti de sa nouvelle situation, M. Quilès a proposé à la Ville de financer dix mille logements en 1984 et 1985, à condition que M. Chirac s'engage par contrat à réaliser un maximum de logements sociaux.

Mis au pied du mur, le maire ne pouvait que donner son accord de principe. C'est ce qu'il vient de faire, mais à son tour, avant de signer, il pose cinq conditions dont certaines vont embarrasser M. Quilès.

Le maire presse le ministre de s'engager à accélérer les procédures de traitement des dossiers, notamment en cas de dérogations. Il souhaite localiser trois mille logements dits « intermédiaires » dans l'est de Paris pour ne pas accroître dans ces quartiers la densité des logements sociaux. Il demande mille logements dans le parc de La Villette – qui ne lui coûteront pas un centime puisque le terrain appartient à l'État, – en sachant que M. Mitterrand vient de décider de n'en autoriser que trois cent cinquante ; M. Chirac voudrait encore acheter à bon prix les terrains militaires proches du boulevard Victor (15e) pour y édifier des ensembles sociaux et, dernière condition, obtenir de la DATAR davantage de souplesse dans les agréments qu'elle délivre, afin de réaliser des bureaux à Paris en plus grand nombre.

CONDAMNÉ A PERPÉTUITÉ PUIS ACQUITTÉ

Grenoble. – M. Roger Mistral, trente-cinq ans, commerçant à Vizille (Isère), revient de loin. Pour un vol de quelques milliers de francs dans un magasin de fourrures, cet homme avait été condamné en février 1982 à la réclusion criminelle à perpétuité. Il lui était surtout reproché de ne pas s'être présenté devant ses juges. Il avait été condamné, par contumace, à la peine maximale prévue par la loi.

M. Mistral vécu alors, durant quatorze mois, dans une semi-clandestinité. Il fut arrêté au cours d'un contrôle routier. Il négociait précisément sa reddition. Pris dans un engrenage qui le dépassait, il avait aussi comme handicap d'être le frère d'un cambrioleur notoire, reconnu finalement coupable du vol commis dans le magasin de fourrures. Les jurés de la cour d'assises de l'Isère viennent de rejeter toutes les accusations portées contre M. Roger Mistral et l'ont acquitté. – *(Corresp.)*

VINGT MILLE FIDÈLES POUR ACCUEILLIR L'ÉVÊQUE DE NANTERRE

Spectacle inhabituel, dimanche 18 décembre, de 10 h 30 à 16 h 30, au Palais du CNIT à la Défense. Plus de vingt mille catholiques du diocèse de Nanterre (Hauts-de-Seine) s'étaient donné rendez-vous, à huit jours de Noël, pour accueillir leur nouvel évêque, Mgr François Favreau, et célébrer l'Année sainte. Après la messe, la fête de famille commença avec un vaste pique-nique. L'après-midi, des tables rondes aux thèmes divers – les problèmes de l'emploi, des jeunes ménages, l'éducation des enfants, les malades et handicapés, les vocations sacerdotales et religieuses, – des expositions sur les doyennés et les mouvements permirent aux fidèles de dialoguer, de se découvrir, de partager leurs craintes, d'exprimer leur foi.

Des ravisseurs coupent l'oreille de leur otage

Rome. – Les ravisseurs de Mme Anna Bulgari, membre de la famille du célèbre joailler romain et son fils, Giorgio, dix-sept ans, ont déposé, dimanche 18 décembre, dans une poubelle près de l'église Santa-Maria-Maggore, l'oreille coupée de l'adolescent. Accompagné d'une photographie représentant Mme Bulgari, un pistolet pointé sur la tempe, près de son fils, le côté droit de la tête ensanglanté à la hauteur de l'oreille, un message des ravisseurs précice : *« C'est là notre réponse à la mise sous séquestre par la magistrature des biens de la famille Bulgari. Dans le cas où la rançon ne serait pas versée dans son intégralité dans les délais indiqués, nous supprimerons les otages »*.

Mme Bulgari et son fils ont été enlevés le 19 novembre. Jusqu'à dimanche, les ravisseurs ne s'étaient manifestés qu'une fois, pour demander une rançon de trois milliards de lires.

Il y a quelques jours, la mise sous séquestre des biens de la famille Bulgari avait été décidée conformément à la loi. – *(Corresp.)*

Huit mois de prison pour une militante anti-nucléaire

Reims. – Une militante anti-nucléaire a été condamnée par la cour d'appel de Reims à huit mois de prison ferme pour transport et port d'armes de la sixème catégorie, à l'occasion d'une manifestation des opposants à la centrale de Chooz, le 15 décembre 1982, à Vireux-Molhain (Ardennes). Mary Felkin, une ressortissante anglaise âgée de vingt et un ans, résidant à Paris, avait été interpellée en compagnie d'autres manifestants, dans une voiture volée, en possession d'un arsenal considéré comme dangereux. Le tribunal de grande instance lui avait infligé une peine de huit mois de prison, dont quatre ferme. – *(Corresp.)*

Bilan de l'opération anti « été chaud »

L'opération « prévention de la délinquance » de l'été dernier a été positive, affirme un communiqué du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale. Bien qu'il se soit gardé à l'époque de tout triomphalisme, le ministère avait noté des signes encourageants.

Le communiqué apporte quelques chiffres et des précisions : *« Onze départements étaient concernés. Quatre-vingt mille jeunes ont été touchés (quinze mille sont partis dans des camps, soixante-cinq mille ont participé à des activités de quartier).* (...).

» La chancellerie donne la statistique suivante : pour les départements concernés par l'opération prévention, le nombre de détentions provisoires de mineurs, en juillet et août 1983, a baissé de 34,2 % par rapport à la même période en 1982. En revanche, dans les juridictions non concernées par l'opération, on note une augmentation de détentions de mineurs de 19,1 %. »

Libération du dernier emprisonné de Landau

M. Etienne Patoor, l'un des trois appelés français emprisonnés en Allemagne fédérale pour avoir tenté de créer un comité de soldats et fait signer une pétition réclamant le départ des troupes étrangères stationnées en R.F.A. et en R.D.A., a été libéré. Ses deux camarades, comme lui militants de la Ligue communiste révolutionnaire, avaient été libérés le 25 novembre (*le Monde* daté 27-28 novembre).

Une compagnie yougoslave commande cinq Airbus

La compagnie charter yougoslave Inex Adria a décidé de commander cinq exemplaires du moyen-courrier de cent cinquante places A-320 que doit construire le consortium européen Airbus Industrie. Inex Adria prendra également une option sur trois exemplaires supplémentaires de l'appareil. La commande a été annoncée samedi 17 décembre à Belgrade par M. Charles Fiterman, ministre français des transports, qui accompagnait le président de la République dans son voyage en Yougoslavie. *« Cela me confirme,* a ajouté le ministre, *la capacité de ce matériel à ouvrir un marché qui assurera sa rentabilité. »*

● *Accident d'Airbus en Malaisie.* – Vingt-sept personnes ont été légèrement blessées, dimanche 18 décembre, lorsqu'un Airbus A-300 de la compagnie malaisienne Malaysian Ailines System a raté son atterrissage sur l'aéroport international de Kuala-Lumpur. L'appareil s'est écrasé dans une zone marécageuse, à 2 kilomètres environ de l'entrée de piste. – *(A.F.P.)*

● *Une libération dans l'affaire de la tuerie d'Avignon.* – L'un des sept détenus dans l'affaire du Sofitel d'Avignon vient d'être remis en liberté. Il s'agit de Philippe Dolin, quarante-cinq ans, ancien propriétaire du Cristal Bar à Avignon, qui reste inculpé de recel de malfaiteurs. Six personnes demeurent détenues : Jean Roussel fils, Jean Roussel père et sa fille Denise, Gérard Rolland, François Arpino et Vincent Picone. – *(Corresp.)*

« AFFAIRE CLASSÉE »

L'inhumation désinvolte

« Comment meurt-on à Paris en 1983 ? » Telle est la question que pose Mme Jeannou Morlet-Rozand, qui a appris fortuitement la mort de son mari un mois et demi après son décès.

C'est le 25 août que Louis Rozand, quarante-huit ans, ancien journaliste économique, a basculé dans le vide du sixième étage d'un immeuble de Saint-Germain-des-Prés. Il y habitait une chambre mansardée, seul, vivant séparé de sa femme. Suicide, conclut la police.

Ce jour-là, un inspecteur principal s'est rendu sur les lieux avec un substitut du procureur de la République. Dans la sacoche en cuir de Louis Rozand, ils trouvent des pièces d'identité et les clés de sa chambre. Ils interrogent les voisins, jettent un coup d'œil au logement. Leur enquête tourne court.

De retour à son bureau, l'inspecteur tape son procès-verbal. Un coup de téléphone à la mairie d'Annonay (Ardèche) lui confirme que Louis Rozand est bien né le 22 janvier 1935, qu'il s'est marié en 1959 à Neuilly-sur-Seine, remarié en 1964 à Bar-le-Duc. Mais aucune démarche ne sera entreprise pour contacter la famille de Rozand. Et le policier conclut son P.-V. : *« Disons également avoir transmis à Madame le greffier en chef du tribunal d'instance, aux fins de mesures conservatoires, les clefs du logement du défunt, dont nous n'avons pu identifier la famille ».*

Le corps est transféré à l'Institut médico-légal. Le 29 septembre, sur décision administrative, Louis Rozand est inhumé dans la parcelle commune du cimetière de Thiais, dans la région parisienne. Affaire classée.

Pas tout à fait cependant. Début octobre, Delphine Rozand, fille de Louis Rozand, écrit à son père. Le 11 octobre, la lettre lui revient avec la mention *« Décédé »*. C'est ainsi que Delphine, sa mère, ses deux frères et sa famille apprendront que Louis Rozand a trouvé la mort à Paris, un 25 août. C'est ainsi qu'ils apprendront, après les démarches que l'on imagine, qu'il leur faut aller se recueillir devant la fosse commune du cimetière de Thiais.

Les enfants de Louis Rozand ont écrit au ministre de l'intérieur. *« Nous ne pouvons tolérer le laxisme, la négligence et la désinvolture qui ont abouti à l'inhumation quasi clandestine d'une personne dont l'existence n'avait, elle, rien de clandestin, et sans que rien, de toute évidence, n'ait été entrepris pour informer sa famille. »* Mme Morlet-Rozand s'émeut, se révolte et constate : *« Louis Rozand est mort seul, il a été enterré dans la plus grande des solitudes. L'exhumation de la fosse commune et la nouvelle inhumation dans un caveau de famille auront lieu plusieurs mois après le décès. Irréparable. »* Ainsi peut-on mourir, à Paris. – L. G.

ÉCHECS

Le Tournoi des prétendants

KASPAROV ET SMYSLOV EN FINALE

Vassili Smyslov aurait certainement pu gagner la onzième partie de sa demi-finale du Tournoi des prétendants jouée à Londres, le samedi 17 décembre. Dans une position dominante et devant un adversaire à qui il ne restait que quelques secondes pour atteindre l'ajournement, Smyslov a accepté la proposition de nullité faite par Ribli. Il marquait ainsi le demi-point suffisant pour sa qualification à la finale des prétendants et gagnait son match par 6,5 à 4,5 (trois victoires, sept nulles, une défaite).

Smyslov rencontrera Kasparov en finale du Tournoi des prétendants. Le match se déroulera en seize parties. Les dates et le lieu de la rencontre ne sont pas encore fixés.

Blancs : SMYSLOV
Noirs : RIBLI
(11e partie)
Défense ouest-indienne

1.	d4	Cf6	20.	Fa3	Fb7
2.	Cf3	é6	21.	Fb1	Cf8
3.	ç4	b6	22.	Ch2	Cf8h7
4.	Cç3	Fb4	23.	Dg3	C64
5.	Fd2	ç5	24.	Dé3	f5
6.	a3	Fxç3	25.	f3	Céf6
7.	Fxç3	Fb7	26.	d5	Fç8
8.	é3	0–0	27.	dxé6	Fxé6
9.	Fd3	d6	28.	Dd3	d5
10.	0–0	Cbd7	29.	ç5	bxç5
11.	Dé2	Tç8	30.	Txç5	Cg5
12.	Tfd1	çxd4	31.	Cf1	Dd6
13.	éxd4	Té8	32.	b4	Cd7
14.	Tac1	Dç7	33.	Tb5	Cé5
15.	b3	a5	34.	bxa5	Dd7
16.	h3	h6	35.	Dé2	Ff7
17.	Fb2	Db8	36.	Df2	d4
18.	Dé3	Fç6	37.	f4	Cé4
19.	a4	Tçd8	38.	Fxé4	Cg4
					Nulle.

UN FUSIL-LASER AVEUGLANT DANS L'ARMÉE AMÉRICAINE

L'armée américaine aurait mis au point, si l'on en croit le *Washington Post* du 17 décembre, une arme laser portative, à aveugler l'adversaire dans des combats rapprochés. Cette arme, qui porte le nom de C-CLAW (Close Combat Laser Assault Weapon), aurait une portée de 1,6 kilomètre. Elle permettrait d'aveugler – et ce de façon irréversible – tant les troupes d'infanterie qui regarderaient dans la direction de la source de lumière que l'équipage d'un char chargé de surveiller le champ de bataille à travers un système optique.

On sait depuis longtemps que au delà d'une certaine puissance, le faisceau du laser peut avoir des effets graves sur la rétine qui, est exposée (*le Monde* du 8 septembre 1981). Des accidents ont déjà eu lieu et c'est la raison pour laquelle, lors de certaines expériences scientifiques de tirs laser, des mesures de sécurité particulières avaient été prises pour éviter d'aveugler des pilotes de ligne dans leur appareil.

Déjà, quelques armées – c'est le cas de l'armée de terre française – utilisent le rayon laser comme une aide à la précision des tirs d'artillerie, et les servants des batteries n'ignorent pas que, selon la façon dont ils braquent le laser sur la cible pour en évaluer la distance, ils peuvent provoquer de graves lésions chez les personnes ainsi visées.

SPORTS

BASKET-BALL

Les Français ont trouvé un patron

Premier pari gagné pour Jean Luent, successeur de Pierre Dao à la tête de l'équipe de France de basket-ball, qui a remporté, dimanche 18 décembre, au stade Pierre-de-Coubertin à Paris, le tournoi de Noël, auquel participaient le New York All Stars, composé en majorité de joueurs des universités américaines et les équipes de Chine et de Cuba. Les Français ont battu la Chine 90 à 87 et les Américains 102 à 86. Les Cubains dominés par les Américains, 98 à 89, ont battu la Chine 106 à 93.

Le deuxième pari de Jean Luent sera d'amener l'équipe de France à se qualifier pour les Jeux olympiques de Los Angeles, lors du tournoi qualificatif qui doit avoir lieu en France, du 15 au 25 mai prochain.

« Tu vois, les Américains ont quelques difficultés pour passer la défense de zone des Cubains. Demain, nous allons leur réserver une surprise ». S'adressant à Hervé Dubuisson, international du Stade français, Jean Luent, l'entraîneur de l'équipe de France, analyse le jeu de New York All Stars. Rien de nouveau sur ce plan-là. Les entraîneurs français, qui sont de bons observateurs, changent ; les méthodes demeurent. Luent, le nouveau, n'est pas différent de Dao, l'ancien, qui a préféré signer cette saison un contrat avec Limoges. Cela n'est pas pour étonner : le premier a travaillé dans l'ombre du second comme entraîneur adjoint. Il a été aussi formé à l'école des professeurs d'éducation physique.

Il y a pourtant quelque chose de changé dans l'équipe de France. Fondamentalement. Les vedettes, désormais, n'ont plus la possibilité de faire des caprices. Le temps est révolu où Apollo Faye préférait les sorties nocturnes aux entraînements et où Alain Larrouquis, lassé de rester sur le banc de touche, claquait sans mot dire la porte de l'équipe de France. Faye, jugé en petite forme, n'a pas été sélectionné, et Larrouquis, en fin de carrière, ne fera probablement plus jamais partie de l'équipe nationale.

L'inconnu Jean Luent a observé et appris, dans l'ombre de Pierre Dao. Son ancien patron avait de bonnes raisons de *« faire preuve de souplesse »*. Il s'agissait, dit-il en substance, de *« placer l'équipe parmi les trois premières du championnat d'Europe avec les vedettes dont il disposait »*. Prendre des sanctions disciplinaires en pleine compétition aurait fait éclater le groupe et n'aurait pas permis d'atteindre la cinquième place finalement obtenue. Jean Luent a-t-il pour souci de minimiser la responsabilité de son prédécesseur ou, plus simplement, de mettre les choses au point ? Probablement les deux à la fois. Le Béarnais naurait pas fait, par tempérament, les mêmes choix. Peut-être même naurait-il pas, dans ce contexte-là, accepté les responsabilités de Dao.

En tout cas, Luent a désormais annoncé la couleur. Il est bel et bien le patron. La veille du tournoi de Noël, il a pris la décision d'écarter, pour le premier match, Bankaly Kaba, et, pour le deuxième match, Frédéric Hufnagel, deux joueurs d'Orthez qui étaient arrivés en retard au stage. Jean Luent prend ainsi ses responsabilités vis-à-vis des joueurs qui *« doivent avoir un comportement de professionnels »* vis-à-vis des entraîneurs de clubs avec qui il va collaborer sérieusement. *« C'est dans les clubs que se fait,* dit-il, *l'équipe de France.* Au président d'Orthez qui a pris la défense de ses joueurs en estimant que, *« après leur victoire en Coupe d'Europe, ils avaient bien, après tout, le droit de faire la fête »*, l'entraîneur national rétorque : *« Si je n'arrive pas à imposer cette rigueur, je considérerai que j'ai échoué ».*

Seul objectif de Luent : qualifier son équipe pour les Jeux de Los Angeles. A quarante-huit ans, le nouveau patron de l'équipe de France a derrière lui l'expérience de trente années de basket-ball. Il ne tombera pas dans les erreurs de son prédécesseur ; les stages trop longs, qui *« détruisent un groupe d'individus »*, seront abandonnés au profit de stages de trois à quatre jours. Les matches préliminaires du tournoi pré-olympique, joués par l'équipe de France, auront lieu à Orléans. Pas question de renouveler l'erreur des championnats d'Europe, qui ont eu lieu notamment à Limoges. A la fédération, on n'a pas oublié les cris de *« démission »* lancés à l'adresse de Pierre Dao, coupable de n'avoir pas assez utilisé la vedette locale, Apollo Faye.

Jean Luent relève ainsi le défi que lui a lancé Robert Founs, président de la Fédération française de basket-ball : réussir là où tous les entraîneurs ont échoué depuis vingt-trois ans. Une partie du chemin, a, sans doute, été effectuée par Dao. Mais il reste encore la dernière étape à franchir. Condamné à réussir, Luent a obtenu jusqu'ici l'adhésion des joueurs, qui estiment, comme Hervé Dubuisson, qu'*« il y a, au sein de l'équipe, un état d'esprit différent de celui qui régnait auparavant. La chance de jouer est désormais donnée à chacun ».* Commentaire d'un proche de Jean Luent : *« Il n'y aura plus, désormais, de porteurs de valises. »*

GILLES MARTINEAU.

ATHLÉTISME

VINGT-TROISIÈME CROSS DU FIGARO

Watrice met Boxberger « k.-o. »

Un peu moins d'inscrits (vingt-huit mille cinq cents contre trente-trois mille l'an passé), mais toujours autant d'enthousiasme, samedi 17 et dimanche 18 décembre, pour les trente et une courses du vingt-troisième cross du *Figaro*. L'épreuve principale a été gagnée, chez les femmes, par Jacqueline Lefeuvre, comme en 1982, et chez les hommes par Thierry Watrice, qui, pour son premier succès, a devancé sur 12 kilomètres le Belge Rousseau, l'Agenais Gonzalez, le Sochalien Boxberger et le stadiste Levisse.

Pour les quelque vingt mille participants au cross du *Figaro*, Mortemart rime avec cauchemar. Les promeneurs du dimanche remarquent à peine cette butte anodine qui les ramène à l'entrée du champ de courses d'Auteuil. En revanche, les coureurs, qui viennent de dévaler une allée cavalière sablonneuse légèrement inclinée, doivent brutalement lever haut les genoux pour attaquer le sentier boueux qui grimpe vers la ligne d'arrivée. D'un coup, le cœur se met à cogner plus fort et les poumons demandent plus d'oxygène. Le compte-tours cardio-vasculaire est dans le rouge. Pour les « ringards » comme pour les as, c'est là que se joue la course : le plus fort passe, les autres cassent.

Indifférent aux rafales de pluie et de vent qui balaient le bois de Boulogne dimanche après-midi, le stadiste Levisse avait mené grand train les deux premières boucles, lorsqu'un point de côté brisa son effort au troisième passage de ce redoutable faux plat.

Thierry Watrice n'attendait que ce moment pour prendre le large. Il avait une cinquantaine de mètres d'avance, en haut de la butte, avant d'attaquer le dernier tour. D'une foulée puissante huilée par l'entraînement en sous-bois et par une musculation légère, il déjouait les pièges du bourbier, comme à Nancy en 1982, quand il était devenu champion de France de cross.

Conserverait-il pour autant son avance jusqu'au terme des 12 kilomètres ? Certes, Watrice était l'homme en forme de ce début de saison hivernale. Sept victoires à son palmarès sur route et à travers champ depuis son succès des 20 kilomètres de Paris. Toutefois, il avait hésité à prendre le départ. Coup bas de son entraîneur, l'ancien champion Michel Jazy, agent d'Adidas, aux organisateurs, qui avaient choisi la firme rivale, Nike, comme commanditaire ? Crainte d'affronter Jacky Boxberger, qui est le recordman du *Figaro* avec sept victoires ? Les questions ne se posaient plus, et le Sochalien commençait maintenant à grignoter son retard. Fort de sa longue expérience sur le circuit du bois, il comptait manifestement pousser Watrice à jeter ses ultimes forces dans le dernier passage de la butte pour le coiffer sur la ligne d'arrivée. Le Sochalien n'était donc plus qu'à 10 mètres des talons du protégé de Jazy pour aborder la dernière ligne droite. « Box » semblait alors capable de réussir son impossible pari. Pourtant, il cessa brutalement son effort. *« Douleurs abdominales ».* Depuis quelque temps, Boxberger en souffrait à chacune de ses sorties. La semaine précédente, il avait réussi à s'imposer à Nancy mais auparavant il avait dû s'avouer vaincu à Verdun et à Vanves. Dimanche, l'effort qu'il avait fourni sur la butte pour revenir lui avait *« coupé les pattes ».* Le Belge Rousseau et l'Agenais Gonzalez allaient le doubler dans le dernier kilomètre pendant que Watrice signait de sa foulée puissante sa première victoire au *Figaro* et la neuvième de la saison.

Trop vite et trop tôt ?

Le challenge doté de 30 000 F par Pacific a toutes les chances de lui revenir à la fin de l'hiver. Mais on retiendra surtout que Watrice a mis k.-o. Boxberger dans la butte Mortemart. Le challenger a battu le champion. Le voilà promu au rang d'espoir numéro un du demi-fond national. Position délicate.

Parce qu'il travaille à l'entretien du matériel à la gare de l'Est, on a surnommé le sociétaire d'Ozoir-la-Ferrière « T.G.V. ». Mais parce que ce besogneux de la piste va très vite en décembre, on se demande si, en août, il sera dans le train de la finale du 10 000 mètres olympique. Watrice n'est-il pas en effet parti trop vite et trop tôt vers cette échéance américaine ? Les coureurs en forme en hiver le sont rarement en été au moment des moissons qui font les vrais palmarès.

Prêt à relever tous les défis avec la tranquille confiance que donne la victoire, Watrice s'est contenté de répondre : *« Jazy n'a pas encore fixé mon plan d'entraînement pour Los Angeles ».* Il sait cependant qu'il n'a *plus beaucoup de temps devant lui* : à vingt-six ans, Watrice a pour principal titre de gloire celui de champion du monde de cross-country par équipe acquis à Glasgow en 1978.

ALAIN GIRAUDO.

SKI NORDIQUE

Retrouvailles à Autrans

Correspondance

Autrans. — La deuxième étape de la Coupe du monde féminine de ski de fond s'est disputée, samedi 17 décembre, à Autrans (Isère). Choisi pour les épreuves nordiques des Jeux olympiques de Grenoble en 1968, le petit village du Vercors a ainsi repris contact avec la haute compétition internationale. Sur un parcours très tourmenté de 10 kilomètres, la Finlandaise Marja Liisa Haemaelaeinen s'est imposée dans le temps de 31 mn 38 s 2 devant la Tchécoslovaque Anna Pasiarova à 3 s 9 et la Norvégienne Anne Jahren à 6 s 2. Déjà deuxième il y a une semaine à Reit-Im-Winkl, Anna Pasiarova prend la tête au classement général de la Coupe du monde.

Les anneaux olympiques traînent un peu partout dans les rues d'Autrans. Le village vit sur cette pente publicitaire depuis 1968, mais les habitants versés dans le ski, autrement dit une majorité, se sont rendus compte que cette image dynamique commençait à s'estomper. C'est la raison des offensives tous azimuts lancées par les Autranais, depuis trois ans, dans tous les domaines du ski de fond, en particulier celui de la compétition.

Les retrouvailles du week-end avec l'élite internationale auraient pu être prolongées en 1985 par les championnats du monde, mais les Autrichiens de Seefeld enlevèrent la partie d'une courte tête au dernier congrès de la Fédération internationale à Sidney. La candidature d'Autrans va être relancée pour 1989. Le village s'obstine. Il ne tient pas à rester simplement une mecque française du ski de fond. La Coupe du monde y a stimulé les ambitions, Autrans n'ayant plus rien à prouver sur le plan national, avec l'organisation de la foulée blanche, épreuve très populaire, puisqu'on attend quinze mille personnes le 22 janvier.

Autres retrouvailles, samedi matin, celles entre la Norvégienne Berit Aunli et le circuit international. Un événement. La triple championne du monde 1982 à Oslo n'était pas reparue en Coupe du monde depuis avril de cette année-là. A Kiruna, dans le grand nord suédois, elle avait quitté ses adversaires en terminant deuxième derrière sa compatriote Brit Pettersen. Elle avait alors salué tout le monde et regagné Kyrksaeteova, son village situé à 500 kilomètres au nord d'Oslo, pour se préparer à devenir maman.

Cet objectif atteint, la reine du ski de fond a repris ses lattes et ses bâtons à la fin de l'hiver 83 dans le but de se lancer à la conquête de médailles olympiques en février prochain à Sarajevo. La course d'Autrans a prouvé que Berit Aunli reste parfaitement compétitive.

Fartage-loterie

Elle a pris la cinquième place du 10 kilomètres extrêmement difficile qu'avaient tracé les responsables techniques d'Autrans, avec un retard de 29 secondes et 2 dixièmes sur la Finlandaise Marja Liisa Haemaelaeinen, détentrice de la Coupe du monde. A mi-parcours, la grande Berit semblait sur les rails de la victoire avec le meilleur temps. Son allure déliée et dynamique produisit alors la meilleure impression, mais elle fut ensuite trahie par un fartage déficient.

Elle ne fut pas la seule, d'ailleurs, en cette matinée grise et arrosée de neige. Les soixante-huit fondeuses qui prirent le départ trouvèrent ainsi, sous leurs skis, les pires conditions, celles qui font de l'opération du fartage presque une loterie. Sous la neige tombante, il était intéressant de quitter le stade de départ le plus tard possible. C'est ce qui se produisit pour la Finlandaise dotée du dossard 66. Principal avantage : glisser dans des traces lissées par les concurrentes précédentes. Ainsi s'explique, en partie, ce succès et la défaite de Berit Aunli. Avec son dossard 34, la Norvégienne souffrait d'un handicap pratiquement irrémédiable.

Dernières retrouvailles enfin, celles qui laisseront sans doute le plus beau souvenir dans la mémoire des Autranais véritablement enchantés de recevoir, dimanche matin, au moment où les Tchécoslovaques prenaient l'ascendant sur les Norvégiennes, Dominique Locatelli, l'enfant du pays, auréolée de fraîche date — l'avant-veille — par sa septième place en Coupe du monde à Ramsau, en Autriche. Evénement là aussi. Depuis Jean-Paul Pierrat, aucun fondeur ne s'était mêlé à un aussi haut niveau. Dominique Locatelli avait voyagé toute la nuit pour rendre la fête autranaise plus belle.

LLIBERT TARRAGO.

Les résultats

Automobilisme

LES PILOTES PEUGEOT

Peugeot a choisi le Finlandais Aari Vatanen et le Français Jean-Pierre Nicolas pour piloter la 205 turbo 16 qui fera ses débuts en 1984 dans le championnat du monde des rallyes.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
(Vingt-troisième journée)

*Lille et Toulouse	0-0
*Monaco et Metz	2-2
*Paris-S.-G. et Laval	0-0
Nantes b. *Rennes	2-1
*Auxerre b. Lens	4-0
Strasbourg b. *Nîmes	3-0
*Bastia b. Brest	2-1
Bordeaux b. *Nancy	2-0
*Sochaux et Rouen	1-1
*Saint-Etienne b. Toulon	1-0

Classement. — 1. Bordeaux, 36 pts ; 2. Monaco, Nantes, 31 pts ; 4. Auxerre, Paris-S.-G., 30 pts ; 6. Toulouse, 28 pts ; 7. Strasbourg, 26 pts ; 8. Laval, 24 pts ; 9. Rouen, Lens, Bastia, 22 pts ; 12. Sochaux, 21 pts ; 13. Metz, 20 pts ; 14. Lille, 19 pts ; 15. Saint-Etienne, Nancy, 18 pts ; 17. Toulon, 17 pts ; 18. Rennes, 16 pts ; 19. Brest, 15 pts ; 20. Nîmes, 14 pts.

(Trêve jusqu'au 14 janvier 1984.)

COUPE DE FRANCE
(Sixième tour.)

Quatre clubs de deuxième division ont été éliminés de la Coupe de France par des équipes de division inférieure à l'occasion du sixième tour : Sedan a été battu par Thionville (1 à 1 et 4 pénalties à 3), club de quatrième division ; Angoulême et le Stade Français-92 ont été battus respectivement par deux clubs de division d'honneur, Villenave-d'Ornon (1 à 1 et 5 pénalties à 3) et Marly-le-Roi (2 à 1) ; Villefranche s'est incliné devant les promotionnaires de Mont-Chasselay.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE
Première division
Groupe A

Poule 1

*Castres b. Tarbes	18- 7
*Hyères b. Montauban	12- 9
*Béziers b. Bagnères	36-13
*Carcassonne b. Oloron	12- 7

Classement. — 1. Béziers, 23 pts ; 2. Tarbes, Hyères, 19 pts ; etc.

Poule 2

Brive b. *Vienne	22- 3
*Angoulême b. Nice	15-13
*Grenoble b. Graulhet	10- 6
Toulon b. La Voulte	20- 3

Classement. — 1. Toulon, 21 pts ; 2. Graulhet, Grenoble, 19 pts ; etc.

Poule 3

Agen b. *La Rochelle	17- 0
*Dax b. Boucau	22-15
*Lourdes b. Toulouse	13- 7
*Tulle b. PUC	24- 9

Classement. — 1. Dax, 21 pts ; 2. Agen, 19 pts ; 3. Tulle, 18 pts ; etc.

Poule 4

*Albi et Aire-sur-l'Adour	16-16
*Perpignan b. Aurillac	15- 7
*Montferrand b. Bayonne	19-10
Tyrosse b. Hagetman	16-10

Classement. — 1. Montferrand, 20 pts ; 2. Bayonne, Tyrosse, 18 pts ; etc.

Poule 5

*Pau b. Bourg	14-10
Narbonne b. *Biarritz	4- 0
Mont-de-Marsan b. *Romans	22-12
*Nîmes b. Bègles	17- 6

Classement. — 1. Narbonne, 22 pts ; 2. Bègles, Pau, 19 pts ; etc.

Ski alpin

COUPE DU MONDE
Descente masculine
à Val-Gardena (Italie)

1. Raeber (Sui.), 1 mn 56 s 80 ; 2. Brooker (Can.), 1 mn 57 s 41 ; 3. Podborski (Can.), 1 mn 57 s 79 ; 4. Heinzer (Sui.), 1 mn 58 s 11 ; 5. Marzola (It.), 1 mn 58 s 16 ; 12. Verneret (Fr.), 1 mn 58 s 85.

Slalom spécial féminin
à Piancavallo (Italie)

1. R. Steiner (Aut.), 1 mn 34 s 05 ; 2. M. Tlalka (Pol.), 1 mn 34 s 33 ; 3. M. Quario (It.), 1 mn 34 s 72 ; 4. E. Hess (Sui.), 1 mn 35 s 57 ; 5. P. Pelen (Fr.), 1 mn 35 s 63 ; 9. C. Guignard (Fr.), 1 mn 36 s 47.

Tennis

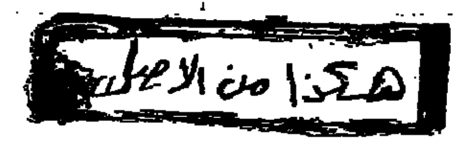
TOURNOI DE SYDNEY
(75 000 dollars)

Demi-finales. — Nyström (Suè.) b. Cash (Aust.), 6-4, 4-6, 6-4 ; Bauer (E.-U.), b. Davis (E.-U.), 6-2, 6-3.
Finale. — Nyström b. Bauer, 2-6, 6-3, 6-1.

Sports équestres

COUPE DU MONDE
DE SAUTS D'OBSTACLES

Le Britannique Nick Skelton sur Saint-James *a remporté, samedi 17 décembre, le Grand Prix de sauts d'obstacles de Londres qualificatif pour la finale de la Coupe du monde qui doit avoir lieu, à la fin du mois d'avril, à Göteborg (Suède). Le Français Hervé Godignon, sur* J'tadore *a pris la dixième place. Au classement provisoire de la Coupe du monde (zone européenne), Skelton est en tête avec 63 pts devant l'Autrichien Fruehmann (62 pts), les Britanniques Broome (56 pts), et Liz Edgar (51 pts), et Godignon (40 pts).*



LE CARNET DU Monde

JUDO

PARISI COMBLE UNE LACUNE

C'était un grand paradoxe du judo : champion olympique des lourds, Angelo Parisi n'avait jamais conquis le titre national toutes catégories alors que, depuis 1976, il opérait sous les couleurs françaises. Par quatre fois, le plus beau styliste de l'Hexagone avait été stoppé en finale dans des combats où la comptabilité l'avait emporté sur le panache. Le raccingman a fait droit de cette contradiction, samedi 17 décembre, à Reims.

De retour du Japon où il a suivi un stage avec l'équipe de France, Parisi avait en effet décidé de tenter sa chance alors que ses principaux rivaux, Del Colombo et les frères Vachon s'étaient estimés trop fatigués par leur séjour à Tokaï pour participer. A la faveur de ces cinq semaines d'entraînement forcené, Parisi était revenu à un poids (109 kg) lui assurant une vitesse supérieure et une récupération meilleure qu'aux derniers championnats du monde de Moscou. Il n'en eut pas moins quelques difficultés à passer les premiers tours face à des adversaires nettement moins lourds, tels Jacques ou Gibert, mais pratiquant un judo négatif.

En finale, Parisi donna, néanmoins, la mesure de son talent en projetant superbement son jeune camarade de club, Bessé, qui accusait aussi, sur la balance, plus d'un quintal.

En rejoignant sur les tablettes Coche, Rougé et Vachon, Parisi a monté que, malgré son âge (bientôt trente ans), il vivait toujours aussi intensément la compétition. Aux yeux des sélectionneurs, sa participation aux Jeux olympiques est encore en balance avec celle de Del Colombo et de Christian Vachon. Mais, lui, ne doute pas d'aller à Los Angeles. Il envisage même de finir en beauté, l'année suivante, aux championnats du monde, parce que c'est le seul podium sur lequel il ne soit jamais monté.

Les soucis personnels qui ont nuit à ses résultats ces derniers mois ayant disparu, il ne devrait pas y avoir d'obstacle à la réalisation de ses projets. Ensuite, la Fédération de judo envisage de lui confier l'entraînement des juniors qui seraient à la meilleure école, celle du style.

A. G.

Naissances

– M. et Mme Marc BERAUD,
Valentine et Fanny,
ont la joie de faire part de la naissance de

Simon,

le 15 décembre 1983.

24, rue Modigliani,
75015 Paris.

– **Jonathan CADIOT,**
né le 3 décembre 1983,

se joint à Florian, Johanna et Bertrand pour souhaiter un joyeux Noël et une heureuse nouvelle année.

8, rue d'Avron, 75020 Paris.

– Marie-Agnès JENOT-CATALOT et Jean THOUARD
sont heureux d'annoncer à leurs amis la naissance de

Ferdinand,

le 12 décembre 1983.

Décès

– Mme Joy Adrien Alcan,
Le comte et la comtesse Philippe d'Esterno,
M. et Mme Maurice Alcan,
Mlle Louise Alcan,
Ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Adrien H. ALCAN,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1914-1918 (cinq citations),
titulaire de la médaille de Verdun,
Distinguished Service Medal 1919,
chevalier de l'ordre pour la couronne belge 1919,
quarante-troisième récipiendaire de la grande médaille d'argent de la France libre,
ancien président de l'Association des Français libres aux Etats-Unis,

survenu à New-York, le 10 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-treizième année.

400 East, 56 th Street,
10022 New-York.

– Mme Maurice Bastide,
son épouse,
Les familles Salesse, Dubart, Hamon et Alogues,
Toutes les familles alliées,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Maurice BASTIDE,
directeur général honoraire
du Groupe des sociétés mutuelles d'assurances
du bâtiment et des travaux publics,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu subitement le vendredi 16 décembre 1983.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 21 décembre 1983, à 8 h 30, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, 77, place du Docteur-Félix-Lobligeois, Paris-17e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Vésinet (Yvelines) dans l'intimité.

7, rue Boursault,
75017 Paris.

– Le Groupe des sociétés mutuelles d'assurances du bâtiment et des travaux publics
a le regret de faire part du décès de

M. Maurice BASTIDE,
directeur général honoraire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu subitement le vendredi 16 décembre 1983.

[Né en 1911 à Paris, M. Maurice Bastide, après quelques années passées au Gaz de France, entre à la Société anonyme française de réassurances, où il devient directeur adjoint (1944-1964). Puis il est nommé directeur général de la Société mutuelle d'assurances du bâtiment et des travaux publics et de la Société mutuelle d'assurance sur la vie de cette même branche professionnelle. Il était administrateur de nombreuses sociétés.]

– M. et Mme Jean A. Bernard,
M. et Mme Maurice Bernard,
M. et Mme Yves Bernard,
ses enfants,
Gilles,
M. et Mme P. Wipfler,
Christine,
M. et Mme Jean-Philippe Bernard,
Valérie,
ses petits-enfants,
Nicolas,
son arrière-petit-fils,
Les familles Meilleroux et Neury,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Antonin BERNARD,
président d'honneur
de la Compagnie française de crédit et de banque,

survenu, le 13 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à l'église de Saint-Gérand-le-Puy (Allier), le vendredi 16 décembre 1983.

Un service religieux à sa mémoire et à celle de son épouse sera célébré en l'église Saint-Philippe du Roule, à Paris, le mercredi 11 janvier 1984, à 18 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La direction et le conseil d'administration de la Compagnie française de crédit et de banque, ont la douleur de faire part du décès, survenu le 13 décembre 1983, de

M. Antonin BERNARD,
président d'honneur.

[Né le 17 septembre 1896 à Saint-Gérand-le-Puy (Allier), Antonin Bernard, ancien élève de l'Ecole polytechnique (promotion 1919 spéciale), licencié en droit et diplômé de l'Ecole libre de sciences politiques, fait toute sa carrière bancaire à la Compagnie algérienne, dont il devient directeur à Alger en 1938, puis directeur général à Paris en 1959. En 1965, il est appelé à présider à la C.F.C.B. (société Nalle), établissement qui devait ultérieurement être absorbé par le Crédit du Nord. A partir de 1967 et jusqu'en 1972, il présida, la C.F.C.B., société holding du groupe Suez.

Antonin Bernard, officier d'infanterie pendant la guerre 1914-1918, était titulaire de la croix de guerre et chevalier de la Légion d'honneur.]

– M. Lionel Bernard,
son époux,
Cyrille et Laurent,
ses enfants,
M. et Mme Joseph Dana,
ses parents,
M. Guy Dana,
son frère,
M. Philippe Dana,
son frère,
Mme veuve Emile Dana,
sa grand-mère,
Mme veuve Henri Setton,
sa grand-mère,
ont la tristesse d'annoncer le décès de leur chère et très courageuse,

Nicole BERNARD,
née Dana,
assistante des hôpitaux,
docteur ès sciences,

dans la nuit du 15 au 16 décembre 1983, à l'âge de trente-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 20 décembre au cimetière parisien de Pantin.

On se réunira devant la grande porte, à 14 h 15, 164, avenue Jean-Jaurès, Pantin.

Un office religieux sera célébré à la synagogue de la rue Copernic, le mardi 20 décembre, à 19 h 30.

15, rue Adélaïde,
92400 Courbevoie.

– Le service de biochimie de la faculté des Saints-Pères est en deuil,

Nicole BERNARD.

« Tu as participé aux travaux de recherche du laboratoire depuis 1968 et jusqu'au dernier jour.

Ta joie de vivre nous était précieuse, ton départ nous bouleverse, ton courage restera dans nos mémoires.

Tes amis, tes collègues, le personnel de la faculté de médecine seront présents auprès des tiens ce mardi 20 décembre. »

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Les amis de

Brigitte BLŒSS,
née Rodeken,
assistante à l'université de Paris-VII,

ont la douleur de faire part de son décès survenu à Paris le 13 décembre 1983.

Nous nous réunirons pour la levée du corps à l'Institut médico-légal, 2, place Mazas, Paris-12e, le mercredi 21 décembre 1983, à 7 h 45.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Dauphin (Alpes de Haute-Provence) le même jour, à 17 heures.

Pour des raisons de transport, nous vous prions d'adresser exclusivement les fleurs au cimetière.

23, rue de la Collégiale,
75005 Paris.
Tél. : 307-51-43.

– M. Denis Gerll,
M. et Mme Dominique Gerll,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Suzanne GERLL,
née Louis,

survenu le 14 décembre 1983.

Une messe sera dite le mercredi 21 décembre 1983, à 13 h 45, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle (place Pernet-15e).

Les obsèques auront lieu en l'église de Fraize (Vosges), le jeudi 22 décembre 1983, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.
103, rue de la Croix-Nivert,
75015 Paris.

– M. et Mme Jean-Pierre Léon,
Mme Jacqueline Léon,
M. et Mme Michel Daniel
et leurs enfants,
M. et Mme François Robine,
et leurs enfants,
M. Jean-Luc Léon,
M. et Mme Henry Neustadt,
M. Michel Léon,

ont la tristesse d'annoncer le décès, dans sa quatre-vingt-treizième année, de leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère,

Mme veuve Georges LÉON,
née Victoire Cordey,

à Paris, le 16 décembre 1983.

Son amour des autres lui avait fait donner ses yeux à la banque des yeux et son corps à la médecine, ce qui a été exécuté.

Cet avis tient lieu de faire-part.
79, rue du Ranelagh,
75016 Paris.
15, rue Decamps,
75116 Paris.

– Mme Etienne Le Plouhinec,
René et Jacqueline Le Plouhinec,
ses enfants,
Anne-Marie, Françoise, Sylvie, Valérie,
ses petites-filles
ont la douleur de faire part du décès de

M. Etienne LE PLOUHINEC,
ancien officier radio navigant à Air France,
pionnier de l'aéropostale,
officier de la Légion d'honneur,
médaille de l'Aéronautique,

survenu le 9 décembre 1983, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Quimper, le 12 décembre 1983.

– L'équipe médicale
Et le personnel des Centres municipaux de diagnostics et de traitements d'Argenteuil,
ont la tristesse d'apprendre le décès de leur ami, le

docteur Roger MAGNET

et s'associent à la douleur de ses proches.

– On nous prie de faire part du décès de

Saül (Serge) PLUDERMACHER,

survenu, le vendredi 16 décembre 1983, à l'âge de soixante-cinq ans, après une longue et pénible maladie.

Son épouse, son fils, sa belle-fille et ses petits-enfants,
Son frère, sa belle-sœur, sa sœur et son beau-frère,
Ses neveux, nièces,
Toute la famille et ses très proches amis, ainsi que les nombreux enfants qui furent ses pupilles dans les foyers du Mans et de Maisons-Laffitte, dont il fut un des membres fondateurs, ainsi que le directeur après la Libération.

Les obsèques auront lieu le mercredi 21 décembre 1983.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

– On nous prie de faire part du rappel à Dieu du

pasteur Thomas ROBERTS,

le 15 décembre 1983, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

De la part de
M. et Mme Pierre Roberts,
Christophe et Gérard,
M. et Mme Eric Chemin,
Marie-Laure, Ariane et Florence,
M. et Mme Philippe Delord,
Anne, Sandrine, David et Marc,
ses enfants et petits-enfants,
De l'union de prière de Charmes-sur-Rhône et de l'œuvre de la Porte ouverte.

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 19 décembre, à 14 heures, en la chapelle de la Porte ouverte, Lux, 71100 Châlon-sur-Saône.

« Que tous soient un ...pour que le monde croie. »
(Jean, 17-21.)

Selon le souhait de la famille, un don en faveur de La tente de l'unité remplacera fleurs et couronnes.
8, Mansfield Walk,
Maidstone (Kent), G.-B.
7, rue Gambetta,
92420 Vaucresson.
Le village, Gagnières,
30160 Bessèges.

– Toulon. Paris.

Le capitaine de frégate (H) Paul Sibertin-Blanc,
son époux,
Alain et Martine Mausset,
Julie et Baptiste,
Remi et Françoise Sibertin-Blanc,
Benoît, Marion et Arnaud,
Didier et Laure Boccon-Gibod,
Sylvain et Olivier,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul SIBERTIN-BLANC,
née Geneviève Praquin,

survenu, le 15 décembre 1983 à Toulon, dans sa soixantième année.

La levée du corps, suivie d'une messe, aura lieu à l'hôpital Sainte-Anne de Toulon, ce lundi 19 décembre 1983, à 10 h 15.

Un service religieux aura lieu le mercredi 21 décembre 1983, à 13 h 45, en l'ancienne église Notre-Dame-de-Grâce de Passy.

Ni fleurs ni couronnes.

– Lise Tatin
a la douleur de faire part du décès de son mari,

Robert TATIN,
peintre, sculpteur, céramiste,
à la Frénouse, Cossé-le-Vivien (53).

Les obsèques seront célébrées le mardi 20 décembre 1983, à 14 h 30, à Cossé-le-Vivien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Magdeleine Philoche,
Mme Bodil Tybjerg,
Mme Simone Philoche,
M. et Mme Jean-Louis Philoche
et leurs enfants,
M. et Mme Georges Barsky
et leur fille,
M. et Mme Svend Aage Bertelsen
et leurs enfants,
MM. Stéphane, Paul, Eric Estrabaud,
leur famille et leurs enfants.
Mlle A.-S. Andersen,
Mme D. Bresson,
Mlle A. Chateau,
Le R. P. Golliet,
MM. Andersen, Auba, Chateau, Fermigier, Harder, Hede, Lisberg, de Mauduit, Picard, Risler, Rosenthal, Sharp, Sorensen et Soulie,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Niels TYBJERG,
née Jeanne Philoche,

survenu, le 14 décembre 1983, à Copenhague.

– Il y a un mois nous quittait notre fille,

Dominique VIGUET-CARRIN.

Une pensée fidèle et émue est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Ses parents.
Tél. : (43) 82-14-35.

Anniversaires

– Pour l'anniversaire du décès de

Georges CARRIN,
ingénieur aéronautique honoraire,

une pensée émue est demandée à ceux qui gardent son souvenir.

– Il y a un an disparaissait

Bernard DUFOURNIER,
ancien ambassadeur.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, estimé, aimé.

– Mme Denise Meffre
et ses enfants,
Bernard Meffre,
Gislhaine et Bernard Toboul
et leur fils Jean-François,

prient tous leurs amis de s'associer au souvenir de

Albert MEFFRE,

à l'occasion du dixième anniversaire de son décès, le 20 décembre 1973.

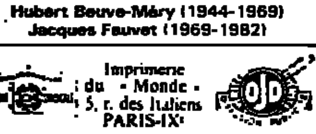
Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT

– Université de Paris-IX, mercredi 21 décembre, à 10 h 30, salle D. 520, M. Bernard Colasse : « Contribution pédagogique et terminologique au développement de la gestion financière en tant que discipline universitaire ».

– Université de Paris-IX, jeudi 22 décembre, à 18 heures, salle D. 520, M. Jacques Thepot : « Analyse dynamique de l'entreprise dans un univers de concurrence : le cas du duopole ».

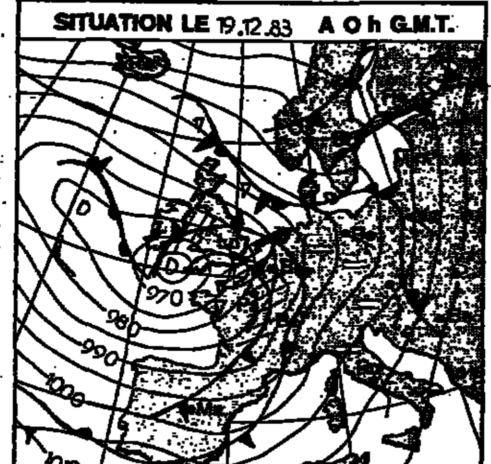
Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

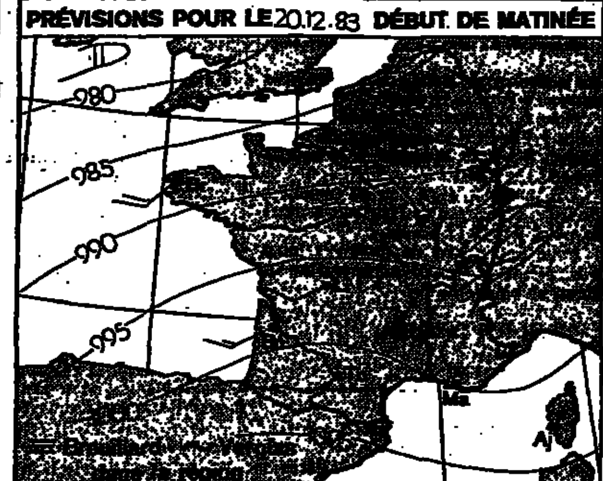


Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437.
ISSN : 0395 - 2037.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le lundi 19 décembre à 0 heure et le mardi 20 décembre à minuit.

La France restera sous l'influence de la dépression centrée au sud de l'Irlande et qui continuera de diriger sur l'Europe occidentale des perturbations océaniques.

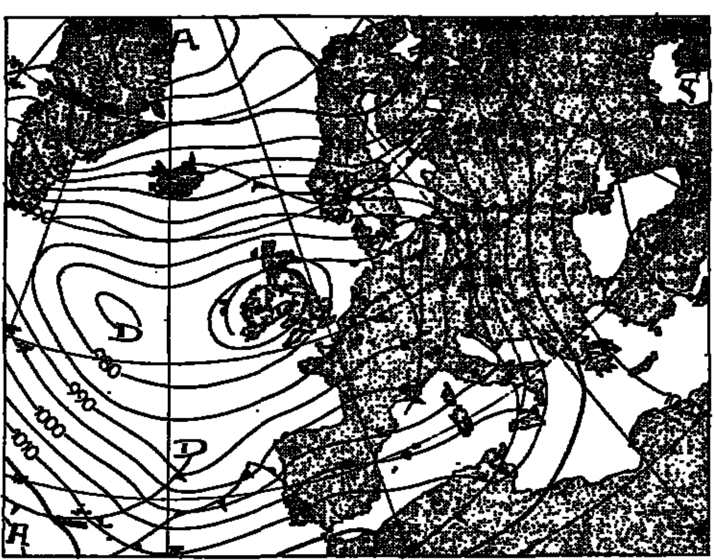
Mardi matin, un court répit entre deux passages de mauvais temps. Seules les régions allant des Vosges au Jura seront encore sous la menace d'averses. Ailleurs, temps doux et ciel nuageux mais pas de pluie. Les températures au lever du jour seront comprises entre 5 et 8 degrés, seul point encore un peu frais, l'extrême Est avec 3 degrés.

Au cours de la journée, le ciel restera très chargé en toutes régions et la zone de pluie qui abordera en début de matinée l'Aquitaine traversera toute la France. En milieu d'après-midi, un seul espoir d'amélioration sur Bretagne, Cotentin, Ouest-Normandie, Pays de Loire et Vendée, le ciel deviendra plus variable et les averses seront assez rares. Partout ailleurs, grisaille et pluie. Il neigera en montagne au-dessus de 1 200 à 1 500 mètres. Sur les versants sud du Massif Central et des Alpes, il y aura encore de fortes pluies.

Le vent de sud-ouest, en général, sera modéré. Les températures varieront de 8 à 13 degrés du Nord au Sud. Il fera 10 degrés sur l'Ouest et 7 degrés sur l'Est.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris le 19 décembre à 7 heures, de 982,6 millibars, soit 737 millimètres de mercure.

PRÉVISIONS POUR LE 20 DÉCEMBRE A 0 HEURE (G.M.T.)



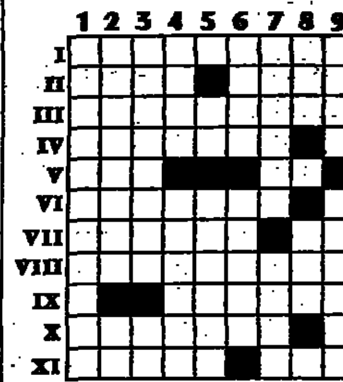
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 décembre; le second, le minimum de la nuit du 18 au 19 décembre) : Ajaccio, 16 et 12 degrés; Biarritz, 14 et 10; Bordeaux, 13 et 6; Bourges, 11 et 5 ; Brest, 11 et 8; Caen, 7 et 7; Cherbourg, 6 et 6; Clermont-Ferrand, 11 et 5; Dijon, 9 et 6; Grenoble, 13 et 11; Lille, 6 et 5; Lyon, 10 et 7; Marseille-Marignane, 13 et 14; Nancy, 5 et 3; Nantes, 12 et 7; Nice-Côte d'Azur, 9 et 7; Paris-Le Bourget, 7 et 7; Paris-Montsouris, 9 et 7; Pau, 17 et 10; Perpignan, 8 et 6; Rennes, 10 et 8; Strasbourg, 1 et 0; Tours, 9 et 7; Toulouse, 11 et 2; Pointe-à-Pitre, 28 et 20.

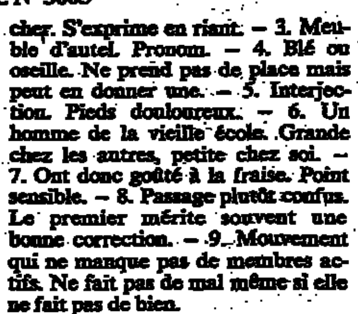
Températures relevées à l'étranger : Alger, 21 et 15 ; Amsterdam, 5 et 2; Athènes, 15 et 10; Berlin, 4 et −1; Bonn, 6 et 2; Bruxelles, 7 et 6; Le Caire, 19 (maxi) ; îles Canaries, 23 et 17; Copenhague, 1 et 1 : Dakar, 25 et 20; Djerba, 20 et 7; Genève, 4 et 2; Jérusalem, 12 et 3; Lisbonne, 16 et 11; Londres, 7 et 5; Luxembourg, 4 et 3; Madrid, 12 et 5; Moscou, −6 et −6; Nairobi, 29 et 13; New-York, 4 et − 2; Palma-de-Majorque, 16 et 15; Rome, 16 et 14; Stockholm, − 2 et −2; Tozeur, 18 et 6; Tunis, 21 et 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3605





HORIZONTALEMENT

I. Distributeur d'essence. – II. N'hésita pas à se promener dans le plus simple appareil. Libération qui conduit souvent à l'incarcération. – III. La reprise des affaires dans le secteur textile. – IV. N'ont donc pas une tête à plaisanter. – V. Marque de culpabilité jadis, d'innocence de nos jours. N'est plus. – VI. Œuvres fabuleuses. – VII. Forte tête condamnée à casser des pierres. Personnel. – VIII. Agissent donc à la légère. – IX. On y est toujours très tendu. – X. Voit souvent le fruit de son travail réduit en miettes. – XI. Nous fait boire ou nous fait déguster. La femme de nos rêves.

VERTICALEMENT

1. Ne sont donc pas plus favorables à l'action qu'au dialogue. – 2. Ses partisans n'avaient rien à cacher. S'exprime en riant. – 3. Meuble d'autel. Pronom. – 4. Blé ou oseille. Ne prend pas de place mais peut en donner une. – 5. Interjection. Pieds douloureux. – 6. Un homme de la vieille école. Grande chez les autres, petite chez soi. – 7. Ont donc goûté à la fraise. Point sensible. – 8. Passage plutôt confus. Le premier mérite souvent une bonne correction. – 9. Mouvement qui ne manque pas de membres actifs. Ne fait pas de mal même si elle ne fait pas de bien.

Solution du problème n° 3604

Horizontalement

I. Marseillaise. Bu. – II. Abeille. Atlas. – III. Quille. Froc. Ur. – IV. Usnée. Frai. Imbu. – V. CX. Arôme. Obus. – VI. Lia. Erin. Sana. – VII. Lorgnette. Ga. – VIII. Nets. Ma. Doué. – IX. Urano. Rapace. Tc. – X. Satellite. Ecrou. – XI. Etireuses. Rose. – XII. Oisellerie. Tl. – XIII. Cinq. Eire. Pool. – XIV. Or. UER. Trempe. – XV. Receveur. Zéro.

Verticalement

1. Maquilleuse. Cor. – 2. Abus. Io. Rat. Ire. – 3. Réincarnation. – 4. Silex. Générique. – 5. Elle. Entolés. EV. – 6. Ile. Ares. Lue. Ré. – 7. LE. Frit. Risle. – 8. Front. Atelier. – 9. Asram. Empeser. – 10. Oies. Aa. Retz. – 11. Sac. As. Ce. RE. – 12. Et. Ion. Décrêper. – 13. Lumbago. Ro. Omo. – 14. Barbu. Auto-stop. – 15. Us. Usé. Ecuelles.

GUY BROUTY.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 21 DÉCEMBRE

« Notre-Dame », 12 h 15, portail central, Mme Duhesme.

« Le château de Vincennes », 14 h 30, entrée, avenue de Paris, Mme Allaz.

« La basilique de Saint-Denis », 15 heures, devant la basilique, Mme Garnier-Ahlberg.

« Le musée Bricard », 15 heures, métro Saint-Paul, Mme Oswald.

« La Salpêtrière », 15 heures, 47, boulevard de l'Hôpital, Mme Pennec (Caisse nationale des monuments historiques).

« Au pays de Baal, dix mille ans d'art en Syrie », 15 heures, Petit Palais (Arcus).

CONFÉRENCES

18 h 15, Sorbonne, M. Claude Michaud : « Décision et anticipation, la communication avec l'environnement » (MURS).

20 h 30, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Inconscient collectif » ; M. Jean Charron : « Physique et inconscient collectif » (Psycho-santé).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du dimanche 18 décembre :

DES DÉCRETS

- Relatif au rattachement des fonds de concours versés au Trésor par le Conseil supérieur de la pêche.
- Portant nominations dans les cadres des officiers de réserve.

Le Monde

culture

MUSIQUE

L'ENSEMBLE INTERCONTEMPORAIN A VIENNE

Webern triomphe en Boulez

Pour tout mélomane, Vienne est la Mecque où il faut se rendre en pèlerinage au moins une fois dans sa vie ; à chaque pas dans la vieille ville, on côtoie les musiciens qui enchantent quotidiennement notre existence. Près de l'église Saint-Michel, voici la maison où Haydn cirait les chaussures de Porpora en échange de leçons de musique ; sur le Graben, à côté de la colonne de la Sainte-Trinité qui ressemble à un flocon de crème fouettée viennoise, c'est là que Mozart venait déguster des glaces après une « académie » réussie et achetait les beaux habits dont il était si fier. Schumann, Chopin, Wagner, Brahms, Wolf, ont chacun un petit panonceau qui atteste leur présence en quelque maison, quant à Beethoven et Schubert, grands « déménageurs », on s'essouffle à les poursuivre de Heiligenstadt (où le métro permet aujourd'hui de se rendre facilement) à Mödling et Baden.

Toutefois, la sollicitude impériale de Vienne s'attache surtout à la consécration des compositeurs longtemps après les avoir laissé mourir. L'heure ne semble pas encore venue pour Webern (assassiné le 15 septembre 1945, mais par un soldat américain, et par erreur), qui a vécu ici dans des conditions souvent voisines de la misère.

Certes, la puissante Wiener Konzerthausgesellschaft a pris les choses en main et organisé, en coopération avec le Festival d'automne de Paris et le London Symphony Orchestra, une digne célébration du centenaire de Webern en treize concerts, agrémentée d'un imposant colloque de spécialistes internationaux.

Mais ces manifestations restent quelque peu confidentielles. L'exposition consacrée à « La trinité viennoise » (Schoenberg-Berg-Webern) – d'ailleur assez misérable, avec surtout des photos et fac-similés collés sur de grands panneaux que l'on se démantibule les vertèbres à vouloir déchiffrer – est à peu près déserte. Et la plupart des concerts ont lieu dans une petite salle de sept cents places qui n'est pas toujours pleine.

Ainsi du programme donné par l'admirable Quatuor Lasalle (que l'on a pu entendre à Nanterre le 7 décembre) ; mais, à défaut du nombre, la joie des spectateurs du moins était parfaite dans cette Mozartsaal d'une incomparable beauté acoustique, où chaque sonorité semble tendrement choyée, mise en valeur dans un écrin. Pour Webern surtout, dans les *Mouvements* opus 5 et les *Bagatelles*, où chaque note est une pépite précieuse, radioactive, il était merveilleux de saisir tout ce qu'il y a de vivant et de savoureux, tout ce qui en un instant vibre, danse, palpite, cette confidence, cette pensée à peine formulée, ce nuage au bord du silence.

Le *Trio à cordes* et le *Quatuor* restaient plus intimidants avec leurs flots d'étoiles filantes que l'on ne sait dans quelles constellations inscrire, surtout après le *Quatrième quatuor* de Zemlinsky, dont la prodigalité instrumentale et la véhémence semblaient, en 1936, déjà prêtes à refermer la parenthèse abstraite de Webern.

Les organisateurs viennois n'avaient pas osé non plus présenter les deux concerts de l'Ensemble Intercontemporain dans la grande salle, habituée aux grandes envolées beethovéniennes ou brahmsiennes, mais l'on a joué à guichets fermés (encore que quelques notabilités viennoises, décidément allergiques à la musique sérielle, aient vidé les lieux à l'entracte).

Tout ce que la ville contient d'auditeurs un peu audacieux semblait ensorcelé par Boulez et ses musiciens, depuis l'éclat dionysiaque d'*Octandre*, de Varèse, décuplé par l'énergétique Boulez, jusqu'à la *Symphonie de chambre* opus 9 de Schoenberg, menée tambour battant avec une sauvagerie lyrique indescriptible, obligeant chacun des extraordinaires musiciens de l'Ensemble à se surpasser ; au milieu, le *Concerto* opus 24 de Webern, où chaque ligne, parfaitement polie, purifiée de toute adhérence sentimentale ou visuelle, entre dans de parfaites épures, avec cependant une ineffable phosphorescence des couleurs instrumentales, et les *Pièces* opus 10, pour moi le plus grand Webern, qui concentrent dans l'instant, dans une phrase, dans un timbre les ressorts magiques de l'univers.

Couleurs les plus inouïes aussi dans la voix de la soprano américaine Phylis Bryn-Julson, épousant en mille reflets les courbes extatiques des *Poèmes de Trakl* (opus 14) ou les sauts acrobatiques de l'opus 18, habillant même la nudité latine des raides et vigoureux *Canons* opus 16, pour culminer dans les *Trois poèmes de Mallarmé*, de Ravel, où soudain on respirait les plus « rares émotions » au sortir des souterrains de la rigueur webernienne.

Le lendemain, c'était la même plénitude du mot enchassé dans la voix pour une extraordinaire interprétation du *Pierrot lunaire* de Schoenberg, où le mélange du parler et du chant dans le *sprechgessang* atteignait à un rare équilibre. L'intensité lyrique ne laissait guère de place à l'expressionnisme canaille chez cette étonnante proférâtrice.

Mais le meilleur souvenir de Pierre Boulez et de ses musiciens, magnétisés par la main coupante du compositeur dont la moindre inflexion ouvre des trésors d'énergie, de tendresse ou de poésie, restera sans doute le triomphe du *Marteau sans maître*, qui est bien aussi un peu le triomphe posthume de Webern renaissant dans sa postérité, avec un vigueur et un bonheur que lui-même ne connaissait plus à la fin de sa vie. Car ce qui apparaissait de plus saisissant au terme de ces concerts, c'était cette explosion de vitalité, ce monde à la fois rigoureux et baroque, ce plaisir sonore, cette personnalité de chair, de sang et de nerfs derrière la raideur de l'idiome sériel. A quoi s'ajoutaient les roucoulements d'une voix aux mystérieuses richesses sensuelles : celle de l'Anglaise Elizabeth Laurence.

JACQUES LONCHAMPT.

LE PEINTRE ROBERT TATIN EST MORT

Robert Tatin vient de mourir chez lui, à Cossée-le-Vivien, en Mayenne, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

[Né à Laval, comme le Douanier Rousseau, Robert Tatin passait pour un peintre naïf. Poète, écrivain, peintre et sculpteur il s'appuyait sur l'art populaire. Il cherchait ses sources chez les Celtes, mais aussi au Brésil où, en poète errant, il avait fait un long séjour. Prix de la critique en 1961, Robert Tatin, l'âge venu, s'était retiré dans sa petite maison de la Mayenne où, comme le Facteur Cheval, il se construisit, pierre par pierre, un jardin secret fait de morceaux de faïence accumulés, de pierres peintes et de sculptures.]

■ **LA MAIRIE DE LA VILLE DE CANNES** a pris, le 3 décembre, la décision de ne pas renouveler la convention établie avec l'ancienne municipalité, qui allouait à l'orchestre régional Provence - Côte-d'Azur une subvention annuelle de 4 millions de francs et qui lui fournissait gratuitement un auditorium. En revanche, Mme Anne-Marie Dupuy (R.P.R.), maire de la ville, s'est proposée de continuer d'héberger l'orchestre, moyennant un loyer raisonnable, et d'acheter vingt concerts par an.

■ **PRIX JEAN-VIGO.** – Le prix Jean-Vigo 1983 a été attribué au film de Gérard Mordillat, *Vive la sociale*. Dans la catégorie courts métrages, le jury a distingué *la Fonte de Barbeau*, d'Henri-Pierre Salfati.

■ **GRANDS PRIX DE LA SACEM.** – La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique décerne pour la première fois sept grands prix à des « figures marquantes de la création d'aujourd'hui ». Les lauréats sont : Gilbert Amy (musique Symphonique), Luc Bérimont, (poésie), Elisabeth Chojnacka (interprétation), Bernard Haller, (humour), Guy Job, (audiovisuel), Jean-Luc Ponty, (jazz) et Jacques Revaux (chanson française).

D'autre part, la SACEM a remis sa médaille d'or pour 1983 à M. Michel Garcin, directeur artistique de la firme Erato.

EXPOSITIONS

Le grand jeu vénitien

(Suite de la première page.)

Ce qui est encore plus vrai des estampes ; une sélection de premier ordre rappelle son rôle moteur, avec par exemple les paysages sur cuivre de D. Campagnola, qui passeront dans tant de fonds de tableaux, les grands bois gravés d'après Titien et les étonnants *chiaroscuri*, ou planches à deux ou trois couleurs, importés vers 1530 par Ugo da Carpi. D. Landau, responsable de cette section magnifique, souligne avec une juste fierté qu'il a voulu réunir des « premières impressions » et non des exemplaires tardifs. D'où une fraîcheur et un enchantement.

Une des grandes dates de l'immédiat après-guerre avait été à l'automne de 1945 l'exposition des « Cinq siècles de peinture vénitienne » où la Vénétie, retrouvant le souffle après la tourmente, sortait ses chefs-d'œuvre comme on arbore un *palladium* ou un étendard. Un vaste travail s'accomplit dans les années suivantes sous l'impulsion de G. Fiocco et de R. Pallucchini avec la création de l'admirable centre d'études de la Fondation Giorgio-Cini, la production d'un annuaire spécialisé, *Arte Veneta*, et de nombreuses manifestations qui renouvelèrent profondément le savoir. Les chercheurs anglo-saxons de qualité affluèrent, fascinés par le *Cinquecento*. Le ton changea : on examina le rôle des commanditaires (le terme anglais de « patronage » vaut mieux que notre vague « mécénat » : riches aristocrates ou confréries, apparition précoce des collections, etc. ; on s'attacha de plus près aux éléments symboliques. Des nouvelles vues se dessinèrent, et l'exposition de Londres arrive pour rendre compte de tout cela.

Les notices du catalogue, un peu inégales, il est vrai, ont donc le mérite d'indiquer les données nouvellement précisées. Les modèles des portraits de Titien, par exemple, se trouvent mieux identifiés, comme le Ferrarais au beau manteau fourré (1526, Pitti, Florence), ou redeviennent incertains comme le somptueux gaillard à l'étole rouge (vers 1530, Kingston Lacy). Car les portraits sont nombreux d'un bout à l'autre de l'exposition, conformément à une vieille prédilection britannique. On peut toutefois ne pas suivre les didascalies de point en point, en particulier quand, dans les portraits de l'évêque Madruzo qui découvre une horloge, par Titien (Sao-Paulo) ou d'un inconnu flanqué d'un sablier, par Moretto (Met. New-York), la notice récuse à tort la valeur emblématique de l'objet – mesure du temps. C'était justement une trouvaille, devenue topique.

Noblesse et volupté

Le XVIe siècle vénitien commence avec l'apparition – toujours mystérieuse – de Giorgione, mort prématurément, plus jeune encore que Raphaël, en 1510 : il a inventé la « peinture poétique », créé le « frisson nouveau », d'où sortit une prodigieuse génération : Titien, Sebastiano, Cariani... plus doués les uns que les autres. Tout s'achève quatre-vingts ans plus tard avec Palma le Jeune, arrière-neveu de Palma le Vieux, qui aura le temps de raconter à des chroniqueurs du XVIIe siècle ses souvenirs d'atelier. Tout pouvait donc se disposer assez clairement. Le feu, si l'on peut dire, est ouvert avec une salle des « giorgionesques » absolument éclatante grâce au prêt des deux saints de Sebastiano (S. Bartolomeo) et de son grand *Jugement de Salomon* inachevé (1509, Kingston Lacy), dont l'état déconcertant correspond bien à nos perplexités. Ici commence Titien, avec le petit *Jacopo Pesaro présenté à saint Pierre*, (Anvers), dont la date flotte toujours.

La suite ne se peut énumérer ; c'est une mise en place sereine de chefs-d'œuvre qu'il faut évidemment compléter en faisant un saut au bas de Regent Street à la National Gallery voisine. Alors ? Une salle de Titien – une vingtaine avec le *Crucifix* de l'Escorial et l'extraordinaire *Marsyas* dont il va être question plus loin. Une salle particulièrement dense et forte de Lotto, l'anti-Titien toujours asymétrique, génial et changeant. Cariani, si original en tout : à noter sa *party* libertine à l'écureuil (1518, Coll. Bergame). Une salle pour Savoldo, le peintre du satin argenté, dont on n'a jamais si bien compris la manière, auprès de Palma et de Paris Bordone. Le parcours de Jacopo Bassano du clair au sombre est admirablement récapitulé en une douzaine de toiles. Le maniérisme compliqué de Schiavone se trouve explicité ensuite ; le rythme devient seulement un peu moins sûr pour présenter Véronèse et Tintoret, dont, après tout, les grandes orchestrations sont sur les murs de Venise ; mais le *Saint Antoine* (Caen) et la *Pietà* (Léningrad), du premier ne se voient pas tous les jours.

Comme dans toutes les réunions bien faites, courent et se croisent de multiples lignes directrices sous-jacentes. On se plaira à les dégager. L'une des plus heureuses tient au parti de disposer de loin en loin les dernières œuvres des grands artistes. Il y en a là, tout bien compté, une dizaine qui créent un lien intérieur remarquable au sein de l'exposition. On comprend pourquoi les organisateurs avaient insisté pour obtenir l'*Ivresse de Noé*, de Giovanni Bellini (à Besançon), malheureusement si mince de peau, si fragile qu'on n'a pu le leur prêter. Mais ils ont été amplement consolés en ayant la possibilité de présenter une grande toile qui attire tous les regards, un chef-d'œuvre inouï, une « neuvième symphonie » poignante et terrible, une sorte de tapisserie de tons fauves et dorés écrasés par une poigne autoritaire, l'*Apollon et Marsyas*, peint autour de 1570 par Titien et conservé à Kromeriz en Bohême. C'est très exactement Marsyas écorché vif par Apollon ; suspendu par les pattes à un arbre comme un porc, le sylvain qui avait osé défier le dieu subit le supplice que le jeune dieu lui inflige méticuleusement dans l'or du soir. On ne peut rien imaginer de plus étrange : le petit chien de salon qu'on voit auprès de tant de Vénus lappe le sang par terre. Un second Apollon à gauche joue de la viole devant la flûte de Pan du vaincu. Le spectacle est si cruel, si sauvage, la facture tamponnée est si libre que E. Panofsky se refusait à reconnaître là une œuvre de Titien, mais, même sans le fragment de signature indubitable, qui d'autre pouvait concevoir cette image impitoyable et grandiose ?

Autour de cet ouvrage, qui à lui seul justifie la visite à Londres, Charles Hope et ses collaborateurs ont donc su appeler un bon nombre de « dernières œuvres », toutes marquées d'un même accent de désolation superbe et d'une liberté sans concession : les derniers *Quatuors* de Beethoven, si l'on veut. La *Présentation du temple*, de Lorenzo Lotto (1556/1557, Lorette) est, en mineur, un autre tableau étrange, gris et ocre. Sa bizarrerie étant même soulignée par les pieds humains de la table d'offrande. De Jacopo, dont une lettre nous apprend qu'il avait à peu près cessé de peindre vers 1571, à soixante ans, le petit tableau *Suzanne et les vieillards* (Nîmes) reprend en nocturne le thème, cher à Titien et au Tintoret, de la beauté effarouchée. Avec le *Christ devant Hérode* (1560, Naples), Schiavone a laissé une surprenante prémonition des scènes graves de Rembrandt. Dans la rotonde finale, le thème se conclut en force avec le dernier Véronèse aux détails bien liés (1587, San Pantaleon, Venise), évocation prenante d'un miracle médical, et le dernier Tintoret, la *Déposition* (1594, San Giorgio Maggiore, Venise), où des jets de lumière scandent deux immenses diagonales, celle du Christ mort et celle de Madone évanouie sous un horizon d'orage.

La possibilité de plusieurs parcours en oblique grâce aux rappels et aux concordances, le contrepoint des dessins et des gravures, permettent ainsi une exploitation, exceptionnellement féconde de cette réunion. C'est là aussi la justification indispensable de ces énormes déménagements d'objets inestimables – qui supposent d'ailleurs de solides concours financiers (2). L'accrochage clair est aussi favorable au plaisir des yeux qu'à l'étude. L'image vedette, la *Vénus et Adonis* de Véronèse (Prado), où seule la dame nue et parée est alerte, semble priviligier la volupté. De peintre en peintre, de trouvaille en trouvaille, on mesure combien cette aptitude vénitienne au plaisir des yeux compte pour l'art européen. Grâce aux Britanniques justement. (Le nombre des œuvres provenant des fonds anglais est important, comme les prêts considérables de l'étranger.) Remplaçant Venise sur les mers à la fin du seizième siècle, ils ont gardé pour elle une affection qui a entraîné l'assiduité des collectionneurs et l'attention des historiens. Les diverses présentations thématiques qui meublent le catalogue sont parfaites. Elles n'ont oublié qu'un nom, celui de Shakespeare. Dans des tragédies mémorables, la cité-archipel est devenue un lieu poétique indispensable à l'Occident, et on peut faire courir les paroles pures et rêveuses de Jessica sur cette cour de merveilles miraculeusement tirées des flots sombres du temps.

Tel est l'état d'ivresse heureuse dans lequel en sortant on retrouve Piccadilly.

ANDRÉ CHASTEL.

(2) L'exposition a bénéficié du concours de deux compagnies : la Sea-Containers Group et l'Orient-Express. Une sorte de préfiguration, moins imposante, de la réunion organisée par T. Pignatti avait eu lieu en 1979 à Los Angeles, sous le titre : The Golden Century of Venetian Painting.

ARCHITECTURE

Un Florentin à Paris

L'architecte Michel Michahelles à l'oreille attentive des gens de voyage, et l'ouïe véloce d'un humour discret. Il est né à Florence dans la deuxième moitié des années 30. Son père est expert agronome et inventeur d'innombrables sortes de blé. Le fils commence donc comme agronome, devient à son tour expert, mais se prend de passion pour l'architecture. L'université de Florence estime absurde de prendre comme élève un semeur de blé repenti. Pas le régisseur de la ferme paternelle, qui avance l'argent du voyage, ni l'université de Harvard qui l'accueille de 1969 à 1972, et lui permet enfin de devenir Master of Architecture. Avant Harvard, il avait, quoique agronome, assisté le marquis Puccio Pucci pour la restauration de son palais florentin. Après Harvard, il se partage entre l'Italie, où l'architecture tourisme et la restauration des monuments le requièrent tour à tour, et les Etats-Unis où l'habitat et les nouveaux systèmes de transport sont ses deux pôles de travail.

Le hasard des agences et des concours le conduit en France en 1975 : il y reste. Il y reste, partagé entre son intérêt pour la chose ancienne – il est alors l'adjoint de Bertrand Monnet, architecte en chef des monuments historiques, pour la restauration des Invalides – et son souci de la modernité que lui permet sa situation d'architecte indépendant associé à l'agence M.B.A. Les agences internationales ont ceci d'intéressant qu'elles peuvent jouer parfois sur le clavier des richesses, des qualités propres aux pays qui les accueillent. Internationales, ou d'esprit international. C'est le cas de M.B.A., l'ancienne agence de Marcel Breuer (une des grandes figures du Bauhaus, mort en 1981), aujourd'hui éclatée entre New-York, Dublin, Bahreïn – l'inévitable émirat – et Paris, boulevard du Montparnasse. Cette agence de Paris, dirigée par Mario Jossa, demeure, mutatis mutandis, au moins fidèle aux principes de qualité du vieux maître. De structure légère, elle travaille dans l'efficacité, poursuivant l'œuvre de Breuer à Flaine, innovant avec les bureaux d'I.B.M., participant ou gagnant divers concours comme le centre d'études de Woippy (Metz) pour le ministère des anciens combattants. L'exigence technique est incontestable, la qualité architecturale au meilleur niveau, même si, comme toujours en France, les projets se trouvent amoindris par les intervenants qui suivent.

Du caractère international de l'agence, au bon sens du terme, Michel Michahelles est un exemple patent. Il parle le français, l'italien, l'anglais, l'allemand, avec la même aisance, et l'un de ses interlocuteurs favoris est aujourd'hui l'ordinateur : il en joue avec autant de plaisir qu'Ingres de son violon.

Ce sont là sans doute les nouvelles dimensions de l'architecture internationale, mieux que le retour obstiné, choisi par d'autres, aux modèles mal compris de l'histoire. Avec la même rigueur, Michel Michahelles parle des variétés du blé et d'un prototype de fauteuil roulant qu'il vient de mettre au point, des derniers modèles de l'informatique et des pelouses qui recouvrent l'esplanade des Invalides, de sa collaboration avec l'agence M.B.A. et des maîtres-maçons des monuments historiques. Du savant, il a le cheveu qui frise, de l'architecte l'œil précis et le regard généreux de qui mesure l'espace.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA FIGURANTE D'OPÉRA — Lucernaire (544-57-34), 18 h 30.
LE HASARD DU COIN DU FEU — Lys Montparnasse (327-88-61), 20 h 30.
L'ÉCOLE DES FEMMES — Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Don Quichotte.
SALLE FAVART (296-06-11). Danse : ballets contemporains, 19 h 30 : Inlets II ; Black and blue ; France/Dance.
TEP (797-96-06), Théâtre : 20 h 30 : la Mort de Danton.
PETIT TEP (797-96-06), 20 h 30 : Chair d'usine.
BEAUBOURG (277-12-33), Débats, Rencontres-musée : 18 h 30 : Le ready-made et le tube de peinture. — Concerts/Animations : 18 h 30 et 19 h 45 : Espace libre (Stockhausen) ; 20 h 30 : Stockhausen présente Stockhausen ; 20 h 30 : Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (Marcland, Bedford, Berio). — Cinéma-vidéo : Nouveaux films Bpi, 13 h : Images Maffa ; 16 h : House ; 19 h : Atomic café ; cinéma polonais (voir cinémathèque).
THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), Concert : 20 h 30 : Pierre Dervaux (Beethoven, Berlioz).
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 30 : Alwin Nikolaïs.

Les autres salles

A. DEJAZET (887-97-34), 20 h 30 : Séance friction.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23), 18 h 30 : les Arbres de l'homme ; 21 h : Au pays de Papouasie.
BATACLAN (721-18-81), 20 h 30 : Lulu.
BOUFFES - PARISIENS (296-60-24), 21 h : les Trois Jeanne.
COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.
COMÉDIE DE PARIS (281-00-11), 21 h : l'Ormaie.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : la Chienlit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Oscar et Wilde ; 22 h : Les Eaux et Forêts.

PINOK et MATHO donnent, au Théâtre de la Huchette (21 h 30), une création « ABRACADABRACULA » où la fantastique s'allie à l'humour ; un fantastique de roman noir revu et corrigé par le rire et l'absurde.

HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Pinok et Matho.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 18 h 30 : le Fou et le Créateur ; 20 h 30 : les Journées orageuses de Garoumski ; 22 h 15 : Journal intime de Sally Mara. — II. 18 h 30 : Recatoupilu ; 20 h 15 : Six heures au plus tard. — Petite salle, 22 h 30 : Oy, Moyshele, mon fils.
MARAIS (278-03-53), 20 h 30 : Le roi se meurt.
MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : la Mansarde bleue.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : les Sales Mômes.
NOUVEAUTÉS (770-52-76), 20 h 30 : l'Entourloupe.
ŒUVRE (874-42-52), 20 h 30 : l'Extravagant Mister Wilde.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h : Bourgeois et gens de maison.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97), 20 h 45 : la Dernière Bande.
RADEAU DE LA MÉDUSE (320-91-37), 20 h : Don Juan aux enfers.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.
7, RUE CONSTANCE, (367-79-42), 21 h : Loin du grenier.
TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. : 20 h 30 : l'Écume des jours ; II. 20 h 30 : Huis clos.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE A. BOURVIL (373-47-84), 21 h : les Dames de fer.
THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48), 20 h : Naïves Hirondelles ; 22 h 15 : Au secours papa, maman veut me tuer.
THEATRE 13 (588-16-30), 21 h : l'Émoi d'amour.

Les cafés-théâtres

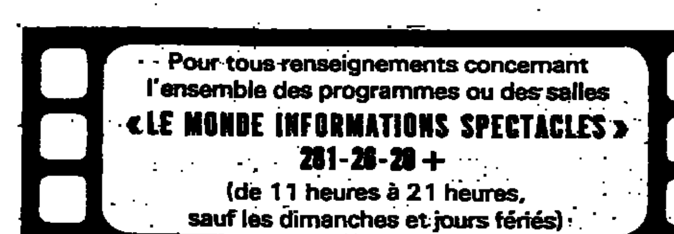
AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président ; 23 h 30 : Mod'Mod'Show.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : la Spécialité.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), 22 h 30 : Fouillis.
CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 22 h 15 : l'Auvent du pavillon 4.
DIX-HEURES (606-07-48), 18 h 30 : Spectacle Prévert.
L'ÉCUME (542-71-16), 21 h : J.-P. Réginal.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : le Ticket ; 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h 30 : Quelque estaminet.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.
DEUX-ANES (606-10-26), 21 h : l'Impôt et les Os.

La danse

THÉATRE 18 (226-47-47), 20 h : Cie des Abesses.


Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Lundi 19 décembre

Le music-hall

STUDIO BERTRAND (783-64-66), 21 h : Marilyn, je t'aime.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30 : Trio à cordes de Paris, P. Gallois, P. Roge (Bach, Mozart, Brahms).
Eglise Saint-Louis-des-Invalides, 20 h 30 : Nouvel Orchestre Philharmonique de R.-F., dir. : G. Prêtre (Gounod, Poulenc).
Lucernaire, 21 h : P.-A. Asselin (Beethoven, Chopin, Schumann...).
FIAP, 20 h 30 : Ensemble l'Estro Armonico (Scarlatti, Haendel, Froberger...).
Salle Gaveau, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. : E. Bergel (Mozart, Enesco, Beethoven).
Athénée, 20 h 30 : O. Wenkel, G. Parsons (Brahms, Mahler, Wagner...).
Théâtre La Bruyère, 20 h 30 : Ensemble instrumental La Bruyère (Rameau, Fauré, Debussy...).
Salle Cortot, 20 h 30 : M. et Ch. Chanel (Rameau, Couperin, Bach...).
Eglise de la Trinité, 20 h 30 : Orchestre national (Bach, Haendel, Paganini, Prokofief.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE, (326-65-05), 21 h 30 : M. Saury.
DUNOIS (584-72-00), 20 h 30 : Joue contre joue.
ESPACE BALARD, 20 h : N. Hagen.
FORUM (297-53-47), 21 h : J. Renbourn, S. Grossman
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 23 h : L. Rulka.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h : le Vieux Truc.
TWENTY ONE (260-40-51), 21 h : Jazz non stop.

Les festivals

FESTIVAL D'ART SACRÉ (277-19-98)

Eglise Saint-Louis-des Invalides, 20 h 30 : Nouvel Orchestre Philharmonique de Radio-France, dir. : G. Prêtre (Gounod, Poulenc).

Les cirques

ÉCOLE NATIONALE DU CIRQUE (845-58-11), 15 h.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

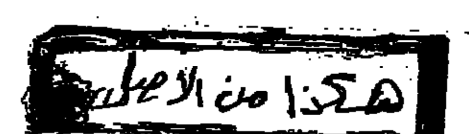
15 h, The forbidden street, de J. Negulesco ; 17 h, The trip, de R. Corman ; Panorama du cinéma polonais : 19 h, La troisième partie de la nuit, de A. Zulawski.

Les exclusivités

L'AMIE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).
A LA POURSUITE DE L'ÉTOILE (Ital., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
ANDROIDE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
LES ANGES DU BOULEVARD (Chi., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).
A NOS AMOURS (Fr.) : Gaumont Halles 1er (297-49-70 ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Mistral, 14e (539-52-37) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
L'ART D'AIMER (franco-it.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).
BOAT PEOPLE, PASSEPORT POUR L'ENFER (Chi. vo) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (vf.) Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
AU NOM DE TOUS LES MIENS (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount Opéra 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Marbeuf, 8 (225-18-45) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).
LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).
CARMEN (Esp., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).
CHALEUR ET POUSSIÈRE (Ang., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
CLASS (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; (v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES CŒURS CAPTIFS (Brit., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LES COMPÈRES (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) St-Ambroise, 11e (700-89-16) (H. sp.).
DIEU ME SAVONNE (Bost., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Impérial Pathé, 2e (742-72-52).
DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).
DU ROUGE POUR UN TRUAND (A.) (*) (v.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).
ERENDIRA (Franco-Mex., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; U.G.C. Champs Elysées, 8e (359-12-15) ; Olympic 14e (545-35-38) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Lumière, 9e (246-49-07).
L'ETE MEURTRIER (Fr.) Ambassade, 8e (359-19-08).
FAUX-FUYANTS (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
FLASHDANCE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
FRÈRE DE SANG (A., v.o.) (*) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) (H. sp.).
FURYO (Jap., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
GANDHI (Brit., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
GARÇON (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (422-46-01).
GET CRAZY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Lumière, 9e (246-49-07).
LE GRAND CARNAVAL (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; St-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxeville, 9e (770-72-86) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).
HANNA K. (A. v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
JAMAIS PLUS JAMAIS (A. v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-59) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount

LES FILMS NOUVEAUX

LUCKY LUKE, LES DALTON EN CAVALE, dessin animé franco-américain de Morris et Bill Hanna. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; U.G.C Rotonde, 6e (633-08-22) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Grand Pavois, 15e (554-48-85) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Images, 18e (522-47-94).
MONTY PYTHON A HOLLYWOOD, film américain de Terry Hughes, v.o. : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Images, 18e (522-47-94).
QUAND FAUT Y ALLER, FAUT Y ALLER, film américain de E.-B. Clucher. — V.o. : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
WARGAMES, film américain de John Badham. — V.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. Impérial, 2e (742-72-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LE SACRE DE LA NAISSANCE, film français de F. Leboyer. — Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
TORR, film italien d'Anthony Richmond. — V.f. : Max Linder, 9e (770-40-04 ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).



SPECTACLES

Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secretan, 19e (241-77-99).

JOY (Fr.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LES JOUEURS D'ECHECS (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LUDWIG-VISCONTI (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE MARGINAL (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MEGAVIXENS (A., v.o.) (**) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

MISS OYU (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES MOTS POUR LE DIRE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

OCTOPUSSY (A, v.o.) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PAPY FAIT DE LA RÉSISTANCE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (350-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (636-10-56).

PREMIERS DÉSIRS (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

PRINCESSE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Olympic (H. sp.), 14e (545-35-38).

LES PRINCES (Fr.) : Cinoches Saint Germain 6e (633-10-82).

LE RETOUR DU JEDI (A., v.f.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE ROI DES SINGES (Chinois, v.f.) : Marais, 4e (278-47-86).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

SIGNES EXTÉRIEURS DE RICHESSE (Fr.) : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).

SUREXPOSÉ (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74).

STAYING ALIVE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.), la Guerre des Etoiles, l'Empire contre-attaque, le Retour de Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr.) version Delavault, version Gal, version Sanrova : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES TROIS COURONNES DU MATELOT (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR EN ALLEMAGNE (Franco-All., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Pagode, 7e (705-12-15).

UN BRUIT QUI COURT (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

VASSA (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

VIVEMENT DIMANCHE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

Y A TELLEMENT DE PAYS POUR ALLER (Fr.) : St-Séverin (h.sp.), 5e (354-50-91).

LES YEUX DES OISEAUX (Franco-Suisse) : Le Marais, 4e (278-47-86).

ZELIG (A.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

ALIEN (A., v.o.) (*) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94) ; Rivoli Beaubourg (H. sp.), 4e (272-63-32).

L'AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

L'ARNAQUEUR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

AUSTERLITZ (vers. int. inéd.) : Acacias, 17e (764-97-83).

LA BALANCE (Fr.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

LE BAL DES SIRÈNES (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

LES BAS-FONDS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (325-80-25) ; Studio 43, 9e (770-63-40).

BLADE RUNNER (A.), (v.o.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; (v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69).

CE PLAISIR QU'ON DIT CHARNEL (A., v.o.) (*) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LES CHIENS DE PAILLE (A., v.o.) (**) : Saint-Lambert (H. sp.), 15e (532-91-68) ; Studio Galande (H sp.), 5e (354-72-71) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES CINQ MILLE DOIGTS DU DOCTEUR T. (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (325-47-46).

CLÉOPATRE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

CONTES DE LA FOLIE ORDINAIRE (It., v.o.) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56).

LES CONTES DES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

LE CONVOI (A., v.o.) : Rialto (H. sp.), 19e (607-87-61).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Rialto (H. sp.), 19e (607-87-61).

DANS LES RUES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

DÉLIVRANCE (A., v.f.) (*) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (**) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

DODES CADEN (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LE DOULOS (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

EDITH ET MARCEL (Fr.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Templiers (H. sp.), 3e (272-94-56) ; Denfert, 14e (321-41-01).

L'ENTRAINEUSE (Fr.) : Logos II, 5e (354-42-34) ; Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

ERASERHEAD (v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LA FEMME A ABATTRE (A., v.o.) : Ciné 13, 18e (254-15-12).

FURY (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-74-39).

GERTRUD (Dan., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES HAUTS DE HURLEVENT (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (325-65-04) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).

L'HOMME QUI VOULAIT ÊTRE ROI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

L'IMPOSSIBLE MR. BÉBÉ (A., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83).

INDISCRÉTION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Calypso, 17e (380-30-11).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JONATHAN LIVINGSTON LE GOELAND (A., v.o.) : Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LAURA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

M.A.S.H. (A., v.o.) : Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).

MÊME A L'OMBRE LE SOLEIL LEUR A TAPÉ SUR LA TÊTE (It., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LES MISÉRABLES (Fr.) : Studio 43, 9e (770-63-40).

MONTY PYTHON LE SENS DE LA VIE (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE MOUCHARD (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

NEW YORK NEW YORK (vers. int.) : Calypso, 17e (380-30-11).

NEW YORK 1997 (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (H. sp.), 5e (354-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE PARADIS DES RICHES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan.) : Templiers, 3e (272-94-56).

PHANTOM OF THE PARADISE (A.) (*) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; St-Lambert, 15e (532-91-68).

PÉCHÉ MORTEL (A., v.o.) : Olympic Luxembourg (H. sp.), 6e (633-97-77).

PORTIER DE NUIT (It., v.o.) (**) : Champo, 5e (354-51-60).

PORTRAIT D'UNE ENFANT DÉCHUE (A., v.o.) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic St-Germain, 6e (222-87-23).

PINK FLOYD THE WALL (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

SENSO (It., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Logos III, 5e (354-42-34) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (545-35-38).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films (H. sp.), 17e (622-44-21).

TUEUR DE DAMES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (755-63-42).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Rialto (H. sp.), 19e (607-87-61).

LA VIE EST BELLE (A., v.o.) : 14 Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

VIVA LA MUERTE (Fr.) (**) : Movies, (H. sp.), 1er (260-43-99).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE VOYEUR (Brit., v.o.) : Logos I, 5e (354-42-34) ; Acacias, 2e (764-97-83).

Les festivals

R. ALDRICH : (v.o.) : République-Cinéma, 11e (805-51-33) : la Cité des dangers.

AMERICAN MEMORIES (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : Troublez-moi ce soir.

G. DEBORD : Studio Cujas, 5e (354-89-22) : In Girum Imus Nocte et Consumimur Igni.

A. HITCHCOCK (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) : le Procès Paradine.

HITCHCOCK FOR EVER (v.o.) : Olympic, 14e (545-35-38), Agent secret.

LES PERLES DU CINÉMA COLONIAL (v.o.) : St-Séverin, 5e (354-50-91) : Un de la légion.

COMMUNICATION

L'examen du projet de loi sur la presse reprendra en session extraordinaire

L'Assemblée nationale a suspendu, samedi 17 décembre, à 12 h 30, la discussion générale du projet de loi « *visant à limiter la concentration et à assurer la transparence financière et le pluralisme des entreprises de presse* ». L'ordre du jour fixé par le gouvernement imposait l'après-midi un débat en deuxième lecture de la loi de finances pour 1984. M. André Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, est convenu que les députés n'auront pas le temps d'ici à la fin de la session extraordinaire, le 24 décembre à minuit, ni même au cours des deux ou trois jours de session extraordinaire qui le suivront, de reprendre l'étude de ce texte sur la presse.

Celle-ci est donc renvoyée à la session que le premier ministre a demandé au président de la République de convoquer avant le printemps. Ce projet ne sera d'ailleurs pas définitivement adopté à ce moment-là, car les sénateurs ne s'en saisiront probablement qu'au cours de la séance ordinaire de printemps. Ils pourraient aussi, pendant que les députés débattront en janvier ou février de la presse, discuter des projets de M. Robert Badinter sur le règlement judiciaire.

En attendant, la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale va pouvoir reprendre l'examen détaillé des quarante-deux articles du texte sur la presse alors qu'elle n'a jusqu'ici eu le temps que d'en aborder cinq. Ainsi, la motion de renvoi en commission que le R.P.R. s'apprêtait à défendre se trouve automatiquement satisfaite sans que la majorité ait eu à se prononcer, ce qui l'aurait embarrassée. Il lui eût été difficile politiquement de suivre l'opposition, mais il ne lui était guère possible techniquement de s'opposer à sa demande. La commission va donc se remettre au travail, probablement dès le début du mois de janvier. D'ici là, les responsables des groupes socialistes devront trouver un terrain d'entente avec le gouvernement sur de nombreux points de divergences qui subsistent actuellement. Il faudra aussi que socialistes et communistes surmontent leurs désaccords. Car, plus les jours ont passé, plus les responsables du groupe communiste ont approfondi leur opposition a quelques principes fondamentaux du texte actuel.

L'intervention, samedi, de M. Jacques Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine) a permis de mettre le dossier à plat. La presse des partis politiques ? Les solutions actuellement proposées appellent de la part du parti communiste « *une critique fondamentale* » car elles sont selon lui « *en contradiction avec la Constitution* ».

Les pouvoirs de la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse ? Ils sont, pour M. Brunhes, trop étendus, car cette commission risque d'empiéter sur les prérogatives des juges, qui, « *gardiens des libertés* », ne peuvent « *être desaisis de celles relatives à la presse* ». Cette commisssion ne devra donc avoir pour le parti communiste « *d'autre rôle que d'étude, d'enquête, d'information et de proposition* ». C'est là une position voisine de celle de l'opposition.

Outre ces quatre observations principales, M. Brunhes s'est encore inquiété, notamment, du rôle reconnu par le texte du gouvernement aux sociétés de rédacteurs. Il estime qu'il s'agit là d'une question dont « *l'ampleur (...) mérite un tout autre débat, hors du champ du présent projet* ». « *Pourquoi*, a-t-il ajouté, *attribuer à une catégorie de travailleurs des privilèges que d'autres pourraient également revendiquer ?* » Les socialistes, à l'inverse, voudraient accroître les pouvoirs des sociétés de rédacteurs. Sur ce point, ils sont en accord avec une partie de l'opposition.

L'opposition a renouvelé son refus global du projet. M. Toubon a affirmé : « *Notre projet aboutira à un résultat inverse de celui recherché. Des journaux disparaîtront ou passeront sous contrôle étatique, ce qui est le contraire du pluralisme.* » Pourtant, pressé par M. Claude Estier (P.S., Paris), il a dû reconnaître que la Haute Autorité de l'audiovisuel avait su imposer son autorité et son indépendance, y compris contre le gouvernement, alors que l'opposition avait durement combattu le projet de loi sur l'audiovisuel la créant. Aussi, pour M. Estier, il ne fait pas de doute que la commission pour la transparence et le pluralisme de la presse écrite saura faire preuve des mêmes qualités, alors que le R.P.R. et l'U.D.F. affirment qu'elle ne sera qu'un relais du pouvoir politique.

Si le R.P.R. et l'U.D.F. affirment que le projet va étendre la mainmise de l'Etat sur les moyens de communication, alors qu'il aurait déjà le contrôle de tous ceux de l'audiovisuel — ce qu'a contesté M. Loncle (P.S., Eure), lui aussi ancien journaliste, — il reste quelques points sur lesquels ils se retrouvent avec le P.S.

Ainsi, quand M. Toubon demande que la transparence recherchée par le projet pour la presse écrite soit étendue « *à tous les autres secteurs qui touchent à l'information* », M. Bernard Schreiner (P.S., Yvelines) — encore un journaliste — lui répond : « *Il serait anormal que les règles concernant la transparence et le pluralisme ne touchent que la presse écrite et laissent dans l'ombre les entreprises multimédias. Il serait anormal que les règles déontologiques imposées à la presse écrite — (droit de réponse, responsabilité éditoriale, rôle et statut des journalistes professionnels) — ne soient pas valables pour les entreprises de communication multimédias.* »

THIERRY BREHIER.

P.C. : pas d'« amnistie clandestine »

Les poursuites encourues au titre de l'infraction à l'ordonnance de 1944 ? Le parti communiste ne veut pas d'une « *amnistie clandestine* ». Les mesures économiques d'aide à la presse ? La loi en discussion doit, selon M. Brunhes, garantir « *dans son principe l'élaboration d'un ensemble de mesures économiques* ».

M. Bernard Pons : « Un spectacle pitoyable »

Interrogé samedi 17 décembre, à Marseille, sur les conditions dans lesquelles se déroulait à l'Assemblée la discussion du projet de loi sur la presse, M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., s'est déclaré « *navré du spectacle absolument pitoyable donné par la représentation nationale à l'opinion publique* ». « *J'ai eu ce matin Jacques Chirac au téléphone*, a indiqué M. Pons, *il était aussi navré que moi. Il m'a dit :* « C'est désespérant... » *La démocratie est en train de se saborder elle-même (...) et je dis que, dans ce domaine, les responsabilités sont largement partagées entre l'opposition et la majorité.* »

L'ordonnance du docteur Queuille

Montesquieu, Beaumarchais, Lamennais, Lamartine, Benjamin Constant, Mirabeau, Villèle, Polignac, Jefferson, combien de noms célèbres parmi les défenseurs de la liberté n'ont-ils pas été évoqués par les orateurs pendant le débat sur la presse à l'Assemblée nationale ? Et de Gaulle bien sûr ! De Gaulle et « sa » fameuse ordonnance de 1944, objet de tant de procès, de contestations, d'appropriations, de controverses, au point que M. Mauroy a pu lancer à l'opposition : « *Vous prétendez donc censurer le général de Gaulle !* »

Mais combien de députés et... de ministres se sont-ils reportés au *Journal officiel* du 30 août 1944 à la page 780. Ils y auraient cherché en vain la signature du général. Car le texte de l'ordonnance datée d'« *Alger, le 26 août 1944* » est signé « *Henri Queuille* » suivi de la mention « *par le gouvernement provisoire de la République française* », dont il assurait la présidence par intérim et contre-signé par quelques « commissaires » du gouvernement d'Alger. Mais où donc était de Gaulle pendant ce temps-là ? Arrivé à Cherbourg le 21 août en provenance d'Alger, il saluait le 25, à l'Hôtel de Ville de la capitale, « *Paris outragé ! Paris brisé ! Paris martyrisé mais Paris libéré !* », il descendait le 26, à pied et triomphalement, les Champs-Élysées et assistait à un *Te Deum* à Notre-Dame, où éclatait une fusillade qu'il qualifiera le lendemain de « *vulgaire tartarinade* » dans une lettre à Henri Queuille. Ce dernier, « le bon docteur » d'Ussel, (Corrèze), demandera quelques jours plus tard pour raisons de santé à ne pas faire partie du gouvernement provisoire que de Gaulle constituera à Paris le 9 septembre. Et pendant ces journées épiques où l'Histoire basculait, le « *J. O.* » publiait des ordonnances.

On doit toutefois aujourd'hui rendre en droit à Henri Queuille ce qui appartient en fait à de Gaulle.

ANDRÉ PASSERON.

Le couplage publicitaire avec « le Figaro » inquiète la rédaction du « Journal Rhône-Alpes »

De notre correspondant régional

Lyon. — Le *Journal Rhône-Alpes*, quotidien créé le 1er février 1977, a publié samedi 17 décembre son dernier numéro dans le petit format tabloïd qui le distinguait de son grand rival local, *le Progrès*, et de son voisin du groupe Dauphiné libéré, *Lyon matin*. Le titre lyonnais avait déjà connu une telle modification entre juin 1981 et 1982, mais elle apparaît cette fois comme la confirmation d'une stratégie de redéploiement des titres lyonnais du Dauphiné libéré, groupe, rappelons-le, désormais contrôlé par M. Robert Hersant. Tout se met en place pour faciliter le couplage, sinon la fusion totale, du journal, grand format ce lundi 19 décembre, couplage publicitaire avec l'ensemble *Figaro, France Soir, Lyon Matin*, dès le 2 janvier.

La rédaction du *Journal Rhônes-Alpes* ne s'y est pas trompée : elle s'est rendue pratiquement au complet à Grenoble le mardi 13 décembre pour faire part de ses inquiétudes à M. Xavier Ellie, président du directoire du *Dauphiné libéré*. Ce dernier s'est refusé à tout engagement ferme pour garantir le maintien de l'autonomie rédactionnelle du *Journal Rhône-Alpes* par rapport au *Figaro*. Il a donné rendez-vous à ses interlocuteurs pour la mi-janvier. A diverses reprises, la nouvelle direction a fait valoir que l'adoption de la nouvelle loi sur la presse n'était pas étrangère au nouveau projet du groupe Hersant. C'est, semble-t-il, omettre de signaler que les projets du quadruple rapprochement *Journal Rhône-Alpes, Lyon Matin, France Soir, le Figaro* sont antérieurs au dépôt du projet de loi (*le Monde* daté 30-31 octobre).

La stratégie d'absorption du *Journal Rhône-Alpes* par *le Figaro* peut se justifier par des raisons économiques. Le plus petit des trois quotidiens lyonnais, malgré une qualité rédactionnelle reconnue sur le créneau « cadres de l'opposition nationale », n'a jamais pu équilibrer ses comptes. On avance le chiffre d'un million de francs de pertes mensuelles, un chiffre important par rapport au nombre d'exemplaires vendus (19 000, abonnés compris). La rédaction — 24 journalistes, dont 10 secrétaires de rédaction — semble aujourd'hui convaincue de son absorption prochaine par *le Figaro*, qui pourrait développer un supplément spécial et régionalisé encarté dans les pages nationales.

La rédaction, majoritairement syndiquée à la C.F.T.C., dénonce dès aujourd'hui ce « *nouveau coup porté* » à un des titres du groupe en utilisant comme « prétexte » la nouvelle loi sur la presse. Les journalistes posent une série de questions relatives notamment à l'avenir de *Lyon Matin* qui risque, à terme, d'avoir à « *supporter les charges des deux titres* », ainsi qu'au possible maintien de titres qui seraient « *vidés de leur substance propre* ». L'intersyndicale du groupe Dauphiné Libéré (C.G.T., C.F.D.T., S.N.J.) a soutenu, vendredi 16 décembre à Grenoble, la position de la C.F.T.C.

La très probable absorption du *Journal Rhône-Alpes* aboutit à des situations pour le moins paradoxales. Rappelons, notamment, que la création du titre lyonnais avait été décidée par M. Jean Gallois pour étouffer dans l'œuf la velléité d'édition régionale manifestée il y a sept ans par... *le Figaro !*

C. R.

● *Appel à la grève du syndicat du livre C.G.T. parisien.* — Le Comité intersyndical du livre parisien C.G.T. et les délégués syndicaux des entreprises du labeur et de reliure, brochure, dorure appellent les travailleurs de ces professions à un arrêt de travail d'au moins une heure, mardi 20 décembre, afin de soutenir leurs revendications, notamment en matière d'emploi et de pouvoir d'achat. Un rassemblement aura lieu à l'imprimerie Montsouris, à Massy (Essonne), mardi, en fin de matinée.

COMMUNICATION

LE SÉMINAIRE MULTIMÉDIAS DU CESTA

Un pari sur vingt personnes

Ils sont une vingtaine, rassemblés dans un amphithéâtre de l'ancienne École polytechnique : dirigeants de la presse, de la télévision, de la publicité ; responsables d'administrations, d'entreprises ou d'établissements financiers ; syndicalistes et « politiques ». Tous les « décideurs », comme on dit aujourd'hui. Pour eux, ce vendredi 16 décembre est un jour de rentrée. Ils font partie de la première promotion du séminaire multi médias mis en place par le Centre d'études des systèmes et des technologies avancées (CESTA) (1).

Multimédias, le mot est à la mode, mais, pour ces vingt responsables, il sonne comme un impératif un peu angoissant. Ils sont tous bien placés pour savoir que les nouvelles technologies de la communication ont ébranlé de manière décisive les structures de leurs entreprises. Comment maîtriser la rédaction électronique et le télétexte lorsqu'on travaille depuis des années sur la production et la distribution d'un support imprimé ? Qu'est-ce qu'une entreprise de cinéma au moment où les réseaux électroniques détronent peu à peu les salles de projection ? Comment définir une politique de développement alors que les canaux de diffusion se multiplient et se concurrencent ? Comment investir un terrain aussi mouvant, aussi déconcertant ?

On sent bien que de nouveaux équilibres se dessinent. Les empires classiques de la communication (presse, cinéma, télévision) étaient fondés sur la maîtrise de l'énergie financière du circuit de l'information, de sa saisie jusqu'à sa diffusion. A ces cohérences verticales succèdent aujourd'hui des intégrations horizontales. Les fibres optiques véhiculeront aussi bien le téléphone que le film ou les informations. L'informatique traite le jeu et même les textes au même titre que l'image et le son. Face à des marchés qui se rétrécissent, il faut assumer cette transversalité technologique, redéployer les activités de l'entreprise, diversifier ses supports, devenir multimédias.

Mais, au cœur de la mutation, les choix ne sont pas aisés. Les marchés américains du câble de l'informatique et de la vidéo ont vu en quelques mois les chutes spectaculaires succéder aux ascensions foudroyantes. L'électronique a rapproché la roche Tarpéienne du Capitole, et l'investissement prématuré se révèle aussi fatal que les retards accumulés. Du coup, malgré le volontarisme affiché par les pouvoirs publics, les entreprises françaises observent une réserve prudente. Chacun campe sur ses positions.

La transversalité des compétences

M. Yves Stourdzé est l'un des premiers à avoir analysé en France ces bouleversements de la communication (*le Monde* du 13, 14 et 15 décembre 1978). Il essaye aujourd'hui, à la tête du CESTA, de leur donner une réponse pratique. *« Au cours de mon séjour aux Etats-Unis en 1978, j'ai été surpris de rencontrer des responsables qui, au sein d'organismes différents, partageaient une analyse commune, une même approche des situations. Cette communauté intellectuelle, due notamment au travail de la National Science Fundation, est une arme décisive quand il s'agit de faire évoluer une société dans le maquis de l'innovation. L'ambition du séminaire multimédias est de constituer en France l'équivalent de ce réseau d'experts. »*

Cette lourde tâche est confiée à Mme Hélène Monnet, qui a quitté récemment avec une partie de son équipe le Centre d'études d'opinion pour créer au CESTA un observatoire permanent des nouveaux médias. Sous sa direction, les vingt participants du séminaire vont d'abord subir un bombardement intensif d'informations, tant sur les technologies et leurs impacts socio-économiques que sur les modes de consommation, les stratégies industrielles et les problèmes juridiques. Mais, très vite, le séminaire quittera le plan théorique pour l'investigation du terrain. *« Nous avons priviligié les savoir-faire directement opérationnels,* explique Mme Monnet. *Pour cela, il faut procéder par décloisonnement : placer l'homme de presse devant un problème de programmation audiovisuelle, l'industriel électronique face à l'édition d'un magazine télétexte. C'est ainsi que peut naître la transversalité des compétences. »* Le cursus de six mois s'achèvera avec un voyage aux Etats-Unis et la remise d'un rapport à un jury scientifique.

Au premier jour de l'aventure, les participants au séminaire ont d'abord réclamé des badges... Preuves du cloisonnement de la communication en France, ces décideurs se connaissent à peine. Le CESTA leur a répondu par une mise en réseau immédiate : l'installation chez chacun d'entre eux d'un terminal Minitel connecté au service « missive ». Ce système de messagerie doit faire circuler l'information entre les participants et amener chaque entreprise représentée à mettre sa documentation à la disposition du groupe.

Cette boîte aux lettres électronique, reliant des entreprises de communication qui n'ont pas l'habitude de communiquer, est-ce le premier pas vers les réseaux multimédias de demain ? *« Si on met bout à bout aujourd'hui,* remarque M. Stourdzé, *les résistances, les corporatismes, les lourdeurs bureaucratiques de tous les organismes, il est clair que la mutation est impossible, que le projet est insensé. Mais les révolutions de ce type ne se font pas par décret ni même à coup de fusions de groupes industriels ou de déréglementation brutale. Il faut dégeler une petite part de ces banquises que sont l'éducation nationale, le service public de l'audiovisuel et des télécommunications, la presse ou la production privée. Il faut parier sur les hommes pour avancer ».*

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) Chargé de réunir une documentation internationale, d'aider les entreprises dans les stratégies d'innovation, d'organiser des actions de sensibilisation et de formation, le CESTA ne s'intéresse pas qu'à la communication. Le Centre mène des études sur l'ensemble des programmes de recherches élaborés lors des deux derniers «sommets» des pays industrialisés à Versailles et à Williamsburg (robotique, éducation, biotechnologies, espace, nouvelles énergies, etc.). Etablissement public à vocation industrielle et commerciale, le CESTA a été créé par décret en février dernier.

● *Chez les journalistes scientifiques.* – L'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information, qui tenait son assemblée générale le 14 décembre, a élu son nouveau bureau : *président :* Dominique Simonnet (*l'Express*) ; *secrétaire général :* Stéphane Deligeorges (*Sciences et avenir*) ; *trésorier :* Maurice Arvonny (*le Monde*). Les autres membres du bureau sont : Bernard Assemat (*Industries et techniques*), Martine Castello (*Sciences et avenir*), Robert Clarke (*le Matin*), Jean-Paul Dufour (A.F.P.), Isabelle Trocheris (*le Quotidien du médecin*).

● *Ouverture d'une station locale de Radio-France à Grenoble.* – Radio-Isère, la quatorzième station décentralisée de Radio-France, a commencé à émettre en stéréo le vendredi 16 décembre sur deux fréquences de la bande FM (98,2 et 101,8 MHz). Radio-Isère, qui disposera d'un budget annuel de 8,5 millions de francs et d'une quinzaine de personnes, émettra quotidiennement entre 6 heures et 24 heures.

Des antennes décentralisées du service public seront implantées en Gironde à la veille de Noël, puis en Corse et dans le département de l'Hérault.

Lundi 19 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Film : La Cuisine des anges.
Film américain de M. Curtis (1955), avec H. Bogart, A. Ray, P. Ustinov, B. Rathbone, J. Bennett.
En 1895, à Cayenne, trois forçats évadés vont faire, avec l'aide d'un sergent-minute, le bonheur d'une famille en détresse. Transposition hollywoodienne réussie d'une pièce de boulevard d'Albert Husson. Avec des anges de Noël inattendus !

22 h 25 Entracte, le clin d'œil de Stéphane Collaro.

22 h 30 Série : l'Art au monde des ténèbres : Les grandes inventions de Lascaux, réal. M. Ruspoli.
Troisième volet du grand voyage dans la préhistoire proposé dans cette série : au-delà des chefs-d'œuvre, les inventions techniques : celles des colorants, de la colle, du pochoir...

23 h 20 Divertissement : Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
Roger Gicquel chaque soir avec des chercheurs, des artistes... Avec le dessinateur Raymond Moretti.

23 h 35 Journal.

23 h 50 Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Le Grand Echiquier : Folon en liberté, de J. Chancel.
L'invité de J. Chancel nous emmène chez ses amis (W. Allen, R. Bradbury, V. Sanson) à New-York, en Californie et à Paris. Un beau voyage. Dommage que les deux hommes s'engluent dans des commentaires métaphysiques un peu sommaires.

23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Film : le Guignolo.
Film français de G. Lautner (1979) avec J.-P. Belmondo, M. Galabru, G. Géret, P. Vernier, P. Castelli, M. d'Angelo.
Un escroc qui rate tous ses coups se trouve compromis, à Venise, dans une sombre histoire d'espionnage.
Humour, aventures à grand spectacle. Une guignolade, très commerciale, pour Belmondo.

22 h 20 Journal.

22 h 40 Magazine : Thalassa.
De G. Pernoud.
La pêche au tracteur : une méthode utilisée en Angleterre et en Irlande pour ramasser des coquillages.

23 h 25 Amours, amour : Histoires de têtes.
Scénario J. Hiver ; réal. Cl. Vajda. Avec A. Morello, J. Maisonnave.

Le premier d'une série d'essais libres sur l'amour. FR 3 a donné carte blanche à sept réalisateurs.

23 h 40 Prélude à la nuit.
Sonate nº 2 pour violon, de Bach, par B. Walter.

FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 6 Tchaïkovski, une symphonie, une vie.
17 h 35 Télévision libre (le magazine des télémaniaques).
18 h 5 Ulysse 31 (et à 18 h 56).
18 h 30 Sports.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

20 h, Enfantillages, d'Y. Letreulle, avec M. Regnier, M. Cassan, H. Virlojeux.
21 h, L'autre scène, ou les vivants et les dieux : châteaux de la nuit, châteaux de l'hiver... l'enfant, le sapin et la neige.
22 h 30, Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (un rêve indien).

FRANCE-MUSIQUE

20 h, Jazz.
20 h 30, Concert (en direct du théâtre des Champs-Elysées à Paris) : Prélude et fugue en ré mineur pour trio à cordes de Bach/Mozart, Quatuor pour flûte et cordes nº 1 de Mozart, Trio à cordes de Malherbe, par le Trio à cordes de Paris, avec P. Gallois, flûte, et P. Rogé, piano.
22 h 30, Fréquence de nuit.

Mardi 20 décembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 Vision plus.
12 h Dix sur dix.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Portes ouvertes ; 14 h 5 La petite maison dans la prairie ; 14 h 55 Microludic ; 15 h 20 Le forum du mardi.

16 h 30 Film : l'Assassinat du père Noël.
Film français de Christian-Jaque (1941), avec H. Baur, R. Rouleau, R. Faure, M.-H. Dasté, R. Le Vigan (N.).
Vol et crime mystérieux, le soir de Noël, dans un village savoyard bloqué par la neige. L'atmosphère poétique et fantastique d'un roman de Pierre Véry, parfaitement recréée. Harry Baur se déguise en père Noël.

18 h 15 Le village dans les nuages.
18 h 40 Deux gourmands disent.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 La poupée de sucre.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord, pas d'accord.
20 h 35 Au théâtre ce soir : Monsieur Masure, de Cl. Magnier, mise en scène R. Clermont.
Entre un mari gentil mais timide et un galant attentionné et charmeur, que choisir ?
22 h 35 Entracte.
22 h 40 Série : L'Art au monde des ténèbres.
Nº 4 : Civilisation magdalénienne, réal. M. Ruspoli.
23 h 30 Est-ce ainsi que les hommes vivront ?
Emission de R. Gicquel.
Avec H. Laborit.
23 h 45 Journal.
0 h Vivre en poésie.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h 5 Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : Les amours romantiques.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Série : la Légende d'Adams et de l'ours Benjamin.
15 h 45 Reprise : Chantez-le-moi (G. van Parys) (diff. le 18 déc.)
17 h 5 Entre vous, de L. Bériot.
La vie apprivoisée : comment sont soignés les enfants prématurés.
17 h 45 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 30 D'accord pas d'accord.
20 h 35 Film : Mayerling.
Film franco-britannique de T. Young (1968) avec O. Sharif, C. Deneuve, J. Mason, A. Gardner, G. Page (Rediffusion).
L'archiduc Rodolphe, prince héritier de l'empire d'Autriche, s'éprend d'une jeune baronne. Leur liaison cause un scandale, une affaire d'Etat. Reconstitution historique très crédible pour un drame d'amour et de mort devenu légendaire. Mais les deux vedettes ne correspondent pas aux personnages.
22 h 50 Magazine : Lire c'est vivre, de P. Dumayet.
Autour du classique de Saint-Exupéry. Avec des petits enfants.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 50 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.
20 h Les petits papiers de Noël.
Emission au profit de l'UNICEF.
20 h 30 D'accord, pas d'accord (I.N.C.).
20 h 35 La dernière séance.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui ; 20 h 35, Dessin animé : Bugs Bunny ; 22 h 20, Tex Avery ; 22 h 25, les réclames ; 22 h 30, l'attraction.
20 h 55 Premier film : Le Septième Voyage de Sindbad.
Film américain de N. Juran (1958), avec K. Mathews, K. Grant, R. Eyer, T. Thatcher, A. Mango.
Un marin cherche à vaincre le sortilège d'un magicien, qui a réduit la princesse qu'il aime à une taille minuscule. Un classique du « merveilleux » cinématographique, avec d'étonnants truquages. Vive la féerie !
22 h 45 Journal.
23 h 5 Second film : la Charge de la brigade légère.
Film américain de M. Curtiz (1946), avec E. Flynn, O. de Havilland, P. Knowles, H. Stephenson, N. Bruce, D. Niven (N.).
En 1854, en Inde, un émir fait massacrer la population d'un poste-frontière. Un officier britannique vengera les morts pendant la guerre de Crimée.
Une épopée – à l'esprit colonialiste, impérialiste – réalisée avec fougue pour mettre en valeur Errol Flynn.

FR3 PARIS - ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Hier au cinéma : Un été à Vallon (téléthèque).
18 h 55 Ulysse 31.
19 h Informations.
19 h 15 Info régionales.
19 h 35 Feuilleton : Un homme... une ville.

FRANCE-CULTURE

10 h 45, Vous descendez à la prochaine.
11 h 2, Musique : à toutes ouïes, journée du violon (et à 13 h 30, 17 h 32 et 21 h 15).
12 h 5, Agora.
12 h 45, Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : *le Migrateur,* de H. Thomas.
14 h 47, Les après-midi de France-Culture ; à Nancy ; à 15 h 20, Magazine international ; à 17 h, Raison-d'être.
18 h 30, Feuilleton : le grand décret.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : les fourmis et leur environnement.
20 h, Dialogues : l'expérience littéraire, avec M. Butor et M. Chaillou.
21 h 15 A toutes ouïes : le violon contemporain (Berio, Xenakis, Webern).
22 h 30 Nuits magnétiques : mendiants et maharadjahs (sous les bijoux, la jungle).

FRANCE-MUSIQUE

Journée des radios du monde

8 h 30 (en direct de Pékin) : musiques dans le style de la dynastie Tang.
9 h 30, Concert : (en direct des studios ABC à Sydney) : œuvres de Saint-Saëns, Ross.
10 h 15, Relais « France-Culture » : La Sardaigne, terre du miel amer.
10 h 30 (en direct de la N.D.R., radio de Hambourg) : œuvres de Scheidemann, Weckmann, Keiser.
11 h 10, Concert : (en direct de la Deutschlandfunk de Cologne) œuvres de Bach, Chostakovitch.
12 h 30 (en direct de Munich) : Glazounov par l'Orchestre symphonique de Bavière.
13 h, Chasseurs de son international.
13 h 30 (en direct de la N.R.K. d'Oslo) : œuvres de Berlioz, Françaix, Fauré.
14 h 35, Les enfants d'Orphée.
16 h (en direct de New-York) : Pavarotti.
16 h 30 (en direct de Munich) : « Feuersnot » de R. Strauss.
17 h (en direct de la B.B.C. à Londres) : œuvres de Schubert.
18 h 20, Relais France-Inter.
18 h 40, Jazz.
19 h (en direct de la R.T.B.F. à Bruxelles) : *Le Messie* de Haendel.
19 h 40 (en direct de Budapest) : œuvres de Beethoven par Jenoe Jando, piano.
20 h 20 (en direct de la R.I.A.S. de Berlin) : *le Songe d'une nuit d'été,* de Mendelssohn.
20 h 45, Concert : (en direct de la salle Pleyel à Paris) œuvres de Beethoven, Brahms, Schubert, R. Strauss par Edith Mathis, soprano, et G. Wyss, piano.
23 h, Fréquence de nuit : Jazz club.

TRIBUNES ET DÉBATS

LUNDI 19 DÉCEMBRE

– *Mme Simone Veil,* ancienne présidente du Parlement européen, répond aux questions des auditeurs, sur France-Inter, à 19 h 15.

Le Monde

ÉCONOMIE

L'AUSTÉRITÉ FRANÇAISE À LA LUMIÈRE DE L'EXPÉRIENCE ALLEMANDE

Paris sous la pression de Bonn ?

par le docteur ERNST-MORITZ LIPP (*)

Au cours de ces dernières années, la France et la République fédérale d'Allemagne ont pratiqué des politiques économiques différentes. Le développement de leurs économies respectives a également connu des évolutions différentes.

Une certaine convergence est cependant apparue récemment et notamment depuis mars 1983.

Une première question se pose : l'évolution économique telle qu'elle a été constatée en Allemagne a-t-elle pesé sur la France, l'obligeant à changer de cap ?

Ce qu'on a observé en R.F.A. est un incontestable redressement qui s'est opéré malgré ou, plus probablement, à cause de la politique d'austérité et de consolidation du budget d'Etat, et surtout en conséquence de la modération des hausses salariales et de l'influence stabilisatrice exercée par la politique monétaire. La France, finalement, ne pourrait-elle pas en tirer profit ?

Dans les années 1980-1981, la Banque fédérale, organisme monétaire indépendant du gouvernement fédéral, avait suivi une politique monétaire restrictive pour les raisons suivantes : la balance commerciale allemande accusait alors un grand déficit et les taux d'intérêt étaient sous la dépendance directe des taux américains, si bien que la politique du Fed se répercutait immédiatement sur celle de l'institut d'émission de Francfort. A vrai dire aucun pays européen ne fut à même de résister à cette pression. L'Allemagne fédérale encore moins, car le mark allemand, en tant que monnaie internationale de réserve, est en concurrence avec le dollar. Pour faire face à cette situation, la première étape décisive à franchir était de réduire le déficit extérieur. L'Allemagne, tout comme les autres pays industrialisés, a vécu trois années de stagnation et de récession dont les causes ne sont pas seulement le choc pétrolier et le niveau très élevé des taux d'intérêt aux Etats-Unis. Les erreurs de politique économique pendant la période antérieure y sont aussi pour quelque chose. On ne peut nier que l'action correctrice menée dans le domaine monétaire pendant les années 1979 à 1982 ait eu des effets restrictifs sur la conjoncture. Moins de rigidité n'aurait été possible qu'au prix d'une plus forte dévaluation vis-à-vis d'autres monnaies importantes. Et une telle dévaluation aurait incontestablement eu comme conséquence plus d'inflation importée et donc moins de revenu réel.

Réduire les dépenses plutôt qu'augmenter les prélèvements

Une des questions les plus difficiles à résoudre était celle que posait le déficit budgétaire. En 1981, il représentait 4,5 % du produit national brut. En plusieurs étapes, le gouvernement fédéral (celui de M. Helmut Schmidt d'abord puis celui de M. Helmut Kohl), ainsi que les gouvernements des différents Länder, ont mis sur pied un ensemble de mesures visant en priorité à réduire les dépenses. La majoration des contributions sociales fut pour la plus grande partie équilibrée par une réduction des impôts. Le nouveau budget, voté récemment par le Bundestag, prévoit encore pour 1984 de nouvelles économies de l'ordre de 6,5 milliards de deutschemarks (19,5 milliards de francs). Elles frappent principalement le domaine social, qui a connu, dans les années 70, une forte expansion, mais les dépenses de service public, et notamment les dépenses de personnel, ne sont pas épargnées non plus. Au total, les dépenses en 1983 et en 1984 s'accroîtront à un rythme inférieur à 2,5 % en valeur nominale. Simultanément, comme cela avait déjà été le cas à plusieurs reprises dans les années précédentes, ont été décidées des mesures de relance pour les investissements.

Pour bien prendre la mesure de l'austérité budgétaire allemande, il faut avoir à l'esprit ce qui s'est passé avant. Pendant la période allant de 1978 à 1981, marquée successivement par la stagnation, l'essor puis, de nouveau, la stagnation, l'Allemagne avait mené une politique budgétaire expansive. Le prix accepté par les gouvernements fut un déficit structurel important. La politique de stimulation de la demande ne permit donc pas d'éviter l'affaiblissement de la conjoncture qui se manifesta après 1979. Son résultat le plus net fut d'augmenter les charges d'intérêt de l'Etat. D'où le coup de frein donné à partir de 1982, en liaison aussi avec les efforts entrepris pour rééquilibrer la balance des paiements. L'objet de cette nouvelle politique était d'obtenir des taux d'intérêt plus bas. Fin 1984, les trois quarts du déficit « structurel » (celui qui n'est pas lié au ralentissement de l'activité) de 100 milliards de francs français seront supprimés.

Les chances d'une reprise

Depuis la fin de 1982, la situation économique en Allemagne s'est sensiblement améliorée. La demande intérieure augmente, stimulée par plus d'investissements et plus de consommation, la production s'accroît. Les entreprises ont pu profiter d'une très effective modération des coûts salariaux. Leurs importations et leur accès au capital de financement s'effectuent à moindre frais. Les profits sont proches du niveau atteint vers la fin de la dernière période d'expansion. Les prix ne montent qu'à un rythme très ralenti : 2,6 % environ. Quant à la balance commerciale, elle est à nouveau équilibrée. De cela il résulte que les conditions pour une reprise n'ont jamais été meilleures depuis plusieurs années. Il n'y a pas de signes d'une rigoureuse déflation. Doit-on en conclure qu'il serait possible d'envisager des deux côtés du Rhin une politique commune de relance ? Cela ne paraît guère possible ; les divergences entre les politiques économiques suivies ont été trop longtemps trop importantes.

Quelles fautes ont pu être commises dans le passé ?

Tout comme l'Allemagne fédérale, et sous les mêmes influences externes, la France a connu, dans les années 1980-1981, une baisse de sa production industrielle et en même temps une forte augmentation du taux de chômage. En principe, la politique française du budget a toujours suivi une tendance opposée à celle de l'Allemagne : avant 1980, elle fut marquée par une forte discipline. Puis elle devint expansive. Pour la première fois en 1983, on a pu constater un certain rapprochement dans la politique budgétaire des deux pays. Mais en Allemagne la compression du déficit budgétaire s'est effectuée presque uniquement par la modération des dépenses ; la part des impôts et des contributions sociales au produit brut social n'a pas changé ces dernières années. En France, le gouvernement a cherché à consolider le budget en partie par une considérable augmentation des prélèvements.

Le point fondamental : les salaires

C'est bien dans le domaine de la politique salariale qu'on doit constater les plus grandes différences entre la France et l'Allemagne. Les accords salariaux en France n'ont permis ni une marge de manœuvre en vue d'une réduction du taux d'inflation ni une amélioration de la relation coûts/rendement. Le taux de salaire horaire moyen est monté de 15 % pendant les trois dernières années. Il est vrai que la progression s'est très sensiblement ralentie pendant le courant de l'année qui s'achève. En Allemagne, cependant, on a constaté une augmentation du taux de salaire horaire moyen de 4 % ; cette année, pour le secteur industriel, aucune augmentation.

Dans les deux pays a eu lieu entre-temps une large discussion concernant les effets d'une réduction du temps de travail et l'ampleur qu'il conviendrait de lui donner. Malgré toutes les divergences, il se dégage en Allemagne un consensus général sur l'idée qu'une réduction du temps de travail doit entraîner inévitablement une réduction de la marge de majoration possible des salaires, comparée au temps de travail traditionnel.

Quelle en est la conséquence pour la politique salariale en 1984 ?

Ces dernières années, la hausse des salaires nominaux en Allemagne a suivi le rythme d'augmentation des prix. Résultat : la productivité accrue a été entièrement au profit des entreprises, c'est-à-dire qu'elle a été utilisée en totalité à améliorer leur rentabilité.

(Lire la suite page 22.)

(*) Secrétaire général du conseil d'experts économiques auprès du gouvernement fédéral — appelés « Cinq sages » (organisme d'économistes indépendants, organe d'orientation et de consultation dont le siège est à Wiesbaden).

« Tout peut craquer »

C'est globalement qu'il convient d'évaluer le risque considérable que le surendettement... tant des Etats souverains que des entreprises publiques ou privées, fait courir à l'appareil bancaire, aussi bien à l'échelle internationale qu'à celle de chaque pays en particulier. D'une certaine façon, la hausse du dollar, qui alourdit dangereusement les charges pesant sur les débiteurs du tiers-monde (sans compter un certain nombre d'autres effets nocifs), peut être considérée comme une conséquence de ce phénomène absolument général, puisqu'une bonne partie des capitaux qui affluent vers les Etats-Unis y sont attirés par la rémunération élevée offerte par les émissions du Trésor américain pour financer le déficit de l'Etat fédéral. C'est ainsi que le surendettement, par les réactions qu'il suscite, tend à aggraver les difficultés de ceux qui ont cédé à ses mirages. Un autre exemple de ce processus pervers est fourni par l'élévation des taux d'intérêt (autre sujet d'actualité), inévitable quand continue à s'accroître, comme c'est le cas actuellement de par le monde, le nombre de pays et de sociétés à la recherche désespérée d'argent frais... pour rembourser les dettes échues et non renouvelées à cause précisément du risque trop grand désormais encouru par les prêteurs.

Fort opportunément, le patron d'un des deux plus grands groupes financiers français, la Banque de Paris et des Pays-Bas, décrit cette semaine, dans un article paru dans *Temps forts*, bulletin publié chaque mois par M. Lionel Stoléru, la situation telle qu'elle se présente réellement au-delà des propos rassurants tenus par les hommes politiques et les responsables des institutions financières internationales. M. Jean-Yves Haberer, président-directeur général de cet établissement, écrit :

« La rencontre, en ce mois de novembre 1983, de la restructuration financière du groupe Creusot-Loire et du rééchelonnement de la dette du Brésil est un temps fort de l'énorme problème des entreprises et des Etats en difficulté, qui est de plus en plus traité selon les mêmes méthodes.

» Qu'il s'agisse des entreprises industrielles ou des pays en développement, les signaux d'alarme n'ont pas fonctionné en temps utile, et, grâce à la concurrence entre les prêteurs aveugles, les emprunteurs sont allés trop loin. »

Et M. Haberer de conclure : *« Toute crise mondiale multiplie, comme des bacilles pernicieux, les créances douteuses, et celles-ci refluent vers les bilans des banques, que l'opinion publique et les gouvernements, à tort, croient faites pour les stocker et les digérer. C'est peut-être, dans une certaine limite, leur fonction, si elle est temporaire. Mais, au-delà de cette limite, tracée par leur propre compte d'exploitation et la confiance qu'elles inspirent aux marchés, tout peut craquer. »*

PAUL FABRA.

Deux importantes innovations dans la comptabilité française

A partir du 1er janvier 1984, toutes les sociétés françaises devront adapter leur comptabilité aux normes du nouveau plan comptable, directement inspirées de celui de 1957 et des enseignements tirés de la quatrième directive européenne de 1978. Parallèlement, une vaste action visant à harmoniser les comptes consolidés des entreprises devrait aboutir prochainement à un premier résultat concret. En 1985, la totalité des firmes françaises cotées en Bourse devront en effet présenter des comptes consolidés, ce qu'un certain nombre d'entre elles font déjà. Cinq ans plus tard — c'est le délai fixé par la septième directive européenne adoptée en juin dernier — ce sera au tour de tous les groupes des pays membres de la Communauté d'établir, de la façon la plus homogène possible, des comptes consolidés. En quelques années, une réforme en profondeur de la comptabilité des entreprises aura ainsi été accomplie afin de les doter d'un meilleur outil de gestion interne tout en permettant, de l'extérieur, de mieux apprécier leurs faiblesses et atouts respectifs.

● Le nouveau plan comptable : une amélioration de l'information financière des entreprises

En plus de vingt-cinq ans — le dernier plan comptable remonte à 1957 — les techniques et les règles comptables ont considérablement évolué tant en France qu'à l'étranger. Le recours à l'informatique aidant, il est clairement apparu que l'élaboration des documents comptables devait répondre à d'autres besoins que de déterminer, par exemple, le montant de l'impôt à payer en fin d'année ou encore d'obtenir l'octroi d'un prêt bancaire à l'aide des trois derniers bilans plus ou moins représentatifs de l'état réel de la société. Dans un premier temps, celle-ci éprouve le besoin de mieux se connaître elle-même avant de se faire découvrir par d'autres. C'est à ce double souci que veut répondre le nouveau plan comptable en jetant les bases d'une meilleure gestion interne et d'une image plus fidèle de ses atouts — et de ses faiblesses — à l'égard des actionnaires et des tiers qui peuvent être aussi bien des apporteurs d'idées ou de capitaux.

Si la publication, en 1982, de la quatrième directive européenne lui a incontestablement insufflé un peu d'air frais, le nouveau plan comptable — ou plan comptable révisé — n'est pas né de toutes pièces dans l'esprit des professionnels et des pouvoirs publics pour se conformer précipitamment aux recommandations inter-communautaires qui doivent êtres intégrées à la législation de chaque pays.

La révision du plan comptable avait commencé en 1971 sous les auspices du Conseil national de la comptabilité et sur l'initiative du ministère de l'économie. C'est en 1979 que ce dernier devait entériner le long travail de perfectionnement de l'outil comptable entrepris par les professionnels, les fiscalistes et les juristes pour déboucher, en avril 1982, sur l'approbation ministérielle du plan comptable général révisé tel qu'il est connu depuis.

La réforme entreprise porte à la fois sur la forme et sur le fond. Ainsi, le cadre comptable proprement dit reste pratiquement inchangé. Il comporte toujours cinq comptes de bilan (capitaux, immobilisations, stocks et encours, tiers et comptes financiers), deux comptes de gestion (charges et produits) et une classe 8 affectée aux comptes spéciaux, les auteurs du document ayant prévu une neuvième classe réservée à la comptabilité analytique.

Des modifications ont toutefois été apportées à cet édifice, tels les comptes de capitaux qui ont abandonné leur étiquette de « permanents » depuis qu'ils incorporent les comptes de dettes financières (y compris à moins d'un an).

Une innovation : l'annexe

De la même façon, en ce qui concerne les documents de synthèse, c'est-à-dire les pièces comptables régulièrement produites par les intéressés, la grande innovation consiste à faire figurer à côté du bilan (légèrement remanié) et du compte de résultat (issu de la fusion des anciens comptes d'exploitation et compte de profits et pertes) une annexe, véritable mode d'emploi des autres documents comptables, dont il est aisé de trouver la présentation détaillée dans tous les ouvrages spécialisés inspirés par ce nouveau plan.

SERGE MARTI.

(Lire la suite page 20.)

● Les comptes consolidés : une réelle évaluation du poids des groupes

Dans le contexte économique peu favorable d'aujourd'hui c'est souvent non pas par une croissance interne mais, au contraire, par l'acquisition de sociétés extérieures, voire étrangères, que les entreprises cherchent à accroître le volume de leurs activités et à se diversifier. La méthode vise à réduire les risques en application du principe selon lequel il vaut mieux ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Au fil des ans, les grands groupes ont patiemment tissé une toile dont il est parfois difficile de démêler les fils. D'où la nécessité de disposer non seulement de renseignements chiffrés sur la composante essentielle, la société mère, mais également sur ses filiales qui peuvent parfois engendrer l'essentiel des bénéfices réalisés par un groupe. Tel est l'objet des comptes consolidés. Ceux-ci permettent de prendre la mesure du poids de l'ensemble en présentant des comptes dans lesquels sont regroupées toutes les composantes du groupe.

Dans cette optique, la commission des opérations de Bourse a été une des premières institutions à préconiser, dès 1970, un certain nombre de critères de consolidation des comptes des sociétés, notamment pour les entreprises qui envisageaient, à compter du 1er juillet 1971, de faire appel public à l'épargne ou de procéder à des introductions en Bourse. Il ne s'agissait alors que de « comptes de groupes », et dix ans plus tard, la COB publiait un bilan démontrant que, à l'évidence, toutes les sociétés n'avaient pas tenu compte de ses incitations établies par référence aux recommandations du Conseil national de la comptabilité.

Le progrès accompli était toutefois important. En 1981, 363 sociétés inscrites à la cote officielle avaient publié des comptes consolidés (soit les trois quarts des entreprises présentes en Bourse) contre 163 seulement en 1971. Autre amélioration : la présentation des comptes consolidés était assortie, la plupart du temps, de renseignements sur les méthodes de consolidation (89 % des cas) et de commentaires (61 % des cas) sans lesquels les chiffres fournis perdaient beaucoup de leur intérêt.

L'apport de la loi Delors

Un premier essai avait été tenté avec les sociétés cotées ; il convenait de le transformer en rendant obligatoire ce qui n'était encore que vivement recommandé, et, surtout, de faire en sorte que les comptes consolidés soient, eux aussi, certifiés conformes par les commissaires aux comptes, un impératif qui ne s'appliquait qu'aux comptes sociaux. Cette obligation est désormais inscrite dans la « loi Delors » du 3 janvier 1983 dans laquelle il est précisé que toutes les sociétés cotées *« sont tenues d'annexer aux comptes de leurs exercices clos après le 31 décembre 1984 un bilan et un compte de résultat consolidés selon des modalités et des méthodes déterminées par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Conseil national de la comptabilité ».*

De plus, la loi du 30 avril 1983, qui vise à harmoniser les obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés avec la quatrième directive européenne, a inclus un article abondant dans le même sens.

S. M.

(Lire la suite page 20.)

DEUX IMPORTANTES INNOVATIONS DANS LA COMPTABILITÉ FRANÇAISE

La septième directive européenne : un pas vers l'harmonisation des législations nationales ?

par GUY-ALAIN SITBON (*)

Il n'a pas fallu moins de sept ans (« de réflexions » ?) d'études, de réunions et de discussions entre les différents experts de la C.E.E. pour aboutir le 13 juin 1983 à l'adoption définitive par le conseil des ministres des finances de la septième directive portant sur la consolidation des comptes de groupes, applicable en 1990.

Des comptes consolidés comprenant un bilan, un compte de résultats et une annexe devront être préparés et publiés par les sociétés mères de groupes dont le siège est situé au sein de la Communauté économique européenne et qui satisferont à deux, au moins, des critères suivants : total du bilan égal ou supérieur à 10 millions d'ECU (1), un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 20 millions d'ECU et/ou un nombre d'employés égal ou supérieur à 500. Ces chiffres seront applicables au cours d'une période transitoire de 10 ans et seront révisés en baisse par la suite pour atteindre respectivement 4 millions de total du bilan, 8 millions de chiffre d'affaires et 250 employés.

Outre l'inévitable lenteur administrative propre à toute organisation internationale, il est certain que la longueur des délais d'adoption est également due à l'entière nouveauté du propos. En effet, la pratique européenne en matière de consolidation est très diversifiée, certains pays ayant déjà adopté dans leur législation nationale des règles à ce sujet, tandis que d'autres n'en ont pas encore.

La loi Delors du 3 janvier 1983 a, en France, commencé de combler le fossé, puisqu'elle fait obligation aux seules sociétés cotées de préparer des comptes consolidés à partir de 1985.

Avant cette date, aucune obligation légale ne pesait sur les sociétés, on devait s'apercevoir l'an dernier du caractère artificiel de cette situation. Dans sa décision du 16 janvier 1982, le Conseil constitutionnel avait jugé que les conditions d'indemnisation des actionnaires des sociétés entrant dans le champ du projet de nationalisation n'étaient pas conformes à la Constitution, puisque les comptes des sociétés mères ne faisaient aucune référence aux actifs et aux bénéfices nets des filiales des groupes nationalisables (voir *le Monde* du 19 janvier 1982).

Il faut cependant rappeler ici le rôle joué par la COB qui, dès 1970 exigeait la présentation de comptes consolidés dans les notes d'information soumises à son approbation.

Bon an mal an, quelque trois quarts des sociétés cotées publiaient des comptes consolidés, mais leur valeur informative réelle est inégale. Un décret d'application devrait venir préciser les modalités pratiques de consolidation prévues par la loi du 3 janvier 1983, et il est pratiquement acquis que ce décret devra suivre les grandes lignes de la septième directive européenne.

Cela ne sera d'ailleurs qu'une partie du chemin à parcourir puisque la septième directive, comme toute directive européenne d'ailleurs, devra être formellement adoptée par le législateur français.

On a pu assister au cours des discussions qui ont précédé son adoption à une sorte d'affrontement idéologique entre notamment les tenants du droit commercial allemand, ceux de la coutume anglaise et du droit français.

Un point particulièrement sensible portait sur la forme sociale que devait avoir la société mère pour être soumise à la septième directive. Initialement, il était prévu que la septième directive était applicable dès qu'une quelconque des sociétés du groupe était de forme à responsabilité limitée (en France société anonyme, société à responsabilité limitée, société en commandites par actions). Si une telle obligation avait été maintenue sous sa forme originale, on aurait pu voir, par exemple, le Vatican être tenu de publier des comptes consolidés, ce qui n'aurait en l'occurrence certainement pas manqué d'intérêt...

Heureusement, un certain nombre de dispenses sont accordées, et liberté est laissée à chaque Etat membre de choisir l'option qui correspond le mieux à l'état de développement de son droit.

L'existence de nombreuses options au sein de cette directive (comme des autres) pose selon nous le problème du concept même de l'harmonisation des législations nationales, et certains vont même jusqu'à se demander si au bout du compte les droits des actionnaires et des tiers résidant au sein de la Communauté européenne seront véritablement mieux protégés qu'auparavant.

Peut-être faudra-t-il attendre pour le savoir que soit publié le texte du projet de la neuvième directive portant précisément sur « Le droit des groupes ».

(*) Directeur de Parex S.A. (membre de Deloitte, Haskins, Sell International).

(1) Un ECU vaut environ 6,90 F.

Le nouveau plan comptable

(Suite de la page 00.)

● **Le bilan :**

Il comporte essentiellement trois caractéristiques : l'intégration du résultat de l'exercice dans les capitaux propres, ce qui correspond à une présentation du passif avant et après répartition du résultat, l'abandon du critère de liquidité-exigibilité et la distinction, dans l'actif immobilisé, entre les immobilisations corporelles et celles qui sont financières.

● **Le compte de résultat :**

Il récapitule les charges (ventilées en trois catégories : exploitation, financières et exceptionnelles) et les produits (classés en trois rubriques identiques) enregistrés pendant l'exercice afin de suivre scrupuleusement l'évolution de l'exploitation et de ces deux types d'opérations (financières et exceptionnelles) pour aboutir à un résultat établi, bien sûr, par simple différence entre charges et produits.

● **L'annexe :**

Ce document qui n'existait pas jusqu'à présent doit contenir un certain nombre d'informations complémentaires sous la forme d'une liste dont l'importance varie en fonction de la taille de l'entreprise : onze pièces comptables obligatoires pour toutes les sociétés, vingt-sept (dont les onze précédentes) pour les sociétés par actions et les S.A.R.L. de taille moyenne et trente-deux (dont les vingt-sept précédentes) pour les sociétés par actions et les S.A.R.L. plus importantes, les critères de classification étant contenus dans le décret du 29 novembre 1983 paru au *Journal officiel* du 1er décembre dernier. Il peut s'agir aussi bien de tableaux sur les immobilisations ou les provisions à titre d'exemple que de la liste des engagements financiers.

L'annexe présente deux groupes d'informations distinctes mais complémentaires : celles qui viennent tout simplement renforcer la liste de documents obligatoires et les autres destinées à faire comprendre les méthodes utilisées et les variations intervenues d'une période à une autre.

Cette dernière préoccupation est fondamentale car elle indique, sans doute pour la première fois, noir sur blanc que tous les chiffres communiqués doivent pouvoir être comparés d'un exercice à l'autre. Par contre, certains observateurs regretteront que le tableau de financement, exigé pour les grandes entreprises utilisant le système développé, ait été jugé facultatif pour les autres sociétés.

Cette tentative d'une meilleure approche de la réalité financière repose sur une dizaine de principes généraux parmi lesquels la permanence des méthodes utilisées, la notion de coûts historiques qui permet d'inscrire au bilan les valeurs d'entrée en francs courants au moment de leur comptabilisation et la régularité et sincérité des comptes fournis, une idée qui paraît aller de soi mais qui méritait sans doute d'être inscrite dans les textes.

De tous les critères retenus, le plus important est sans doute celui de *« l'image fidèle »* intégré pour la première fois dans la comptabilité française. Directement issu de la formule anglo-saxonne *« true and faith view »*, il s'agit d'une idée reprise dans la quatrième directive européenne. Sujette à bien des controverses (voir les articles publiés dans *le Monde* du 16 novembre 1982, l'un d'Isabelle de Kerviler et l'autre d'Henri Montet), cette notion est à la limite de la subjectivité puisqu'il s'agit de déterminer quelle est la méthode qui donnera l'image la plus fidèle de cette entité complexe qu'est l'entreprise. Elle a toutefois le mérite de se détacher de la notion purement statistique de sincérité et de régularité des comptes sociaux, telle qu'elle existe actuellement, pour essayer de mieux apprécier le poids et la réalité d'une entreprise dotée désormais d'un nouveau tableau de bord à compter du 1er janvier 1984.

SERGE MARTI.

Le contenu de la réforme

● **Date d'application :** 1er janvier 1984.

● **Champ d'application :** entreprises commerciales et industrielles quelle que soit leur forme, sociétés anonymes, S.A.R.L., sociétés en commandite simple ou par actions, sociétés en nom collectif...

● **Sont concernés :** les quelque 2,5 millions de chefs d'entreprise, directeurs financiers, experts-comptables, commissaires aux comptes, analystes financiers, banquiers, journalistes économiques, représentants du personnel...

● **Documents de référence :** quatrième directive européenne adoptée le 27 juin 1978, arrêté du 27 avril 1982 portant approbation du plan comptable révisé, loi du 30 avril 1983, dont l'objet est d'harmoniser les obligations des commerçants et de certaines sociétés avec la quatrième directive européenne, décret du 29 novembre 1983 pris en application de la précédente loi et relatif aux obligations comptables des commerçants et de certaines sociétés, projet de loi sur la prévention et le règlement amiable des difficultés des entreprises.

● **Systèmes de comptes :** applicables aux personnes physiques et morales, ils introduisent trois catégories en fonction de trois critères (chiffre d'affaires, effectifs, total du bilan). La conformité avec deux au moins d'entre eux permettent de figurer dans l'une des catégories :

1) Système abrégé pour les petites entreprises : bilan, compte de résultat, annexe (réduite) ;

2) Système de base pour les entreprises moyennes : bilan, compte de résultat, annexe (complète) ;

3) Système développé pour les grandes entreprises : mêmes documents comptables que précédemment, mais plus détaillés, ainsi qu'une analyse par fonction des charges, un tableau des soldes intermédiaires de gestion et un tableau de financement.

Les comptes consolidés

(Suite de la page 19.)

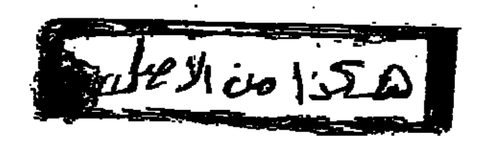
Celui-ci prévoit que *« lorsqu'une société annexe à ses comptes des résultats consolidés, les commissaires aux comptes certifient également que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation »*.

La prochaine étape consistera à étendre le champ d'application de ces comptes en fonction de la septième directive européenne adoptée en juin dernier par le conseil des ministres des finances de la C.E.E. En cinquante et un articles, ce document aborde successivement les conditions d'établissement des comptes consolidés, qui doivent comporter, comme dans le cadre du nouveau plan comptable, un bilan, un compte de résultat et des annexes *« qui forment un tout »*. Sont également prévus un rapport consolidé de gestion, le mode de contrôle et de publicité de ces comptes et, enfin, une série de dispositions transitoires. Le délai prévu — jusqu'en 1990 — pour unifier les pratiques européennes ne paraît pas trop long étant donné les difficultés d'interprétation.

Sans entrer dans le détail technique de ces nouvelles mesures, il est à prévoir que de nombreuses batailles juridiques — et fiscales — vont se dérouler sur leur interprétation, et le délai de cinq ans prévu pour passer des comptes consolidés pour les sociétés cotées à l'échéance 1985 à des dispositions sensiblement identiques pour tous les grands groupes européens à l'horizon 1990 n'est sans doute pas trop long.

Pour l'heure, cette question des comptes consolidés suscite un grand intérêt ainsi qu'en témoignent les quelque six cents professionnels de la comptabilité, directeurs financiers, juristes et banquiers qui se pressaient le 14 décembre dernier à la réunion organisée par la COB sur ce sujet. A cette occasion, M. Bertrand d'Illiers, spécialiste des affaires comptables à la COB, a souligné que, à l'issue des dix premières années d'application de la directive européenne, très rares seraient les sociétés françaises qui ne seraient pas tenues de consolider leurs comptes puisque le seuil d'application aura alors été abaissé à 8 millions d'unités de compte européennes en termes de chiffres d'affaires, soit moins de 55 millions de francs. Il a également précisé qu'un texte de loi sera soumis — sans doute au printemps 1984 — au Parlement pour rendre applicable en France les enseignements de cette septième directive européenne, comme ce fut le cas pour le nouveau plan comptable inspiré de la quatrième directive.

S. M.



Le Fonds international de développement agricole menacé à son tour par l'austérité ambiante

Une autre institution de financement du développement, moins importante toutefois que l'Association internationale de développement (AID) éprouve, pour des raisons semblables, des difficultés à reconstituer ses ressources. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) traverse une phase critique, parce que les Etats-Unis, son principal bailleur de fonds, sont en retard pour payer leur contribution et laissent planer une grande incertitude sur leur attitude à venir.

« Le débat est un enjeu important du dialogue Nord-Sud », devait déclarer le représentant de la France, M. P. Jurgensen, à la septième réunion du conseil des gouverneurs de cet organisme qui s'est tenue, du 6 au 9 décembre, à Rome. Du fait du tassement de ses ressources, le FIDA ne pourra sans doute financer, en 1984, que pour 310 millions de dollars de projets, comme en 1983.

C'est pourtant un organisme qui a toute sa raison d'être, et dont l'efficacité est généralement admise. Le FIDA a été créé à la suite de la Conférence mondiale de l'alimentation, en 1974, pour répondre aux besoins des populations les plus pauvres du tiers-monde, en contribuant à accroître leurs ressources et leurs productions alimentaires.

Sa « cible », ce sont les petits producteurs ruraux – fermiers, paysans sans terre, artisans, – qui ne bénéficient généralement guère des politiques gouvernementales, notamment en matière de crédit. Les projets qu'il prend en compte sont ceux qui leur confèrent *« un rôle actif, à la fois en tant qu'agent*[s] *et bénéficiaire*[s] *d'un développement réel dans le secteur alimentaire »*.

Dans les efforts pour pallier les disettes, rechercher « l'autonomie » alimentaire et atténuer la pauvreté, le FIDA est une source de financement vers laquelle se tournent de nombreux gouvernements. Son champ d'intervention est cependant limité aux pays dont le revenu par habitant est inférieur à 300 dollars par an.

Depuis son entrée en opération, en 1978, jusqu'à la fin de cette année, il a fourni 1,8 milliard de dollars pour financer cent trente-huit projets, dans soixante-dix-sept pays, en prêtant à des conditions très favorables (1 % à 4 % d'intérêts). En fait, le montant des sommes engagées dans ces opérations est trois fois plus important, si l'on ajoute les concours financiers venant d'autres organismes internationaux ou du pays bénéficiaire.

L'autre originalité du FIDA est qu'il représente un exemple unique de coopération entre pays industrialisés occidentaux (vingt pays de l'O.C.D.E.), douze pays de l'OPEP et plus d'une centaine de pays en développement. Il a été établi, à l'origine, sur la base d'une participation égale des deux premiers groupes de pays à son financement (celle des pays en voie de développement non membres de l'OPEP étant symbolique). Ainsi devait-il commencer ses opérations avec 1 milliard de dollars en 1978 : la moitié de cette somme devait être fournie par les pays de l'OPEP, et 200 millions de dollars, par les Etats-Unis, la contribution des pays industrialisés étant proportionnelle à leur P.N.B.

De surcroît, les trois catégories de pays ont un nombre égal de voix dans les organes directeurs du Fonds (le conseil des gouverneurs en constituant l'instance politique), où les cent trente-neuf pays membres sont représentés. Ce partage des responsabilités représente aussi une innovation dans la gestion des institutions spécialisées du système des Nations unies.

Les temps ont cependant changé. D'une part, la répartition des contributions n'est plus actuellement *égale* mais *« équitable »*. Lors de la première reconstitution du Fonds, couvrant la période 1981 à 1983, en janvier 1982, les pays membres ont annoncé des contributions totales de 1,1 milliard de dollars, dont 620 millions pour la catégorie I, 450 millions de dollars pour la catégorie II, et 30 millions de dollars pour la catégorie III. D'autre part, du fait du retard pris par les versements, la première reconstitution va continuer de courir sur l'année prochaine, alors qu'ont commencé, dans des conditions difficiles, les négociations pour la seconde (1984 à 1986).

La situation financière de la première reconstitution se résume ainsi : sur 1,1 milliard de dollars, les versements reçus ou promis fin décembre 1983 s'élevaient à 812 millions de dollars, dont 452 millions provenant des pays industrialisés, 333 millions des membres de l'OPEP et 27 millions du reste des Etats membres.

La difficulté provient, en particulier, de l'attitude dilatoire des Etats-Unis. Ils se sont engagés, en définitive, à ne verser que 180 millions de dollars, en arguant qu'ils n'entendaient pas dépasser les deux cinquièmes de la contribution prévue pour les membres de l'OPEP. Ils n'ont versé jusqu'à maintenant que 40 millions de dollars, et, encore, après de longs délais ! Le Congrès a ensuite approuvé l'attribution de 50 millions de dollars sur le budget de 1983-1984, mais ce n'est qu'à la mi-janvier que le gouvernement Reagan fera savoir si les 90 millions de dollars restants seront compris dans celui de 1984-1985 !

Le partage des charges

La difficulté provient aussi des conditions dans lesquelles sont réparties les charges entre pays donateurs, au sein du FIDA comme dans diverses institutions multilatérales telle que l'AID. Les grands pays donateurs (Grande-Bretagne, R.F.A., Japon, Canada, France) alignent l'importance et le rythme de leurs paiements sur ceux des autres partenaires. La France aura versé 82 % de sa contribution à la fin de l'année.

Toutefois, lors de la récente conférence générale de la FAO, le ministre de l'agriculture, M. Michel Rocard, a exprimé l'intérêt croissant de Paris pour ce mode d'assistance (44 % du montant des prêts accordés en 1983 étaient destinés à des pays africains). Il a indiqué que la France allait augmenter sa contribution à la première reconstitution, qui passera de 28 millions à 49 millions de dollars. Les pays nordiques, toujours prompts à donner l'exemple lorsqu'il s'agit d'aide au développement, l'Italie et la Suisse ont également dépassé le montant de leurs engagements initiaux. Tout cela ne compense, bien entendu, pas la diminution et le retard de la participation américaine.

Mais les contributions des pays membres de l'OPEP n'ont pas non plus été mobilisées en temps voulu. Certains ont tendance à regarder ce que fait Washington...

L'Iran, sur lequel le Fonds s'était appuyé au moment de son lancement – c'était, il est vrai, l'époque du chah – n'avait envoyé aucun délégué au conseil des gouverneurs, et n'a pas fait de paiement au Fonds depuis plusieurs années. En revanche, plusieurs pays ont fait savoir, lors de la réunion de Rome, qu'ils s'acquitteraient du reliquat de leur contribution à la première reconstitution – cela étant considéré comme un signe encourageant : l'Arabie Saoudite, le plus gros donateur de la catégorie (160 millions de dollars au total), le Nigéria (40 millions de dollars) et Libye (31 millions de dollars). Le Koweït (56 millions de dollars) a déjà versé la sienne. L'Irak (31 millions de dollars) a assuré qu'il remplirait ses obligations, mais qu'il accordait actuellement la priorité à sa « défense »...

Tous les participants au conseil des gouverneurs – et, bien entendu, en premier lieu, les pays bénéficiaires, souvent représentés par un ministre à cette réunion – ont rappelé leur attachement au FIDA. Son président, le Saoudien Abdelmuslin Al Sudeary, dont le second mandat, qui arrivait à son terme, a été prorogé d'un an, estime que *« l'engagement des pays membres de poursuivre est au moins aussi important qu'un partage « équitable » des charges entre donateurs »*. *« Le Fonds*, nous a-t-il dit, *ne doit pas être à la merci d'un seul pays, mais, si les Etats-Unis se retiraient, ce serait catastrophique. »* Les Etats du Golfe seraient sans doute tentés d'adopter une position semblable.

Pour justifier leur attitude, les Américains ont avancé que le FIDA avait des charges administratives trop élevées, mais, après avoir enquêté à Rome, des parlementaires américains ont dû se raviser. Le Fonds fonctionne avec un état-major modeste, dans des bâtiments mis à sa disposition par le gouvernement italien. Et, par sa gestion sérieuse, le choix de projets *« au ras du sol »* qu'il finance, il échappe à certaines critiques faites à d'autres institutions de l'ONU.

La France s'est déclarée *« déterminée à soutenir une seconde reconstitution de ressources permettant au minimum le maintien en termes réels et, de préférence, leur croissance effective en volume »*. En tout état de cause, le niveau de la participation américaine à la seconde reconstitution, sera, comme pour la première, fonction de celui des pays de l'OPEP. Les gros donateurs s'engageront-ils pour une nouvelle période triennale, tant que le Fonds n'aura pas reçu toutes les contributions prévues pour la précédente ?

Les négociations risquent d'être longues et laborieuses. L'ancien chancelier Kreisky va servir de *« commis voyageur »* entre les principaux intéressés, car, a-t-il déclaré à Rome, le FIDA est un *« instrument très efficace et très rentable »*, dans la lutte contre la faim.

GÉRARD VIRATELLE.

CAMEROUN : des bases solides mais d'importantes lézardes

Tout en demeurant la plus prospère de toute l'Afrique subsaharienne, l'économie du Cameroun n'échappe pas aux effets de la crise internationale.

Avec un taux de croissance de l'ordre de 7 % par an depuis près d'un quart de siècle, le produit national brut approchera les 10 milliards de dollars en 1984. La charge annuelle de remboursement de la dette extérieure ne représente qu'à peine 8 % de la valeur des exportations. Comptant près de 9 millions d'habitants, le Cameroun, autosuffisant alimentairement et énergétiquement, dispose d'une agriculture d'exportation depuis longtemps passablement développée et diversifiée (café, cacao, bois, coton, banane, huile de palme, caoutchouc, etc.). Devenu plus récemment producteur de pétrole (6 millions de tonnes environ en 1983), il représente, pour les nombreux investisseurs qui s'adressent à lui, le meilleur risque – où le moins mauvais, pour les plus prudents d'entre eux – au sud du Sahara.

Ces acquis, qui résultent pour une bonne part de plus de vingt ans de stabilité politique, n'ont pas été remis en cause par les quelques mois de tension qui ont accompagné, à la suite de la démission soudaine du président Ahidjo, en novembre 1982, la relève de la plupart de ses fidèles dans les hautes sphères de l'appareil d'Etat par des hommes de son successeur, le président Paul Biya. A la faveur de cette relève, un bilan plus critique de l'action passée a pu être dressé, mettant en lumière un certain nombre de problèmes jusqu'ici minimisés, mais dont la solution commande la poursuite de l'expansion, quand ce n'est pas le maintien de la paix civile, qui lui est indispensable. Il s'agit essentiellement, d'une part, de l'insuffisante attention apportée aux conséquences de la croissance démographique galopante, d'autre part, des pesanteurs d'une fonction publique mal adaptée.

D'environ 2,7 % par an, la croissance démographique du Cameroun est telle que l'augmentation annuelle du revenu national par tête est presque réduite de moitié par rapport à sa progression globale et se trouve donc ramenée aux alentours de 3,5 %. En comparaison de la situation qui prévaut dans les pays voisins, c'est encore très bien, mais ce n'est évidemment qu'une moyenne, qui masque, très mal, de grandes inégalités et d'importantes zones de stagnation, voire de régression, notamment dans les villes. La population urbaine s'accroît de plus en plus rapidement et de façon désordonnée, sous l'effet de l'exode rural beaucoup plus qu'à la suite de créations d'emplois, et le chômage débouche désormais sur le banditisme.

Les limites de la manne pétrolière

Alors que ce phénomène aurait dû être accompagné depuis longtemps d'un effort important en faveur du renforcement des équipements sociaux, tout particulièrement en milieu urbain, ce n'est que très tardivement – le plan 1981-1986 – qu'on a commencé à s'en préoccuper sérieusement. Ce n'est même que ces tout derniers mois, par exemple, qu'on a enfin décidé de remplacer par des hôpitaux modernisés les abominables *« mouroirs »* de Yaoundé et de Douala, hérités de l'époque coloniale et qui n'ont cessé de se dégrader depuis lors.

En ce domaine, comme en beaucoup d'autres, le changement d'équipe gouvernementale a suscité beaucoup d'espoirs ; mais il est évident que ceux-ci ne pourront pas être tous satisfaits du jour au lendemain.

Les tensions pourraient se manifester, notamment dans les entreprises, plusieurs d'entre elles étant même déjà touchées par des mouvements de grève sporadiques.

Le président Biya paraît, du reste, bien mesurer le danger. Sa volonté d'expliquer rapidement désormais à ses compatriotes que tout ne pourra pas être fait en même temps est certainement une des raisons importantes de sa décision de mettre sans plus tarder un terme à l'exercice du mandat hérité de son prédécesseur, qui ne se terminait normalement qu'au printemps 1985, et de se présenter dès la mi-janvier devant les électeurs. Il pourra leur tenir ensuite, avec une autorité qui sera devenue alors incontestable, le dur langage de la vérité.

Cette *« mise à plat »* de toutes les réalités camerounaises, et pas seulement des plus riantes d'entre elles, s'avère d'autant plus nécessaire que, contrairement au but qui était officiellement recherché, le secret entretenu jusqu'à présent au sujet de la production pétrolière (dont les revenus ne sont toujours pas pris en compte à leur volume exact dans les statistiques du commerce extérieur et surtout ne sont pas budgétisés) a donné peu à peu l'impression qu'un véritable pactole, affecté jusqu'à présent aux règlements de dépenses excessives ou inavouables, était à portée de main de chacun, pour peu que prévaille une meilleure gestion. Tout n'est pas faux dans cette version des choses : (construction du nouveau palais présidentiel, achats très importants d'équipements militaires, renflouements de grosses sociétés d'Etat en faillite virtuelle, etc., etc.).

En fait, après avoir progressé rapidement, la production pétrolière camerounaise est en train de se stabiliser, sous l'effet du marasme du marché, qui a provoqué, depuis plus d'un an, un très fort ralentissement des mises en exploitation nouvelles et de la prospection. Au même moment, les répercussions de la crise économique mondiale se font sentir sur les exportations agricoles traditionnelles, dont les cours – en francs constants – sont à la baisse, et les prix des importations de produits manufacturés, à l'inverse, ne cessent de monter.

Une administration timorée

Certes, la bonne santé économique et financière fondamentale du pays permet de faire face mieux qu'ailleurs à ces difficultés conjoncturelles. Mais la chose serait encore plus facile, si l'administration camerounaise était davantage une *« administration de développement »*. Or c'est assez loin d'être le cas. Traditionnellement très méfiante vis-à-vis des opérateurs économiques – surtout s'ils sont étrangers, – exagérément timorée, notamment dans l'utilisation des crédits mis à sa disposition, tatillonne et tracassière, sans pour autant être toujours insensible à la corruption, qui favorise la contrebande au détriment du fisc et des entreprises régulières (ainsi l'industrie textile est concurrencée par les importations clandestines en provenance du Nigéria voisin), cette administration constitue incontestablement un frein important aux investissements que le gouvernement appelle de tous ses vœux.

De ces problèmes, aussi, le président Paul Biya et ses proches collaborateurs sont désormais pleinement conscients. Mais, paradoxalement, les très nombreuses mutations auxquelles ils ont dû procéder ces derniers mois dans tous les secteurs de la fonction publique, pour mieux asseoir leur pouvoir, ont surtout eu, pour le moment, un effet paralysant, qui a accentué la plupart de ses travers plutôt qu'il ne les a corrigés.

Rien d'étonnant alors si, tout en restant confiants dans l'avenir, les chefs d'entreprise tendent à répondre par un laconique *« wait and see »* quand on les interroge ces temps-ci sur leurs intentions.

PIERRE BIARNES.

A TRAVERS LES REVUES ETRANGERES

Épargne et famille nombreuse : masse monétaire et taux d'intérêt

par DANIEL VITRY (*)

Depuis les travaux de Malthus à la fin du XVIII[e] siècle, la relation entre la taille de la famille et le revenu a très souvent été discutée. La littérature démo-économique contemporaine portant sur les pays sous-développés explique couramment que le nombre d'enfants à charge est à l'origine de la faiblesse de l'épargne des ménages. Dans un article paru dans le *Journal of Political Economy*, Frank D. Lewis s'est intéressé au cas rarement traité des Etats-Unis (1). Il cherche à mettre en rapport l'évolution du taux d'épargne au cours du XIX[e] siècle et le taux de fertilité. Le taux d'épargne a très sensiblement augmenté aux Etats-Unis, passant entre 1830 et 1900 de 16 à 22 % du revenu. D'autre part, le taux de dépendance, rapport du nombre d'enfants de quatorze ans et moins au nombre d'adultes de vingt ans et plus a beaucoup diminué, passant de 1 à 0,6 au cours de la même période. L'idée de l'auteur est de mesurer l'impact de cette baisse du taux de dépendance sur la hausse du taux d'épargne en utilisant un modèle du cycle vital dans lequel il considère les enfants de la même façon que des actifs financiers. Les modèles du cycle vital font l'hypothèse que les individus décident de leur consommation moins en fonction de leur revenu instantané que de l'évolution prévisible de leur revenu sur toute leur durée de vie.

Le modèle traditionnel dans lequel la satisfaction des ménages décrite par la fonction d'utilité ne dépend que de leur consommation est modifiée ; la satisfaction des ménages dépend non seulement de leur consommation, mais aussi des joies de la descendance. La contrainte de revenu est aussi modifiée pour tenir compte des coûts de l'éducation des enfants et de l'aide que ceux-ci, une fois élevés, pourront apporter à leurs parents. Naturellement, le rapport entre les dépenses consacrées à l'éducation et l'aide des enfants aux parents pèse lourd sur les possibilités d'épargne des ménages. L'auteur émet l'hypothèse assez réaliste, semble-t-il, que ce rapport est de l'ordre de 40 à 50 %. Les calculs montrent que la valeur actualisée de l'épargne n'est pas affectée par la valeur de ce taux, mais que l'étalement de l'épargne dans le temps en dépend beaucoup. L'auteur intègre dans son modèle tous les traitements habituels des variables démographiques, en particulier l'évolution de la taille et de la structure par âge de la population, du taux de fertilité des femmes et du taux de mortalité infantile. Le résultat le plus important du modèle est alors qu'un quart environ de l'augmentation du taux d'épargne peut être expliqué par la baisse du taux de dépendance des enfants à l'égard des parents.

G. Alogoskoufis et C.-A. Pissarides ont publié dans *Economic Journal* les résultats d'un « Test de la rigidité des prix dans le cadre d'un modèle d'anticipations rationnelles » (2) qui met en relief un point important des travaux de l'école dite de la nouvelle macroéconomie classique. C'est le processus de formation des prix qui est en cause. Pour les keynésiens traditionnels, les agents économiques estiment que les ajustements de l'économie se font d'abord par les quantités, les prix restant plus ou moins fixés à court terme ; l'ajustement des prix ne se réalise que lentement, avec des retards qui sont en définitive le résultat d'une inertie. C'est à partir de ces raisonnements qu'ont été préconisées les politiques de relance par le processus du multiplicateur.

Pour les tenants de la théorie des anticipations rationnelles, au contraire, les agents économiques formulent leurs anticipations de prix en intégrant toutes les informations disponibles à un moment donné, et ils le font avec un grand discernement prévoyant tous les effets des actions et réactions des variables les unes sur les autres, comme le ferait un théoricien de l'économie. C'est ainsi, par exemple, qu'ils expliquent l'offre et la demande de produits par la masse monétaire prévue, entre autres variables, tout changement dans le niveau anticipé de la masse monétaire a pour effet de faire déplacer à la fois l'offre et la demande de produits, si bien que l'effet sur la production en volume et sur l'emploi sera nul, et que seuls les prix et les salaires nominaux vont augmenter. La politique économique est alors neutre. Au contraire un changement non anticipé dans la politique crée un effet de surprise dont la production comme l'emploi peuvent bénéficier pendant un certain temps. A la différence de ce qui se passe dans l'autre processus de formation des prix, on suppose que les prix sont constamment des prix d'équilibre. On a donc ainsi mis au jour un second type de retards dans les ajustements qui ne sont plus dus à l'inertie des prix.

L'impossible définition

Les auteurs ont cherché à formuler un modèle qui leur permette de distinguer entre les deux types de retards. Ils construisent un modèle dont la position d'équilibre à long terme n'introduit des décalages que dans la fonction d'offre. Puis ils supposent que les variables demande de monnaie et niveau des prix évoluent doucement vers cette position d'équilibre. Ils démontrent que l'on ne peut mettre en évidence qu'une inertie des prix : au cours de chaque période, un quart seulement de l'écart entre le prix effectif et le prix d'équilibre se trouve comblé ; au contraire, l'ajustement partiel de la quantité demandée de monnaie ne peut pas être retenu. La politique économique conserve donc une certaine efficacité.

Les objectifs de la politique monétaire se traduisent par des normes de croissance d'un agrégat monétaire ; la publication chaque vendredi de l'évolution de la masse monétaire américaine est un événement toujours suivi avec attention. David H. Howard et Karen H. Johnson se sont intéressés au « Comportement des agrégats monétaires dans les grands pays industrialisés » dans un article paru dans le *Journal of Money Credit and Banking* (3). La masse monétaire n'est pas un concept simple à définir. Certains pays, comme la Suisse, retiennent une définition étroite ; d'autres, comme le Royaume-Uni, acceptent une définition plus large de la monnaie. Or, dans tous les pays, on constate une croissance à des taux variés des différentes composantes de la masse monétaire. Prenons l'exemple des Etats-Unis : dans sa définition étroite, M 1, c'est-à-dire pièces et billets en circulation et dépôts à vue rémunérés ou non, la masse monétaire a augmenté en 1981 de 3,5 % ; mais dans sa définition plus large M 2, qui comprend en outre les comptes d'épargne auprès des banques et les comptes à court terme, la masse monétaire a augmenté de 10 % pendant la même année. En République fédérale, M 1 a diminué pendant que M 2 augmentait de 8 % l'an. En simplifiant un peu, on peut dire que plus les agrégats monétaires sont définis de façon large, plus leur taux de croissance a été élevé.

Cette évolution soulève deux difficultés de nature très différente. La première a trait à la définition du bon agrégat à retenir comme objectif de la politique monétaire ; cette question a déjà été soulevée dans ces colonnes (4). La seconde porte sur les explications que l'on peut donner de la croissance à des taux aussi différents des composantes de la masse monétaire. Deux explications non exclusives l'une de l'autre peuvent être données. La première explication est que la masse monétaire définie de façon large est la somme d'éléments hétérogènes qui ont chacun leur propre évolution. La seconde explication est que les composantes de la masse monétaire sont des substituts l'une de l'autre ; un faible changement dans les rendements d'un actif entraînerait alors de grands mouvements dans les portefeuilles des agents économiques. Reste alors cependant toujours à expliquer l'évolution de la demande des différentes composantes de la masse monétaire.

Les auteurs se sont intéressés au Royaume-Uni, cas auquel nous nous limiterons, et à la Suisse, parce que le Royaume-Uni utilise une définition large de la masse monétaire et la Suisse une définition étroite.

Ils distinguent la monnaie fiduciaire, les dépôts à vue et les autres dépôts bancaires. On constate que pendant la période 1973-1980, le taux d'intérêt a joué un rôle négatif sur la demande de monnaie fiduciaire et de dépôts à vue, mais a influencé positivement la demande des autres dépôts bancaires. Cela pourrait expliquer la divergence des taux de croissance des composantes de la masse monétaire au cours d'une période où les taux d'intérêt ont beaucoup changé. D'autre part, par trois fois au cours de cette période, la Banque d'Angleterre a imposé des limites à la croissance des dépôts rapportant intérêt ; les tests montrent que ces mesures ont nettement ralenti la demande de monnaie. Enfin, la demande de dépôts se trouve expliquée par les anticipations du taux de change du dollar contre le sterling.

Le taux d'intérêt est donc un facteur très explicatif de l'évolution de la demande de monnaie dans ses différentes composantes. Qu'en résulte-t-il pour la bonne définition de l'agrégat objectif de la politique monétaire ?

Puisque le taux d'intérêt affecte des éléments substituables de la masse monétaire, on aurait avantage à prendre comme objectif, pour la masse monétaire, un agrégat large, incluant tous ces éléments substituables. Cependant, les définitions larges actuelles possèdent en plus des composantes substituables des éléments qui ne le sont guère, comme les dépôts et certificats à terme. Ainsi, les définitions étroites sont trop étroites, mais les définitions larges, trop larges !

L'article publié par Victor A. Canto, M. Chapman Findlay et Marc R. Reinganum dans le *Southern Economic Journal* porte sur l'« approche monétaire du rendement des actions et l'inflation » (5). Les auteurs démontrent que la relation entre le rendement net du capital investi et l'inflation dépend du système monétaire en vigueur. Ils supposent que la politique monétaire influence l'investissement par le biais des variations de la valeur des actifs physiques par rapport à leur coût de remplacement, comme le fait Tobin avec sa fameuse variable q. En cas d'offre de monnaie supplémentaire, les taux d'intérêt vont changer pour que les agents économiques soient incités à modifier leur demande d'une des trois formes sous laquelle ils peuvent définir leur richesse, actions, or ou monnaie.

(*) Professeur à l'université de Paris-II.

Comparons alors deux régimes monétaires. Dans le premier régime, dit de *monnaie fiduciaire non neutre*, l'offre de monnaie est sous le contrôle de l'Etat ; l'absence de neutralité de la monnaie signifie que l'offre de monnaie influence les taux de rendements réels, mais on peut montrer que les variations prévues du taux d'inflation ne se répercutent pas entièrement dans les taux de rendement nominaux.

Le second régime est celui de l'étalon-or. L'Etat y garantit la convertibilité de la monnaie, mais n'a plus véritablement de politique monétaire. L'offre de monnaie échappe donc aux autorités et passe aux mains des investisseurs. La relation entre l'inflation et le taux de rendement nominal est alors ambiguë, ce qui est rarement souligné dans la littérature sur l'étalon-or. L'évolution de l'économie dépend de la localisation du progrès technique dans ou hors du secteur producteur d'or. Si la technologie permet d'améliorer la production dans le secteur qui ne produit pas d'or, les variations du rendement nominal des actifs et celles de l'inflation attendue sont liées de façon inverse. Cette situation n'est pas purement abstraite ; en effet, un économiste américain, R.-A. Mundell, soutient que les Etats-Unis ont vécu jusqu'au début des années 60 sous un régime d'étalon-or ; des études sur l'évolution du rendement des actifs et de l'inflation anticipée ont déjà montré qu'entre 1953 et 1971 ces deux variables ont évolué en sens inverse, illustrant ainsi le modèle théorique de nos auteurs.

Terminons par un aspect de l'économie internationale évoqué dans un article de Guiseppe Tullio, « Le rôle de l'épargne et de l'investissement dans la détermination de l'équilibre de la balance des paiements : le cas de la République fédérale, 1973-1979 » paru dans *Kredit und Kapital* (6). Il s'agit d'un petit modèle macroéconomique, seize équations seulement, qui présente une originalité, car il explique l'équilibre de la balance des paiements à partir des fonctions d'épargne et d'investissement, en laissant de côté la demande d'importation et l'offre d'exportation. D'un point de vue comptable, il est clair que si le budget de l'Etat est en équilibre, l'écart entre l'épargne et l'investissement doit être égal au solde de la balance des paiements.

L'auteur explique l'épargne des ménages par leur revenu courant, la richesse nette évaluée en termes réels et par le taux d'intérêt réel ; faute de pouvoir évaluer l'épargne des entreprises, il la considère comme une donnée. De l'autre côté, on explique l'investissement privé par l'écart entre la productivité marginale du capital et le taux d'intérêt réel, ainsi que par les termes de l'échange (rapport du prix des exportations du pays au prix de ses importations). Une amélioration des *termes* de l'échange peut avoir deux effets contradictoires : le prix des exportations augmentant plus vite que celui des importations, il peut s'ensuivre une baisse de la demande étrangère déprimante pour l'investissement intérieur ; au contraire, si la R.F.A. transforme les produits importés pour les revendre ensuite à l'étranger, l'amélioration des termes de l'échange va stimuler les profits et l'investissement intérieur.

D'après les tests de l'auteur, la vitesse de réaction du secteur privé a augmenté depuis 1973. Le temps moyen d'ajustement de l'épargne à son niveau désiré est passé de six à quatre mois entre 1973 et 1979. Le temps d'ajustement de l'investissement privé est passé de treize à six mois au cours de la même période. Les vitesses d'ajustement sur le marché financier n'ont pas beaucoup bougé ; en particulier la vitesse d'adaptation de la demande d'actifs financiers allemands par l'étranger est restée très lente, de l'ordre de quatre ans, probablement du fait des interventions efficaces des autorités monétaires allemandes. Enfin, signalons que les investissements privés ont beaucoup plus bénéficié que pâti d'une amélioration des termes de l'échange.

(1) Frank D. Lewis, « Fertility and savings in the United States : 1830-1900 » *Journal of Political Economy*, 1983, vol. 91, n° 5.

(2) G. Alogoskoufis et C.A. Pissarides, « A test of price sluggishness in the simple rational expectations model : U.K. 1950-1980 » *The Economic Journal*, n° 93, sept. 1983.

(3) David H. Howard et Karen H. Johnson, « The behavior of monetary aggregates in major industrialised countries », *Journal of Money, Credit and Banking*, vol. 15, n° 4, nov. 1983.

(4) Voir notre revue du 18 janvier 1983 à propos d'un article de Philippe Cagan.

(5) Victor A. M. Chapman Findlay et Marc Reiganum, « The monetary approach to stock returns and inflation » *The Southern Economic Journal*, sept. 1983.

(6) Giuseppe Tullio « The role of savings and investment in current account determination : the case of the Federal Republic of Germany 1973-1979 », *Kredit und Kapital*, 1983, n° 3.

Les auteurs :

(*) Frank D. Lewis appartient à la Queen's University, à Chicago, E.-U.

(*) G. Alogoskoufis et C.A. Pissarides appartiennent à la London School of Economics.

(*) David H. Howard et Karen H. Johnson sont des économistes de la division des finances internationales du Federal Reserve Board américain.

(*) Victor Canto, Chapman Findlay et Marc Reiganum appartiennent à l'université de la Californie du Sud, à Los Angeles, E.-U.

(*) Giuseppe Tullio appartenait au Fonds monétaire international lorsqu'il a écrit cet article.

La France sous la pression allemande ?

(Suite de la page 19.)

Cela est une des raisons principales pour la relance économique. Pour ne pas la mettre en danger, les salaires, dans le cas d'une réduction du temps de travail, doivent monter à un rythme sensiblement inférieur à celui du taux d'augmentation des prix, ceci à cause des coûts salariaux accrus.

Observée de l'extérieur, la discussion, telle qu'elle a eu lieu en France concernant la réduction du temps de travail, semble empreinte de contradictions. On a l'impression qu'on a mal réfléchi aux conséquences, et, en particulier, peut-on envisager, vu l'importance des majorations salariales, que les coûts résultant d'une réduction du temps de travail devraient être partiellement portés à la charge des entreprises ? D'autres questions se posent, ou se poseront. Est-ce que l'État peut se permettre de subventionner la réduction du temps de travail sans courir le risque d'être exploité par les syndicats et par les entreprises ? Ne devrait-on pas, dans le cas où une réduction uniforme du temps de travail serait à nouveau mise en vigueur, laisser à chaque salarié concerné la faculté de travailler plus pendant une certaine période, au lieu de l'empêcher, par l'interdiction de travail supplémentaire, de gagner davantage ?

Un pays qui donne priorité à une rapide extension de son système de sécurité sociale doit tenir compte du fait que la marge laissée pour des éventuelles majorations salariales diminue dans la même mesure. La raison en est que des prestations sociales accrues impliquent une augmentation du coût de travail, soit directement au sein des entreprises, soit indirectement par les charges sociales et une augmentation des impôts à payer. La marge disponible pour les majorations, directes ou indirectes, de salaires est au fond la croissance possible de la productivité (P.N.B.) par heure de travail).

Ces dernières années, on a dû constater, provoquée par la hausse du prix du pétrole et les effets de la dévaluation du franc français, une marge d'action très étroite pour les majorations salariales. Malgré cette situation, en France, les charges sociales des entreprises et les dépenses sociales de la part de l'État se sont accrues à un rythme très accéléré.

La forte baisse de la compétitivité qui en est résultée, vu les coûts de production et les prix, ainsi que la politique expansionniste pratiquée pour faire face à la récession mondiale, ont été à l'origine de la rapide aggravation du déficit extérieur de la France. Les réformes sociales doivent s'étaler sur plusieurs années quand on ne veut pas risquer de mettre en question les équilibres macro-économiques. Il convient surtout de veiller à ce que les majorations salariales soient modérées. Telle est l'expérience allemande dans le domaine du progrès social. Toute ignorance et négligence vis-à-vis de ces interdépendances doit être payée, à un moment donné, par des dévaluations, un taux d'intérêt très élevé et de fortes crises de stabilisation. L'Allemagne ne peut pas être indifférente à l'égard du développement économique de la France.

En ce qui concerne le redressement du système de la protection sociale, l'assurance-chômage et le régime maladie ainsi que les retraites, l'Allemagne fédérale connaît des problèmes très proches de ceux de la France. Une différence importante toutefois : les dirigeants politiques allemands ont depuis longtemps déjà rabaissé les expectatives de l'électorat, et se sont gardés de toutes promesses nouvelles.

L'obligation de dépenser l'argent public très parcimonieusement et prudemment, la nécessité de chercher un nouvel équilibre à long terme entre les demandes de la population et les exigences d'une économie performante, ne doivent pas déboucher sur la résignation. Les expériences internationales ont prouvé que les changements d'attitude, nécessaires à la correction de fautes commises de politique économique — pas assez d'investissements, trop de déficits budgétaires de l'État, déséquilibres de balance des paiements et taux d'inflation trop élevés, — ne permettent pas de faire l'économie d'une récession. Pas plus en France qu'ailleurs. Les gouvernements doivent trouver des solutions originales pour convaincre entreprises et ménages d'ajuster leurs attentes en matière de revenus aux possibilités de l'économie. Ceci ne nécessite pas obligatoirement d'argent public ! La clé est dans la direction prise par les accords de salaires entre syndicats et employeurs, la volonté et la capacité qu'ils montrent à favoriser une plus grande stabilité. Pour surmonter ses difficultés propres, la France ne pourrait-elle pas profiter de l'essor économique de l'Allemagne ?

D[r] ERNST-MORITZ LIPP.



هكذا من الاصل

monétaire et taux d'inté

France sous la pression allema

L'ORDINATEUR PERSONNEL

	La ligne*	La ligne T.T.C
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



DIRECTIONS . DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

Basé à Nancy

Filiale MESURE et REGULATION du Groupe SCHLUMBERGER

nous recherchons

Directeur régional

Il aura la responsabilité commerciale, technique et de la gestion de 5 centres spécialisés dans l'entretien de matériels associés au comptage d'hydrocarbure.
Ingénieur électromécanicien, il aura de bonnes connaissances en électronique et une expérience réussie dans un domaine similaire.
De fréquents déplacements dans l'Est et le Nord de la France sont à prévoir.
Merci d'adresser votre dossier de candidature complet, sous la référence S 335, à

SVP RESSOURCES HUMAINES
7 rue de Logelbach, 75017 Paris.



Dans le cadre du développement de ses activités internationales Travaux Publics, recherche un cadre de haut niveau pour assurer la

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE d'un important chantier à l'étranger.

Avec l'assistance du Siège Social, il assure le contrôle budgétaire, la comptabilité et la gestion de la trésorerie du chantier.
Il coordonne les fonctions Administration, Personnel et Import-Export.
Pour cela, il anime une équipe d'expatriés.
Le candidat, âgé de 35 ans environ, aura une formation supérieure doublée d'une expérience significative de gestion globale d'une unité.
La connaissance du secteur BTP sera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre C.V. et photo sous référence 8882 au Service du Personnel Travaux Publics - BOUYGUES - B.P. 204 92142 CLAMART CEDEX

Péri-informatique française
Une direction marketing et commerciale

Cette société française étudie, fabrique et commercialise depuis une vingtaine d'années des imprimantes. Vous la connaissez si vous êtes dans la profession.

I.E.R., une progession de 25 % l'an, un CA en 83 de 100 millions de francs, une nouvelle unité de production récemment lancée à Besançon, des clients dans le monde entier, des applications de plus en plus larges, des séries de plus en plus longues. Et... bénéficiaire, 6 % après impôt.

Un esprit prospectif, 20 % de la société s'emploie à préparer l'avenir : 40 personnes aux études pour un effectif de 195. Des contacts constants avec la technologie nord-américaine.

Une organisation commerciale solide, des professionnels compétents et motivés à la vente, comme à tout ce qui l'entoure : avant-vente, promotion des ventes, administration des ventes, après-vente. Autant de services. Et des distributeurs sur tout le territoire.

L'actuel Directeur commercial quittant son poste, il s'agit de continuer son action : animer et développer cet ensemble. Et aussi d'assumer en direct une véritable action marketing, à l'affût de nouveaux créneaux, en contact étroit avec les grands clients, les administrations telles que les télécom. Entretenir des relations suivies avec les fabricants des produits de revente, trouver de nouvelles cartes. Aux U.S.A., au Japon, l'anglais sera donc largement utilisé.

Il paraît aussi indispensable d'avoir une formation d'ingénieur pour exercer avec succès cette direction commerciale. Quant aux qualités intellectuelles et à l'ascendant personnel que tous attendront de ce dirigeant, elles seront sans limites !

Les candidatures seront examinées dans les meilleurs délais par les consultants du cabinet CLEAS. Leur écrire sous référence 8370 LM.

CLEAS

6, place de la République Dominicaine - 75017 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC

GROUPE INDUSTRIEL FRANCAIS PARMI LES LEADERS INTERNATIONAUX DANS SA BRANCHE
(SECTEUR MECANIQUE)

recherche

LE DIRECTEUR GENERAL de sa filiale allemande

Cette filiale du Groupe (siège à HANOVRE) emploie 350 personnes et dispose de son unité de production.

La Direction Commerciale est assurée avec compétence par un membre actuellement unique du Directoire.

NOUS RECRUTONS un autre membre qui aura vocation à la **DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRISE** et prendra personnellement en charge toute la fonction technique (recherche et développement, production, organisation et investissements industriels) en liaison avec les équipes françaises correspondantes du Groupe.

Une FORMATION SUPERIEURE de TYPE INGENIEUR et une expérience de l'animation de production, de préférence dans l'industrie mécanique, sont nécessaires, ainsi que, pour un candidat français, la connaissance de l'ALLEMAGNE et une bonne pratique de l'allemand.

Adresser CV manuscrit, photo et prétentions s/réf. 47023 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris, qui fera suivre.

Futur directeur informatique

Sud-Est. Une société de notoriété internationale fabriquant et commercialisant des produits de grande consommation (C.A. 550 Millions H.T., plusieurs établissements) recherche le responsable de son informatique (effectif actuel - chefs de projet et analystes programmeurs : 6 personnes).
Il assume en priorité, la modernisation et la conversion, sur un ordinateur orienté temps réel, des applications existantes qui sont déjà très étendues dans tous les domaines de la gestion.
Rattaché au secrétaire général, il est en contact avec les responsables du plus haut niveau pour le choix et la conception des projets nouveaux. Des développements sont prévus dans le cadre de la société et du groupe.
L'offre de ce poste-clé s'adresse à un candidat doté d'un fort potentiel, de préférence diplômé de l'enseignement supérieur et possédant 10 ans d'expérience en informatique acquise en milieu industriel et commercial. La rémunération annuelle sera liée au potentiel et à l'expérience du candidat retenu.
Françoise Meyer vous remercie d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V, photo et prétentions) sous réf. 3124.

Meyer & partenaires 100, cours Julien 13006 Marseille - (91) 48.36.94

ORGANISME SYNDICAL
recherche, pour son siège situé en région RHONE-ALPES (ville de plus de 35.000 habitants), son

Secrétaire général

Collaborateur immédiat du DIRECTEUR GENERAL, il assurera avec autonomie une large fonction de gestion et d'animation impliquant son étroite participation à la définition et au suivi des politiques et des objectifs de l'organisme. Homme de contact et de relations publiques, il mettra en oeuvre les actions facilitant la communication entre les adhérents, il assistera les représentants officiels de l'organisme dans leurs missions auprès de diverses instances, il jouera un rôle de conseil auprès des adhérents.
Ce poste, qui évoluera vers des fonctions plus importantes, s'adresse à un **DIPLOME de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** apportant une expérience significative acquise en milieu industriel, juridique ou de gestion.
Ecrire au **CABINET GATIER**, 32 Rue Barrème 69006 LYON, sous réf. 024 M.

Cabinet Gatier

média-system

Vos annonces dans
Emplois Cadres
Le Monde
5, rue des Italiens, 75009 Paris
Régie-Presse
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

DIRECTEUR QUALIFIÉ

recherché par CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL
Handicapés mentaux
Banlieue Sud Paris

Écrire avec références à UNAFAM, 8, r. de Montyon, 9e.

BANQUE PRIVÉE DE RENOM

recherche

UN ADJOINT AU DIRECTEUR DE L'ORGANISATION

IL LUI EST DEMANDÉ :
- Une connaissance approfondie des services titres, coupons et Bourse.
- Une expérience bancaire d'au moins dix ans.

IL LUI EST OFFERT :
- L'opportunité de s'intégrer dans une banque riche en traditions et en personnalités variées.
- Une évolution vers des responsabilité opérationnelles croissantes.
- Une rémunération correspondante.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + curriculum vitae à
RÉGIE-PRESSE
sous nº T 043.631
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



emplois internationaux emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer) (et départements d'Outre Mer)

Recherchons traducteur (trice) technique anglais/français, en poste dans nos bureaux de Londres ou indépendant (e) résidant en France. Les candidats (es), expérimentés (ées) dans les domaines : spécifications, contracts, etc., doivent écrire avec c.v. au M.D., Transtelex Ltd. 116-128 North End Road, Londres, W14 9PP, U.K.

HARDWARE SOFTWARE

Si vous êtes INFORMATICIEN
Si vous souhaitez revenir EN TUNISIE
LE 2e CONSTRUCTEUR MONDIAL
vous offre une

OPPORTUNITÉ DE QUALITÉ

Ecrire sous le nº 043.650 M
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

- ARABIE SAOUDITE -

IMPORTANTE SOCIETE DE BATIMENT recherche, dans le cadre de ses différentes activités,

Controleurs de gestion

Ils auront la charge du suivi budgétaire d'une unité de production ou d'exploitation.
- Ces postes conviendraient à des candidats possédant une formation Ecole de Gestion (ESCAE...) ou I.U.T. Conducteur de travaux.
- Une première expérience de 2 ans minimum, soit sur un chantier, soit dans l'industrie, est exigée.
- La bonne maîtrise de l'anglais est un atout.
- Un des postes est à pourvoir dans une ville sainte accessible aux seuls musulmans.
- La pluralité des activités du groupe offre de réelles perspectives d'évolution.
- Adresser CV avec photo et prétentions sous référence 9269 D.D./C.G. à Média-System 104 rue Réaumur 75002 Paris qui transmettra.

média-system



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



RESPONSABLE SERVICES GÉNÉRAUX TRAVAUX NEUFS

Un rôle charnière, articulé en six missions...

pour un **INGÉNIEUR** de formation, fortement expérimenté dans une fonction similaire et qui sera rattaché au Directeur de Production de l'UNITÉ GAMME FROID de THOMSON BRANCHE GRAND PUBLIC (usine de LESQUIN, près de Lille, 2100 personnes).

Son objectif : assurer un développement et une utilisation optimum des moyens communs aux différents services de l'usine, que ce soit en matière d'énergie, de bâtiments, de sous-traitance, etc. Dans ce contexte, il développera ses actions d'entretien, d'achats et d'exploitation dans les domaines suivants : IMMOBILIER – TÉLÉCOM MANUTENTION – ENVIRONNEMENT – SOUS-TRAITANCE et ENERGIES "FLUIDES" (eau, gaz, électricité, etc.).

Ce poste requiert de son titulaire un double profil :
- celui d'un *TECHNICIEN* confirmé, pour appréhender *les différentes technologies concernées,*
- celui d'un NÉGOCIATEUR avisé et diplomate, pour faire accepter ses recommandations en matière de *renouvellement et/ou d'investissements en matériels, équipements divers...*

Lieu de travail : LESQUIN (59), banlieue lilloise.

Merci d'adresser votre candidature détaillée (lettre manuscrite, CV détaillé et prétentions) sous réf. 80590 à J.P. FANGET-ARDAIL - Direction du Personnel et des Relations Sociales
THOMSON BRANCHE GRAND PUBLIC -
74, rue du Surmelin - 75020 PARIS.



THOMSON
BRANCHE GRAND PUBLIC

HAVAS CONTACT

Important Cabinet recherche Région NORD dont DUNKERQUE :

JURISTE

début. ou expérim. avec ou sans spécialisation, droit fiscal, droit des sociétés, droit social. Ecr. s/nº 7.275 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Ville de Brest (160.000 hab.) recrute par voie de recrutement direct

Deux secrétaires généraux adjoints

éch. indic. brute 695 à 1.000.

Sal. net célib. déb. 10.728 F. Fin de carrière 14.815 F.

Conditions de recrutement : celles prévues par le statut pour le recrutement direct des secrétaires généraux adjoints.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé, devront être adressées au Service du personnel (Section Recrutement) de l'Hôtel de Ville — 29279 Brest Cedex.

Contrôleur de gestion et planification

UN GRAND GROUPE FRANÇAIS (2.500 personnes), un des leaders mondiaux dans son domaine, nombreuses filiales en France et à l'étranger (dont aux USA) étoffe ses structures financières au niveau groupe et offre un poste évolutif de **Contrôleur de Gestion et Planification (H-F).**

Pour plusieurs grandes filiales (France et USA), il sera responsable :
- de la préparation des budgets annuels et des plans à long terme,
- de l'analyse des résultats et de la synthèse des informations pour la Direction Générale,
- de l'assistance auprès des opérationnels pour l'élaboration des stratégies de développement.

Ce poste conviendrait à un HEC, ESSEC, ESCP, MBA... ayant 3 à 5 ans d'expérience en contrôle de gestion, acquise dans un groupe travaillant à l'échelle internationale. Ce poste ouvre de larges possibilités d'évolution de carrière dans le groupe, en France ou à l'étranger.

Poste : ville moitié sud France.
Ecrire sous réf. WI 279 CM

Membre de Syntec

etap
4, rue Massenet 75016 Paris



emplois internationaux (et departements d'Outre Mer) emplois internationaux (et departements d'Outre Mer)



organise deux concours généraux sur épreuves, en vue de constituer une réserve de recrutement

d'ADMINISTRATEURS et d'ASSISTANTS ADJOINTS

dans le domaine de l'inspection nucléaire. (m/f)

Principales conditions d'admission :

ADMINISTRATEURS
□ être né après le 15.12.1947 ; □ posséder un diplôme de fin d'études universitaires dans le domaine scientifico-technique ; □ avoir une expérience professionnelle postuniversitaire de deux ans dans le domaine du concours ;

ASSISTANTS ADJOINTS
□ être né après le 15.12.1950 ; □ posséder un diplôme de fin d'études secondaires ; □ avoir une expérience professionnelle postscolaire de deux ans dans le domaine du concours ;

□ posséder la nationalité d'un pays membre des Communautés ;
□ posséder la connaissance approfondie d'une des langues des Communautés européennes (allemand, anglais, danois, français, grec, italien, néerlandais et la connaissance satisfaisante d'une deuxième de ces langues.

Les avis de concours ainsi que les formulaires obligatoires de candidature sont publiés dans le Journal Officiel des Communautés européennes qui peut être obtenu, en rappelant la référence COM/A/390 pour les administrateurs ou COM/B/391 pour les assistants adjoints, aux adresses suivantes :

□ Commission des Communautés européennes, Division Recrutement, Rue de la Loi 200, B - 1049 Bruxelles.

□ Bureau de Presse et d'Information des Communautés européennes, 61 rue des Belles-Feuilles, F - 75782 Paris Cedex 16.

DATE LIMITE POUR L'INTRODUCTION DES CANDIDATURES : 15 FÉVRIER 1984.

CIBA-GEIGY Head-Office, Medical Department, Basle, Switzerland

Clinical Research Project Leader

For our Section "Central Nervous System" we are seeking a scientifically oriented physician with organizational ability and an interest in team work. The successful applicant is foreseen to have responsibility primarily for our International Clinical Research Projects in the defined field, e.g. with Antidepressants, Anticonvulsants, Psychogeriatrics.

As Project Leader he/she will be in charge of the planning, initiation, monitoring and evaluation of projects in all clinical phases of development and of a basic scientific project.

The position involves a moderate amount of travel and provides opportunities to attend international congresses and to meet internationally eminent clinicians and experimental scientists. A generous post-graduate educational policy exists.

Applicants should have a broad experience in clinical medicine including Psychiatry and/or Neurology. Previous experience in the pharmaceutical industry is not essential but would be an advantage. Interest and/or experience in statistics and automatic data processing would be and additional option. A good command of English and working knowledge of German are essential.

Please send your application with the usual supporting documents to Dr. W. Reber, CIBA-GEIGY Limited, Personnel Department, Postfach, CH-4002 Basle, Switzerland.

Curriculum

CIBA-GEIGY

LA BANQUE LOUIS-DREYFUS

Banque d'affaires privée
affiliée au Groupe LOUIS DREYFUS
et à la Banque BRUXELLES LAMBERT

recherche
pour sa Succursale de **LILLE**
(ouverte en janvier 83)
un

EXPLOITANT EXPÉRIMENTÉ

(entreprises)

Le poste :
- **développer** et gérer une clientèle d'entreprises diversifiées :
  - **directement** sur le plan de l'exploitation
  - **indirectement** en étant auprès d'elles un interlocuteur dynamique des Directions spécialisées du Siège pour les activités financières et les opérations internationales.

Le candidat :
- formation supérieure (EDHEC appréciée)
- cinq ans environ d'expérience de l'exploitation
- tempérament commercial
- sens du risque

Une évolution est possible au terme de quelques années vers le Siège ou dans d'autres succursales provinciales.

Envoyer lettre manuscrite avec C.V. précis, photo et prétentions à : Direction du Personnel de la BANQUE LOUIS-DREYFUS - 6, rue Rabelais - 75008 PARIS

Plan Champs

Contrôleur de gestion H/F d'un hypermarché (C.A. 300 MF, 200 personnes)

Une société parmi les leaders de la distribution recherche un **contrôleur de gestion.**
- Membre de l'équipe de direction, il (elle) participera à la détermination des budgets, suivra les reportings mensuels, analysera les écarts, évaluera les décisions d'investissements, préparera les situations de trésorerie.
- Homme de communication, il (elle) conseillera les responsables commerciaux et assurera les contacts avec les interlocuteurs extérieurs (service des impôts, observatoires économiques, etc.).
- Il (elle) garantira la qualité des informations comptables et participera à l'élaboration du schéma directeur informatique.

Cette fonction pourrait convenir à un(e) jeune cadre apportant une expérience réussie de 3 ou 4 ans en grande société ou en audit externe. La connaissance des pratiques anglo-saxonnes serait un atout supplémentaire.

Poste basé dans ville moyenne de l'Ouest de la France, région agréable. Merci d'adresser C.V. manuscrit + photo + prétentions en précisant sur l'enveloppe la référence 2762/LM à

MEDIA BA
9, Bd des Italiens, 75002 Paris
qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA BA



CHEF DE PROJET

comptant 3 à 5 années d'expérience, désirant participer à la mise en œuvre d'un

PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE ambitieux,

la **TROISIÈME MUTUELLE DE FRANCE**
(PARIS-SUD 1 heure par autoroute)
est prête à étudier votre candidature.

Seraient appréciées :
- La connaissance de l'environnement G.C.O.S. 64 ;
- La pratique de l'un des domaines suivants : S.G.B.D. – réseau – systèmes comptables.

Adresser lettre manuscrite, c.v., et prétentions à :
Monsieur le Directeur de la M.N.H.
45213 MONTARGIS CEDEX.



MUTUELLE NATIONALE DES HOSPITALIERS
45213 MONTARGIS CEDEX

SOCIÉTÉ BELGE
spécialisée en réalisations industrielles
recherche
pour un chantier à l'étranger

UN INGÉNIEUR DE CHANTIER

spécialisé dans le domaine du génie chimique, qui aura pour mission de participer à la mise en route d'un important complexe industriel de production de peintures.

Les candidatures avec c.v. détaillé et références seront traitées confidentiellement.
Ecr. s/nº 7.271 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Fabrique couvertures Espagne qualité, prix compétitifs. Recherche importateur exclusif France. 1re Letra Sayn. 25, rue des Petits-Champs, 75002 Paris.

---

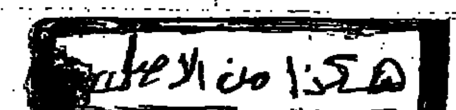
emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

AFRIQUE NOIRE POUR CHANTIER T.P. longue durée. Nous recherchons...

JEUNE GÉO-TECHNICIEN

qui sera chargé de l'étude de la stabilité des remblais déblais. Poste intéressant du fait de l'importance des travaux et des responsabilités qui en découlent. Garant. hab. Régime expatrié. Le poste est à pourvoir d'urgence. Les candidats enverront c.v. et éventuellement diplômes av. photo non retournée à nº 07.019 AMEP P.A., 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.





emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Electromécanique/Electronique

Ingénieur Chef du Service Méthodes pour

Filiale d'un groupe international français

Notre société est spécialisée dans la fabrication en moyennes séries de biens d'équipement électromécaniques incorporant une part croissante d'automatismes électroniques.

Cette évolution technologique et le lancement de nouveaux matériels fabriqués en coopération avec notre filiale aux U.S.A. nous conduisent à rechercher le Responsable du Service Méthodes (actuellement 5 personnes) de l'une de nos usines, 240 personnes.

Celui-ci, Ingénieur ou technicien supérieur, rattaché au Directeur de l'usine, prouvera obligatoirement une solide expérience de la préparation du travail en montage et usinage mécanique. Il doit pouvoir communiquer sans problème en anglais.

Des connaissances en électronique générale, ou mieux, en technique de contrôle électronique seraient un atout supplémentaire.

Rémunération motivante - Evolution assurée au sein du groupe.

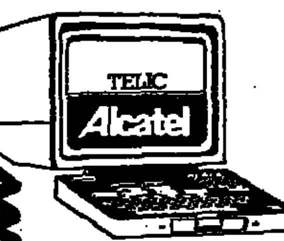
Lieu de travail dans région agréable : Le Lude (Sarthe).

Possibilité de résider à La Flèche, Le Mans, Tours ou Angers.

Il sera répondu à toute candidature comprenant lettre manuscrite, CV, photo, téléphone, prétentions et délai de disponibilité adressée, sous réf. IMM3, à notre Conseil,

C.S.M.

9 Square R. Bazin - Parly 2
78150 Le Chesnay.
Discrétion assurée.



TELIC-ALCATEL

Siège Social : STRASBOURG - Direction Commerciale : FRESNES.
Nous sommes les premiers en France et l'un des premiers dans le monde sur le marché du téléphone et de la communication privés (télématique, bureautique, électronique grand public).
Une croissance rapide nous permet d'atteindre aujourd'hui le milliard de francs de chiffre d'affaires.
• Utilisant une gamme très diverse de technologies de pointe, nous bénéficions des impulsions de chacune d'entre elles.
Tous nos produits se renouvellent et se diversifient sur un rythme sans cesse plus rapide.
• Nous déployant sur des marchés nationaux et internationaux en fort développement mais très concurrentiels, notre règle est la compétitivité par l'intelligence, soutenue par un moral de vainqueur et des moyens puissants.
• Traitant de techniques de communication au sens le plus large, nous sommes en prise directe avec l'un des phénomènes socio-culturels les plus émergents du monde contemporain.
La qualité des hommes de TELIC est le moteur de son développement.
Vous avez le même goût d'entreprendre, venez nous rejoindre à STRASBOURG.
Notre Direction des Achats se renforce en associant à son équipe

2 INGENIEURS ACHATS

• L'un pour les circuits intégrés LSI
Au sein d'une équipe gérant une famille de composants, vous aurez pour mission de négocier avec une large autonomie des marchés de composants électroniques.
Vous assurerez l'interface avec les Services Techniques et les Services d'Ordonnancement et de Fabrication.
Vous êtes un acheteur ou un vendeur confirmé et vous possédez une bonne expérience de la négociation commerciale, ou bien, vous êtes un jeune ingénieur et vous souhaitez élargir votre action à la Fonction Achats.
Vous possédez une bonne connaissance de la langue anglaise.

• L'autre pour les pièces moulées
Au sein d'une équipe, vous aurez à négocier l'achat des pièces plastiques moulées.
En liaison avec les Services Techniques et Industriels, vous participerez à la définition des nouveaux produits. Vous aurez la responsabilité du choix des fournisseurs et de l'élaboration de nos stratégies d'achat.
Vous possédez une connaissance approfondie des techniques d'injection plastique.
Vous possédez une bonne connaissance de la négociation commerciale ou vous souhaitez élargir votre action à la Fonction Achats.

Adresser en prélude à notre rencontre, votre curriculum vitae à
Bernard CAMMAS - Directeur du Personnel



TELIC-ALCATEL
206, Route de Colmar - B.P. 57
67023 STRASBOURG Cedex.

Groupe C.G.E.

Jeune cadre administratif à fort potentiel

Dans le cadre de son développement, le **CREDIT MUTUEL ARTOIS-PICARDIE** recherche un jeune cadre administratif.

De formation **ESC, EDHEC, Droit + IAE (ou équivalent)** et âgé de **27 ans minimum**, il possèdera, si possible, une **expérience bancaire** au cours de laquelle il aura prouvé son **goût de la communication** et son **aptitude à l'organisation**.

Outre l'**assistanat du Président** dans ses diverses activités (secrétariat des instances statuaires et de Direction de l'organisme), il se verra confier la préparation des dossiers ainsi que toutes les prises de contact nécessaires.

De **larges possibilités d'évolution** sont à envisager pour un candidat à fort potentiel.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions sous la référence LM/CMA à **PERSONNEL MANAGEMENT** - 59, avenue Marceau - 75116 PARIS, qui traite confidentiellement cette recherche.

PM conseil

MEDIA PA



Pour sa holding implantée à Lyon, le GROUPE SEB
CA 2,7 milliards, 7.800 personnes
en France et étranger recherche son

Chef du service juridique

Expert confirmé en droit des affaires, diplômé d'études supérieures et justifiant d'une large expérience comme juriste d'entreprise ou de cabinet spécialisé, le titulaire du poste assurera au sein d'un Groupe international largement décentralisé une responsabilité de conseil interne, contrôle et proposition, notamment en matière de

droit des sociétés, contrats de distribution, concessions de licences, marques ou know how, etc... tant en France qu'à l'étranger.

Cette fonction exige, outre une solide compétence technique, des qualités relationnelles et un sens pratique très affirmés. Anglais courant indispensable.

Merci d'adresser votre lettre de candidature avec CV et photo à : GROUPE SEB - Direction des Ressources Humaines BP 172 - 69132 Ecully Cédex.

TELESYSTEMES/DS7-LYON

recherche dans le cadre de ses nouvelles activités de vente de services autour des systèmes **BULL/DPS7** (back-up, délestage, conversion, formation, démarrage, bases de données et réseaux),

● pour accroître le potentiel de son équipe des

ingénieurs technico-commerciaux DPS7

Missions :
- Etude des cahiers des charges ;
- Rédaction des propositions techniques ;
- Réalisation des projets.

Profil :
- Maîtrise, Ingénieur ;
- Expérience GCOS 64 (TDS, IDS2) nécessaire ;
- Orientation système-réseaux appréciée. (référence TC7)

● pour prendre progressivement en charge l'exploitation de son centre informatique à LYON un

ingénieur d'exploitation

Missions :
- Responsabilité de la logistique ;
- Maintien de la qualité de service ;
- Optimisation de la production (3 ordinateurs BULL) ;
- Gestion du personnel posté.

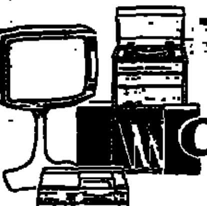
Profil :
- jeune ingénieur motivé par les responsabilités humaines et la variété des tâches de production. (référence IE)

Postes basés à LYON avec déplacements de courte durée.

Envoyer CV à Télésystèmes - 240 Av. Roger Salengro - 69100 Villeurbanne

Dessein

telesystemes
DES METIERS POUR PENSER, AGIR, VIVRE.



RESPONSABLE COMMUNICATION FORMATION

En région, une création de poste... et un tremplin.

OREGA, filiale de THOMSON BRANCHE GRAND PUBLIC : trois usines – 1 500 personnes – fabrication de sous-ensembles électroniques.

Ce poste en création concerne un candidat de formation supérieure (**DROIT, SCIENCES HUMAINES, ...**).

Son expérience de l'animation de groupes (2/3 ans), son souci prioritaire d'ouverture au dialogue social et son potentiel d'évolution lui permettront :

- d'assurer de façon constructive une double mission axée sur la COMMUNICATION (identification des besoins dans ce domaine, élaboration d'actions correspondantes) et sur la FORMATION (mise en place d'un politique adéquate, formation des animateurs, instauration de groupes d'expression, conception de moyens internes et externes de communication,...) ;
- d'accéder, à terme de quelques années, à des responsabilités opérationnelles de CHEF de PERSONNEL dans l'une des unités THOMSON BRANCHE GRAND PUBLIC (36 000 personnes).

Lieu de travail : AUXONNE (Côte-d'Or), siège de l'unité principale d'OREGA.

Assurées d'une absolue discrétion, les candidatures sont à adresser, sous réf. 80591 M à J.P. FANGET-ARDAIL - THOMSON BRANCHE GRAND PUBLIC - Direction du Personnel et des Relations Sociales - 74, rue du Surmelin - 75020 PARIS.

HAVAS CONTACT

THOMSON
BRANCHE GRAND PUBLIC

Grande filiale de la Caisse des dépôts recherche :

Conseillers en communication organisation informatique

dotés d'une formation supérieure et d'une expérience confirmée, ils auront pour mission le conseil et la conduite de projets auprès des collectivités locales dans les régions suivantes :

- Ile de France.
- Nord Pas-de-Calais.
- Centre - Auvergne.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo, prétentions sous réf. M 9265 mentionnée sur l'enveloppe à Média-System, 104 rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.

média-system



DU PONT DE NEMOURS (FRANCE) S.A.

recherche pour son usine de CERNAY située en ALSACE

UN INGÉNIEUR DE PROCÉDÉS

Il exercera ses fonctions sous la supervision du Chef du Groupe Procédés, au sein d'une équipe jeune et dynamique.

Il participera à la réalisation des projets et programmes destinés à l'amélioration des fabrications actuelles ou à l'implantation de fabrications nouvelles.

Ses responsabilités s'étendront aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et au suivi du contrôle qualité.

Ce poste offre, à un ingénieur de haut niveau, débutant ou ayant quelques années d'expérience en usine, de réelles possibilités d'évolution de carrière et une rémunération compétitive.

Notre offre s'adresse à un candidat de formation INGÉNIEUR CHIMISTE ou GÉNIE CHIMIQUE, maîtrisant l'anglais.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature et vos prétentions à
DU PONT DE NEMOURS FRANCE S.A.,
Direction du Personnel,
rue de l'Industrie, 68700 CERNAY.

Sté d'affichage, recherche pour la province, un

INSPECTEUR GÉNÉRAL

Expérience répartition, réseau d'affichage et commercial.
Env. C.V. sous n° 043.617 M,
RÉGIE-PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Association de Tourisme, recherche pour saison hiver 83-84 :

ANIMATEURS

Soirées + activités ski. Expér. en animation indispensable.
Envoyez C.V. + photo à
OCCAJ
ANIMATION
95, rue d'Amsterdam
75008 PARIS.
Tél. : 526-21-21.

STE DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

Filiale groupe Bouygues recherche pour Nice, son

DIRECT. ADMINISTR. ET FINANCIER

Secrétaire général d'une P.M.E., il aura 2 à 3 ans d'expérience, format. supér. exigée, gestion, droit et comptabilité.
Adr. C.V. détaillé + photo + prét. à G.S.A., 9, rue Ybry, 92200 NEUILLY qui transmet.

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

transpac

La Direction de l'Exploitation de TRANSPAC à RENNES, recrute.

Cadre ou Ingénieur HF

Placé à la tête d'une équipe dont il assumera l'organisation et les responsabilités d'encadrement, il aura pour mission :

— l'élaboration et le suivi du budget de la Direction (effectif de 200 personnes réparties sur 20 sites géographiques distincts) ;
— la préparation et le suivi de l'exécution des achats (appels d'offres, préparation des contrats avec les services techniques concernés,...).

Si vous êtes diplômé d'une GRANDE ECOLE DE COMMERCE OU INGENIEUR ayant l'expérience de la gestion et des achats.

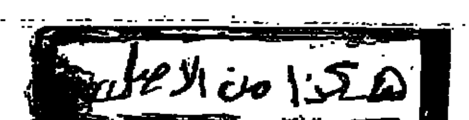
Adressez C.V., photo et prétentions à la Direction de l'Exploitation.

transpac Réseau national de transmission de données par paquets.
5, rue du Chêne Germain
BP 80 - 35510 CESSON SEVIGNE



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS



Responsable des ventes micros

250.000 F

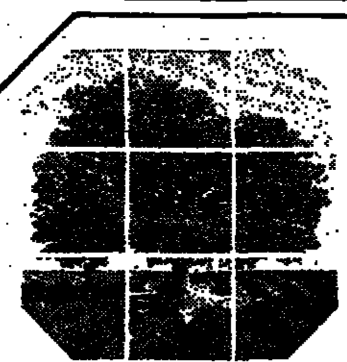
Du micro-processeur aux micro-ordinateurs - Créé en 1970, ce groupe français a fondé sa croissance sur la distribution de composants électroniques et de systèmes micro-informatiques réputés et la qualité du service rendu à la clientèle. Aujourd'hui, c'est un des leaders du marché et il entend le rester en développant encore son activité systèmes. Il recherche un responsable des ventes micros. Sous l'autorité du directeur des ventes de la division produits informatiques, il prendra en charge au niveau du terrain et sur toute la France le développement commercial d'une gamme comprenant des micro-ordinateurs 8 et 16 bits, particulièrement performants comme Altos, Sanyo et General Electric. Animant une équipe d'ingénieurs commerciaux soutenus par des ingénieurs d'application, son action s'étendra sur le marché de l'informatique de gestion. Ce poste est basé à Paris. Il s'adresse à un excellent commercial ayant acquis une expérience réussie dans la vente de petits systèmes ou de produits périphériques. S'il n'a aucune pratique de la vente, il devra faire valoir de réelles qualités d'animateur. La rémunération annuelle globale proposée pourra atteindre 250.000 francs. Il s'y ajoutera une voiture de fonction. Ecrire à J. SCARINOFF en précisant la référence A/2372M.

MEMBRE DE SYNTEC

PA

3, rue des Graviers - 92200 NEUILLY - Tél. 747.11.04

Lille - Lyon - Nantes - Paris - Strasbourg - Toulouse



BDA

DE BOIS, DIÉTERLÉ ET ASSOCIÉS

Nous sommes un cabinet de 350 personnes. Nous représentons **TOUCHE ROSS INTERNATIONAL** l'un des huit grands de l'Audit et du Conseil dans le monde (plus de 22.000 personnes dans 360 bureaux et 84 pays).

Nous recherchons pour faire face à notre expansion, pour PARIS des

AUDITEURS CONFIRMES

diplômés Grandes Ecoles: **HEC, ESSEC, ESCP ou ESC** ou équivalent, **possédant 1 à 3 ans d'expérience d'audit externe ou interne.**

Nous offrons:

- Une formation à nos méthodes de travail,
- Une expérience professionnelle variée au contact de grandes et moyennes entreprises industrielles, commerciales et financières,
- Des possibilités diversifiées d'évolution de carrière (spécialisation: informatique, techniques bancaires, consolidation, fiscalité, formation à l'étranger...),
- Une intégration au sein d'équipes dynamiques,
- La référence d'un important cabinet français associé à une structure internationale.

Nous vous remercions d'adresser lettre manuscrite, CV et photo en vue d'un entretien sur votre **PLAN de CARRIERE** à :

B.D.A. Direction du Personnel
185, avenue Charles de Gaulle
92201 NEUILLY SUR SEINE Cédex.

EUROSOFT-SYSTEMES

renforce ses équipes et recherche des

INGENIEURS INFORMATICIENS

De formation grande école ou universitaire (Bac + 5).
Ils participeront à des projets dans les domaines :

- logiciels de base et réseaux,
- génie logiciel,
- télécommunications,
- informatique industrielle, temps réel,
- réalisation de systèmes de gestion.

Expérience appréciée : PDP, VAX, MINI 6, SOLAR, MITRA, MICRO 8 et 16 BITS.

Grands systèmes IBM et BULL

Vos candidatures seront étudiées par Marie-France BURQ
EUROSOFT - Service Recrutement - 38, Bd Henri Sellier
92150 SURESNES

Jeune Organisateur Financier 160.000 F. +

Venez renforcer les structures de notre équipe Finances.

Vous améliorerez l'organisation des services comptables, de ses systèmes de contrôle de gestion et de ses procédures.

Vous participerez à la définition de nos besoins informatiques et implanterez de nouveaux logiciels de comptabilité, de reporting, d'analyse prévisionnelle... Dans ces missions, vous serez l'interlocuteur privilégié de la Direction Financière auprès du service informatique.

Votre profil : une formation grande école de commerce, un DECS, une expérience de 2 à 3 ans en finance et bien sûr une personnalité aussi rigoureuse qu'ouverte. Votre pratique de l'anglais est très bonne car notre environnement est international.

Votre réussite vous permettra d'accéder rapidement à des responsabilités plus larges au sein du groupe.

Qui sommes nous ? une entreprise de distribution de produits grand public, filiale d'un grand groupe américain. Lieu de travail : **PARIS 16ème.**

Nos atouts : un contexte professionnel propice à une évolution de carrière rapide, un environnement jeune, formateur.

Adresser CV à **PUBLIALE GR - 27 Fg Montmartre 75009 Paris** en précisant sur l'enveloppe la référence nº 738.

IBM France explique sa campagne de recrutement

Notre Campagne de Recrutement.

Elle s'inscrit dans la logique du développement d'une entreprise qui depuis 1914 a grandi sans aucune fusion ou absorption d'autres sociétés. En 1982 nous étions créateurs d'emplois, puisqu'aux termes du Contrat de Solidarité ayant entraîné le départ de 1200 collaborateurs, nous avions embauché 1600 jeunes.

Sans contrainte de cet ordre en 1983, nous avons poursuivi une importante campagne de recrutement. Pourquoi ? Parce que nous voulons nous doter des moyens humains nécessaires à la poursuite d'une politique continue d'innovation. L'élargissement de la gamme de nos matériels et la diversification de notre clientèle nous amènent à rechercher des méthodes commerciales nouvelles.

Par exemple nous avons en 1983, lancé des ordinateurs de moyenne puissance IBM 4361 et 4381, et l'IBM 36 ordinateur résolument innovateur qui intègre informatique, télématique et bureautique.

Enfin, il nous faut assurer le remplacement de nos collaborateurs qui ont atteint l'âge de quitter la vie active. En 1982, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 22 milliards de francs, en progression de 29 % sur l'année précédente.

Nos collaborateurs se sentent bien chez nous.

En 1982, sur un effectif d'environ 21.000 personnes, nous n'avons enregistré que 195 démissions, soit moins de 1% du total.

Notre Politique de Recrutement, notamment dans le domaine commercial.

Nous recherchons des jeunes, diplômés d'écoles d'ingénieurs et de Commerce, des titulaires d'une maîtrise scientifique ou de gestion, débutants ou ayant 2 à 3 ans d'expérience professionnelle. Nous leur demandons de bonnes connaissances de l'anglais. Ils doivent accepter le principe de la mobilité géographique, car nos postes sont à pourvoir à Paris et en province.

Nous suivons essentiellement une politique de promotion interne. Nous n'embauchons pas pour satisfaire des besoins à court terme, mais pour répondre aux besoins à moyen et long terme de l'Economie Française.

Les postes à pourvoir.

Notre campagne porte principalement sur les Ingénieurs Commerciaux et Ingénieurs Technico-Commerciaux. Nous sommes exigeants, sans pour autant qu'il existe un profil type de candidat. C'est la diversité des formations, diplômes et personnalités qui fait la richesse et l'efficacité de nos équipes. Nous faisons en effet appel à plus de 100 écoles et universités.

Peut-on faire carrière chez IBM ?

Absolument. IBM est une entreprise où il est possible d'exercer différents métiers, dans le cours d'une carrière. La possibilité d'accéder à des responsabilités de haut niveau demeure. Il n'y a pas de "parachutage" : les dirigeants actuels sont d'anciens ingénieurs.

Comment s'exerce notre choix final.

Notre premier critère porte sur une formation supérieure, sanctionnée par un diplôme de niveau Bac + 4 ; puis nous sommes très attentifs d'une part à l'aptitude à l'informatique, d'autre part à la capacité d'établir des contacts commerciaux.

Les candidats sont reçus pour des examens d'aptitude et une séquence d'entretiens. Aujourd'hui notre outil principal de recrutement, c'est l'entretien. Les candidats retenus à ce stade rencontrent ensuite leur futur patron, Directeur d'agence ou de région, qui approuvent leur candidature.

Nous apprécions à la fois les connaissances qui résultent de la formation, et les qualités humaines.

Le marché de l'informatique atteint un tournant où la vente des solutions apportées par les logiciels importe autant que celle des caractéristiques techniques des matériels.

Cette évolution, nous la constatons chaque jour. C'est pourquoi nous avons besoin de femmes et d'hommes ambitieux, motivés par la vente, capables de faire preuve d'imagination dans la recherche de nouveaux clients comme dans la préparation d'un projet informatique.

Où les jeunes diplômés peuvent-ils adresser leur candidature ?

A notre Département Recrutement-Orientation-Conseils, 2 rue de Marengo 75001 Paris, en mentionnant la référence : ICM -20/12.
Elle sera traitée avec la plus grande discrétion.



le bon départ

MASII

CREDIT CHIMIQUE

BANQUE NATIONALE

NOUS BATISSONS NOTRE SYSTEME D'INFORMATION DES ANNEES 85-90

qui intégrera : • des ordinateurs de grande puissance (IBM 308 X sous OS/MVS, IMS/DL1, TSØ/SPF...), • des mini-ordinateurs, • des micros, du traitement de texte : et fera appel à des techniques évoluées (réseau local, télétraitement et bases de données...)

Afin de compléter nos équipes nous recrutons :

CHEFS DE PROJETS

INGENIEURS grande école ou **UNIVERSITAIRES** de haut niveau, ils possèdent 3 à 5 ans d'expérience dont 2 dans une fonction similaire. Il est demandé des capacités opérationnelles importantes et les qualités humaines nécessaires à la conduite de projets depuis la conception fonctionnelle, en liaison étroite avec l'**UTILISATEUR**, jusqu'à la réalisation technique et la mise en place.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

DUT ou formation équivalente, justifiant d'une expérience de 2 ans minimum, ils maîtrisent le COBOL et un système d'exploitation.
Sous la conduite de Responsables de Projets, il réalisent des applications sur les différents composants de notre système informatique en s'aidant de progiciels techniques évolués (dictionnaires de données; générateurs...).

• Des connaissances BANCAIRES seraient un atout supplémentaire. • Lieu de travail Paris 8e.

Adressez lettre manuscrite et C.V. sous réf. 195-M à Mamrègles, 3 rue d'Hauteville 75010 Paris, qui transmettra.

Importante Usine Métallurgique (80 km Nord Ouest Paris)
recherche

LE CHEF DE SON SERVICE INFORMATIQUE

Pour assurer le passage de matériels système 3 à IBM 4361.

Vous pouvez être celui là si vous possédez :
- DUT Informatique
- 3 ans d'expérience informatique dans milieu industriel.

Connaissances CICS/DOS.

Adresser lettre manuscrite avec C.V., photo, prét. et numéro de téléphone sous réf. 84526 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui trans.

Société Porte de Saint-Cloud
recherche pour sa DIVISION ÉLECTRONIQUE

TECHNICIENS SUPERIEURS ELECTRONICIENS

(Référence 22096 A)

Formation DUT ou BTS - 2 à 6 ans expérience.

INGENIEURS ELECTRONICIENS

(Référence 22096 B)

2 à 5 ans expérience.

Ces postes sont à pourvoir dans le cadre :
1) d'étude de processeurs numériques spécialisés.
2) du test et de l'intégration de ces processeurs.

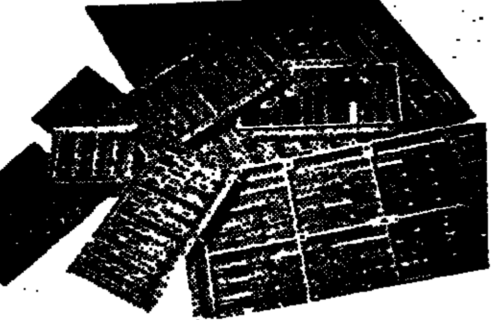
Ils nécessitent une solide expérience en conception à base de circuits en technologie TTL - S, FAST et mise en oeuvre de VLSI.

Adresser CV et prétentions sous référence correspondante à JEAN RÉGNIER Publicité 39, rue de l'Arcade 75008 PARIS, qui transmettra.

J.R.P.

IMPORTANTE SOCIETE
REGION PARISIENNE RECHERCHE

INGENIEUR LOGICIEN
de haut niveau



· **10 ans d'expérience en architecture d'unité centrale. Connaissances en langages de haut niveau appréciées (ADA, ...).**

Adresser lettre, C.V., prétentions, en précisant sur l'enveloppe la réf. 2766/LM à **MEDIA P.A.** - 9, bd des Italiens - 75002 PARIS, qui transmettra.

MEDIA PA

Société française, leader européen
du marché
DES ENCRES D'IMPRIMERIE

lorilleux international

Nous exerçons notre activité à travers 14 centres de profit (Europe et Amérique Latine) et une organisation centrale (Région Parisienne). Nous cherchons un

jeune ingénieur

GRANDE ECOLE (CENTRALE, MINES...) + MBA
ayant quelques années d'expérience

Adjoint au directeur Marketing et Développement Groupe, il sera responsable du choix et de la réalisation des objectifs de développement commerciaux et techniques du groupe, en particulier pour le marché de l'emballage.

La dimension internationale de la fonction requiert la connaissance courante de l'anglais et si possible de l'allemand, ainsi qu'une grande mobilité.

Cette fonction vivante et variée est une excellente base pour une évolution de carrière intéressante dans le Groupe, en France ou à l'étranger.

La lettre manuscrite de candidature et le C.V. avec photo doivent être adressés au :
Secrétariat Général **LORILLEUX LEFRANC INTERNATIONAL** - 3, rue Collange
92304 LEVALLOIS PERRET CEDEX

Commerciaux en Informatique donnez un plus à votre carrière

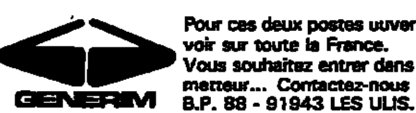
Votre formation supérieure et une expérience réussie dans la vente d'équipements informatiques vous permettent de prétendre maintenant, à une évolution déterminante.

Nous vous proposons de devenir de véritables managers à qui nous confierons la direction d'un marché spécifique (Gestion; Scientifique, Education, Services Publics; CFAO).

Vous définirez les stratégies marketing pour la réussite du développement sur ces marchés et réaliserez la mise en place opérationnelle de ces stratégies. Vous en assurerez le suivi en collaboration étroite avec la force de vente.

Capacité de négociation et goût pour le management seront la clé de votre réussite. Anglais indispensable.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature sous Réf. M 79 à Nicolas Gros. Ressources Humaines. Digital Equipment France. 2, rue Gaston Crémieux, B.P. 136, 91004 Evry Cedex - Tél. : 077.82.92.



N° 1 de l'informatique interactive

Notre force de vente a de l'avenir... rejoignez la !

Péri-informatique

Nous sommes la filiale d'un important groupe français et employons aujourd'hui près de 100 personnes, spécialisées dans la distribution de matériel électronique.

Notre croissance de plus de 80 % par an nous conduit à renforcer la force de vente de notre service **PERI-INFORMATIQUE** en recrutant 2 ingénieurs commerciaux.

Vente terminaux et disques

De formation grande école ou équivalent, vous possédez 2 à 3 ans d'expérience dans la vente, si possible, de matériel péri-informatique. De plus, vous connaissez le marché des OEM et intégrateurs.

Nous vous confierons la commercialisation de terminaux et disques.

Vente périphériques compatibles

De formation supérieure, vous possédez une bonne expérience commerciale et connaissez, si possible, le matériel DEC.

Nous vous confierons la vente de périphériques compatibles : disques, bandes magnétiques, imprimantes, cartes mémoires et cartes interfaces.

Cependant, une formation commerciale pourra être assurée aux candidats de valeur possédant un solide bagage technique et désirant aborder la fonction commerciale.

GENERIM

Pour ces deux postes ouverts à des femmes comme à des hommes, des déplacements sont à prévoir sur toute la France.

Vous souhaitez entrer dans une société performante et intégrer une force de vente à l'avenir prometteur... Contactez-nous en adressant votre candidature sous référence VTD à GENERIM - B.P. 88 - 91943 LES ULIS.

MEDIA PA

THOMSON-TITN

recherche pour son **département temps réel**

INGENIEURS LOGICIELS CONFIRMES

- — Réf. T1 = 5 ans exp., solides compétences « système » mini-calculateur pour un projet de conduite de processus industriels.
- — Réf. T2 = 2-3 ans exp., bonne pratique du LTR et assembleur, compétences multi 6 appréciées, pour une application temps réel.
- — Réf. T3 = 3-5 ans exp., en partie acquise en traitement numérique de l'image et applications graphiques, pour un projet relatif à la composition d'images.
- — Réf. T4 = informaticien très expérimenté dont le « métier » lui à permis de s'intéresser tout particulièrement aux problèmes de maintenabilité et portabilité du logiciel - méthodique, organisé, capable de former une petite équipe pour le suivi d'un grand projet.

INGENIEURS 1ère EXPERIENCE OU DEBUTANTS

- — Réf. T5 = spécialisation informatique grande école ou DEA-DESS justifiant d'une bonne maîtrise du Pascal, connaissance CP / M appréciée.
- — Réf. T6 = formation électronique grande école, motivé par le domaine graphique.

ANALYSTES-PROGRAMMEURS (Réf. T7)

même débutants, DUT, connaissant LTR.

Prière d'adresser lettre, C.V., photo, prétentions à Ariane CHARTIER en précisant la référence choisie -
THOMSON-TITN - Zone Industrielle
de La Vigne aux Loups -
rue Denis Papin - 91380 CHILLY MAZARIN

THOMSON-CSF COMMUNICATIONS

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE
FABRICANT DE PEINTURES
recherche

UN RESPONSABLE DES VENTES

- Pour développer ses ventes en France de produits hautement techniques, réputés et utilisés couramment dans d'autres pays, destinés aux marchés des pièces automobiles et des radiateurs de chauffage.
- Il identifiera les clients potentiels et coordonnera les ventes.
- Intégré dans une équipe européenne, il devra maîtriser la langue anglaise.
- La connaissance des industries de pièces automobiles et/ou des radiateurs est essentielle.
- Un haut niveau de motivation personnel sera requis.
- La rémunération sera en rapport avec l'expérience acquise.

Adresser votre candidature sous référence 935
à JÉGU, 27, rue de Rome, 75008 PARIS
qui transmettra.

---

multiconsult
RECRUTEMENT



Société de Négoce de Produits Chimiques
Filiale d'un Groupe Américain
recherche pour son Siège situé à Neuilly

ACCOUNTING MANAGER

Le (la) candidat (e) retenu (e) dépendra directement
du Directeur de la Société.

Il disposera d'une formation **IUT** Gestion (spécialisation comptable), **BTS** comptable ou **DECS,** et d'une **expérience opérationnelle** minimum de 3/4 ans lui permettant de prendre en charge, avec l'assistance de 3 personnes, les opérations administratives et comptables, France et étranger, traitées sur support informatique, et la préparation des budgets.

Une bonne maîtrise de l'Anglais est indispensable.

La réussite dans cette fonction requiert une personnalité dynamique, capable d'autonomie dans son travail et apte à résoudre elle-même les problèmes quotidiens de gestion.

Adresser lettre manuscrite + C.V. détaillé + photo sous réf. 3121 à
Frédérique Chemarin
MULTICONSULT RECRUTEMENT
83, avenue Marceau - 75116 PARIS.

Société de produits de grande consommation, leader dans son domaine, recrute pour ses laboratoires de recherche :

UN INGÉNIEUR
DOCUMENTALISTE BREVETS

Le (la) candidat (e) aura une formation d'ingénieur chimiste et de bonnes connaissances des bases de données informatiques.
De plus, il (elle) maîtrisera la langue allemande.
Son travail consistera à suivre les brevets et à exploiter les bases documentaires.

Envoyer C.V. + photo à C.G.P. (réf. V 24)
14, rue Jean-Mermoz, 75008 PARIS
qui transmettra.

FLONIC

Société industrielle du Groupe SCHLUMBERGER spécialisée dans le comptage et la régulation des fluides et les transferts électroniques de fonds (3000 personnes, 14 établissements) recherche

2 Contrôleurs de gestion

HEC, ESSEC, Sup de Co et/ou DECS,
débutant et première expérience.

- Vous avez au moins 30 ans, une expérience en milieu industriel ou en cabinet d'audit, et vous pouvez prendre en charge immédiatement la responsabilité du contrôle de gestion de notre unité d'AUBERVILLIERS.
- Vous êtes débutant et prêt à vous former au sein de notre direction fonctionnelle à MONTROUGE aux méthodes du Groupe SCHLUMBERGER.

Motivations, mobilité et anglais sont indispensables pour bénéficier des perspectives d'évolution qu'offre un groupe de tout premier plan.

Merci d'adresser dossier de candidature et photo à L. de MOLLIENS, FLONIC, 12 place des Etats-Unis, BP 422, 92541 Montrouge Cédex.

FLONIC
Schlumberger

Société d'Expertise Comptable
Surveillance - Tenue
Conseil Gestion PME/PMI
recherche

Expert Comptable
ou
Mémoraliste

Le poste conviendrait à jeune ou futur diplômé
cherchant prise de responsabilités
et désirant s'intégrer dans société
pour seconder Directeur Général.
Allemand souhaité.

Adresser CV détaillé, photo et prétentions
sous référence 6327 à Mr Jeanpetit
B.P. 361-08 75365 Paris Cedex 08

LEVI TOURNAY

Exploitant junior
confirmé

Nous sommes une importante **BANQUE PRIVEE** en très forte expansion. Pour notre Département Banque, nous recherchons un Exploitant Junior.

Mission : Au sein d'une équipe jeune et dynamique, vous serez particulièrement chargé de contacts commerciaux auprès de grandes entreprises et du développement de notre clientèle. En outre, vous assurerez le suivi et la gestion quotidienne des comptes.

Profil : De formation supérieure Grande Ecole ou Université (Droit, Economie...), vous aurez acquis une expérience similaire réussie de 3 ans minimum.

Votre sens des contacts et votre disponibilité intellectuelle vous permettront d'évoluer rapidement vers la fonction d'Exploitant Senior. Si vous désirez donner un « coup de pouce » à votre carrière bancaire, au sein d'un département tourné vers l'avenir des grandes entreprises, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et rémunération actuelle en précisant sur l'enveloppe la référence 2770 à



(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

NOTRE BANQUE PROPOSE

A DES

exploitants confirmés

(VII - VIII, 35 ans minimum)
de devenir rapidement

DIRECTEUR DE SUCCURSALE

PARIS - PROVINCE

Nous sommes largement implantés en France et développons nos ouvertures à l'étranger. Nous souhaitons rencontrer des candidats désireux de valoriser leur savoir-faire dans une stucture dynamique et en pleine expansion.

Grâce à notre développement commercial actuel et aux parts de marché qu'ils devront conquérir, ils pourront se voir proposer des responsabilités de haut niveau et de réelles perspectives de carrière.

Notre consultant, Monsieur DANNENBERGER, vous garantit le secret lors de sa première sélection. Contactez-le 135, avenue de Wagram 75017 Paris - Téléphone 755.81.24

WANG

TOUTE L'INFORMATIQUE AU SERVICE DU BUREAU
En France un chiffre d'affaires de 250 Millions de F. - 350 personnes - plus de 2000 systèmes installés - et des ventes en progression constante (60% d'augmentation cette année).

Le développement de notre Département Commercial nous amène à créer le poste d'

ADMINISTRATEUR DE CONTRATS

auquel sera confiée la GESTION DES CONTRATS DE VENTE et notamment :

- Assistance des Ingénieurs Commerciaux et Directeurs d'Agence dans l'élaboration de certaines clauses particulières de contrats de vente.
- Liaison entre les différents services concernés pour tous problèmes liés au statut et à l'évolution d'une commande.
- Centralisation des dossiers et établissement de statistiques.

Le poste nécessite un goût pour l'organisation, la gestion et la coordination et conviendrait à un candidat de formation type IUT de gestion avec une expérience de 2 ans dans un poste équivalent.

Lieu de travail : BAGNOLET.

Nous vous remercions d'envoyer votre C.V. à Brigitte RISCHARD Direction du Personnel
WANG FRANCE S.A. - 78/80, Avenue Galliéni - 93174 BAGNOLET CEDEX

bleu

---

spécialiste international des matériels **FISHER®** de régulation et d'instrumentation industriels.

CONDUITE ET CONTROLE DE PROCESSUS : Participez au succès des systèmes Provox.

Ingénieurs technico-commerciaux

Pour faire face à l'expansion de nos équipements Provox, nous proposons plusieurs postes d'INGENIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX basés à notre agence commerciale d'Asnières.

Vous êtes diplômé d'une école d'ingénieur en électronique, en contrôle de régulation et automatismes ou encore en génie chimique ou électrique, ou bien vous avez une expérience de deux ans dans la commercialisation de systèmes et matériels de régulation et d'automatisme qui complète valablement votre BTS.
Nous vous offrons, après familiarisation avec nos matériels (stage usine et terrain), la responsabilité de mener à bien, en toute autonomie, des actions commerciales auprès d'industries variées ou de sociétés d'ingénierie en région parisienne. Il s'agit d'intervenir depuis la prospection en passant par la proposition et la négociation, puis la conclusion et enfin le suivi avec, d'une part, les unités de fabrication et, d'autre part, l'équipe de démarrage et d'après-vente.
L'anglais lu est indispensable.
Rémunération compétitive, frais réels, voiture fournie, avantages sociaux.
Pour ces postes, FISHER offre des opportunités d'évolution et de carrière à la mesure de votre potentiel, de vos ambitions mais aussi de votre mobilité.

Merci d'adresser lettre de candidature et CV, sous réf. M 1, à FISHER CONTROLS S.A., Département du personnel, 12 rue Henri Bergson 92600 Asnières. Discrétion et réponse assurées.

média-system

---

cegi tymshare

Concevoir la promotion de nos solutions informatiques

— VOUS avez l'expérience de la conception et de la réalisation de documentations commerciales.
— Vous voulez vous orienter vers des activités variées de communication et de promotion.
— Vous êtes diplômé de l'enseignement supérieur et connaissez l'informatique.

NOUS sommes une Société de Services en Informatique, membre d'un groupe international solide, nous progressons rapidement dans un marché dynamique : l'informatique des utilisateurs. Nous vous proposons de rejoindre notre Service Marketing et Promotion.

Adressez vos C.V., photo, et rémunération souhaitée à J.Y. CUNY - CEGI-TYMSHARE - 106, Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD (Tél. 602.70.12).

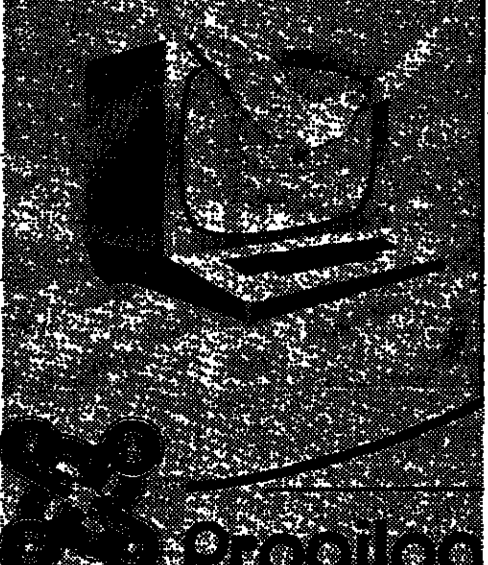
Publivel

INGENIEURS COMMERCIAUX 240 000 F+

Vendre le 1er Logiciel-Liberté

*La 4ème génération était déjà une évolution dans le monde des progiciels. Mais cette fois **FOCUS** sème un vent de révolution en battant tous les records mondiaux de ventes. **FOCUS** c'est l'indépendance pour les informaticiens, et l'autonomie pour les autres.*
*Nous sommes le parrain de **FOCUS en FRANCE** et nous l'avons déjà fait adopter par de grandes entreprises.*
Cependant tous ne le connaissent pas encore...
*Nous attendons beaucoup de votre expérience commerciale chez un constructeur ou dans une SSCI et de votre connaissance de l'environnement IBM pour répandre la bonne nouvelle : **FOCUS EXISTE, ACHETEZ-LE, IL VOUS VA SUR MESURE.***

Adressez vite une lettre manuscrite + CV + photo et prétentions à Madame MARTIN,
PROGILOG - 4, rue Oscar Roty 75015 PARIS
Téléphone 554.92.33.



---

société internationale de services secteur pétrolier

recherche pour le développement de systèmes de mesures et de contrôle dans le domaine pétrolier,

Electroniciens expérimentés

(2 à 5 ans minimum dans les systèmes digitaux et à microprocesseur)

2 ingénieurs de développement (réf. a)
Universitaires, ingénieurs AM ou équivalent
Chargés de la conception, réalisation de différents projets.
Déplacements de courte durée à prévoir à l'étranger.
Anglais indispensable.

5 techniciens responsables d'opérations (réf. b)
B.T.S. ou D.U.T.
Responsables de la maintenance d'équipements électroniques et des opérations sur chantier.
Postes à pourvoir à l'étranger.
Anglais indispensable.

3 techniciens de maintenance (réf. c)
B.T.S. ou D.U.T.
Chargés de la maintenance d'équipements électroniques.
Postes basés en banlieue nord de Paris.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions sous n° 7269
LE MONDE Pub. 5, rue des Italiens, 75009 Paris.



Plantons le décor. Le champ d'activité est attrayant : des produits destinés au grand public, situés dans l'univers plein-air et loisirs. Taille de l'entreprise, optimale : 1 200 personnes, 500 millions de francs de CA. Sa rentabilité est notable et son rayonnement international : 40 % du chiffre réalisé à l'export. En France, la commercialisation se fait à travers un réseau de grossistes qui vendent à la grande distribution (75 % du CA) et aux détaillants.

A côté des produits best-sellers de la société, une ligne jeune en phase de développement. En 3 ans, elle a conquis 30 % de part de marché en France et commence à décoller à l'export. Un «bébé» prometteur, que nous souhaitons confier à un(e) professionnel de talent, HEC, ESSEC... ayant appris son métier pendant 3 à 5 ans dans une société pratiquant un marketing avancé. Créatif, concret, entreprenant, il est intéressé à mettre en oeuvre une stratégie de conquête en étroite relation avec la force de vente.

Nous avons demandé aux consultants du cabinet SIRCA de nous assister dans cette recherche. Ils traiteront confidentiellement le dossier que vous leur adresserez sous réf. 098 531M. Merci de joindre CV, photo et de préciser votre rémunération actuelle. Le poste est situé à Paris et nécessite de courts et fréquents déplacements en province et à l'étranger.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS

MEMBRE DE SYNTEC

---

apple *le goût du savoir*

JEUNE CADRE COMPTABLE ... le bon calcul

Muni de votre DECS, vous avez depuis deux ans travaillé dans un service financier, en entreprise américaine. Bien sûr, vous maîtrisez la comptabilité anglo-saxonne, le reporting... et vous êtes familiarisé avec l'outil informatique. Vous êtes donc déjà un professionnel.
Nous vous offrons de poursuivre votre progression en assistant le Contrôleur Financier du Bureau Européen d'Apple.
En plus d'une réussite professionnelle, nous pouvons vous apporter la satisfaction : • d'être réellement impliqué dans une mission • de sentir qu'il vous est accordé l'importance que vous méritez • d'acquérir le complément de formation et d'expérience nécessaire à votre évolution.
Nous sommes une société dont l'image est synonyme de réussite ; réussite due essentiellement aux valeurs que nous développons : innovation, liberté d'action, développement, esprit d'équipe...
Nous rejoindre sera pour vous un choix bien calculé et raisonnable.
Nous vous demandons de bien connaître l'Anglais.

Merci d'adresser C.V., photo et prétentions
à Françoise Bavcevic,
APPLE COMPUTER INTERNATIONAL
7, rue de Chartres
92200 NEUILLY

Organisation et Publicité

---

secrétaires

ASSOCIATION DE VOYAGES RECHERCHE :

UNE SECRÉTAIRE BILINGUE FRANÇAIS-ALLEMAND

— Pr assist. un resp. de l'organ. des voyag. et des éch.
— Pr ass. ttes tâches de secr.
— Connais. autres langues souhaitées : ital., esp.

Rémun. à partir de 75.000 F suivant capacités.

Envoyer c.v. et photo à :
C.V.J.R./ÉCH. INTERNATIONAUX
27, rue de La Rochefoucauld,
75009 Paris.

représentation offres

Constructeur traditionnel bien implanté dans le LANGUEDOC-ROUSSILLON spécial. Maisons individuelles offre :

EXCLUSIVITÉ COMMERCIALE dirigée sur l'Hérault, forte rémunér. sans risque, pr celui qui sera apte à rentabiliser sa propre expér. professionn.
Envoyer C.V., avant entretien, N° 84.518 à AGENCE HAVAS 34500 BÉZIERS.

La Direction Marketing Groupe
recherche

UN RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DES VENTES AUX MARCHES DE LA DISTRIBUTION

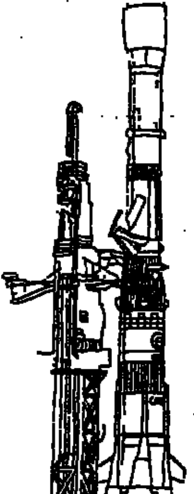
Il dialoguera avec nos réseaux de vente et suivra l'application de nos stratégies commerciales.
Il aura une solide connaissance des principaux secteurs de la distribution, une bonne expérience informatique et une pratique des affaires en millieu international.
Lieu de travail : PARIS
Anglais courant.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence 470 M à

Véronique Bourlet
Cii Honeywell Bull
PC OG021C
94, avenue Gambetta
75990 PARIS CEDEX 20

Bull



LEVI TOURNAY



La SEP - Division Propulsion Liquides et Espace de VERNON recherche

UN CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

rattaché au Responsable "Traitement de l'Information", il sera chargé du déroulement d'un projet et des choix techniques de développement (projet environ 350.000 lignes COBOL).

Il aura la direction d'une équipe de réalisation composée d'Ingénieurs de haut niveau, chargée de l'étude détaillée et dont l'effectif atteindra une douzaine de personnes.

De formation supérieure (si possible Ingénieur grande école), il aura au moins 5 ans d'expérience en informatique et aura déjà eu la responsabilité de développer un projet.

Merci de nous faire parvenir votre CV avec photo, salaire actuel et prétentions sous réf. 6000 à SEP, Service du Personnel, B.P. 802, 27207 VERNON.

SEP

HAVAS CONTACT

Conseiller, gérer, promouvoir...

A l'issue de vos études supérieures à orientation gestion (HEC, ESSEC, troisième cycle de gestion), vous avez opté pour une première expérience professionnelle qui vous a ouvert des horizons assez larges... Le conseil, en général, a pu vous tenter. Ou bien, par exemple, la promotion immobilière : comme chargé d'opérations, vous avez dû allier rigueur financière et sens commercial.

Notre organisation professionnelle d'envergure nationale regroupe un millier d'entreprises, confrontées pour beaucoup aux problèmes de l'accession à la propriété. Nous devons les aider à élaborer leurs stratégies, innover en matière de gestion, transformer leurs structures. Nous nous efforçons de répondre à leur attente, qui est forte dans ce domaine, en leur dispensant les informations nécessaires, en mettant au point outils et méthode et en intervenant en conseil s'ils le souhaitent.

Vous êtes intéressé(e) par cette activité qui marie heureusement action et réflexion, sans exclure la diversité des situations et les préoccupations pédagogiques. Vous n'excluez pas de prendre vous-même un jour des responsabilités opérationnelles. Vous avez donc votre place au sein du département qui, à Paris, à la charge de ces problèmes. Les consultants de SIRCA qui nous aident pour cette recherche vous en diront davantage sur nous. Ecrivez leur sous la référence 103 214M, en leur précisant votre rémunération actuelle. Des déplacements en province de l'ordre du tiers du temps sont à prévoir pour ce poste.



Sirca
64, rue La Boétie - 75008 PARIS

SOURCES

MEMBRE DE SYNTEC

SMF

FILIALE DYNAMIQUE D'UN GROUPE LEADER DE LA DISTRIBUTION
recherche
DANS LE CADRE DE SON IMPLANTATION A CRÉTEIL

FUTURS CONTROLEURS DE GESTION

NIVEAU ESC, DECS OU EXPÉRIENCE CONFIRMÉE

AGE 28 ANS ENVIRON

Dans un premier temps leurs missions seront de :
- **Assurer la bonne mise en place de nouveaux systèmes de gestion comptable et financière :**
- **Mettre au point des applications informatisées sur des projets à développer en relation avec les opérationnels :**
- **Participer à l'animation des équipes en place.**

Les rémunérations évolueront selon la capacité d'adaptation et l'efficacité des candidats.

Contacter Alain LIBERT (1) 898-91-49. 87, avenue Foch, 94000 CRETEIL.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER
QUARTIER SAINT-LAZARE/VILLIERS

recrute

JEUNE INSPECTEUR DE BANQUES

CLASSE VI ou VII. PARLANT COURAMMENT ANGLAIS.

Envoyer c.v. et prétentions sous nº T 043.627 M
Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2ᵉ.
Discrétion assurée.

THOMSON-TITN

recherche un :

RESPONSABLE DE PROJETS ÉLECTRONIQUE NUMÉRIQUE

Ce poste s'adresse à un ingénieur électronicien dont la maturité personnelle et professionnelle (exp. systèmes multiprocesseurs, électronique rapide..., acquise de préférence en milieu : constructeurs matériels informatiques, process, automatismes industriels) lui permet de prétendre à une évolution de carrière.

Au départ, chargé de certains dossiers et études techniques, de la rédaction de spécifications, *il sera, peu à peu, amené à assurer le suivi* d'une équipe et à prendre des responsabilités au sein du département.

Adresser lettre, C.V., photo, prétentions (sous la réf. LPT) à :

THOMSON-CSF COMMUNICATIONS
ARIANE CHARTIER - Z.I. La Vigne aux Loups
rue Denis Papin - 91380 CHILLY MAZARIN

CENTRE DE FORMATION INTER ENTREPRISES GRANDE DISTRIBUTION

recherche

animateurs (trices) vacataires

- Relations sociales et humaines
- Techniques de distribution
- Connaissance des produits
- Gestion d'Entreprise
- Economie
- Informatique

Ecrire sous Nº 84610 à CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra

---

PME du secteur Travaux Publics, filiale d'un groupe de *650 personnes et 450 millions de C.A.*, leader du marché de la signalisation routière, cherche à intégrer dans son équipe

un jeune assistant de gestion

SPECIALISE EN INFORMATIQUE
110.000 F +

Il devra dans un premier temps participer à la mise en place d'une paye, d'une comptabilité analytique et générale sur ordinateur et définir en collaboration avec des Sociétés de Services les *nouvelles applications informatiques.*

- **Première expérience appréciée.**
- **Très bonnes connaissances comptables nécessaires.**

Formation désirée : DUT, BTS ou DECS.

Possibilité d'évolution au sein de la Direction Administrative et Financière.

***Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo sous référence* 2458/D à : A.M.P.**
40, rue Olivier de Serres - 75015 PARIS
(qui transmettra)

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

Quartier Champs-Élysées
recherche

JURISTE CONFIRMÉ

Bilingue Anglais
minimum 35 ans

Expérience des contrats internationaux et des procédures françaises, acquise dans le domaine industriel.

LE CANDIDAT RETENU SERA CHARGÉ :
- du contrôle du contenu juridique :
  - des contrats (biens d'équipement, usines clés en main).
  - des accords de licence.
  - des accords de consortium.
- de la gestion des contentieux en liaison avec les avocats de la société.

Adresser c.v. et prétentions
s/nº 7268 *LE MONDE*, Pub
service annonces classées
5, rue des Italiens — 75009 PARIS.

Banque étrangère
PARIS 8ᵉ
recherche

SUPERVISEUR COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Responsable de l'élaboration de la politique et des procédures comptables.

D.E.C.S., 3 à 5 ans d'expérience dans ce secteur (si possible dans la banque).

La connaissance de l'anglais serait un atout supplémentaire.

Envoyer curriculum vitae, photo et prétentions à :
RÉGIE PRESSE sous Nº T 043599 M
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Société (5 000 personnes), spécialisée dans la construction d'unités électronucléaires, recherche

ATTACHÉE DE PRESSE

Diplômée de l'enseignement supérieur, la candidate aura acquis 5 ans d'expérience dans un Service de Presse d'une grande entreprise industrielle.

Dans l'équipe responsable de la communication externe, la candidate sera chargée de préparer les opérations de relations publiques et notamment de contribuer à la rédaction de documents de communication.

L'Anglais est indispensable. Poste basé à LA DÉFENSE.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 80 589 M à HAVAS CONTACT - 1, place du Palais-Royal - 75001 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT



LE CARBONE-LORRAINE
GROUPE INDUSTRIEL FRANÇAIS A VOCATION INTERNATIONALE

3 usines en France - 21 filiales à l'étranger
Effectif : 4 000 personnes
C.A 1982 : 1 Milliard F.

recherche

INGENIEUR ELECTRICIEN ELECTRONICIEN

de formation GRANDE ECOLE, possédant si possible une première EXPERIENCE INDUSTRIELLE.

Le poste de départ est situé à GENNEVILLIERS, au Laboratoire d'essais électriques où sont étudiés ceux de nos produits destinés aux biens d'équipement ayant des applications électriques et électroniques.

Pour un candidat de valeur, motivé et autonome, des possibilités d'évolution de carrière à moyen terme existent dans le domaine des relations techniques avec la clientèle, vers des responsabilités de chef de produits ou des responsabilités techniques.

ANGLAIS indispensable - Allemand souhaité.
Réf. 453

JEUNE TECHNICO-COMMERCIAL

DUT ou BTS ELECTRONIQUE
possédant déjà une expérience de la vente

Il secondera le chef de subdivision dans ses VENTES TECHNIQUES, sur le terrain et devra organiser et superviser la «vente assise».

ANGLAIS indispensable.

Lieu de travail : REGION LYONNAISE ou PARISIENNE.
Réf. 211

Adresser candidature, en précisant la référence à Société le Carbone-Lorraine - Tour Manhattan cédex 21 - 92095 PARIS LA DEFENSE 2.

LCT Laboratoire Central de Télécommunications
recherche

ingénieurs électroniciens

Grandes Ecoles ou Universitaires 3ème cycle

Quelques années d'expérience pour études théoriques en électromagnétisme.
- modélisation de cibles radars
- antennes micro-ondes.

Très bonnes connaissances en analyse numérique et en programmation.

réf. SM

ingénieurs grandes écoles

pour animer une équipe responsable de l'étude et du développement des systèmes radars. 5 à 10 ans d'expérience indispensables.

réf. BZ

Bonnes connaissances de l'anglais. Nationalité française exigée.
Avantages sociaux.

Merci d'adresser votre Etat Civil (CV et prétentions) en rappelant la référence du poste choisi, à **LCT** - BP 40
78141 VELIZY-VILLACOUBLAY Cedex.

---

spécialiste IBM série 43 une mission d'envergure

200.000 +

Nous sommes le leader dans notre domaine de la publicité audiovisuelle.

Nous désirons être autonome dans notre stratégie informatique bien que nous confions notre exploitation à une SSCI affiliée à notre groupe.

Nous recherchons

UN COORDINATEUR CHEF DE PROJET

pour lui confier l'adaptation et l'élaboration de notre nouveau système.

En tant que maître d'œuvre, il disposera de tous les moyens humains et matériels (IBM 43.41) pour répondre à l'évolution des besoins de nos utilisateurs et sera appelé à créer de nouveaux logiciels dans ce cadre.

Pour cette mission, une formation MIAGE ou équivalent et une expérience de 3 ans minimum de la fonction sur un gros système IBM seront indispensables, ainsi que la connaissance des systèmes DOS VSE CICS et des langages COBOL et ASSEMBLEUR.

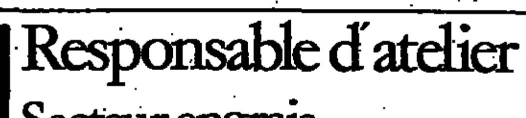
L'évolution de nos besoins liée à l'expansion de l'audiovisuel nous conduira à offrir régulièrement à notre spécialiste une formation d'environ un mois par an.

Poste basé à Paris.

Adresser C.V. + photo + lettre manuscrite sous réf. 279 M à



Christine d'AUBIGNY -
VALENS CONSEIL RECRUTEMENT
59, rue de Richelieu 75002 PARIS
qui vous assure de sa totale discrétion.



Responsable d'atelier

Secteur engrais

Notre Groupe, spécialisé dans la chimie minérale, comprend 9 usines en France, qui, décentralisées, bénéficient d'une large autonomie.

Pour l'une d'entre elles, nous recherchons un responsable d'atelier.

Il anime et gère une équipe dans un domaine de production continue ou les facteurs techniques sont prépondérants. De même, il est responsable de la performance économique (coûts...) de l'ensemble qui lui est confié.

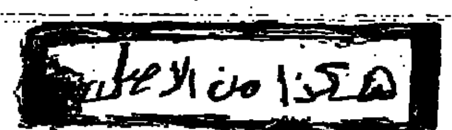
Ce poste peut convenir à un jeune ingénieur chimiste possédant une première expérience de production ou de process vécue soit dans l'engineering soit dans la chimie minérale.

Le Groupe peut lui offrir à terme d'intéressantes possibilités d'évolution.

Nous remercions les personnes intéressées d'adresser leur candidature sous référence PO 1295M.

SEFOP **11 Rue des Pyramides, 75001 Paris.**

MEMBRE DE SYNTEC



• Vous êtes **DOCTEUR D'ÉTAT**
ou
DOCTEUR-INGÉNIEUR
en chimie organique,

- Vous vous êtes plus particulièrement spécialisé(e) en **chimie de synthèse** et en **photochimie**,
- Vous maîtrisez l'anglais.
- Vous recherchez un poste à responsabilités pour lequel vous serez amené(e) à diriger une équipe de recherche.

Nous vous proposons ce poste pour lequel vos connaissances et votre expérience seront nécessaires.
Nous sommes une importante société française, internationale, leader dans son domaine.

Vous êtes intéressé(e) par cette annonce ?

Aussi, veuillez envoyer sans tarder votre C.V. + une photo à C.G.P. (référence F12), 14, rue Jean-Mermoz, 75008 PARIS qui transmettra.

Important organisme parisien de Services Publics 3000 personnes

Statisticien

Ce cadre anime un groupe et est chargé de travaux de recherches, analyse, interprétation et extrapolation de données statistiques en liaison avec les données économiques et financières régionales.
Une formation universitaire (statistique, mathématique, sciences-éco...) et une première expérience du métier sont souhaitées.

Merci d'adresser votre candidature en indiquant vos prétentions, sous réf. CK, à notre conseil CPA, 3 rue de Liège 75009 Paris.

CPA — MEMBRE DE SYNTEC — média-system

Important organisme public Paris
recherche
POUR ÉTUDES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ET CONSEIL AUX ENTREPRISES :

DEUX JURISTES

D.E.A. ou DOCTORAT
30 ANS ENVIRON

Ayant une solide formation :
- L'un en DROIT PUBLIC et en DROIT ÉCONOMIQUE (concurrence, distribution, consommation) tourné vers les questions économiques.
- L'autre en DROIT DES AFFAIRES.

CAPABLES D'ANIMER IMMÉDIATEMENT UNE ÉQUIPE.

Envoyer lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions sous nº 279.036 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

A un(e) expert fiscal :

Vous réussissez dans votre métier mais vous êtes désireux de saisir une excellente opportunité d'élargir votre horizon professionnel.
ERNST & WHINNEY l'un des grands cabinets d'audit, de conseil fiscal et de gestion (22 000 personnes et 300 bureaux dans 70 pays) recherche pour compléter son équipe de quinze fiscalistes et faire face à sa forte expansion, un(e) professionnel(le) ayant acquis une expérience de quelques années.
Votre connaissance pratique de l'anglais et votre ouverture d'esprit faciliteront votre réussite au sein d'un groupe solide et prestigieux.

Nous vous remercions d'écrire en précisant la rémunération souhaitée, sous référence 2231 à Jean-Marc TIRARD, ERNST & WHINNEY Fiscalité 150, Bd. Haussmann - 75008 Paris, qui étudiera votre dossier avec soin et discrétion.

Ernst & Whinney Fiscalité



recherche pour ses activités
TELECOMMUNICATIONS et AUTOMATISMES

INGENIEURS CONFIRMES

5 à 10 ans d'expérience

INGENIEURS

1 an d'expérience en Laboratoire.

Adresser : C.V. à A.E.T.A.
12, rue des Frères Caudron 78140 VELIZY

HEBDOMADAIRE NATIONAL
recherche

CHEF DE PUBLICITÉ

formation H.E.C., E.S.S.E.C., SUP. de CO, Sciences-Po, Sciences Éco. Responsable vente espace, contacts agences et annonceurs.
Expérience publicité souhaitée, libre rapidement.

Envoyer c.v. manuscrit, photo et prétentions sous nº 478 M.
RÉGIE - PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

COURS PRIVÉ
Hors contrat
plein centre Paris
recherche

PROFESSEURS
DE COMPTABILITÉ ÉLÉMENTAIRE

Pour classe B.T.S. Informatique

Excellent pédagogue

Env. C.V. d'urgence à SPERI
12, bd Bonne-Nouvelle
75010 PARIS
qui transmettra.

Impte Sté Sud de Paris
recherche

UN INGÉNIEUR AUTOMATICIEN

respons. de la concept. et de la réalisat. de systèmes automatisés appliqués à la manutent.
FONCTIONS :
- Suivi de la constitution des dossiers d'exécution et de conception à partir de matériel électromécanique (contacteurs, relais, etc).
- Définition du fonctionnement et élaboration de l'analyse fonctionnelle.
- Utilisation et mise en œuvre d'automates programmables faisant largement appel « au traitement calcul » (gestion des flux de charges, suivis, comptages, etc).
- Respect d'un budget.
- Contacts clients.

Adresser C.V., photo et prét. s/réf. 1.257 à :
SIETAM
42/48, av. du Pdt-Kennedy
91170 VIRY-CHATILLON.

AGENCE DE PUBLICITÉ
recherche
DESSINATEUR D'EXE.
3 ans d'expérience
Débutant s'abstenir
Tél. : 325-39-26, p. 2.

ORGANISATION PATRONALE
recherche

son futur DELEGUE GENERAL

Ce poste convient à un homme d'au moins 35 ans, de formation supérieure très au fait des questions sociales, juridiques et fiscales.

Il sera chargé, en liaison avec le Président, d'assurer l'administration de notre Syndicat, d'assurer les contacts avec l'extérieur (C.N.C. - C.N.P.F., organisations Syndicales, etc...) de promouvoir l'image de l'organisation auprès de la presse professionnelle et d'aider certains adhérents à résoudre des problèmes ponctuels.

Notre Syndicat qui regroupe actuellement une trentaine d'entreprises succursalistes de vente au détail d'habillement, souhaite élargir son audience. Son futur délégué sera chargé également de participer à la recherche de nouveaux adhérents. Quelques déplacements en Province sont à prévoir.

Le lieu de travail est situé au Siège du Syndicat à PARIS.

Nous demandons aux candidats de bien vouloir écrire avec C.V., photo et prétentions s / réf. 4082 à PIERRE LICHAU S.A. - BP 220
75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

GROUPE DE SOCIETES
(2.000 personnes - C.A. 2 Milliards de F.)
recherche pour sa holding à PARIS

JURISTE-FISCALISTE

Il assumera la responsabilité des dossiers de droit fiscal et de droit des sociétés pour l'ensemble du Groupe.

De formation supérieure, type expertise comptable, il possèdera de solides connaissances juridiques et fiscales et une expérience d'au moins cinq années dans un poste similaire.

De plus larges responsabilités pourront être offertes à un candidat de très haut niveau.

Rémunération élevée.

Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 7476 à PIERRE LICHAU S.A., BP 220,
75063 PARIS Cédex 02 qui transmettra.

PRODERA S.A. VIBRATIONS PARIS
recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN EXPÉRIMENTÉ (5 ans +)

De formation Grandes Ecoles.

Intégré dans une équipe développant un nouveau système d'acquisition et de traitement de signaux analogiques, son activité principale concernera la réalisation matérielle et logicielle du sous-ensemble microprogrammé du système.

Envoyer C.V. et prétentions à :
PRODERA
36, boulevard de la Bastille,
75012 PARIS.

SOGITEC
DÉPARTEMENTS INFORMATIQUE et GESTION
recherche

chefs de projets ET analystes-programmeurs

- Expérience IBM, DOS, CICS ou IBM 34
- Formation supérieure
- Expérience minimum de 2 ans
- Lieu de travail : PARIS 12ème ou BOULOGNE (Porte de Saint-Cloud)

Envoyer CV et prétentions à la Direction du Personnel
SOGITEC
27, rue de Vanves 92100 BOULOGNE.

J.R.P.

La filiale du plus grand groupe français d'électronique professionnelle spécialisé dans les composants passifs

recherche pour son département COSELEC

UN TECHNICIEN COMMERCIAL EXPORT

Pour assister le Chef de vente export dans ses activités de gestion commerciale.
Ce poste, basé dans la proche banlieue Est de Paris et sédentaire, nécessite une bonne connaissance de l'anglais. Les notions d'allemand seraient appréciées. Ce poste s'adresse à un candidat de formation B.T.S. ou D.U.T. électronique ou électrotechnique ayant une première expérience de la commercialisation des composants pour l'industrie électronique.

Adresser C.V. photo et prétentions sous nº T 043.531 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2ᵉ.

---

informatique décisionnelle

Filiale française d'une entreprise américaine de conseil, nous commercialisons un système d'informatique décisionnelle mise en œuvre sur Gros, Minis et, bientôt, sur Micro-ordinateurs ; nous recherchons des :

DIPLOMES GRANDES ECOLES COMMERCIALES ET SCIENTIFIQUES

1) **INGENIEURS CONSULTANTS DEBUTANTS** pour le Conseil, l'assistance et le développement d'applications spécifiques de notre système dans les domaines commerciaux, financiers et industriels auprès de grandes entreprises en France et en Europe.

2) **INGENIEURS COMMERCIAUX CONFIRMES** pour accroître notre pénétration commerciale dans les grandes entreprises. Ceux-ci devront agir en professionnels de la vente de services de haut niveau et seront rémunérés en conséquence. Ils auront une expérience d'environ 3 ans d'une activité analogue.

L'équipe est encore à taille conviviale et très dynamique. Elle assure à ses membres un travail motivant et offre un potentiel de développement professionnel très ouvert.

Anglais indispensable. Deuxième langue appréciée. Formation technique assurée. Déplacements courts en France et en Europe. Lieu de travail Paris 17ᵉ.

Envoyer C.V. et téléphone sous référence 9910-M à I.C.A. - 3 rue d'Hauteville, 75010 Paris, qui transmettra.

I.C.A. International Classified Advertising NEW YORK PARIS

Filiale MESURE et REGULATION du Groupe SCHLUMBERGER
Nous recherchons pour MONTROUGE (92)

Ingénieur mécanicien hydraulicien

Assistance technique

3 responsabilités vous seront confiées :
- le suivi de la qualité des produits,
- les relations avec les services techniques et les constructeurs de matériels,
- le perfectionnement du personnel de maintenance au Centre de Formation Professionnelle de Tours où vous aurez à vous rendre périodiquement.

Ce poste requiert impérativement une expérience en production, méthodes ou qualité.
Il offre de réelles possibilités d'évolution au sein d'un groupe international performant.

Merci d'adresser votre candidature en précisant la référence S 336, au Service du Personnel, ASTER BOUTILLON, 12 place des Etats-Unis, 92541 Montrouge Cédex.

Schlumberger

THOMSON CGR
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

Le Département Études Développement et Imagerie Nouvelle

recherche pour ses développements de processeurs spécialisés de radiologie numérique un

INGÉNIEUR LOGICIEL SYSTÈMES

Il sera chargé du développement de logiciel système, de l'implantation et de l'adaptation de moniteurs Temps réel sur microprocesseur MC 68.000.

Il assurera également la responsabilité des outils croisés de développement de logiciel VAX 750.

Pour tenir ce poste à Issy-les-Moulineaux (92) une expérience de quelques années et de bonnes connaissances en anglais sont nécessaires.

Envoyer CV + photo + prétentions à Françoise LEMAIRE, THOMSON EDIN, 48, rue Camille-Desmoulins, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX.

HAVAS CONTACT

THOMSON
BRANCHE ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

VILLE BANLIEUE SUD
(+ 40.000 habitants)
RECHERCHE

1 ANIMATEUR (TRICE)

Adjoint de direction.
Equipement socio-culturel.
Adresser c.v. au journal.
Ecr. s/nº 7.224 *le Monde Pub.*, service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Fabrique couvertures Espagne qualité, prix compétitifs.
Recherche importateur exclusif France, 1ʳᵉ lettre, Sayn, 26, r. des Petits-Champs, 75002 Paris.

ENTREPRISE CENTRE DE PARIS
RECHERCHE

COLLABORATEUR COLLABORATRICE EXPÉRIMENTÉ (E)

pour rédaction documentation, connaissance administration souhaitée, dactylographie indispensable.

Ecrire S.G.P.
13, avenue de l'Opéra
75001 PARIS.

Société conseils juridiques et fiscaux commissaire aux comptes Paris, cherche

COLLABORATEUR JURISTE FISCALISTE HAUT NIVEAU

(si possible commissaire aux comptes), ayant 4 à 6 ans expér. chez conseil juridique ou avocat d'affaires.
Intégration au cabinet possible.
Adr. C.V. manuscrit + photo
Ecr. s/nº 2.551 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

IMPORTANT ORGANISME BANCAIRE
recherche

FISCALISTE

Il aura une expérience d'une dizaine d'années acquise au sein de l'administration fiscale et d'un cabinet conseil ou d'une entreprise. Il sera habitué à traiter des dossiers d'importance.
De formation supérieure (doctorat ou licence en droit privé, diplôme de l'école nationale des impôts...), il aura une excellente maîtrise de la fiscalité et des vérifications de comptabilités ainsi qu'une parfaite aptitude rédactionnelle.

Il s'intègrera dans une équipe existante.

Possibilité d'évolution dans la spécialité ou hors spécialité pour un cadre de bon niveau et disponible.

Adresser lettre manuscrite + CV avec photo sous référence 84632 à
CONTESSE PUBLICITE -
20, avenue de l'Opéra -
75040 PARIS CEDEX 01 qui transmettra

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

OFFRES D'EMPLOIS

La filiale du plus grand groupe français d'électronique professionnelle spécialisé dans les composants passifs.

recherche

UN AGENT TECHNIQUE

Pour seconder le responsable marketing du *département*.
Ce poste basé dans la proche banlieue Est de Paris appelle à des déplacements peu fréquents en France et à l'étranger.
Il nécessite une bonne connaissance de l'anglais.
Ce poste s'adresse à un candidat de formation B.T.S. ou D.U.T. électronique ou électrotechnique ayant une première expérience dans les techniques de marketing ou d'aide à la commercialisation.

Adresser c.v., photo et prétentions, sous nº T 043.530 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2ᵉ.

La filiale du plus grand groupe français d'électronique professionnelle spécialisé dans les composants passifs

recherche

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL

Pour prendre la responsabilité d'un de ses secteurs de vente en France.
Ce poste basé dans la proche banlieue Est de Paris appelle à de fréquents déplacements en province.
Le candidat ingénieur électronicien ou électromécanicien devra avoir une première expérience de la commercialisation des composants pour l'industrie électronique.
Il devra avoir le goût du contact et du travail en équipe et présenter une réelle disponibilité.

Adresser c.v., photo et prétentions sous nº T 043.529 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2ᵉ.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ

recherche

CADRE DE PERSONNEL

QUELQUES ANNÉES D'EXPÉRIENCE

Formation souhaitée : supérieure.
- Collaborateur direct du chef du personnel ;
- Sens aigu des relations humaines et des relations commerciales ;
- Homme de terrain ;
- Poste évolutif ;

Lieu de travail : ÉTOILE.

Adresser C.V. + photo sous nº 7.274 *le Monde* Pub., Service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 PARIS.



CENTRE DE RECHERCHES
SOCIETE PHARMACEUTIQUE

recrute

CHIMISTE

pour faire de la recherche bibliographique en synthèse et brevets.

Le candidat doit avoir une licence ou maîtrise de chimie avec unité de valeur en chimie organique.

Anglais lu et écrit. Allemand souhaité.

Posséder le permis de conduire V.L.

Formation au poste assurée.

Lieu de travail : Ville universitaire proche PARIS.

Envoyer CV, photo (retournée) et prétentions sous réf. 22330 sur enveloppe à JEAN REGNIER Publicité 39, rue de l'Arcade 75008 PARIS, qui transm.

Réponse assurée.

JRP/Jean Régnier Publicité

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes

recherche pour son

Département Franco-Allemand

Mémorialiste

Parfaite connaissance de la langue allemande nécessaire.

Adresser CV détaillé, en français et allemand, prétentions, photo, sous référence **8500** à M. Jeanpetit B.P. 361-08 75365 Paris Cedex 08

LEVI TOURNAY

SOCIETE DE CONTROLE FIDUCIAIRE

(Fiduciaire Chaussée d'Antin)

recherche

AUDITEURS

HEC - ESSEC - ESC - IEP
UNIVERSITAIRES 2è et 3è cycle

Pratique Cabinet environ 1 an

Pour participer aux missions variées d'un cabinet important.
Préparation aux examens d'Expertise comptable facilitée par séminaires internes animés par les spécialistes de

LA REVUE FIDUCIAIRE

Envoyer CV et photo à Société de Contrôle Fiduciaire Département Recrutement 100, rue Lafayette 75010 PARIS

OFFRES D'EMPLOIS

CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF

recherche

JEUNE FEMME

pour compléter son équipe 3/4 de temps (29 heures) sera chargée de l'accueil du secrétariat de la gestion administrative, ayant le goût du travail en équipe et l'esprit d'initiative.

Envoyer C.V. + prétentions à C.E.C.B. 10, r. Francis-de-Pressensé *93350 LE BOURGET.*

HUISSIER DE JUSTICE
Région parisienne recherche

CLERC PRINCIPAL

H/F pour suivi des dossiers et procédures.
Ecr. avec c.v. + prét. à S.I.P. Publicité (réf. L.C.) 11, rue d'Uzès, 75002 Paris.

CREDITS COMMERCIAUX
Société leader dans sa branche, recherche

CREDITMAN

— Etude de la solvabilité des entreprises
— Appréciation et suivi des risques de crédits commerciaux.

Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, dynamiques, pragmatiques.
Intéressés par la matière financière et les contacts humains.
Aimant les responsabilités.
Disponibles pour postes à pourvoir à Paris (quartier Etoile) et Métropoles Régionales.

Adresser lettre manuscrite, CV détaillé, prétent. et photo récente ss réf. 84751 Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 q.tr.

DEMANDES D'EMPLOIS

Profil en vers

Si vous ne savez plus où donner de la tête,
Si le succès sur vous pèse trop lourd, en somme,
Ou, mieux, si vous sentez qu'approche la tempête,
Gardez votre sang-froid ! Voilà : je suis votre homme !
Quarante-trois printemps, le crin noir, l'œil aussi,
Un mètre quatre-vingt, mince et même un peu maigre,
Une épouse hors de pair, quatre enfants dégourdis,
Un naturel courtois, discret et fort allègre.
Je sais l'anglais pas mal, un peu le castillan
Pour en avoir usé sur tous les continents.
J'étais industriel et connais bien les hommes :
J'en ai fait travailler des mauvais et des bons,
Cinq ou six cents; et j'ai parfois perdu le somme
A force de trop me battre sur tous les fronts.
En vingt ans d'industrie, on en apprend des choses !
J'attends d'un pied serein ma bataille prochaine :
J'ai l'estomac solide et la besace pleine
Des coups que j'ai reçus : qu'on vienne, si l'on ose !
J'ai pointé des bilans, ranimé des usines,
Négocié des contrats superbement rentables,
Traqué dans mes filets la soumoise routine
Et réglé des mélis-mélos inextricables !
J'aime dévotement convaincre les sceptiques,
Contourner un problème ou le prendre de front,
J'ai sucé les tétons de Sainte Informatique
Et je sais dire "non !" quand il faut dire "non !".
Vous avez des idées ? I want to build with them !
Si vous n'en avez pas, j'en ai (voyez : j'en sème),
Et si, puissant mais seul, vous êtes dans le trouble,
Je serai votre bras, votre ombre ou votre double.
Industriel, Croisé de la compétition !
Mais aussi — pourquoi pas ? —, Financier ! Editeur !
Publicitaire ! (Assez ! J'en passe, et des meilleurs)
Proposez-moi, tout net, une situation
Qui fasse résonner les cordes de nos lyres
Et pleuvoir les écus dans votre tirelire !

Certains diront : "Quel fat, quel guignol, quel crétin !
"Ce type est insensé, son truc est ridicule :
"Faire un curriculum en vers alexandrins !
"Cela vaut, tout au plus, un coup de pied au cul !"
Hé oui ! Mais il fallait quand-même que l'on sache,
Ma pauvre modestie eût-elle à en souffrir,
Que je suis passionné, précis, dur à la tâche
Et que c'est l'occasion que vous devez saisir.

Tél. (1) 265.25.02
Télex : 641 155 F réf. Geoffroy

LE PÉROU ? Cause récession bât. architecte - urba 45 a. rech. autre activité. Ecr. s/nº 2.583 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

L'HONNETETÉ NE PAIE PAS !

Faites mentir ce dicton en offrant poste de confiance bien rémunéré à secrét. de direction. 40 ans, licenciée économique. Téléphone : 820-41-96.

Juriste d'entreprise + de 4 ans d'expérience professionnelle, droit des affaires français et international, actuellement responsable juridique d'un groupe de 4 sociétés, recherche poste stable dans cabinet ou entreprise.
Ecrire sous le nº T 043633 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J. F., D.E.C.S., O.G.E., révision, comptable en attente des résultats. Expér. 8 ans dont 2 1/2 en cabinet, ch. stage de 3ᵉ année. Expertise comptable commissariat aux comptes.
Ecrire sous le nº T 043.621 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

ORGANISATEUR-INFORMATICIEN
Cours C.N.A.M.-I.E.S.T.O.
15 ans d'informatique, cherche emploi toute région, disponible immédiatement.
Téléphone : (6) 069-40-90 de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.

VOUS NE CHERCHEZ PAS UN COLLABORATEUR mais un homme de haut niveau à qui confier UNE MISSION PRÉCISE
E.S.S.E.C., 41 ans, connaissant la vie des affaires, je me tiens à votre disposition.
Ecr. s/nº 2.546 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cadre juriste 53 ans, grande expérience gestion personnel, analyse droits travail et sociétés, adm. sces génér., *étudie toutes propositions.*
Ecr. s/nº 2.569 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 28 ans, maîtr. géographie, connais. anglais, cherc. emploi Paris ou étranger. Libre de suite M. ROSAMBERT, 17, rue des Boulangers, 75005 Paris.

DIRECTEUR

Solide expérience, aménagement et construction, cherche poste équival. ou à responsabilité dans S.E.M., S.A.H.L.M. ou Sté promotion.
Ecrire sous le nº 12.101 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Jeune informaticien (Hard and Soft), travailleur indépendant recherche marque à distribuer Nord-Ouest. (21) 86-86-71.

Jeune femme sérieuse 32 ans cherche à garder enfant nuits fêtes de fin d'année.
Tél. : 255-11-66 (le soir).

Jeune femme accepterait TOUS POSTES Paris et région parisienne faisant appel à
- SA FORMATION DE JOURNALISTE
- à sa disponibilité devant le travail
- à son esprit de collaboration.

SECRÉTARIAT ARCHIVES DOCUMENTATION BUREAU

Envoyer propositions à : CENTRE DE PSYCHOLOGIE ET D'EFFICIENCE 17, r. des Acacias, 75017 Paris

---

Très pris par vos affaires Vous recherchez un homme polyvalent cinquantaine discret, dynamique pour lui confier une mission précise.
Ecr. s/nº 6.568 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

COMMERCIAL et EXPORT UNIVERSITAIRE

QUADRILINGUE
GRANDE EXPÉRIENCE
Ecr. s/nº 6.576 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

R5 automatic 1300
- 7 cv gris métallisé, 1979.
- 64.000 km, 1ʳᵉ main.
- amort. et freins neufs.
- 2 pneus neufs.
- Radio K7, lave-glace arrière.

20.000 F. J. SANTANA. 544-48-32, 010-10-03.

de 8 à 11 C.V.

LANCIA GAMMA 2500

Berline avril 81, bronze métal. D.A. B.A., intér. cuir, climat. glaces électr.. Très bon état. Px int. avec vign. 84. Visible : 120, rue Aristide-Briand, LEVALLOIS. Tél. : 737-16-84.

capitaux propositions commerciales

Ing. Conseil recherche bureau + s. de réunion 10 pers. + pt. secrét. 1/2 j. p/sem. Paris-O. Exclus. Tél. : 741-37-43.

Psychiatre, région Ouest, cherche ASSOCIÉ
Ecrire sous le nº T 043.644 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

PRÊTS PERSONNELS

ERTRA (1) :555-79-71.

formation professionnelle

I.E.T.A.

Ecole Technique Privée
Formation professionnelle

ANALYSTE PROGRAMMEUR

- COBOL - BASIC - GAP II
- ANALYSE (Niveau Bac, bac + 1)

Durée : 24 sem., 27 h. hebdo. Session début janvier 84.

Document. et renseignements 28, rue des Petites-Ecuries 75010 Paris, Mº Bonne-Nouvelle.

770-71-01.

TECHNICIENS ET RESPONSABLES DE PRODUCTION

L'INFORMATIQUE PEUT VOUS APPORTER UN ATOUT SUPPLÉMENTAIRE

Si vous êtes :
- d'un niveau Bac Technique, BTS ou équivalent ;
- âgé de + de 23 ans ;
- en possession d'une expér. de 3 à 5 ans en production ;
- libéré des obligat. militaires ;
- demandeur d'emploi ou susceptible de bénéficier d'un congé-formation.

le stage rémunéré de GESTION INFORMAT. DE PRODUCTION

lancé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan vous intéresse.
- Formation à temps plein. FEVRIER/OCTOBRE 1984.
- Sortie niveau cadre moyen.
- Utilisat. de l'informatique dans la gest. de tous les stades de product. : stocks, plannings, lancement, contrôle.
- Communic., angl. tech. etc...

Candidatures avec c.v. à l'Institut consulaire de formation permanente du Morbihan, 6, rue de Kerguélen, 56100 Lorient.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée *MIGRATIONS* (LM) B.P. 29109 PARIS.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme.
Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 40209 PARIS.

travail à domicile

Je dactylographie vos mémoires, rapports de stages, thèses, etc... sur machine électronique. Tél. : 535-28-85.

L'immobilier

appartements vente

4ᵉ arrdt

ILE SAINT-LOUIS QUAI DE BOURBON APT DE GDE CLASSE
165 m². Except. réceptions, 2 chbres, 2 bains, gar., serv. DORESSAY, Tél. : 624-93-33

MARAIS

plusieurs BELLES RÉNOVAT. et APPTS gd cft, 2 et 3 P. A PARTIR DE 170.000 F. RIVAL : 504-32-00.

5ᵉ arrdt

NEUF JARDIN PLANTES

1 et 3 RUE POLIVEAU CONSTRUCTION GD LUXE Livraison immédiate 3-4-5 P. et DUPLEX
Vis. témoin ts jours 14/19 h sauf mercredi et dimanche.

6ᵉ arrdt

Vavin, 115 m², luxe, 354-95-10

PLEIN CIEL.

7ᵉ arrdt

U.N.E.S.C.O. Neuf

Beau 3 p. (séj. + 2 chbres) 1ᵉʳ étage idéal profession libérale et habitation habitable suite 890.000 F. PROMOTIC 553-14-14.

9ᵉ arrdt

Près AV. TRUDAINE

Bel imm. p. de taille, asc. GRAND 3 P. TT CONFT 580.000 F. VERNEL. 526-01-50.

10ᵉ arrdt

Mº Goncourt, part. vend 2 P. cuis., s. d'eau, w.-c., chf. ind. 1ᵉʳ ét. 220.000 F - 377-50-66.

11ᵉ arrdt

BD RICHARD LENOIR

3 p. tt confort, refait neuf, imm. ravalé. 435.000 F.

LERMS 355-58-88

15ᵉ arrdt

RÉNOVATION COMPLÈTE DE 3 IMMEUBLES STUDIOS 2 et 3 PIÈCES grand confort, faibles charges A PARTIR DE 175.000 F RIVAL. 504-32-00.

TRÈS BEAU STUDIO.

Ds imm. stand., entrée, liv., cuis. équip. Prix 265.000 F. PARIMMO, 554-70-72.

16ᵉ arrdt

PRÈS TROCADÉRO dans immeuble moderne grand stand., beau 2 p. 60 m² + balc., 3ᵉ ét., clair, calme, parfait état, libre juin 84 — 227-93-30.

SPONTINI 80 m²
Imm. récent, 4ᵉ étage, soleil, 3 pièces, impeccable, parking. GARBI. Tél. : 567-22-88

17ᵉ arrdt

LÉON JOST duplex 3 p. tt cft impec. dans imm. de 2 étag. 800.000 F. Gérant 337-69-59.

AV. NIEL 220 m²

Gd stand. prof. libér. chbre de service. 1.800.000 F. Téléphone : 605-10-08.

45 BIS, AV. VILLIERS

Mº MALESHERBES DUPLEX AVEC MEZZANINE de 2/4/5 P. et STUDIOS *LUXUEUSE RÉHABILITAT.* vis. lundi-mardi 13 h 30 à 17 h.

18ᵉ arrdt

MONTMARTRE

AV. JUNOT

MAISON PARTICULIÈRE 240 m², belle terrasse, petit jardin, vue. Tél. : 254-71-83.

SPÉCIAL 18ᵉ
Jules Joffrin, petit budget, 1 pièce, 54.000 F. Bd Ornano, à rénov., 2 pièces, cuis., w.-c., 149.000 F. Mº Marcadet, 2 pièces, tt cft., 50 m², 209.000 F. 5 pièces, tt cft., 90 m², 630.000 F.
Immo Marcadet, 252-01-82.

20ᵉ arrdt

PORTE DE VINCENNES

Beau 3 P. tt cft, balcon. Imm. Pierre de T. 445.000 F.

LERMS 355-58-88.

92 Hauts-de-Seine

BOURG-LA-REINE, 3 P., cuis., bains, récent, tt cft. 320.000. LE GÉRANT 337-69-59.

Province

Dieppe Front Mer

Résidence du Bas Fort Blanc, petit imm. neuf, situat. except., appts de 30 à 70 m² + terr. Tél. (16-1) 366-11-10.

appartements achats

Recherche 1 à 3 Pces Paris préfère Rive Gauche avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire.
873-20-67 même le soir.

EMBASSY-SERVICE

8, av. de Messine, 75008 PARIS rech. URGENT APPART

180 à 220 m²

ACHAT ou LOCATION 16ᵉ-8ᵉ ou 7ᵉ. Tél. : 562-16-40.

locations non meublées offres

Paris

Les particuliers ont des logements à louer. Nombreuses locations. Garanties disponibles. OFFICE DES LOCATAIRES. Téléphone : 296-58-46.

Région parisienne

ST-GERMAIN-EN-LAYE

PLACE DU CHATEAU
Exceptionnel dans IMMEUBLE NEUF DE GRAND LUXE. APPARTEMENTS de caractère 3 ET 5 PIÈCES
Possible bail mixte.
Bureau loc. mercredi, vendredi DE 15 à 19 HEURES.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY-SERVICE

8, av. Messine, 75008 PARIS rech. pour clientèle étrangère et diplomates. APPARTS HOTELS PARTIC. et BUREAUX
LOCATION ou ACHAT **562-78-99**

LOCATION DEMANDE pour importante STE NATIONALE PÉTROLES rech. appts 2 à 8 p. ou villas toutes catégories pour loger personnel et cadres.
503-37-00, p. 12.

ETUDIANT cherche chambre meublée à Paris. Loyer 1.000 F max. Tél. 271-86-26.

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES villas, pav. toutes banl. Loyer garanti. 10.000 F. 283-57-02.

locations meublées demandes

Paris

Agence allemande ch. Paris STUDIOS, APPTS, en vue location par semaine et plus à clientèle allemande. Rens. le soir (3) 916-32-19.

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction. Beaux appts de standing 4 P. et plus. Tél. : 285-11-06.

bureaux

Locations

DOMICILIATION 16ᵉ, CHAMPS-ÉLYSÉES

140 A 340 F PAR MOIS

CIDES — 723-82-10

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

S.A.R.L. — R.C. — R.M.
Constitution de sociétés
Démarches et tous services
Permanences téléphoniques

355-17-50.

EMBASSY-SERVICE

562-82-14

RECH. 150 A 200 m²

Bureaux quartier affaires.

DOMICILIATION IMM. DANS LE 16ᵉ

Inscription R.C. location de bureaux, télex.
651-29-77 en permanence.

DOMICILIATION

CHAMPS-ÉLYSÉES/BOULOGNE
à partir 100 F HT/mois

SIÈGES SOCIÉTÉS

LOCATION BURX MEUBLÉS

PERMANENCE TÉL.

TÉLEX. SECRÉTARIAT. CONST. STÉS

PARIS FLASH BURX 825-11-90.

Domiciliations : 8ᵉ-2ᵉ.

SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX. Loc. bureau, toutes démarches, *pour constitution de sociétés.*

ACTE S.A. 359-77-55.

CHOISY LE ROI

LOCATION OU VENTE

1.360 m²

160 m² aménagés + 150 m² par niveau (archives, labo. stockage) R. + 3.
2 pompes essence, monte-charge, accès gros tonnage, construct. récente, pptaire.
766-73-78.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
R.-C. 160 F S.A.R.L. 180 F. Constitution rapide de Sté G.S.M.P., 4, rue des Deux-Avenues, 13ᵉ. 586-85-11. 54, r. Crimée, 19ᵉ. 607-62-00.

villas

SAINTE-MAXIME, vue panor. GOLFE SAINT-TROPEZ, villa meublée, 6 chambres, jardin. Prix 1.700.000 pptaire. Téléphone : (1) 590-86-06.

propriétés

A 60 km de Paris, à 15 km de l'autoroute du Nord

particulier Propriété 3 ha avec manoir 400 m² habit. Prix : 1.300.000 F.

Ecrire sous le nº 043.604 M RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

terrains

VAR VACANCES RETRAITE TERRAINS A BATIR VIABILISÉS 30 mn mer, 3 km A-8 Brignoles, tennis. Lots de 300 à 600 m², Px à partir de 130.000 F. Agence de la Gare, 83400 Hyères (94) 57-42-33.

viagers

Part. vd VILLA VIAGER, libre 1 tête de 87 ans ROQUEBRUNE - CAP-MARTIN, face mer, vue splendide mer, cap, vieux village. Ent., séj. 30 m², 6 chambres, 2 bains, 1 salle d'eau, cave, dépend., parking, jardin de 800 m² avec fruitiers.
Bouquet : 1.100.000 F.
Rente : 5.200 F par mois.
Téléphone : 236-50-24.

Le Monde

économie

LE DOSSIER TALBOT

L'accord sur les licenciements conclu entre le gouvernement et la direction est contesté par les sections C.G.T. et C.F.D.T de l'usine

Moins de licenciements et une formation assurée pour pratiquement tous les ouvriers qui quitteront Talbot : telle était la décision annoncée, le 17 décembre, par le premier ministre, M. Pierre Mauroy. Après deux jours de négociations entre MM. Jacques Calvet, président d'Automobiles Peugeot, et Jack Ralite, ministre délégué chargé de l'emploi, d'une part, et ce même M. Ralite et les représentants des fédérations C.G.T. et C.F.D.T. de la métallurgie, d'autre part, un compromis avait, en effet, été trouvé. Le nombre de licenciements était réduit de mille par rapport à la demande initiale de l'entreprise (2 905). En outre, Peugeot acceptait de verser une prime de 20 000 F (10 000 F à l'embauche et 10 000 F six mois plus tard) aux employeurs qui recruteront l'un des 1 905 licenciés. Selon Automobiles Peugeot (qui regroupe les marques Peugeot et Talbot), cette mesure toucherait environ cinq cents salariés.

Le constructeur acceptait aussi d'offrir une réduction de 20 000 francs sur l'achat d'un véhicule utilitaire qui servirait d'outil de travail. Enfin Peugeot décidait de mettre en place une formation à la réparation automobile qui permettrait un reclassement dans des garages pour une centaine de salariés. Le groupe précisait ultérieurement qu'il prendrait à sa charge la rémunération des formateurs et l'organisation des stages mais non l'indemnité versée aux stagiaires.

Au cours d'une conférence de presse tenue le 17 décembre, M. André Sainjon, secrétaire de la fédération de la métallurgie C.G.T., donnait des précisions sur le sort réservé aux mille huit cent cinq autres licienciés (auxquels s'ajoutaient les cent en formation à Poissy). *« Aucun ne sera jeté à l'Agence nationale pour l'emploi »*, précisait M. Sainjon. Cinq cents seront reclassés par des contrats à durée indéterminée dans d'autres entreprises, et mille trois cents seront placés en stages extérieurs par l'A.F.P.A. (Association pour la formation professionnelle des adultes). Des négociations vont s'ouvrir entre direction et syndicats sur ces stages et d'éventuels reclassements. *« Nous sommes prêts à nous mettre autour de la table de négociation à n'importe quel moment »*, ajoutait M. Sainjon, précisant qu'*« une situation nouvelle était créée »*, qu'il était possible d'*« améliorer encore les solutions sociales »* et qu'il restait à la direction *« à mettre en pratique ses engagements. »* *« D'ores et déjà,* concluait le délégué C.G.T., *les différents points proposés constituent une première avancée positive sur laquelle les travailleurs de Talbot peuvent s'appuyer. »*

La direction de Peugeot annonçait de son côté qu'*« elle mettrait en œuvre les dispositions qui viennent d'être arrêtées »*, *« bien qu'elle considère que le niveau des licenciements qu'elle avait demandés correspondait aux nécessités industrielles et que son plan social aménagé au mois de novembre apportait au personnel les mesures sociales d'accompagnement nécessitées par cette situation. »*

Elle confirmait *« sa confiance dans l'avenir industriel du site de Poissy, où continueront d'être produits des véhicules Talbot et Peugeot*, et rappelait *« l'importance qu'elle attache à ces deux marques »*, ajoutant qu'elle allait poursuivre les investissements (1,2 milliard de francs) sur le centre et réclamant *« le rétablissement le plus rapide possible du fonctionnement normal de Poissy.*

Le premier ministre comme le ministre chargé de l'emploi soulignaient le caractère exemplaire de la solution adoptée. *« Le gouvernement n'entend pas,* précisait M. Mauroy, *s'opposer aux mutations industrielles nécessaires. Mais il entend que ces mutations soient réalisées par la négociation et en respectant les droits des travailleurs. »* *« Le cas Talbot,* ajoutait-il, *est certes spécifique, mais ces mutations industrielles et technologiques constituent un problème général qui touche plusieurs secteurs importants de l'économie française. »* *« Nous devons réussir cette mutation en respectant les mêmes principes que dans le cas de Talbot, c'est-à-dire que nous devons nous adapter aux nécessités économiques en respectant les hommes. »* *« Nous devons aussi chercher à combiner la réduction du temps de travail et la formation des travailleurs aux nouvelles technologies. »*

Même commentaire pour M. Ralite, qui estimait à T.F. 1, le 17 décembre, que cet accord, *« dans les conditions actuelles »*, constituait *« une amorce pour traiter humainement les mutations technologiques »*. *« Je revendique,* concluait-il, *le droit et le devoir de tous les partenaires d'opérer des mutations technologiques à visage humain. »* C'est pourtant cet accord *« à visage humain »* – financé en grande partie par les pouvoirs publics, comme l'a reconnu M. Bérégovoy au Club de la presse d'Europe 1 le 18 décembre – qui a été refusé à Poissy dimanche. M. Bérégovoy a cependant qualifié cette situation de malentendu.

Lors d'un comité d'établissement, la direction a en effet annoncé les dispositions de cet accord – confirmé par la direction départementale du travail – et ajouté que l'usine de Poissy ne reprendrait ses activités normales qu'après le 2 janvier. Elle a ajouté que le plan d'investissement serait appliqué *« dès que l'entreprise retrouverait des conditions normales de fonctionnement »*. En dehors de l'encadrement et du personnel de sécurité, l'ensemble des salariés était donc mis au chômage technique du 19 au 23 (recevant alors 50 % de son salaire) avant de prendre sa cinquième semaine de congés entre Noël et le Jour de l'an.

La C.G.T. quittait alors le comité d'établissement demandant *« le respect des engagements pris devant le gouvernement »* et que *« pas un salarié ne soit au chômage »*.

La C.F.D.T. appelait elle aussi les travailleurs à occuper l'usine dès lundi matin *« pour ramener le chiffre des licenciements à zéro »*. Seule la C.S.L. disait subir les licenciements mais se réjouissait d'un accord qui laissait *« espérer que Talbot vive »*. Il y aura la grève affirmait, à la base, la C.G.T., *« tant qu'une négociation loyale ne sera pas engagée »*.

LE PERSONNEL

Une main-d'œuvre en majorité étrangère vieillissante et sous-scolarisée

La spécificité du cas Talbot, soulignée par M. Mauroy, le gouvernement a pu en prendre conscience par un rapport qui lui a été remis au mois d'octobre, intitulé « Travail et formation des ouvriers de fabrication de l'industrie automobile ». Un document établi par la commission d'étude pour le développement de la formation des ouvriers spécialisés mise en place sur la recommandation de M. Dupeyroux après les conflits intervenus à Poissy en 1982.

Né d'une suite de cessions, de Ford à Simca, puis à Chrysler puis à Peugeot S.A., le centre Talbot de Poissy est essentiellement aujourd'hui une usine d'assemblage final d'automobiles. *« Il se pose,* souligne le rapport, *un problème d'identité ressenti par le personnel; qui vit dans une atmosphère persistante de tension et d'anxiété pour l'avenir. Les activités qui demeurent sont celles qui exigent le moins de qualifications. Faute de renouvellement, les hommes et (pour partie) les équipements commencent à vieillir. »*

Entre 1978 et 1982, les effectifs de Poissy ont déjà été ramenés de 25 000 à 16 000, du fait notamment de mises en préretraite (Fonds national pour l'emploi) en novembre 1980 et en mars 1981. Actuellement, plus de 10 000 ouvriers de Poissy sont *« non qualifiés »*. Les étrangers représentent 56 % des effectifs ouvriers, mais 10 % seulement des *« régleurs »* (catégories supérieures des ouvriers). Il y a en outre une forte concentration sur une seule ethnie (les Marocains représentent 32 % du total). On constate en outre un vieillissement de la main-d'œuvre avec une concentration dans la tranche d'âge de trente à cinquante ans ; 61 % des ouvriers de Talbot ont plus de trente-cinq ans.

On note aussi une grande ancienneté : sur les 4 400 Marocains, un seul a moins de cinq ans d'ancienneté et 3 200 ont plus de dix ans dans l'entreprise (250 ont plus de vingt ans)

Un faible niveau de formation

Le niveau de formation, déjà peu élevé dans l'industrie automobile, y est particulièrement bas (88 % des ouvriers étrangers n'ont pas reçu d'enseignement primaire complet, et 3,7 % seulement sont allés au-delà du primaire). L'encadrement n'échappe pas à ce phénomène : moins de 1 contremaître sur 100 est doté d'une formation bac plus deux ans, 45 sur 100 ont, en plus, plus de cinquante ans, et 60 plus de quarante-cinq ans. *« La main-d'œuvre occupée dans les emplois de formation de l'industrie automobile est marquée par un vieillissement progressif sans augmentation de qualification, par un faible niveau de scolarité et par des conditions de travail sévères. »*, souligne cette étude.

Or c'est cette main-d'œuvre vieillissante et sous-scolarisée qui va subir, dans les années à venir, le contrecoup d'une automatisation de la production, d'abord dans les ateliers de tôlerie et d'emboutissage, puis, plus tard, dans le montage, voire, un jour, dans l'assemblage final. *« La capacité d'adaptation dépend non seulement du niveau initial mais aussi de l'âge, des motivations et de l'effort de formation que l'entreprise est prête à consentir »*, affirme l'étude, qui ajoute toutefois : *« Il ne faut pas se hâter de considérer comme totalement infranchissable l'écart entre anciennes et nouvelles qualifications. »*

Syndrome d'échec

Il n'est guère étonnant, dans ces conditions, qu'une cinquantaine d'ouvriers interrogés, à titre exploratoire, sur leur avenir professionnel et sur leurs désirs de formation, manifestent ce que le rapport appelle un *« syndrome d'échec »*. Lorsqu'on leur demande : *« Souhaitez-vous changer de travail ? »*, ils répondent ne pas vouloir changer d'entreprise : *« On y a toujours travaillé, y a-t-il du travail ailleurs pour nous ? »*. A l'exception des Cambodgiens qui veulent en majorité exercer d'autres métiers. La grande majorité dit son hostilité à la chaîne (*« Je tiens plus, je suis trop vieux. »*)

Interrogés sur les effets de l'introduction des nouvelles technologies, ils ont conscience qu'elles supprimeront les emplois les moins qualifiés (*« On n'a pas de chance, on est immigré »*), même si les jeunes Français sont plutôt optimistes (*« Avant que les robots soient capables de faire ce que je fais ! »*).

La formation, si elle est jugée utile par 70 % des interrogés, ne serait-ce que *« pour avoir moins peur »*, est difficile d'accès, parfois pour des raisons de langue (un certain nombre d'ouvriers parlent mal le français), mais surtout parce que *« la maîtrise ne propose que les gens dont elle veut se débarrasser »*.

Quant à l'avenir, ce qui prédomine, c'est le pessimisme (*« Talbot, c'est terminé ! »*) et la fatalité. Aussi, les Algériens rêvent-ils de la retraite au pays ou d'un retour *« comme chauffeur de taxi »*, les Cambodgiens, dont le retour au pays est plus hypothétique, d'un autre métier ; les Français, selon l'âge, attendent la retraite ou espèrent : (*« Tant que ça marche... »*).

Les Marocains les plus âgés souhaitent retourner au pays, mais aimeraient travailler encore une dizaine d'années, tandis que les jeunes voient leur avenir en France. Les Maliens veulent tous repartir quand les Sénégalais entendent faire venir leurs familles en France et y vivre.

Aussi le rapport recommande-t-il d'abord de *« briser le cercle vicieux suivant lequel le sentiment de découragement et d'insécurité affecte la productivité de l'entreprise, ses résultats et donc les perspectives d'emploi »*. Il préconise notamment d'*« associer le personnel davantage à la réflexion sur les équipements, leur implantation et leurs conditions d'utilisation. Une information et une formation préalables sont de toute manière indispensables »*. Le rapport, qui estime que *« le problème de l'expression des salariés paraît central »* chez Talbot, fait toute une série de propositions sur la transformation du rôle de l'encadrement, le développement de l'autonomie des équipes, la flexibilité nécessaire de la gestion de la main-d'œuvre, voire des mouvements de personnes entre les secteurs, les usines, les pays. – B. D.

LE DOSSIER TALBOT

Le gouvernement juge exemplaire l'accord conclu

(Suite de la première page.)

Si l'on excepte les primes de reclassement — le moins que l'entreprise puisse faire pour des ouvriers qui y travaillent depuis plus de dix ans, en majorité, parfois depuis plus de vingt ans — deux problèmes au moins se posent. Les licenciements étaient-ils justifiés ? A quoi doit servir la formation ?

M. Mauroy, qui a reconnu qu'un certains sureffectif pouvait exister, n'a jamais dit que la demande de Peugeot était excessive. L'expert nommé par le gouvernement au mois d'août, M. Prada, a, autant qu'on le sache, jugé conformes aux besoins de l'entreprise les réductions demandées. Un rapport d'une commission mise en place après les premiers mouvements sociaux de Poissy admet par ailleurs *« qu'aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale, le fléchissement des marchés et celui de la production ont été très rapidement répercutés sur l'emploi alors qu'en France le climat social et le mode de gestion des entreprises s'y opposaient »*. Or Talbot, dont la part du marché français est tombée de 10 % à 4,5 %, comme les autres constructeurs nationaux est en compétition avec les firmes allemandes, américaines et japonaises.

Le risque est donc grand de voir le sureffectif subsister à Poissy et les journées de chômage technique y être aussi nombreuses en 1984 qu'en 1983. Quant à l'exemple ainsi donné, il amènera sans doute les dirigeants des autres groupes en difficulté (sidérurgie, automobile, chantiers navals, pétrochimie, charbon) à *« prévoir large »*, ce qui pourrait fort alourdir le climat social.

La formation amène aussi en l'occurrence à s'interroger. M. Ralite et la C.G.T. ont en effet confirmé qu'aucun licencié n'aurait à pointer au chômage, mille trois cents environ — ceux qui ne seront ni reclassés, ni formés par Peugeot à la réparation automobile — vont donc suivre des stages de formation professionnelle des adultes. Or, ce sont pour la quasi-totalité des travailleurs immigrés (plus de 80 %), déjà âgés, qui n'ont pas même reçu une formation primaire complète. Un certain nombre d'entre eux (les Maliens, les Algériens, les Marocains, les plus âgés) désirent en plus rentrer dans leur pays.

Alors les former pourquoi ? Pour qu'ils ne gonflent pas les statistiques du chômage ? Pour préparer une réinsertion utile dans leur pays d'origine ? Pour relever de l'A.N.P.F. à la fin de leur stage puisque aucune garantie de reclassement ne leur est offerte ? Avoir refusé de traiter à cette occasion le dossier brûlant des travailleurs immigrés, le gouvernement rend difficile l'application d'une doctrine, tant en cela le cas Talbot est spécifique. M. Bérégovoy a raison de souligner que l'on *« n'avait pas prévu ce qui allait se passer dans l'industrie automobile »* et de parler de l'époque où l'on a embauché une main-d'œuvre immigrée *« à bon compte »*.

Il n'en reste pas moins qu'à l'occasion de ce dossier le gouvernement et particulièrement le ministre des affaires sociales et de la solidarité à Europe 1 le 18 décembre ont dessiné les grandes lignes de la politique qui va être suivie dans les mois à venir. Face aux mutations, il n'y aura ni opposition systématique aux licenciements, ni *« modernisation à marche forcée »*, mais *« concertation avec le monde des travailleurs. « On ne réalisera pas*, dit M. Bérégovoy, *la modernisation indispensable de notre appareil industriel sans les travailleurs ni contre les travailleurs. La bonne méthode*, ajoute-t-il, *consiste à mettre tous les dossiers sur la table », « les cartes du patronat, les intentions du gouvernement et les revendications syndicales.*

Quoi que dise le ministre des affaires sociales c'est là une innovation, car les syndicats peuvent à juste titre s'indigner du secret qui a précédé la révision de la politique charbonnière (dont M. Fabius, bien absent de tous les dossiers difficiles, n'a toujours pas annoncé les conséquences), comme de celle en cours dans la sidérurgie.

Outre le traitement sectoriel, avec les syndicats, des mutations industrielles, M. Bérégovoy a annoncé *« un vaste effort de formation des hommes pour permettre aux travailleurs d'épouser les techniques de demain qui sont nécessaires pour la modernisation de l'industrie »*. Une politique dont MM. Fabius et Marchais ont sans doute parlé le 19 décembre, tout en sachant que chaque dossier nécessitera un traitement spécifique, que le gouvernement *est loin d'être au bout de ses* peines et que le temps est ce dont il dispose le moins.

Aux Etats-Unis, en Allemagne fédérale, aux Payx-Bas, en Grande-Bretagne, l'investissement industriel a repris, parfois rigoureusement. En France, il aura baissé de 3 P en 1983. Face à une concurrence internationale avivée le temps est désormais compté.

BRUNO DETHOMAS.

MONNAIES

REPLI DU DOLLAR 8,4350 F

Les cours du dollar se sont repliés, lundi 19 décembre 1983, sur les marchés des changes, revenant de 2,7750 DM à 2,7650 DM, à Francfort et de 8,4750 F à 8,4350 F sur la place de Paris. Le repli est attribué aux indications en provenance des Etats-Unis : progression de la masse monétaire forte (5,5 milliards de dollars, mais conforme aux prévisions) et, surtout, baisse de 0,2% des prix de gros en novembre. En conséquence, les taux d'intérêt américains ont légèrement fléchi, et le dollar aussi.

Le yen a éprouvé un accès de faiblesse initial après le semi-échec du parti de M. Nakasone aux élections législatives, puis il s'est partiellement ressaisi.

Enfin, le cour du mark a baissé à Paris, revenant de 3,0550 F à 3,05 F environ.

AGRICULTURE

EXPORTATIONS RECORDS DE VINS ET SPIRITUEUX

Les exportations françaises de vins et spiritueux atteindront un niveau record en 1983, annonce la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (F.E.V.S.). Les ventes devraient s'élever à 17 milliards de francs, soit une progression de 15 %, qui fait de ce secteur le deuxième poste bénéficiaire, derrière les céréales, de la balance agro-alimentaire.

Pour la première fois, la barre des 10 millions d'hectolitres exportés devrait être franchie à la fin décembre car on enregistrait, fin octobre, 8,7 millions d'hectolitres de vin exportés et 0,8 millions pour les spiritueux, correspondant en valeur respectivement à 9,1 milliards de francs et 4,9 milliards. Ces résultats sont dus à la hausse des monnaies étrangères, et notamment du dollar, par rapport au franc et à une relative reprise économique sur certains marchés — États-Unis, Grande-Bretagne et Allemagne fédérale. La France a repris le deuxième rang, derrière l'Italie, des exportateurs vers les États-Unis, mais la F.E.V.S. craint qu'en 1984 ceux-ci n'instituent des mesures restrictives à l'égard des importations en provenance de la C.E.E. Toutefois, la Fédération prévoit pour 1984 une hausse des exportations d'environ 15 % encore et même de 20 % pour le champagne.

La gauche entre archaïsme et modernisme

(Suite de la première page.)

La gauche, en fait, est pressée de choisir entre deux discours, alors qu'il lui faut tenir les deux à la fois. Le premier est celui de MM. Delors et Fabius, par exemple, celui de la modernité et de l'efficacité.

La logique de la politique présidentielle va dans leur sens : il faut mettre l'argent public sur les « créneaux » porteurs d'avenir, et organiser le retrait de ceux qui sont condamnés. Le second est plus « archaïque », l'archaïsme étant assimilé aux préoccupations exclusivement sociales, et renvoie ni plus ni moins aux promesses faites par la gauche elle-même avant qu'elle n'accède aux responsabilités.

En fait, il s'agit d'un débat permanent au sein de la gauche, ou si l'on préfère entre la gauche traditionnelle et la « deuxième gauche ». Ce débat avait achoppé une première fois, en 1977, au moment de l'« actualisation » du programme commun, les socialistes « modernistes » (M. Rocard et ses amis) menant la bataille sur le « chiffrage » dudit programme commun, avant d'être interrompus par la rupture de la gauche elle-même. Ce clivage devait toutefois dominer les débats du congrès socialiste de Metz, en avril 1979 (c'était l'époque où M. Fabius proclamait qu'« entre le marché et le rationnement, (c'est-à-dire le Plan), il y a le socialisme », tandis que les minoritaires, MM. Mauroy et Rocard, étient soupçonnés de vouloir « gérer la crise »).

C'était l'époque, qui fut prolongée avec la perspective d'une candidature élyséenne de M. Michel Rocard, où cette gauche moderniste plaidait pour la « société civile » contre la « politique professionnelle ».

Aujourd'hui, gouvernement, partis et syndicats qui forment la majorité tâtonnent. Parce qu'ils mènent un double jeu (ils tiennent simultanément deux discours) et surtout parce que la pratique gouvernementale est en avance sur la théorie des partis. D'où les décalages, les « écarts » qui peuvent se manifester à l'intérieur de la majorité entre P.C. et P.S., d'une part, entre le gouvernement et les syndicats, d'autre part.

En fait, la gauche doit mener de front deux transformations : celle de la société, et celle, peut-être plus fondamentale, de la gauche elle-même.

La contribution peut être surmontée dans l'immédiat, pour une raison essentielle : ce n'est qu'à la condition de donner des gages à se propre base ouvrière que le pouvoir pourra convaincre celle-ci de la nécessité de la modernisation. En d'autres termes, cette modernisation se fera avec un discours archaïque, faisant référence aux valeurs traditionnelles de la gauche. Ainsi s'explique, par exemple, l'offensive « idéologique » du gouvernement (enseignement, presse).

Ainsi *s*'expliquent les propositions prises par MM. Mauroy et Bérégovoy dans l'affaire Talbot. Ainsi s'explique aussi la logique retenue pour les Houillères : le gouvernement fixe une enveloppe d'aide, à charge pour la région de la répartir entre l'aide à la production et l'aide aux société de reconversion. A charge pour le gouvernement de prévenir que l'une est condamnée, à terme, et qu'il vaut mieux valoriser les secondes.

Ainsi peut s'expliquer, enfin, qu'une phase « archaïque », celle du début du septennat, ait précédé la phase moderniste actuelle, qui emprunte à la fois au pompidolisme et au mendèsisme. C'est parce qu'il fallait « fidéliser » l'électorat populaire que l'on a procédé aux réformes de structures inscrites dans les tables de la loi de la gauche.

On propose aujourd'hui à cet électorat d'y réfléchir à deux fois : ou bien l'adaptation se fait sous la pression économique, au plus fort coût social (c'est le « reagano-thatchérisme »), ou bien, cette adaptation se fait avec un accompagnement social que seule la gauche peut mettre en œuvre, parce qu'elle jouit de la confiance des syndicats. Cet accompagnement sera peut-être le seul atout de la gauche pour les prochaines batailles électorales ; à moins que, d'ici là, à force de faire le grand écart, elle ne se fasse une « déchirure musculaire ».

JEAN-MARIE COLOMBANI.

M. JOSPIN : le gouvernement a fait son devoir

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S., évoque le conflit Talbot, dans une interview au *Journal du dimanche* du 18 décembre. M. Jospin affirme notamment : *« Les salariés de Talbot ont eu raison de se battre contre les licenciements brutaux qui leur étaient imposés (...). Le gouvernement, dans cette affaire, a fait son devoir et l'a bien fait. En effet, il n'est en rien responsable de la situation actuelle chez Talbot. Talbot appartient à un groupe privé, que je sache. Si la production de l'entreprise s'est effondrée, passant entre 1979 à 1983 de quatre cent cinquante-cinq mille voitures à cent quatre-vingt-quatorze mille, ce n'est pas le fait du gouvernement. La vraie question se situe en amont : il semble bien que la direction de P.S.A. n'ait pas fait les bons choix industriels et commerciaux. »*

A propos de la politique industrielle du gouvernement, M. Jospin estime que : *« La plupart des problèmes qui se posent sur le terrain en matière industrielle ne résultent pas des décisions de la politique indutrielle du gouvernement. »*

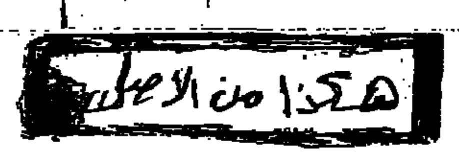
Le premier secrétaire du P.S. affirme que les socialistes soutiennent la politique industrielle du gouvernement, qui repose, selon lui, sur un *« double souci »*, qui caractérise une *« politique industrielle de gauche » : « Moderniser l'industrie pour l'adapter à la révolution industrielle en cours et préparer sérieusement l'avenir du pays et l'emploi futur de ses travailleurs ; éviter des déchirures graves dans le tissu social, car sinon les mutations nécessaires ne seraient pas supportées. »*

LE POIDS DE LA C.G.T.

Si la C.S.L., syndicat maison, occupe toujours la première place à l'usine Talbot de Poissy grâce à sa forte implantation (58,11 %) dans le deuxième collège (cadres, ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise *et* une partie des employés), elle est nettement devancée, en revanche, dans le premier collège (ouvriers et une fraction des employés) par la C.G.T. Cette dernière organisation totalisait en mars, aux dernières élections de délégués du personnel, 42,25 % des suffrages du premier collège contre 34,72 % à la C.S.L., 8,15 % à la C.F.D.T. et 3,68 % à F.O., les votes blancs et nuls représentant 3,03 %.

● **M. BERGERON :** ***« Ce qui se passe chez Talbot était inévitable. »***

M. André Bergeron, secrétaire général de F.O., a déclaré, le 19 décembre, à propos de la situation à Talbot-Poissy : *« J'ai publié, vendredi, une déclaration dans laquelle je disais notamment qu'il ne fallait pas mentir aux ouvriers. Ce qui se passe chez Talbot était inévitable. Durant des mois, on répète aux salariés de l'usine qu'il n'y aura aucun licenciement. Et puis, brutalement, on leur dit le contraire. Comment veut-on qu'ils réagissent autrement qu'avec colère ? Nous avions conseillé aux militants F.O. de ne pas s'engager dans la grève. Ils nous ont écouté en demandant qu'on discute des garanties dont bénéficieraient ceux qui, malheureusement, seraient frappés. A force de démagogie, de confusion et de recul devant les responsabilités, on finira par tout casser. Alors, il sera trop tart pour pleurer. »*



SOCIAL

LA C.F.D.T. ANNONCE 100 000 EMPLOIS SUPPRIMÉS EN 1984 DANS LA MÉTALLURGIE

La Fédération générale de la métallurgie C.F.D.T. (F.G.M.) a annoncé, vendredi 16 décembre, qu'elle prévoyait 100 000 suppressions d'emplois dans la métallurgie en 1984 par suite de *« la poursuite du déclin de branches traditionnelles telles que la sidérurgie, la multiplication de problèmes dans des secteurs comme l'automobile ou la construction navale, et le recours au chômage partiel ou total dans la métallurgie »*, qui suscitent chez les travailleurs *« un désespoir larvé »*.

M. Georges Granger, secrétaire général de cette fédération. L'enquête de la F.G.M. dans cent soixante-quatre établissements représentant 208 000 salariés fait entrevoir une augmentation des licenciements de 35 % en 1984. La crise elle se caractérise, selon M. Granger, par *« une formidable mutation technologique qui accroît les gains de productivité »* ; il faut trouver des *« solutions d'accompagnement »* aux réductions d'emploi. La C.F.D.T. a décidé de [...]r au niveau du « bassin d'emploi », pour obtenir une politique [...]rielle appuyée sur la réduction du temps de travail et la formation professionnelle.

LE NOMBRE DE CHOMEURS INDEMNISÉS A AUGMENTÉ DE 4,1 % EN NOVEMBRE

Selon les statistiques provisoires publiées le 17 décembre par l'UNEDIC, le chômage indemnisé a augmenté de 4,1 % en novembre par rapport au mois d'octobre, avec 1 711 876 chômeurs indemnisés contre 1 644 459. Le nombre des bénéficiaires de l'allocation de base (pour tout licenciement, sauf pour raisons économiques) passe, en effet, de 536 526 à 581 214 (+ 8,3 %) ; celui des allocations forfaitaires (jeunes, femmes, etc.) augmente également, passant de 103 416 à 115 302 (+ 11,5 %), ainsi que les indemnités de formation, qui croissent de 81,2 %, passant de 8 962 à 16 238. Enfin, le nombre de bénéficiaires de l'allocation spéciale (licenciements pour raisons économiques) passe de 92 135 à 98 115 (+ 6,5 %), et l'on note une légère progression des allocations conventionnelles du Fonds national de l'emploi (F.N.E.) qui passent de 82 362 à 83 592. En revanche, on enregistre une légère diminution des allocations de fin de droit, des allocations conventionnelles de solidarité et des garanties de ressources.

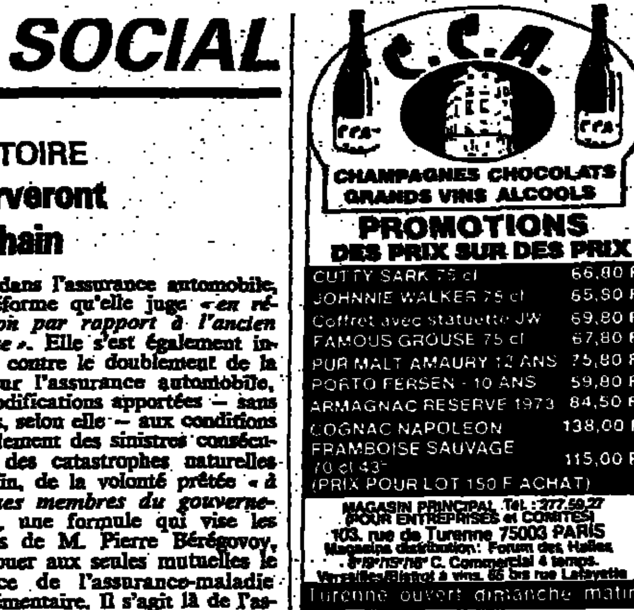
POUR LA PREMIÈRE FOIS DE LEUR HISTOIRE

Les agents généraux d'assurances observeront une grève générale le 1er février prochain

A l'appel de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (F.N.S.A.G.A.) qui regroupe dix-neuf mille agents généraux à part entière sur les vingt-cinq mille que compte la profession, les cabinets d'assurances sont invités à observer le 1er février 1984 une grève générale de vingt-quatre heures. Ce mouvement de mécontentement, le premier de cette ampleur depuis cent cinquante ans qu'existe l'assurance en France vise à faire aboutir un certain nombre de recommandations formulées par la Fédération qui, de l'avis de ses dirigeants, n'ont pas été prises en compte par les pouvoirs publics.

Tout en se félicitant de la récente décision prise par le ministère de l'économie et des finances de confier à M. Pierre Cortesse, conseiller-maître à la Cour des comptes, une mission d'étude sur le problème de la distribution de l'assurance et, plus particulièrement, sur *« les règles qui organisent actuellement la profession d'agent général d'assurances »* (*le Monde* du 14 décembre), M. Henri Debruyne, délégué général de la F.N.S.A.G.A., précise que le mouvement de grève décidé le 15 décembre dernier à l'issue d'un conseil fédéral extraordinaire est l'aboutissement des vives réactions suscitées au sein de la profession par les dernières dispositions gouvernementales.

Ainsi, la Fédération a écrit, sans succès, rue de Rivoli pour demander que soit rapportée l'application de la réforme du « bonus-malus » prévue à compter du 1er juillet prochain dans l'assurance automobile, une réforme qu'elle juge *« en régression par rapport à l'ancien système »*. Elle s'est également insurgée contre le doublement de la taxe sur l'assurance automobile, des modifications apportées — sans préavis, selon elle — aux conditions de règlement des sinistres consécutifs à des catastrophes naturelles et, enfin, de la volonté prêtée *« à quelques membres du gouvernement »*, une formule qui vise les services de M. Pierre Bérégovoy, d'attribuer aux seules mutuelles le bénéfice de l'assurance-maladie complémentaire. Il s'agit là de l'assurance contractée à titre individuel ou au sein d'une entreprise pour compenser le paiement du ticket modérateur, une activité qui représente actuellement plusieurs milliers de dossiers chez les agents généraux d'assurances. — S. M.



MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
.....	8,4390	8,4430	+ 110	+ 140	+ 225	+ 270	+ 700	+ 810
......	6,7507	6,7555	+ 137	+ 177	+ 245	+ 297	+ 713	+ 818
0) ...	3,5653	3,5775	+ 160	+ 180	+ 314	+ 342	+ 969	+ 1033
......	3,0499	3,0524	+ 147	+ 160	+ 288	+ 308	+ 850	+ 897
.....	2,7179	2,7205	+ 133	+ 147	+ 259	+ 278	+ 760	+ 806
0) ...	14,9760	14,9871	+ 169	+ 262	+ 240	+ 373	+ 655	+ 956
.....	3,8198	3,8233	+ 229	+ 250	+ 464	+ 492	+ 1442	+ 1510
) ...	5,0337	5,0376	− 230	− 198	− 439	− 391	− 1357	− 1253
.....	11,9749	11,9865	+ 300	+ 351	+ 539	+ 620	+ 1461	+ 1644

TAUX DES EURO-MONNAIES

..	9 9/16	9 15/16	10 5/16	10 11/16	10 1/4	10 5/8	10 5/16	10 11/16
..	5 3/8	6 3/4	6 5/16	6 11/16	6 1/4	6 5/8	6 5/16	6 11/16
..	5 7/8	6 1/4	6 3/16	6 9/16	6 1/4	6 5/8	6 7/16	6 13/16
..	8 1/2	10	10	11 1/2	10 1/4	11 1/2	10 3/4	12
..	1 7/8	2 5/8	4 7/8	5 1/4	4 11/16	5 1/16	4 11/16	5 1/16
..	15 3/4	17 3/4	16 1/4	17 3/4	16 1/2	17 3/4	17 1/4	18 1/2
.	8 3/4	9 1/8	9 1/16	9 7/16	9 1/4	9 5/8	9 3/4	10 1/8
.	11 3/4	13	12 1/4	13 1/4	12 3/4	14	14	15

[...] cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en [...]tinée par une grande banque de la place.

VOIR PAGE 32

ÉTRANGER

La C.E.E. signe un accord de coopération économique avec les pays andins

Carthagène (Colombie). — Les cinq pays du pacte andin et les Dix de la C.E.E. ont signé, le samedi 17 décembre à Carthagène en Colombie, un accord de coopération économique et commerciale destiné à promouvoir le développement de cette région latino-américaine dans les domaines les plus variés. Le pacte andin a été fondé en 1969 par la Colombie, l'Équateur, le Pérou, la Bolivie et le Chili. Le Venezuela a, depuis Lovi, rejoint, en 1973, ce groupe, que le Chili a quitté en 1976. Le Panama a fait savoir, le 17 décembre, qu'il envisageait de poser sa candidature pour rejoindre le Pacte andin.

Les négociations entre les Dix et les cinq pays latino-américains signataires de l'accord de fondation dit, précisément, « de Carthagène » avaient commencé en mai 1980. Mais elles avaient, à deux reprises, périclité, d'abord en raison du renversement, en juillet de la même année, du gouvernement constitutionnel de la présidente, Mme Gueiler, puis, au printemps 1982, en raison de l'embargo décidé par la C.E.E. à l'encontre de l'Argentine lors de l'affaire des Malouines.

L'accord du 17 décembre entrera en vigueur le 1er janvier 1984. D'une durée initiale de cinq ans, il est automatiquement prorogeable pour deux ans. Il prévoit l'octroi mutuel entre les deux organisations de la clause de la nation la plus favorisée. Une commission mixte de coopération sera mise sur pied.

Les Dix s'engagent à promouvoir le développement agraire, industriel et énergétique dans les pays andins, et à y favoriser la diffusion des progrès technologiques et scientifiques.

Le commerce entre les deux organisations avait sensiblement progressé ces dernières années. Les importations de la C.E.E. en provenance des « Cinq » sont passées, de 1976 à 1982, de 2 à 4,5 milliards de dollars ; les exportations, de leur côté, sont, dans le même temps, passées de 2,4 à 4,2 milliards. Le solde est donc légèrement en faveur des pays andins, dont les principales exportations vers l'Europe sont : le pétrole vénézuélien, le café et les bananes de Colombie et de l'Equateur, ainsi que le plomb, le cuivre et l'étain de Bolivie et du Pérou. — *(A.F.P., Reuter.)*

La Côte-d'Ivoire a demandé un rééchelonnement de sa dette extérieure

A la demande du gouvernement de la Côte-d'Ivoire, les négociations pour le rééchelonnement de la dette extérieure de ce pays, évaluée à 7 milliards de dollars (près de 60 milliards de francs), vont commencer cette semaine. Elles porterait, en premier lieu, sur l'étalement des paiements à effectuer en 1984, évalués à 1 milliard de dollars (8,5 milliards de francs), capital et intérêt. Le ministre des finances ivoirien rencontrera les représentants des pays créanciers à Paris, et ceux des banques internationales à Londres. On sait que la France est l'un des principaux créanciers de la Côte-d'Ivoire, sans doute le premier, avec un montant supérieur à 13 milliards de francs (y compris les prêts en devises).

De nombreux observateurs à Abidjan s'attendaient à cette demande, sans précédent dans l'histoire financière du pays, mais jugée inévitable. Le président Houphouët-Boigny, soucieux de ne pas ternir une image de marque brillante jusqu'à l'année dernière, l'avait retardée le plus possible.

A l'origine des difficultés de la Côte d'Ivoire, on trouve la baisse, parfois l'effondrement, des cours du café (en 1981) et du cacao (en 1982). La hausse antérieure de ces denrées, principaux produits d'exportation du pays, ainsi qu'un rythme de croissance rapide, le plus élevé d'Afrique de l'ouest, avaient incité les gouvernants ivoiriens à emprunter massivement à l'étranger. L'envolée du dollar et des taux d'intérêt a considérablement alourdi le fardeau de la dette, tandis qu'à court terme la sécheresse persistante compromet les récoltes de l'année, et assombrit les perspectives pour 1984. Parmi les créanciers de la Côte-d'Ivoire, le gouvernement français et le Fonds monétaire international ont déjà fait savoir qu'ils continueraient à lui apporter leur soutien. La Banque mondiale qui a accordé à ce pays le tiers des concours totaux de l'Afrique de l'ouest, lui a consenti un prêt d'« ajustement structurel » de 280 millions de dollars.

● **La coopération entre la France et l'Inde.** — La France et l'Inde vont examiner prochainement les divers aspects d'une coopération dans le domaine nucléaire, a indiqué, mardi 13 décembre, le ministre de la recherche et de l'industrie M. Laurent Fabius, au cours d'une visite officielle en Inde. (Depuis l'été, la France, succédant aux Etats-Unis, livre de l'uranium enrichi pour la centrale atomique de Tarapur, près de Bombay). Le ministre, qui était accompagné d'une trentaine d'hommes d'affaires et de dirigeants de grandes sociétés nationalisées, a également annoncé que la coopération industrielle franco-indienne allait s'étendre dans divers secteurs intéressant les technologies avancées (fibres optiques, centraux téléphoniques, exploration des richesses sous-marines, recherche pétrolière en mer et, surtout, informatique. — *(Reuter-A.P.-A.F.P.)*

AFFAIRES

UN CONSORTIUM BANCAIRE PARTICIPERA AU RACHAT DE GRUNDIG AUX COTÉS DU GROUPE PHILIPS

Un consortium de banques européennes participera, aux côtés du groupe Philips, au rachat de tout ou partie de la participation que M. Max Grundig et sa famille possèdent dans la société allemande Grunding, (*le Monde* daté 18-19 décembre).

Le groupe Philips a précisé, lundi 19 décembre, qu'une nouvelle société en commandite simple appelée E.M.V. prendra le contrôle de Grundig. La fondation Max Grundig participera à la E.M.V.

Les négociations se poursuivent encore entre les diverses parties, mais il semble désormais acquis que M. Max Grundig, âgé de soixante-quinze ans, se retirera le 1er avril 1984 et laissera la gestion quotidienne de son groupe à Philips. Toutefois, M. Max Grundig restera président du conseil de surveillance « *à vie* » de la société, et sa famille obtiendrait un « *dividende garanti* » pendant vingt-cinq années.

Philips détient, on le sait, 24,5 % de Grundig, soit moins que la minorité de blocage qui est en R.F.A. de 25 %. Toute acquisition supérieure à ce pourcentage doit être soumise à l'Office des cartels de Berlin-Ouest. Ce dernier s'était prononcé contre la proposition de rachat de 75,5 % du capital de Grundig formulée voilà un an par le groupe français Thomson-Brandt.

● **Poursuite des négociations entre Poulain et Buitoni.** — La société Poulain Industries dément que les pourparlers avec le premier groupe agro-alimentaire italien, Buitoni-Perugina, aient été rompus. En septembre dernier, la société française avait annoncé son intention de négocier le rachat de la majorité du capital de Buitoni-Perugina et s'était donné trois mois pour aboutir. Alors que, selon l'A.F.P., l'assesseur au travail de la région de Toscane, M. Roberto Teroni, annonçait que le groupe français avait renoncé à cette opération, à Paris, Poulain Industries a fait savoir que les négociations étaient toujours en cours, des problèmes importants conduisant à une prolongation des discussions.

Le Carnet des Entreprises

● NORD-EST

MONSIEUR GUSTAVE RAMBAUD

est nommé président-directeur général de la société Nord-Est.

M. JEAN HUE DE LA COLOMBE ayant demandé, en raison de son âge, à être déchargé de ses fonctions de président-directeur général de Nord-Est à compter du 1er janvier 1984, le conseil d'administration de la société, dans sa séance du 14 décembre 1983, a pris acte avec regret de sa décision et a désigné pour lui succéder, M. GUSTAVE RAMBAUD.

Ce conseil a nommé M. JEAN HUE DE LA COLOMBE, vice-président, et a confirmé M. LOUIS MERMOD dans ses fonctions d'administrateur directeur général.

Pour tous renseignements sur le carnet, téléphonez à : 770-86-33.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UNION GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS UGIMO

Le conseil d'administration, réuni le 12 décembre 1983, a procédé à l'examen de la situation provisoire du bilan au 30 juin 1983 et a pris connaissance du compte rendu d'activité ainsi que des perspectives de résultats de la société pour l'ensemble de l'exercice.

Dans un marché locatif toujours dominé par la demande, le taux d'occupation de l'ensemble du patrimoine est tout proche de 100 %.

Les travaux de construction de l'immeuble de 33 appartements à Issy-les-Moulineaux se poursuivent conformément au planning établi, son achèvement étant prévu à la fin de l'année 1984.

Les résultats prévisionnels de l'exercice permettent d'envisager dès maintenant une nouvelle progression du dividende.

COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ACCUMULATEURS

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 9 déc 1983, a décidé, pour absorber la quasi-totalité des déficits antérieurs, de ré capital social de 132 250 000 F à 15 870 000 F par diminution de 100 F à 12 valeur nominale des 1 322 500 actions existantes ; le report déficitaire au 31 bre 1982 a ainsi été ramené de 117 790 000 F à 1 410 000 F.

A l'issue de cette assemblée, le conseil d'administration, en vertu des qui lui ont été conférés, a décidé de porter le capital de 15 870 000 F à 95 22 par création de 6 612 500 actions nouvelles de 12 F nominal. Ces actions 30 F, soit avec une prime d'émission de 18 F, sont à souscrire contre espè libérer entièrement à la souscription.

Elles seront réservées par préférence aux propriétaires des actions an qui n'auront le droit de souscrire, à titre irréductible, cinq actions nouvelles action ancienne.

Les souscriptions seront reçues du 19 décembre 1983 au 20 janvier 1 guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants :

ÉLECTRO BANQUE — CRÉDIT COMMERCIAL DE FR
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
BANQUE NATIONALE DE PARIS
CRÉDIT LYONNAIS
BANQUE INDOSUEZ

(Visa de la COB en date du 8 décembre 1983, n° 83 331.)

MARCHÉS FINANCIERS

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 8-12-1983
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	380 515
dont :	
Or	280 738
Disponibilités à vue à l'étranger	28 587
ECU	79 089
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 098
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	12 008
dont :	
Concours au Trésor public	5 780
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	204 033
dont :	
Effets escomptés	85 796
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	76 903
5) DIVERS	6 912
Total	680 374

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	188 109
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	11 934
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	7 979
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	71 321
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	17 630
5) ECUS A LIVRER AU FECOM	78 476
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	306 114
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 583
8) DIVERS	13 876
Total	680 374

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices généraux de base 100 en 1949	9 déc.	16 déc.
Valeurs franç. à revenu variable	1265,4	1248,1
Valeurs étrangères	3545,5	3464,2
Base 100 : 29 décembre 1972		
Valeurs franç. à revenu variable	182,6	180,1
Valeurs étrangères	479,7	468,7
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice des valeurs françaises à rev. var. (base 100 au 31-12-1981)	157,7	155,5
Pétroles-Energie	120,4	118,8
Métallurgie	77,9	76,9
Chimie	176,2	170,8
Bâtim., mat. constr., trav. publics	111,1	110,6
Constructions mécaniques	110,4	110
Matériel électrique	177,6	169,8
Automobile et accessoires	118,1	116,4
Industr. de consom. non alim.	253,5	248
Agro-alimentaire	231,9	231,5
Distribution	96	94,2
Transports	141,5	144,8
Services	202,6	198,3
Assurances	130,9	136,7
Banques	191	191,8
Immobilier et foncier	158,9	153,5
Investissement et portefeuille	177	175,2
Valeurs industrielles	182,9	179,5
Base 100 : 28 décembre 1980		
Valeurs françaises à revenu fixe (*)	104,6	104,6
Emprunts d'Etat (*)	106,1	106
Emprunts garantis et assimilés (*)	104,2	104,2
Sociétés (*)	105,5	105,5
Base 100 : 31 décembre 1972		
Emprunts garantis et assimilés (*)	91,6	91,6
Sociétés (*)	100,3	100,3
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	150,8	148,6
Produits de base	125,6	122,3
Construction	108,9	108,7
Biens d'équipement	122,1	118,4
Biens de consom. durables	164,1	159,6
Biens de consom. non durables	224,3	217,9
Biens de consom. alimentaires	230,2	229,3
Services	128,4	126,3
Sociétés financières	176,3	177,2
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	121,1	124,6
Valeurs industrielles	153,1	150,4
BOURSES REGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	125	124,7

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CREDIT NATIONAL. – En 1983, l'établissement de la rue Saint-Dominique aura consenti, pour son propre compte, entre 13,5 et 14 milliards de francs de prêts à long terme, outre la distribution de 6 milliards de francs de prêts spéciaux garantis par l'Etat. Au total, près de mille cinq cents entreprises auront bénéficié de cette enveloppe de ressources propres au Crédit national, soit une augmentation de 40 % environ par rapport à l'année précédente selon la répartition approximative suivante établie au début du mois de décembre :

- Prêts aux conditions du marché (P.C.M.) : 3,4 milliards de francs ;
- Prêts aidés aux entreprises (P.A.E.) : 2,4 milliards de francs ;
- Prêts spéciaux pour l'investissement (P.S.I.) : 5,8 milliards de francs ;

Prêts supplémentaires de refinancement dans le cadre du « moratoire de Figeac » (P.S.R.) : 1,4 milliard de francs ;

- Prêts participatifs : 200 millions de francs.

En ce qui concerne les enveloppes de prêts à taux privilégiés mises à la disposition de l'établissement par les pouvoirs publics, celui-ci souligne qu'elles ont été *« totalement consommées »*, y compris le complément que le Crédit national a obtenu en fin d'année *« pour satisfaire la demande toujours très soutenue »*.

Par ailleurs, il est précisé que sur les quelque 5,8 milliards de francs de prêts spéciaux pour l'investissement accordés cette année, 46 % de la demande émane *« d'entreprises tournées vers l'avenir qui automatisent leur processus de production ou innovent en lançant des produits ou des procédés de fabrication nouveaux »*. Enfin, il apparaît, au vu du développement des procédures de prêts « commerce extérieur » et « développement industriel à l'étranger » (elles auront représenté le tiers des prêts spéciaux pour l'investissement), que les entreprises françaises sont toujours plus nombreuses à se lancer à la conquête des marchés étrangers soit en accroissant le volume de leurs exportations, soit en décidant de s'implanter hors de France.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	15 déc.
Valeurs françaises	155,6
Valeurs étrangères	144,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	15 déc.	16 déc.
Indice général	149,5	148,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 19 déc. 12 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	16 déc.	19 déc.
1 dollar (en yens)	235,10	235,70

BOURSE DE PARIS Comptant 16 DECEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	28	0 831
5 %	38 80	4 370
3 % amort. 45-54	71	1 131
Emp. 7 % 1973	9599	..
Emp. 8,80 % 77	112 30	5 001
9,80 % 78/93	88 97	4 231
8,80 % 78/86	90 30	0 120
10,80 % 79/94	91 60	3 069
13,25 % 80/90	100 20	7 132
13,80 % 80/87	101 70	2 338
13,80 % 81/99	101 10	12 704
16,75 % 81/87	110 40	4 485
16,20 % 82/90	110 50	15 002
16 % juin 82	110 50	8 350
E.D.F. 7,8 % 61	137 20	13 844
E.D.F. 14,5 % 80-82	101 30	7 202
Ch. France 3 %	130	..
CNB Bques janv. 82	101 60	6 427
CNB Paribas	101 71	6 427
CNB Suez	101 70	6 427
CNI janv. 82	101 58	6 427
B.S.N. 10,50% 77	2751	276
Carrefour 6,75% 75	339	35
Interbail (obl. conv.)	237 10	23 710
Lafarge 6 % 72	318	32 400
Merrell 8,75 % 77	1690	..
Michelin 5,50% 70	615	..
Moët-Hennes. 6%77	1690	171
Pétr. (Fse) 7,50% 79	208	20 600
Peugeot 6 % 70-75	351	..
Sanofi 10,25 % 77	651	..
SCREG 9,75 % 78	156	15 500
Télém. 7 % 74	182	16 110
Thom.-CSF 8,9% 77	252	25

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	53	55 10
A.G.F. (St Cent.)	359	360
A.G.P. Vie	4560	4750
Agr. Inc. Madag.	80	73
Alfred Herlicq	62	62
Allobroge	373	372
André Roudière	140	143 70
Applic. Hydraul.	330	335
Arbel	40 10	40
Artois	416	415
Az. Ch. Loire	15	14 80
Aussedat-Rey	19 30	19
Bain C. Monaco	80 50	80 50
Banania	430	447
Banque Hypoth. Eur.	334	....
Blanzy-Ouest	282 80	....
B.N.P. Intercontin.	155	160
Bénédictine	1560	1500
Bon-Marché	93	92
Boris	340	316 20
Bras. Glac. Int.	736	766
Calif	390	390
Cambodge	188	190
C.A.M.E.	99	99
Campenon Bern.	186	186
Caout. Padang	240	240
Carbone-Lorraine	43	42 90
Carnaud S.A.	125 20	126 10
Caves Roquefort	927	994
C.E.G.Frig.	180	184
C.E.M.	29	28 80
Centen. Blanzy	900	872
Centrest (Ny)	102	102
Cerabati	58	60
C.F.F. Ferrailles	122	121 40
C.F.S.	648	668
C.G.I.B.	202	....
C.G.V.	102 50	100
Chambon (M.)	390	390
Chambourcy (M.)	1100	....
Champex (Ny)	106	104
Chim. Gde Paroisse	63	65
C.I. Maritime	385	385
Ciments Vicat	240	240
Citram (B)	120	....
Clause	410	415
Cl. MA (Fr.-Bail)	385	....
CMM-Mar Madag.	4 60	....
Cochery	48	....
Cofradel (Ly)	410	410
Cogifi	224 80	225
Comindus	580	584
Comiphos	161 20	161 10
Comp. Lyon-Alem.	205 10	208
Concorde (La)	262	264
C.M.P.	16 90	16 80
Conte S.A. (Li)	36	....
Crédit (C.F.B.)	190	185
Créd. Gén. Ind.	395	390
Cr. Universel (Cie)	455	450
Créditel	123	123
C. Sabl. Seine	115	....
Darblay S.A.	235	....
De Dietrich	320	315
Degremont	150	156
Delalande S.A.	253 80	264

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Delmas-Vieljeux	630	650
Dév. Rég. P.d.C (Li)	113 50	113 50
Didot-Bottin	330	328
Dist. Indochine	298	290
Drag. Trav. Pub.	200	193
Duc-Lamothe	206	212
Dunlop	5	5 35 d
Eaux Bass. Vichy	988	990
Eaux Vittel	890	925
Ecco	2505	2530
Economats Centre	405	410
Electro-Banque	232	240
Electro-Financ.	478	478
Elf-Antargaz	156	156
E.L.M. Leblanc	570	570
Entrepôts Paris	280	277 60
Epargne (B)	1060	1080
Epargne de France	325	324
Epeda-BF	1310	1301
Escaut-Meuse	360	374 40 d
Eurocom	610	610
Europ. Accumul.	37	37
Eternit	250	249 60
Félix Potin	1140	1145
Ferm. Vichy (Ly)	158	137 o
Finalens	88 20	90
FIPP	106	....
Fnac	230	230
Focep (Chât. eau)	1130	....
Foncière (Cie)	190	193
Fonc. Agache-W.	80	80
Fonc. Lyonnaise	1310	1306
Foncina	161	158
Forges Gueugnon	18 90	18 15
Forges Strasbourg	132	131
Forinter	1250	1250
Fougerolle	72 20	70
France I.A.R.D.	99	99
France (La)	550	570
Frankel	199	....
Fromageries Bel	799	790
From. Paul Renard	373	385
GAN	668	678
Gaumont	616	616
Gaz et Eaux	1189	1199
Genvrain	110	....
Gér. Arm. Hold.	22	22 40
Gerland (Ly)	598	600
Gévelot	258	300 d
Gr. Fin. Constr.	196	190
Gds Moul. Corbeil	80	81
Gds Moul. Paris	287	286
Groupe Victoire	582	605
G. Transp. Ind.	155	155
Huard-U.C.F.	38 45	37
Hutchinson	25 70	25 70
Hydro-Energie	249 80	239 80 o
Hydroc. St-Denis	49 10	....
Immindo S.A.	215	215
Imminvest	152	150 50
Immobail	283 20	290
Immobanque	470	480
Immob. Marseille	1980	2059
Immofice	372	386
Industrielle Cie	663	684
Invest. (Sté Cent.)	680	680
Jaeger	37 50	34 30 o
Lafitte-Bail	297	290
Lambert Frères	78 10	75 10
Lampes	110	113 50
La Brosse-Dupont	67	69 70
Labon Cie	751	753
Lille-Bonnières	225	222
Locabail Immob.	520	511
Loca-Expansion	170	170
Locafinancière	233	233 20
Locatel	348	350
Lordex (Ny)	108 90	....
Louvre	390	395
Luchaire S.A.	267	256 30
Machines Bull	38 60	38 10
Magasins Uniprix	55 10	54
Magnant S.A.	45	43 20 o
Maritimes Part.	140	140
Marocaine Cie	39 10	42 60 d
Métal Déployé	290	282
M. H.	40	....
Mic	232	....
Mors	390	390
Nadella S.A.	156 80	163 10
Naval Worms	119	115 10
Navig. (Nat. de)	60	....
Nicolas	348	343 20
Nodet-Gougis	89	88
OPB Paribas	142 20	143
Optorg	118	120
Origny-Desvroise	106 50	107 10
Palais Nouveauté	298	298
Paris France	87	85 20
Paris-Orléans	139	136
Part. Fin. Gest. Im.	329	329
Pathé-Cinéma	280	282
Pathé-Marconi	125	129 50
Piles Wonder	132	132
Piper-Heidsieck	389 90	389 90
P.L.M.	98	99

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Porcher	181	174
Profils Tubes Est	4 80	5
Prouvost ex-Lain.R.	38	38
Providence S.A.	400	399
Publicis	1110	1115
Raff. Souf. R.	137 30	127 o
Ressorts Indust.	80	83 20 d
Révillon	460	441 60
Ricqlès-Zan	134	134
Ripolin	44 70	....
Rochefortaise S.A.	67 10	64 40
Rochette-Cenpa	13 30	....
Rosario (Fin.)	110	110
Rougier et Fils	56 80	58
Roussalot S.A.	359	360
Sacer	37	....
Seclor	2 92	2 81
SAFAA	70 60	70 60
Safic-Alcan	200	200
SAFT	273	284
Saunier Duval	20 10	20
Saint-Raphaël	79 20	79 20
Salins du Midi	268 80	271
Santa-Fé	183	182
Satam	50 70	52 70
Savoisienne (M)	86	....
SCAC	194 50	194
Sellier-Leblanc	265	265 20
Senelle Maubeuge	146 10	149 90
S.E.P. (M)	171 30	171 30
Serv. Equip. Véh.	44 80	43 o
Sicli	39 90	40
Sicotel	253	255
Sintra-Alcatel	565	565
Sinvim	128	....
Siph (Plant. Hévéas)	180 10	....
SMAC Acieroïd	155	155
Sofal financière	370	374
Soffo	175	174
Soficomi	459	460
S.O.F.I.P. (M)	101	97 o
Sofragi	752	752
Sogepal	230	....
Soudure Autog.	74 90	72 50
S.P.E.G.	137 10	136 50
Speichim	184	185 80
S.P.I.	340 60	340
Spie Batignolles	134	134
Stemi	235	230
Synthelabo	296	290
Taittinger	760	775
Testut-Aequitas	175	182 d
Thann et Mulh.	47 90	50
Tissmétal	26 90	26
Tour Eiffel	316	320
Ufiner S.M.D.	182	185
Ugimo	208 10	205
Unibail	500	500
Unidel	108 20	110 40
U.A.P.	547	549
Union Brasseries	59 30	....
Union Habit.	257	265
Un. Imm. France	272	271
Un. Ind. Crédit	317	319
Usinor	1 03	1 01
U.T.A.	180	180
Vincey Bourget (Ny)	6 10	6 50 d
Virax	50 40	49
Waterman S.A.	260	260
Brass. du Maroc	120	120
Brass. Ouest-Afr.	28 30	29 50

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	269	270
Akzo	309	300
Alcan Alum.	410	408
Algemeine Bank	1282	1290
Am. Petrofina	541	550
Arbed	196	....
Asturienne Mines	106	....
Banco Central	86	86
Bco Pop Espanol	77	77
B. N. Mexique	7 25	....
B. Régl. Internat.	33450	33550
Barlow Rand	106 20	108 50
Blyvoor	144	142 50
Bowater	36	36 50
British Petroleum	57 60	57
Br. Lambert	410 70	435 20
Caland Holdings	102	108
Canadian-Pacific	430 20	430 20
Cockerill-Ougre	25 20	....
Cominco	492	487
Commerzbank	848	....
Courtaulds	19 95	18 15
Dart. and Kraft	713	706
De Beers (port.)	80 10	....
Dow Chemical	345	345
Dresdner Bank	640	640
Entrep. Bell Canada	273	270 30
Femmes d'Auj.	76 20	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Finoutremer	245	245
Finsider	0 45	0 20 o
Gén. Belgique	317	316
Gevaert	536	....
Glaxo	116	118
Goodyear	320	....
Grace and Co	474	460
Grand Metropolitan	53 50	53 50
Gulf Oil Canada	138	140 50
Hartebeest	764	755
Honeywell Inc.	1400	1394
Hoogovens	124	119 50
I. C. Industries	490	489
Int. Min. Chem	461	485
Johannesburg	1140	....
Kubota	12 90	12 90
Lazonia	251	252
Mannesmann	491	....
Marks-Spencer	35 85	35 86
Midland Bank Plc	65 50	62
Minerals-Ressourc.	101 10	97 10
Nat. Nederlanden	670	689
Noranda	221	218
Olivetti	19	....
Pakhoed Holding	188	184
Petrofina Canada	950	....
Pfizer Inc.	379	375
Phoenix Assuranc.	60 70	61
Pirelli	9 30	9 50
Procter Gamble	610	600
Ricoh Cy Ltd	51	54 80
Rolinco	1089	1054
Robeco	1130	1130
Shell fr. (port.)	83 20	....
S.K.F. Aktiebolag	201	195
Sperry Rand	472	470
Steel Cy of Can.	250	....
Stilfontein	170	162
Sud. Allumettes	342	....
Tenneco	405	....
Thorn EMI	93	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Thyssen c. 1 000	278	....
Toray indust. inc	17 85	18 05
Vieille Montagne	535	....
Wagons-Lits	336	342
West Rand	72	71

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1108	1105
C.D.M.E.	490	488
Dafsa	388	386
Dauphin O.T.A.	1250	1210
Marlin Immobilier	1880	1880
Métallurg. Minière	133	....
M.M.B	295	285 20
Novotel S.I.E.H.	1608	1605
Petit Bateau	395 10	396
Petrofigaz	500	498
Poron	601	585
S.C.G.P.M.	200	201
Far East Hotels	0 92	0 99
Sodexho	2750	2750
Sofibus	225	219
Rodamco	441	450

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Air-Industrie	5 90	....
Alsar	169	175
Cellulose du Pin	31	31 50
C.G.Maritime	10	7 90 o
Coparex	461 50	450
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
Files Fourmies	1 71	....
Imp. G.-Lang	1 85	1 57 o
La Mure	55	....
Pronuptia	140	132
Rorento N.V.	682	686
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F.(Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	141	145
Total C.F.N.	53 20	....
Ufinex	230	226

SICAV 16/12

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	217 05	207 21
Actions-Investiss.	272 13	259 79
Actions sélectives	320 47	305 94
Aedificandi	353 13	337 12
A.G.F. 5000	240 08	229 17
Agfimo	373 38	356 45
A.G.F. Interfonds	375 17	358 16
Altefi	229 49	219 08
A.L.T.O.	190 08	181 44
Amérique Gestion	508 87	485 80
Associc	21625 54	21625 54
Bourse-Investiss.	282 31	269 51
Capital Plus	1232 21	1232 21
C.I.P.	823 74	786 39
Convertimmo	287 84	274 79
Cortexa	1048 92	1001 36
Credinter	399 49	381 37
Croiss. Immobil.	370 40	353 60
Démeter	56660 14	56490 57
Drouot-France	294 56	281 20
Drouot-Investiss.	724 17	691 33
Drouot-Sécurité	193 23	184 47
Energie	234 19	223 57
Epercourt Sicav	6158 10	6127 46
Epargne Associations	23788 34	23717 19 ◆
Epargne-Capital	5232 47	5180 66
Epargne-Croiss.	1355 89	1294 41
Epargne-Industr.	427 02	407 66
Epargne-Inter	682 98	652 01
Epargne-Oblig.	178 27	170 19
Epargne-Unie	869 92	830 47
Epargne-Valeur	342 23	326 71
Eparoblig	1085 31	1083 14
Eurocic	8928 41	8523 54
Euro-Croissance	402 42	384 17
Foncier Investiss.	649 23	619 79
France-Garantie	280 81	275 30
France-Investiss.	421 84	402 71
Fr.-Obl. (nouv.)	404 21	385 88
Francic	237 78	227
Fructidor	230 81	220 34
Fructifrance	421 14	402 04
Fructivar	59165 94	59018 39
Gestion Associations	111 33	108 61 ◆
Gestion Mobilière	588 94	541 23
Gest. Rendement	490 19	467 96
Gest. Sél. France	378 01	358 95
Haussmann Oblig.	1232 06	1176 19
Horizon	654 07	624 41
I.M.S.I.	372 91	356
Indo-Suez Valeurs	599 49	572 31
Ind. française	11637 21	11310 98
Interoblig.	10360 88	9891 51
Intersélect France	279 95	267 26
Intervaleurs Indust.	407 91	389 41
Invest. net	10345 50	10324 85
Invest. Obligataire	12146 52	12122 28
Invest. St-Honoré	683 21	652 23

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Laffitte-crt-terme	117883 64	117883 64
Laffitte-Expansion	643 19	614 02
Laffitte-France	195 80	186 90
Laffitte-Oblig.	141 72	135 28
Laffitte-Rend.	205 78	196 45
Laffitte-Tokyo	870 07	830 62
Lion-Associations	11102 90	11102 90
Livret portefeuille	486 97	464 89
Mondiale Investissem.	350 71	334 81 ◆
Monecic	54603 68	54603 68
Multi-Obligations	434 24	414 55
Natio.-Assoc.	22512 11	22487 18
Natio.-Epargne	12263 72	12142 30
Natio.-Inter.	939 01	896 43
Natio.-Placements	60181 97	60181 97
Natio.-Valeurs	498 37	475 77
Oblisem	165 61	158 10
Pacifique St-Honoré	414 20	395 42
Paribas Epargne	11851 20	11803 98 ◆
Paribas Gestion	541 75	517 18
Patrimoine-Retraite	1129 14	1107
Phenix Placements	237 58	236 40
Pierre Investiss.	422 11	402 97
Placement crt-terme	52072 30	52072 30
Province Investiss.	269 75	257 52
Rendem. St-Honoré	11823 85	11765 02
Sécur. Mobilière	367 89	351 21
Sél.court terme	11860 93	11772 64
Sélec. Mobil. Div.	339 48	324 09
Sélection-Rendem.	172 71	164 88
Sélect. Val. Franç.	197 74	188 77
Sicav-Associations	1063 57	1051 47
S.F.I. fr. et étr.	454 78	434 16
Sicavimmo	473 74	462 25
Sicav 5000	209 38	199 89
Slivafrance	317 38	302 99
Slivam	317 81	303 40
Slivarente	195 48	187 55
Slvinter	356 32	340 16
S.I.-Est	976 65	932 27
S.I.G.	779 33	743 14
S.N.I.	1026 29	979 75
Sofrinvest	440 59	420 61
Sogepargne	314 65	300 29
Sogevar	858 48	819 55
Soginter	1132 65	1081 29
Soleil Investiss.	473 43	451 96
U.A.P. Investiss.	345 65	329 98
Uni-Associations	102 28	102 28
Unifrance	254 62	243 07
Unifoncier	678 37	647 61
Unigestion	645 83	616 54
Uni-Japon	1151 34	1089 13
Uni-Régions	1447 09	1381 47
Unirente	1786 18	1727 45
Univer	13043 04	13043 04
Valorem	385 99	368 49
Valorg	10947 03	10892 57
Valrea	119559 14	119439 70
Worms Investiss.	682 75	651 79

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1858	4,5 % 1973	1840 50	1850	1850	+ 0 51
3070	C.N.E. 3 %	3100	3095	3095	− 0 16
220	Accor	204	202 30	202 30	− 0 83
830	Agence Havas	798	785	790	− 1
500	Air Liquide	499	499	500	+ 0 20
400	Als. Superm.	391	391	391	....
71	A.L.S.P.I.	71	71 30	71 50	+ 0 70
148	Alsthom-Atl.	135	136 90	137	+ 1 48
790	Amrep	695	661	670	− 3 59
350	Applic. gaz	341	340	340	− 0 29
335	Arjom. Prioux	341	335	335	− 1 75
1020	Aux. Entrepr.	1020	1015	1015	− 0 49
395	Av. Dass.-Br.	435	421	430	− 1 14
220	Bail-Equipem.	278	276	276	− 0 71
560	Bail-Investiss.	586	591	591	+ 0 85
365	Cie Bancaire	404	403	403	− 0 24
105	Bazar H.-V.	109 90	109	109	− 0 81
270	Béghin-Say	270	268	268	− 0 74
785	Bic	398	388	388	− 2 51
225	B.I.S.	230	231	231	+ 0 43
1550	Biscuit (Géné.)	1559	1545	1545	− 0 89
1880	Bongrain S.A.	1750	1760	1760	+ 0 57
690	Bouygues	675	671	673	− 0 29
2690	B.S.N.-G.D.	2530	2519	2519	− 0 43
1300	Carrefour	1296	1276	1280	− 1 23
910	Casino	875	865	866	− 1 02
570	Cedis	520	515	515	− 0 96
260	Cetelem	263 10	266	267 50	+ 1 67
520	C.F.A.O.	537	536	542	+ 0 93
70	C.F.D.E.	80	80 50	80 50	+ 0 62
7 20	Ch. France Dunk.	6 60	6 30	6 30	− 4 54
245	Charg. Réunis	244	241	243	− 0 40
23	Chiers-Châtill.	23 40	23 80	23 80	+ 1 70
188	Ciments franç.	195 50	195	195 20	− 0 15
1490	C.I.T. Alcatel	1379	1350	1350	− 2 10
720	Club Méditerr.	751	740	745	− 0 79
103	Codetel	117	114 60	115	− 1 70
177	Cofimeg	186	180 50	181	− 2 68
205	Coles	201 30	195	195	− 3 12
117	Compt. Entrepr.	121	124	124	+ 2 47
280	Compt. Mod.	256	255	253	− 1 17
560	Créd. Foncier	486	492	492	+ 1 23
200	Crédit F. Imm.	234	233	233	− 0 42
400	Crédit Nat.	460	441	447	− 2 82
43	Creusot-Loire	43 10	43	42 90	− 0 46
115	Crouzet	130	125 10	125 10	− 3 78
480	C.S. Saupiquet	580	571	571	− 1 55
1150	Damart-Servip	1236	1250	1237	+ 0 16
685	Darty	750	740	744	− 0 80
540	Docks France	528	510	510	− 3 40
81	D.M.C.	82 50	82	83	+ 0 60
840	Dumez	852	842	842	− 1 17
510	Eaux (Gén.)	541	538	537	− 0 73
165	Elf-Aquitaine	166	165	167	+ 0 60
156	− (certific.)	159	154	154	− 3 14
1900	Essilor	2040	2025	2025	− 0 73
385	Esso S.A.F.	425	418	418 50	− 1 52
745	Eurafrance	753	761	765	+ 1 59

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
700	Euromarché	692	690	690	− 0 28
640	Europe n° 1	612	601	601	− 1 79
770	Facom	807	801	801	− 0 74
710	Fichet-Bauche	728	720	720	− 1 09
163	Finextel	178	178	178	....
173	Fives-Lille	191 10	188	188	− 1 62
33	Fonderie (Gén.)	36 60	36 60	38	+ 3 82
85	Fraissinet	86	85	85	− 1 16
415	Francarep	378	352	352	− 6 87
145	Gal. Lafayette	148 50	148 50	149	+ 0 33
920	Gén. Géophys.	881	881	880	− 0 11
280	GTM-Entrepose	279	278 50	278	− 0 35
330	Guyenne-Gasc.	325	321	321	− 1 23
1280	Hachette	1460	1440	1445	− 1 02
260	Hénin (La)	319 50	320 50	320 50	+ 0 31
57	Imétal	58 05	57 50	57 50	− 0 94
235	Imm. Plaine-M.	285	283	283	− 0 70
365	Ind. et Particip.	367 50	358	358	− 2 58
780	Inst. Mérieux	805	800	800	− 0 62
....	Interbail	373	373	373	....
1190	Intertechnique	1220	1220	1220	....
138	J. Lefebvre	153 80	154	154	+ 0 13
128	Jeumont Ind.	127 10	125 60	125 60	− 1 18
485	Lab. Bellon	468	464	462	− 1 28
265	Lafarge-Coppée	277	275	273	− 1 44
1960	Legrand	1989	1970	1985	− 0 20
1280	Lesieur	1265	1265	1265	....
255	Locafrance	279	270	270	− 3 22
665	Locindus	690	694	693	+ 0 43
745	Lyonn. Eaux	760	758	758	− 0 26
320	Mais. Phénix	324	320 50	320 60	− 1 04
830	Majorette (Ly)	831	830	830	− 0 12
100	Manurhin	97 80	96	97	− 0 81
71	Mar. Wendel	66 90	65 90	65 90	− 1 49
1380	Martell	1673	1670	1679	+ 0 35
970	Merlin-Gerin	814	798	798	− 1 96
900	Matra	1235	1240	1240	+ 0 40
800	Michelin	741	730	730	− 1 48
1170	Midi (Cie)	1374	1361	1361	− 0 94
156	Midland Bk S.A.	171 10	170 50	170 50	− 0 35
114	Mines Kali (Sté)	123	123	122	− 0 81
41	M.M. Penarroya	42	41 05	41 50	− 1 19
1400	Moët-Hennessy	1351	1365	1366	+ 1 11
480	Mot. Leroy-S.	468	455	455	− 2 77
97	Moulinex	103	102	102 90	− 0 09
540	Mumm	623	611	623	....
210	Navig. Mixtes	212	209	209	− 1 41
9	Nobel-Bozel	10 30	10 25	10 25	− 0 48
48	Nord-Est	48 05	47 20	48 40	+ 0 72
290	Nordon (Ny)	295	295	295	....
64	Nouvelles Gal.	70 20	70	70	− 0 28
680	Occident. (Gén.)	668	670	668	....
205	Olida-Caby	190	192	192 10	+ 1 10
950	Omn. F. Paris	955	950	950	− 0 52
152	Opfi-Paribas	167	170	170	+ 1 79
2190	Oréal (L')	2090	2090	2090	....
56	Papet. Gascogne	79	78	78	− 1 26
530	Paris-Réescomp	600	590	590	− 1 66

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
180	Pechelbronn	190 20	189 10	189 10	− 0 57
420	Penhoet	447	449	449	+ 0 44
725	Pernod-Ricard	725	726	726	+ 0 13
150	Pétroles (Fse)	161 90	159 50	159	− 1 79
37	− (certific.)	38 90	38 50	38 50	− 1 02
65	Pétroles B.P.	74 80	73 95	73 90	− 1 20
205	Peugeot S.A.	198	199 50	203	+ 2 52
83	Poclain	61 90	62 50	62 50	+ 0 96
310	Poliet	305	305 20	305 20	+ 0 06
124	Pompey	137	139 50	139 50	+ 1 82
325	P.M. Labinal	344	342	341	− 0 87
1650	Presses Cité	1670	1662	1662	− 0 47
860	Prétabail Sic.	900	890	891	− 1
255	Primagaz	244	239	239	− 2 04
128	Printemps	138 10	136 50	136 80	− 0 94
1170	Promodès	1225	1220	1220	− 0 40
415	Radiotechn.	415	420	427	+ 2 89
74	Raffin. (Fse)	74 90	73 90	73 90	− 1 33
1040	Redoute (La)	992	994	995	+ 0 30
665	Roussel-Uclaf	627	585	595	− 5 10
1125	Rue Impériale	1201	1220	1220	+ 1 58
185	Sade	163 10	169 90	169 90	+ 4 16
1370	Sagem	1363	1365	1360	− 0 22
335	St-Louis B.	311 80	311	311	− 0 25
475	Sanofi	507	503	506	− 0 19
320	S.A.T.	330 30	330	330	− 0 09
17 20	Saulnes	24 80	23 50	23 50	− 5 24
85	Schneider	89 50	87	86 10	− 3 79
46	S.C.O.A.	46	48	46 20	+ 0 43
151	S.C.R.E.G.	144 10	143	142 50	− 1 11
385	Seb	417	408	410	− 1 67
240	Sefimeg	259 80	257 80	257 80	− 0 76
820	S.F.I.M.	801	801	801	....
100	S.G.E.-S.B.	106	105	106 80	+ 0 75
760	Sign. Ent. El.	808	802	803	− 0 61
510	Silic	499	499	500	+ 0 20
290	Simco	296	282	292	− 1 35
129	Simnor	139	136	135	− 2 87
1280	Skis Rossignol	1350	1305	1312	− 2 81
....	Sliminco	503	502	502	− 0 19
465	Sogerap	464 90	460	460	− 1 05
500	Sommer-Allib.	462	466	466	+ 0 86
415	Source Perrier	428	430	437	+ 1 86
375	Talcs Luzenac	409 50	400	400	− 2 31
1310	Tél. Elect.	1370	1358	1358	− 0 87
189	Thomson-C.S.F.	186 80	183 80	184	− 1 49
1840	T.R.T.	1880	1850	1860	− 1 06
225	U.F.B.	232	232	233	+ 0 43
520	U.I.S.	528	530	530	+ 0 37
179	U.C.B.	207	208	208	+ 0 48
300	Valéo	309	299 90	300	− 2 91
65	Vallourec	68	66	66	− 2 94
1540	V. Clicquot-P.	1700	1715	1715	+ 0 88
1090	Viniprix	1095	1100	1100	+ 0 45
880	Elf-Gabon	975	960	960	− 1 53
255	Amax Inc.	258 50	255	257	− 0 58
377	Amer. Express	311	325 30	325 30	+ 4 59
665	Amer. Teleph.	663	665	667	+ 0 60

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
167	Anglo Amer. C.	173 50	172	172	− 0 86
1070	Amgold	1144	1114	1115	− 2 53
860	B. Ottomane	920	920	921	+ 0 10
650	BASF (Akt)	651	649	649	− 0 30
650	Bayer	651	648	651	....
465	Buffelsfont.	580	572	569	− 1 89
36	Charter	33 30	33 30	33 20	− 0 30
475	Chase Manh.	476	478	477	+ 0 21
305	Cie Pétr. Imp.	312	313	313	+ 0 32
77	De Beers	77 65	76 70	77	− 0 83
1220	Deutsche Bank	1205	1201	1202	− 0 24
125	Dome Mines	146	142 80	141	− 3 42
290	Driefontein Ctd	316 20	310 50	310	− 1 96
550	Du Pont-Nem.	550	562	562	+ 2 18
785	Eastman Kodak	780	783	788	+ 1 02
141	East Rand	157 50	154	149	− 5 39
585	Ericsson	535	535	535	....
395	Exxon Corp.	396	392	394	− 0 50
465	Ford Motors	429	426	428	− 0 23
345	Free State	398	378 90	375 c	− 5 77
230	Gencor	244	239	238	− 2 45
300	Gén. Belgique	317	315	315	− 0 63
595	Gén. Electr.	608	595	602	− 0 98
810	Gen. Motors	775	765	772	− 0 38
71	Goldfields	75 30	75	75	− 0 39
182	Harmony	206	200 90	200 10	− 2 86
37	Hitachi	36 85	36	35 90	− 2 57
710	Hoechst Akt.	672	676	676	+ 0 59
92	Imp. Chemical	98 90	98 50	98 60	− 0 40
139	Inco. Limited	147 70	151	150	+ 1 55
1310	IBM	1282	1255	1257	− 1 95

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
74	Ito-Yokado	79 60	83 75	83 50	+ 4 89
470	ITT	468	460 80	463	− 1 06
80	Matsushita	85 10	86 80	87 50	+ 2 82
1030	Merck	975	968	968	− 0 71
930	Minnesota M.	900	915	915	+ 1 66
295	Mobil Corp.	295	293	293	− 0 67
21100	Nestlé	23490	23330	23330	− 0 68
670	Norsk Hydro	676	661	662	− 2 07
1080	Petrofina	1081	1092	1092	+ 1 01
730	Philip Morris	761	766	767	+ 0 78
147	Philips	141 40	142 20	143 50	+ 1 48
385	Pres. Brand	418	391	395 c	− 5 50
415	Président Steyn	467	454	449 c	− 3 85
1160	Quilmès	1101	1100	1100	− 0 09
1210	Randfontein	1420	1413	1410	− 0 70
460	Royal Dutch	461	457 50	459 90	− 0 23
86	Rio Tinto Zinc	86 40	86 80	86 50	+ 0 11
310	St Helena Co	352	341	338	− 3 97
490	Schlumberger	499 70	491 60	494	− 1 14
84	Shell transp.	83 50	83 20	83 20	− 0 35
1490	Siemens A.G.	1442	1454	1454	+ 0 83
150	Sony	151 70	156 80	158 50	+ 4 48
215	T.D.K.	237 50	240	240 80	+ 1 38
840	Unilever	840	852	850	+ 1 19
725	Unit. Techn.	744	744	740	− 0 53
970	Vaal Reefs	1125	1125	1100	− 2 22
460	West Deep	538	541	538	....
425	West Hold.	461	443 90	444 c	− 3 68
495	Xerox Corp.	528	538	540	+ 2 27
2 19	Zambia Corp.	2 23	2 20	2 20	− 1 34

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/12	Cours des billets aux guichets — Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 435	8 473	8 200	8 600
Allemagne (100 DM)	305 870	305 530	293	313
Belgique (100 F)	15 015	14 994	14 200	15 300
Pays Bas (100 fl.)	272 700	272 170	....	....
Danemark (100 krd)	84 500	84 420	80	88
Norvège (100 k)	108 450	108 560	104	111
Grande-Bretagne (£ 1)	12 005	12	11 600	12 400
Grèce (100 drachmes)	8 525	8 520	7 250	9 500
Italie (1 000 lires)	5 047	5 045	4 750	5 250
Suisse (100 fr.)	382 500	382 800	371	392
Suède (100 krs)	104 190	104 210	99	106
Autriche (100 sch)	43 420	43 300	42 300	44 300
Espagne (100 pes.)	5 306	5 313	4 900	5 500
Portugal (100 esc.)	6 375	6 375	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 763	6 778	6 580	6 920
Japon (100 yens)	3 603	3 597	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/12
Or fin (kilo en barre)	105500	103500
Or fin (en lingot)	105050	103400
Pièce française (20 fr)	652	654
Pièce française (10 fr)	450	.....
Pièce suisse (20 fr)	646	647
Pièce latine (20 fr)	623	622
Souverain	775	766
Pièce de 20 dollars	3920	3950
Pièce de 10 dollars	1930	1900
Pièce de 5 dollars	1050	.....
Pièce de 50 pesos	4185	4150
Pièce de 10 florins	649	637

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. « Mort, le féminisme ? », par Gisèle Moreau ; LU : *Sept ans d'aventures au Tibet*, de Heinrich Harrer.

ÉTRANGER

3-4. EUROPE
– GRANDE-BRETAGNE : l'IRA provisoire revendique l'attentat qui a fait cinq morts et quatre-vingt-onze blessés à Londres.
4. PROCHE-ORIENT
5. DIPLOMATIE
5. AFRIQUE
5. ASIE
5. AMÉRIQUES

POLITIQUE

6. Les résultats des élections législatives partielles.
– M. Roland Dumas nouveau ministre des affaires européennes.
7. Assemblée nationale : le budget 1984 en deuxième lecture.

RÉGIONS

9. ILE-DE-FRANCE : médecine en chantier.

SOCIÉTÉ

10. ÉDUCATION.
– SCIENCES : polémique autour du Soleil.
– FAITS DIVERS : fin de semaine tragique en Europe.
11. EN BREF.
– ÉCHECS.

SPORTS

12-13 ATHLÉTISME : le vingt-troisième cross du *Figaro*.

CULTURE

15. L'Ensemble intercontemporain à Vienne.
17-18. COMMUNICATION : l'examen du projet de loi sur la presse ; Le séminaire multimédias du CESTA.

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE

19. L'austérité française à la lumière de l'expérience allemande, par le docteur Ernst-Moritz Lipp.
20. Deux importantes innovations dans la comptabilité française : le nouveau plan comptable et les comptes consolidés.
21. Le Fonds international de développement agricole menacé à son tour par l'austérité ambiante.
22. A travers les revues étrangères, par Daniel Vitry.

ÉCONOMIE

33-34. LE DOSSIER TALBOT.
35. SOCIAL.
36. ÉTRANGER.

RADIO-TÉLÉVISION (18)
INFORMATIONS « SERVICES » (14) :
« Journal officiel » ; Météorologie ; Mots croisés.
Annonces classées (23 à 32) ; Carnet (13) ; Programmes des spectacles (16-17) ; Marchés financiers (37).

Le numéro du « Monde » daté 18 décembre 1983 a été tiré à 457 876 exemplaires

AU SÉNÉGAL

Des affrontements ont fait dix-neuf morts et quatre-vingts blessés en Casamance

Des affrontements qui ont opposé, dimanche 18 décembre, à Ziguinchor, chef-lieu de la Casamance, des *« individus armés »* aux forces de l'ordre ont fait dix-neuf morts et quatre-vingts blessés, selon un bilan provisoire. Selon un communiqué officiel, le gouvernorat et la gendarmerie ont été attaqués par des hommes venus d'une forêt voisine et équipés d'armes blanches et de quelques fusils.

Ces affrontements sont à rapprocher du lynchage, le 6 décembre, d'une demi-douzaine de gendarmes par des militants indépendantistes en colère, dans le bois sacré de Diabir, proche de l'aéroport de Ziguinchor, et de la condamnation, le 12 décembre, à des peines de prison sévères d'une trentaine de membres du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (M.F.D.C.) impliqués dans les émeutes insurrectionnelles du 26 décembre 1982.

Les affrontements de dimanche ont fait quatre morts et vingt blessés du côté des forces de sécurité, quinze morts et soixante blessés parmi les assaillants. Une centaine d'arrestations ont, d'autre part, été opérées.

En début de matinée, nous signale notre correspondant, Pierre Biarnès, les émeutiers, après avoir tenu tête pendant plus de deux heures aux forces de l'ordre, qui ont tout de suite perdu quatre hommes, mais qui ont riposté très durement, se sont retirés.

En fin de journée le calme était à peu près complètement rétabli sur les lieux, où la tension demeurait cependant très vive. Les forces de l'ordre « ratissaient » la ville et les bois environnants. La consternation était générale à Dakar. La folle audace dont ont fait preuve les émeutiers alors que leur armement était des plus sommaires témoigne, en effet, d'une exaspération contre le pouvoir central dont jusqu'à présent peu de Sénégalais admettaient l'ampleur.

Les pouvoirs publics redoutent une nouvelle manifestation de plus grande envergure le 26 décembre, premier anniversaire de la manifestation de Ziguinchor. Ces affrontements ont pour origine un problème ethnique : les Diolas de Casamance supportent, en effet, de plus en plus difficilement la « oualofisation » de leur région par plusieurs dizaines de milliers de Sénégalais qui, chassés par la sécheresse du centre du pays, refluent vers les forêts de la Basse-Casamance.

A POISSY

Une C.G.T. embarrassée

Lundi matin, gare Saint-Lazare. Le train spécial de 6 h 10, qui emporte chaque matin les travailleurs vers le « quai Talbot » de Poissy n'est pas annoncé. Rayé. Gommé. *« Je le savais depuis hier. J'ai voulu venir voir »*, dit un non-gréviste avant de rentrer chez lui. En masse, les autres envahissent la ligne régulière. Puis ils quittent pour un quart d'heure de randonnée, en longue procession murmurante, la gare de Poissy pour la gueule noire du lion.

Là les cœurs se réchauffent. Malgré les tracasseries, on est rassuré de se retrouver aussi nombreux que vendredi dernier pour le traditionnel meeting de l'aube. Daniel Richter, responsable du syndicat C.F.D.T. de Renault-Flins, a pris des travailleurs en « stop » à Plaisir. On a jonglé avec les bus – la direction a aussi supprimé le service de cars, – réquisitionné les rares voitures. On s'y est entassé et on est là ce matin.

Désarçonnés. C.G.T. et C.F.D.T., vendredi encore apparemment unis, ne sont plus sur la même longueur d'onde. *« Il faut expliquer aux travailleurs tous les tenants et aboutissants »*, explique Nora Trebhel, responsable de la C.G.T. à Talbot-Poissy, la mine grave. Et de mettre en balance, dans un discours équilibriste (*« hypocrite »*) marmonne un militant C.F.D.T.) *« les acquis, les avancées »*) la réduction du nombre des licenciements, les mesures d'aide au reclassement (*« les zones d'ombre »*) les 1 905 licenciements restants), invitant les travailleurs à discuter en conseils d'atelier avant de décider, lors d'un meeting, cet après-midi. Applaudissements polis.

1 905 licenciements, c'est encore 1 905 de trop » réplique, follement acclamé, lui, Jean-Pierre Noual, de la C.F.D.T., qui invite à *« maintenir l'occupation »*. Et de proposer, sous l'œil impavide de Nora Trehel, aux *« camarades de la C.G.T. de s'organiser en comité de grève, car la lutte risque d'être longue »*.

« Les patrons ne voudront jamais prendre des travailleurs de Talbot, car ils se diront qu'ils vont introduire chez eux la revendication », ajoute Daniel Richter.

« 1 905 licenciements, c'est encore trop », crie un O.S. africain. *« Mais si la C.G.T. appelle à reprendre le travail, oui, nous reprendrons car nous avons confiance. »*

La confiance, ça se mérite. Rude matinée pour Nora Trehel ! Transformée en V.R.P. du plan de reclassement, suivie comme son ombre par M. Georges Gutierez, responsable de la *« fédé »*, Nora Trehel dépense dans les ateliers des trésors de dialectique :

« Comment peut-on avoir confiance, Madame. Avec tous ces chômeurs, ils ne nous reclasseront jamais.

– Si c'était le patron qui faisait cette proposition, je me méfierais. Mais un bureau va être créé sous la responsabilité du gouvernement. J'ai rencontré le préfet des Yvelines hier soir, il nous a garanti que le cas de chaque travailleur serait examiné individuellement. C'est la première fois que cela se fait en France. »

Le licenciement *« sur mesures »* ne convainc apparemment pas l'atelier B 3, cœur de toutes les grèves. Quant à la formation : *« J'ai quinze enfants et tu veux que je retourne à l'école ?* s'indigne un travailleur marocain. *Les 20 000 F proposés par le gouvernement pour nous embaucher, le patron les dépense en un soir au restaurant. Il ferait mieux de nous les donner à nous, pour qu'on s'en aille définitivement. »*

« C'est un vrai problème », admet Nora Trehel, d'une voix qu'étouffent les mille discussions passionnées de l'atelier B 3.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

UNE ENQUÊTE DE L'INSEE

Les chefs d'entreprise révisent en hausse leurs prévisions d'investissements pour 1984

Interrogés en novembre par l'INSEE, les chefs d'entreprise (1) ont déclaré qu'ils augmenteraient de 15 % leurs investissements. Ce chiffre, qui inclut la hausse des prix, correspond à une augmentation moindre en volume. Il n'en explique pas moins une révision en hausse des prévisions des chefs d'entreprises par rapport aux réponses faites en juin à la même enquête.

L'INSEE fournit deux explications à cette révision : report sur 1984 d'investissements prévus en 1983 et non réalisés (les chefs d'entreprise prévoyaient une baisse plus faible : – 3 % au lieu de 4 % cette année) ; programmes importants des grandes entreprises.

Seules les industries agro-alimentaires annoncent une hausse en valeur (+ 15 % en 1983, + 26 % en 1984) correspondant à une progression en volume en 1983 comme en 1984. Les prévisions sont basses en 1983 dans les secteurs de biens de consommation (+ 2 % en valeur), mais se redressent en 1984 (+ 10 % en valeur) grâce à la parachimie-pharmacie et l'équipement ménager. Dans les secteurs de l'automobile et des autres matériels de transport terrestre, la faible hausse en valeur prévue pour 1983 et 1984 (respectivement + 3 % et + 5 %) entraînerait un recul en volume.

Dans les industries de biens d'équipement professionnel, les chefs d'entreprise prévoient une stabilité de l'investissement en volume en 1983 et une légère hausse en 1984 (+ 11 % en valeur en 1983 comme en 1984), en retrait par rapport à leurs précédentes prévisions.

C'est dans les secteurs de biens intermédiaires que la différence d'évolution entre 1983 et 1984 est la plus marquée : en valeur, + 2 % en 1983 et + 20 % en 1984. Aussi, l'investissement ne progresse-t-il en volume, en 1983, que dans les secteurs de la sidérurgie, du papier-carton et de la chimie de base. Inversement, tous les secteurs (sauf la chimie de base) connaîtraient une progression en volume en 1984.

La proportion d'entreprises déclarant pouvoir, au cours des prochains mois, réaliser tous les investissements nécessaires, reste faible : 47 % au lieu de 51 % en juin. L'insuffisance des marges d'autofinancement constitue le principal obstacle, alors que l'obtention de concours financiers extérieurs n'est pas actuellement difficle.

Dans les mois à venir, la part des investissements d'extension des capacités augmentera légèrement : 37 % au lieu de 30 % en juin, tout en restant minoritaire.

[La prévision officielle annexée à la loi de finances pour 1984 table sur une progression de 0,8 % en volume des investissements des sociétés et entreprises individuelles. Pour 1983, la prévision est en recul de 2 % en volume. Pour 1981, la stagnation avait été totale.]

(1) L'enquête couvre toutes les branches industrielles sauf celles du bâtiment et des travaux publics. Trois mille chefs d'entreprise (la moitié des investissements industriels) y répondent.

Les menaces de retrait américain de l'UNESCO

« LE DÉBAT SUR LA COMMUNICATION NE CESSERA PAS », affirme M. M'Bow

Le débat sur un nouvel ordre mondial de l'information *« ne cessera pas »* en dépit des menaces de retrait américain de l'UNESCO, a dit, vendredi 16 décembre à Bangkok, le directeur général de cette organisation, M. Amadou Mahtar M'Bow. Il répondait indirectement à une déclaration du porte-parole du département d'Etat américain, M. John Hughes, qui avait indiqué jeudi, (*le Monde* du 17 décembre) que Washington *« envisage sérieusement »* de se retirer de l'UNESCO.

M. M'Bow a refusé de commenter directement la menace américaine, se bornant à indiquer que les États participants à l'UNESCO étaient *« libres de rester ou de quitter l'organisation »*. Pressé de questions sur la notion de nouvel ordre de l'information, il a déclaré : *« Le débat ouvert sur la communication est un débat qui ne cessera pas, quelles que soient les menaces que peuvent proférer quelques-uns, ou quelle que soit la volonté qu'auraient quelques autres de voir de débat s'arrêter. »*

[Les Etats-Unis, qui assurent le quart du budget de l'UNESCO, sont le seul pays à avoir voté contre le budget 1984-1985 (*le Monde* du 30 novembre). En 1974 et 1975, ils s'étaient déjà retirés de l'UNESCO, avant d'y revenir en réglant leur quote-part financière avec les intérêts dûs au retard. Faisant allusion à l'éventuelle nouvelle défection du plus grand bailleur de fonds de son organisation, M. M'Bow avait déclaré, le 28 novembre, que, le cas échéant, il serait contraint de contracter un emprunt.]

UNE BAVURE POLICIÈRE

Un automobiliste, M. Armindo Alves, a été blessé grièvement, dimanche 18 décembre, par un policier. Le gardien de la paix, M. André Deschamp, qui avait failli être renversé par un automobiliste rue du Château-d'Eau, à Paris, le prenait en chasse. L'ayant interpellé quelques rues plus loin, il l'aurait blessé accidentellement d'une balle de revolver au cours d'une fouille.

● *Un malfaiteur tué à Paris.* – Un jeune malfaiteur, Claude Villeneuve, vingt ans, a été tué, le dimanche 18 décembre en fin de journée, par un policier. Deux hommes armés auraient tiré sur le gardien de la paix, qui garait sa voiture rue de Provence, à Paris, et ce dernier aurait riposté avec son arme de service. Le second malfaiteur a pris la fuite.

Sur le vif

Hécatombes

Quel week-end, Grand Dieu !, on n'est pas prêt de l'oublier. Chaque fois qu'on appuyait sur le bouton de la radio ou de la télé, on avait l'impression de déclencher à distance une nouvelle hécatombe du genre Harrods. Les morts nous dégringolaient sur la tête. Nos écrans étaient obscurcis par les âcres fumées des attentats, des incendies. On titubait, de Londres à Amsterdam en passant par Madrid, au milieu des gravats, des débris, des vitres cassées, avec des rescapés hagards, secoués de sanglots, couverts de sang.

Dimanche soir encore, nouveau drame : trente-cinq marins en permission tués dans un accident de la route à Gênes. Bon, on va se coucher ! Ce n'est pas possible, la série noire va bien finir par s'arrêter. Pensez-vous ! Lundi matin on a remis ça. On allume le transistor, on branche la cafetière électrique et on voit tomber, au milieu des tartines, sur la toile cirée, l'oreille coupée du jeune Bulgari expédiée à sa famille par les ravisseurs dans un sachet en plastique. On en avait, le cœur levé.

Et pendant ce temps-là, à Belfort, eux, ils faisaient semblant. Ils s'offraient un séisme pour rire. Ils déclenchaient un plan ORSEC à grand spectacle, ils annonçaient plusieurs milliers de victimes bidon et envoyaient des centaines de sauveteurs ramasser, sous l'œil de la caméra, des blessés volontaires barbouillés de peinture rouge.

Programmée de longue date, d'accord, cette catastrophe en trompe l'œil ne pouvait pas plus mal tomber. Quand comédie donne la rime à tragédie, la réalité en prend un coup. Elle a beau faire basculer la fiction dans la farce, elle y perd, c'est terrible à dire, un peu de son impact.

CLAUDE SARRAUTE.

LE PÈRE HENRI DE FARCY EST MORT

Le père Henri de Farcy, jésuite, spécialiste de l'économie agricole, vient de mourir à l'âge de soixante-neuf ans.

[Fils d'un agriculteur, il était né à Rennes le 21 mai 1914. Docteur de l'université de Lyon, diplômé du centre de perfectionnement de l'administration des affaires de la Chambre de commerce de Paris, le père de Farcy eut d'abord une carrière d'enseignant : de 1948 à 1952, directeur de l'enseignement et professeur d'économie rurale à l'Ecole supérieure d'agriculture d'Angers et professeur, depuis 1951, à l'Institut catholique de Paris. Il fut consultant de plusieurs organismes internationaux dont le FAO, organisation auprès de laquelle il fut un temps le représentant du Saint-Siège. Rédacteur à la revue de l'Action populaire depuis 1952, il était aussi membre du comité de rédaction de la revue *Projet*. Il a publié de nombreux ouvrages : *Paysans du Lyonnais, l'Agriculteur à la conquête de son marché : expériences américaines, Commerce agricole et développement, Tourisme et milieu rural, Vers une morale des affaires ? Economie agricole, l'Espace rural, la Propriété agricole, Un million d'agriculteurs à temps partiel, Aménager l'exode urbain.* Henri de Farcy était membre de l'académie de l'agriculture depuis 1966. Croix de guerre 39-45 ; officier du Mérite agricole.

Le père de Farcy était une personnalité rayonnante. Ses travaux d'expert ne l'avaient jamais détourné d'une attention chaleureuse aux hommes que sa foi, son amitié, ou sa profession l'avaient amené à rencontrer sur le large chemin de sa vie.]

A NOS LECTEURS

A la suite d'une erreur d'imposition de clichés sur nos rotatives, plusieurs milliers d'exemplaires de notre numéro daté 18-19 décembre ont été diffusés avec deux pages identiques.

Nous prions les lecteurs qui auraient eu entre les mains ces journaux de bien vouloir nous excuser de cette méprise technique.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Régis Debray en Chine.* – Le chargé de mission à l'Élysée, qui effectue une visite en Chine, s'est entretenu samedi 17 décembre à Pékin avec le prince Sihanouk, président de la coalition du Kampuchéa démocratique opposée au régime provietnamien de Phnom-Penh. M. Debray lui a transmis, assure-t-on de source cambodgienne, le vœu du président Mitterrand de le rencontrer régulièrement en France. Rappelons que Paris ne reconnaît aucun des deux gouvernements qui se disputent le Cambodge. – *(A.F.P.)*

● *M. Bérégovoy premier ministre ?* – M. Pierre Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, interrogé dimanche 18 décembre au Club de la presse d'Europe 1 sur son éventuel avenir de premier ministre a répondu : *« C'est une question difficile (...), on court toujours un risque quand on répond à cette question : celui d'une trop grande humilité, que l'on qualifiera vite d'hypocrisie, la décision appartient au président de la République, et à lui seul. Et s'il a à prendre cette décision (...), il choisira la femme ou l'homme qui incarnera le mieux la politique à mettre en œuvre. Troisièmement, on n'est pas candidat au poste de premier ministre sous la Ve République. »*